

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

POUR LA

SIXIÈME SESSION DU DIX-HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA

VOLUME LXXIX

ET LA

PREMIÈRE SESSION DU DIX-NEUVIÈME PARLEMENT DU CANADA

VOLUME LXXX

(JOURNAUX DES DEUX SESSIONS COMPRIS)

1940

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1941

VOLUMES LXXIX ET LXXX.

# JOURNAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Qui s'est réunie le jeudi, 25 janvier, 1940, et qui s'est dissoute le même jour, durant la quatrième année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI

SIXIÈME SESSION DU DIX-HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION 1940

*IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1941

VOLUME LXXIX

# PROCLAMATIONS



TYRRELL & CO.

1881

CANADA

GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos très-aimés et fidèles Sujets du Dominion du Canada et aux membres de la Chambre des Communes de Notre Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, à tous et à chacun.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Proclamations. . . . .	iii
Journaux de la Chambre des communes. . . . .	1
Proclamations <i>re</i> Dissolution. . . . .	23
Index. . . . .	27

par grands titres et commandés de Nos très-aimés Sujets, à tous et à chacun, par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada devant eux, et à chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ce présent vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le samedi, deuxième jour du mois de décembre 1881, au Notre Parlement du Canada, et Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'État et la prospérité de Notre Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et y agir comme de droit. Ce / 1881

En foi de quoi, Nous avons fait écrire Nos présentes Lettres Patentes et à celles qui y sont annexées le Grand Secrétaire du Canada, Thomas Spence, son Edèle et loyal serviteur John, Baron Tyrconnell, d'États, ministre de Notre très-honorable Conseil privé, Chevalier, grand-croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, et de Notre grand-maître de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

En Notre Hôtel de Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, le septième jour d'octobre, en l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt et un, le troisième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-Secrétaire d'État.



# PROCLAMATIONS



TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

## PROCLAMATION

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingt-troisième jour du mois d'octobre 1939, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le samedi, deuxième jour du mois de décembre 1939, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce seizième jour d'octobre, en l'an de grâce mil neuf cent trente neuf, le troisième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au deuxième jour du mois de décembre 1939, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le jeudi, vingt-huitième jour du mois de décembre 1939, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-septième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, le troisième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au vingt-huitième jour du mois de décembre 1939, à laquelle date, en Notre cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents. NEANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés de vous trouver personnellement en Notredite cité d'Ottawa JEUDI, le vingt-cinquième jour du mois de janvier 1940, à trois heures de l'après-midi, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce quatorzième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, le quatrième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.



No 1

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 25 JANVIER, 1940

---

Les membres de la Chambre des communes, convoqués par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, se sont réunis aujourd'hui, date fixée par ladite proclamation, pour l'expédition des affaires.

## PRIÈRES.

M. l'Orateur fait lecture à la Chambre de la lettre suivante qui lui a été adressée:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

15 janvier, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte centrale du Parlement à 3 heures de l'après-midi, le jeudi 25 janvier, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat où il présidera à l'ouverture de la sixième session du Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

*Le secrétaire du Gouverneur général,*

A. S. REDFERN.

A l'honorable Pierre Casgrain,  
Orateur de la Chambre des communes,  
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, huissier de la Verge Noire, apporte un message qui se lit comme suit:

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

La Chambre se conforme à ce désir et, une fois de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Wilfrid Girouard, écuyer, député du district électoral de Drummond-Arthabaska, démissionnaire.

De Pierre Emile Côté, écuyer, député du district électoral de Bonaventure, démissionnaire.

D'Otto Buchanan Elliott, écuyer, député du district électoral de Kindersley, démissionnaire.

De James Warren Rutherford, écuyer, député du district électoral de Kent (Ontario), décédé.

De Joseph Léon Vital Mallette, écuyer, député du district électoral de Jacques-Cartier, décédé.

D'Alexander MacGillivray Young, écuyer, député du district électoral de Saskatoon (ville), décédé.

De l'honorable Fernand Rinfret, député du district électoral de St-Jacques, décédé.

D'Alfred Edgar MacLean, écuyer, député du district électoral de Prince, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits comtés, respectivement.

---

## DISTRICT ELECTORAL DE DRUMMOND-ARTHABASKA

ARTHABASKA, le 3 octobre, 1939.

L'honorable Pierre Casgrain,  
Président de la Chambre des communes,  
Ottawa.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux articles 6 et 8 du chapitre 145 des Statuts Revisés du Canada, 1927, je vous donne par les présentes avis que je remets mon mandat de député à la Chambre des communes du Canada pour la circonscription électorale de Drummond-Arthabaska, voulant que ma démission comme député de cette circonscription électorale prenne effet immédiatement.

Et j'ai signé la présente déclaration en présence des témoins suivants: l'honorable J. E. Perrault, c.r., avocat, de la ville d'Arthabaska, et Charles Robert Garneau, notaire, de la ville d'Arthabaska.

Je vous prie d'accuser réception de suite de ma déclaration.

WILFRID GIROUARD.

Témoins:

J. E. PERRAULT,  
C. R. GARNEAU.

## DISTRICT ELECTORAL DE BONAVENTURE

NEW CARLISLE, 6 octobre 1939.

L'honorable Pierre Casgrain,  
Président de la Chambre des communes,  
Ottawa.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Suivant les prescriptions de l'article 6, paragraphe B, du chapitre 145, des Statuts Revisés du Canada, 1927, soyez avisé que par les présentes je remets mon mandat comme député du comté de Bonaventure, province de Québec, entendant résigner comme représentant de cette circonscription électorale.

Je vous serais obligé d'accuser réception immédiatement de la présente résignation comme député du comté de Bonaventure de ma part, votre réponse étant à l'effet qu'en vertu du présent document je ne suis plus le représentant du comté de Bonaventure à la Chambre des communes à Ottawa.

Avec l'assurance de mes sentiments distingués veuillez me croire, monsieur le Président.

Votre tout dévoué,

P. ÉMILE CÔTÉ.

Témoins:

ALFRED GREENE,  
CHAS F. GUITÉ.

## DISTRICT ELECTORAL DE KINDERSLEY

11229 Quatre-vingt-dix-septième Rue,

EDMONTON, ALBERTA, 20 octobre, 1939.

L'honorable Pierre Casgrain,  
Président de la Chambre des communes,  
Ottawa.

CHER MONSIEUR,

En présence des circonstances extraordinaires qui confrontent le Canada il semble nécessaire que chaque citoyen remplisse son devoir au meilleur avantage du pays et de tout l'Empire.

La tâche importante primordiale est de placer ceux qui sont nantis de l'entraînement et de l'expérience dans les postes où leurs services peuvent être le plus utile.

Pour cette raison, et considérant qu'il est d'intérêt public que l'on puisse persuader d'assumer une telle charge une personne qui possède une très grande expérience des affaires internationales et peut-être aussi un entraînement considérable dans le service actif au cours de la dernière guerre, je désire, en conséquence, offrir ma démission comme représentant au Parlement du district électoral de Kindersley, en Saskatchewan.

J'avertis mes électeurs à cet effet et, en leur nom, j'apprécierais hautement qu'une proclamation soit émise à temps pour leur assurer d'avoir un représentant en Chambre à la prochaine session du Parlement.

Votre tout dévoué,

O. B. ELLIOTT.

Témoins:

M. E. O'FARRELL,  
A. BURTON.

## DISTRICT ELECTORAL DE KENT (ONTARIO)

Province du Canada }  
 A savoir: }

Chambre des communes

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Kent, (Ontario), par suite de la mort du Dr J. W. Rutherford, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce vingt-sixième jour d'octobre, 1939.

N. A. McLARTY (L.S.)

*Député du district électoral d'Essex-ouest.*

W. D. EULER (L.S.)

*Député du district électoral de Waterloo-nord.*

## DISTRICT ELECTORAL DE JACQUES-CARTIER

Puissance du Canada }  
 A savoir: }

Chambre des Communes

A l'honorable président de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Jacques-Cartier (Montréal), province de Québec, par suite de la mort de J. L. V. Mallette, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce vingt-sixième jour d'octobre, 1939.

CLARENCE D. HOWE (L.S.)

*Député du district électoral de Port-Arthur.*

ERNEST LAPOINTE (L.S.)

*Député du district électoral de Québec-est.*

## DISTRICT ELECTORAL DE SASKATOON (VILLE)

Puissance du Canada }  
 A savoir: }

Chambre des Communes

A l'honorable président de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de la ville de Saskatoon, province de Saskatchewan, par suite de la mort du Dr A. MacG. Young, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce vingt-sixième jour d'octobre, 1939.

JAMES G. GARDINER (L.S.)

*Député du district électoral d'Assiniboia.*

N. A. McLARTY (L.S.)

*Député du district électoral d'Essex-ouest.*

## DISTRICT ELECTORAL DE ST-JACQUES

Puissance du Canada }  
 A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable président de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de St-Jacques (Montréal), province de Québec, par suite de la mort de l'honorable Fernand Rinfret, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce vingt-sixième jour d'octobre, 1939.

CLARENCE D. HOWE (L.S.)

*Député du district électoral de Port-Arthur.*

ERNEST LAPOINTE (L.S.)

*Député du district électoral de Québec-est.*

## DISTRICT ELECTORAL DE PRINCE

Puissance du Canada }  
 A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable président de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Prince, dans l'Ile du Prince-Edouard, par suite de la mort d'Alfred Edgar MacLean, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce quatorzième jour de novembre, 1939.

J. L. ILSLEY (L.S.)

*Député du district électoral de Digby-Annapolis-Kings.*

ERNEST LAPOINTE (L.S.)

*Député du district électoral de Québec-est.*

M. l'Orateur annonce aussi à la Chambre, qu'au cours du congé parlementaire, le Greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection et les brefs des députés suivants, à savoir:

De Douglas George Léopold Cunnington, écuyer, pour le district électoral de Calgary-ouest.

D'Arthur Lisle Thompson, écuyer, pour le district électoral de Kent (Ontario).

D'Eugène Durocher, écuyer, pour le district électoral de St-Jacques (Ile de Montréal).

D'Elphège Marier, écuyer, pour le district électoral de Jacques-Cartier (Ile de Montréal).

De l'honorable James Layton Ralston, pour le district électoral de Prince.

De Walter George Brown, écuyer, pour le district électoral de la ville de Saskatoon.

## CANADA

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-huit juillet, 1939, et adressé à J. A. Robertson, de Calgary, province de l'Alberta, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Calgary-ouest, aux lieu et place du très honorable Richard Bedford Bennett, démissionnaire, Douglas George Léopold Cunnington, écuyer, de Calgary, Alberta, courtier en assurances, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-sixième jour de septembre, 1939.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

## CANADA

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-six octobre, 1939, et adressé à John F. Fletcher, écuyer, de Chatham, province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Kent, aux lieu et place de James Warren Rutherford, décédé, Arthur Lisle Thompson, de Chatham, Ontario, agent de machines aratoires, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce quatorzième jour de décembre 1939.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

## CANADA

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-sept octobre, 1939, et adressé à Ernest Robillard, de Montréal, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de St-Jacques (Ile de Montréal), aux lieu et place de l'honorable Fernand Rinfret, décédé, Eugène Durocher, écuyer, 3775 rue St-Hubert, Montréal, Québec, courtier en assurances, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-neuvième jour de décembre, 1939.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

## CANADA

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-sept octobre, 1939, et adressé à Raymond Ranger, de Valois, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Jacques-Cartier (Ile de Montréal), aux lieu et place de Joseph Léon Vital Mallette, décédé, Elphège Marier, 220 Bord du Lac, Pointe-Claire, Québec, avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-neuvième jour de décembre, 1939.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

## CANADA

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du quatorze novembre, 1939, et adressé à Charles R. Rogers, de Summerside, province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Prince, aux lieu et place d'Alfred Edgar MacLean, décédé, l'honorable James Layton Ralston, 3495 avenue Holton, Montréal, P.Q., avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, le huitième jour de janvier, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

## CANADA

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du vingt-six octobre, 1939, et adressé à G. A. Ferguson, de Saskatoon, province de la Saskatchewan, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de la ville de Saskatoon, aux lieu et place d'Alexander MacGillivray Young, décédé, Walter George Brown, 535-Est, Vingt-quatrième rue, Saskatoon, Saskatchewan, ministre presbytérien, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce dixième jour de janvier, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

Les députés suivants, après avoir prêté le serment prescrit par la loi et signé le rôle y afférant, prennent leur siège en Chambre:

L'honorable James Layton Ralston, pour le district électoral de Prince.

Arthur Lisle Thompson, écuyer, pour le district électoral de Kent (Ontario).

Eugène Durocher, écuyer, pour le district électoral de St-Jacques (Ile de Montréal).

Elphège Marier, écuyer, pour le district électoral de Jacques-Cartier (Ile de Montréal).

Douglas George Léopold Cunnington, écuyer, pour le district électoral de Calgary-ouest.

Walter George Brown, écuyer, pour le district électoral de la ville de Saskatoon.

M. Mackenzie King, du consentement de la Chambre présente le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, comme suit:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Depuis la session spéciale, mes ministres ont travaillé sans relâche à l'organisation et à la direction de l'effort de guerre du Canada. Le Gouvernement s'est tenu en contact étroit avec le gouvernement du Royaume-Uni et a pris les mesures jugées les plus propres à servir la cause commune.

Les diverses divisions de nos forces militaires ont agi avec vigueur en vue d'assurer la sécurité et la défense du Canada, de même que la collaboration avec les armées alliées de terre, de mer et de l'air.

En vue de la conduite effective de la guerre, nous poursuivons activement la mobilisation des ressources industrielles, financières et autres du pays, ainsi que la coordination de toutes les initiatives de guerre. On a donné une direction efficace à la production et la vente des denrées agricoles ou des autres produits primaires, et des mesures sont intervenues pour prévenir toute hausse illicite, à la faveur de la guerre, dans le prix des aliments, du combustible et des autres denrées nécessaires à l'existence.

Depuis votre dernière réunion, la nature du conflit dans lequel le Canada est engagé s'est précisée de plus en plus à mesure que se déroulaient les hostilités. Les nations chérissant l'indépendance et l'idéal démocratiques voient leur existence même menacée par les éléments d'une impitoyable agression qui cherchent à dominer le genre humain par la terreur et la violence. Le peuple canadien a manifesté sa détermination de participer avec la Grande-Bretagne et la France, dans toute la mesure de ses forces, à la défense de la liberté.

De l'avis de mes ministres, la conduite efficace de la guerre exige que ceux sur qui retombe la grave responsabilité d'administrer le pays reçoivent de la nation, en des heures si critiques, l'appui d'un mandat exprès et incontesté. Mes conseillers ont, par conséquent, en tenant compte des circonstances actuelles à cette période de la présente législature, décidé d'en appeler immédiatement au peuple.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je prie la divine Providence de vous donner la force et de vous guider dans l'exercice de vos importantes fonctions.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, déposé sur la Table,— Copie des arrêtés en conseil adoptés d'urgence du 12 septembre, 1939, au 17 janvier, 1940, qui se rapportent aux hostilités en Europe, à savoir:

Arrêté en conseil, C.P. 2435, daté le 12 septembre, 1939: règlement relatif au réquisitionnement de propriétés autres que des terrains.

Arrêté en conseil, C.P. 2629, daté le 11 septembre, 1939: autorisation de capturer et de saisir tous les navires allemands.

Arrêté en conseil, C.P. 2635, daté le 11 septembre, 1939: pour autoriser la réglementation de la vente de la codéine.

Arrêté en conseil, C.P. 2637, daté le 18 septembre, 1939: nomination de E. H. Coleman, c.r., L.L.D., sous-secrétaire d'Etat, au poste de président du bureau d'inscription des services volontaires, créé sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2620, en date du 9 septembre, 1939, tel que modifié; nomination du Major J. F. Cummins, Mlle E. E. Saunders, et du major M. F. Gregg, C.V., comme membres de ce comité.

Arrêté en conseil, C.P. 2638, daté le 14 septembre, 1939: autorisation donnée aux navires de la marine royale canadienne de coopérer avec la marine royale.

Arrêté en conseil, C.P. 2646, daté le 14 septembre, 1939: pour rescinder l'arrêté en conseil, C.P. 2580, en date du 7 septembre 1939, qui autorisait M. Oswald Mayrand, ancien directeur de la Presse canadienne, Montréal, à agir comme membre du comité de coordination de la censure.

Arrêté en conseil, C.P. 2652, daté le 14 septembre, 1939: autorisation de verser certaines compensations aux personnes assignées à la censure postale.

Arrêté en conseil, C.P. 2653, daté le 14 septembre, 1939: mise en vigueur des règlements relatifs à l'entrée des aubains arrivant de pays ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 2654, daté le 12 septembre, 1939: établissement d'un comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 2677, daté le 14 septembre, 1939: création d'une réserve spéciale de la force canadienne royale de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 2682, daté le 14 septembre, 1939: mise en vigueur des règlements de la cour des prises de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 2696, daté le 15 septembre, 1939: établissement de la commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 2697, daté le 15 septembre, 1939: nomination de Gordon W. Scott, écuyer, de Montréal, et de Watson Sellar, contrôleur du trésor, pour agir conjointement comme directeurs dans le choix du personnel et de l'organisation générale du comité des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 2698, daté le 14 septembre, 1939: création de la commission économique consultative.

Arrêté en conseil, C.P. 2709, daté le 15 septembre, 1939: mise en vigueur des règlements relatifs aux contrats de la commission des achats de la Défense.

Arrêté en conseil, C.P. 2716, daté le 15 septembre, 1939: création d'une commission de contrôle du change étranger et réglementation.

Arrêté en conseil, C.P. 2722, daté le 15 septembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 2515, en date du 3 septembre, 1939, qui nommait M. Walter S. Thompson comme président du comité de coordination de la censure, et pour changer son titre à celui de directeur de la Censure.

Arrêté en conseil, C.P. 2734, daté le 18 septembre, 1939: nomination de David C. Dick, écuyer, de Cobourg, Ontario, comme administrateur de la laine.

Arrêté en conseil, C.P. 2735, daté le 18 septembre, 1939, restriction des exportations de certaines variétés de laine.

Arrêté en conseil, C.P. 2757, daté le 20 septembre, 1939: nomination de Mlle E. H. Kearns, présentement à l'emploi du bureau de l'auditeur général, comme registraire de tous les arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 2773, daté le 20 septembre, 1939: nomination de W. R. Campbell, écuyer, de Windsor, Ontario, et de Robert C. Vaughan, écuyer, de Montréal, P.Q., comme membres du comité des approvisionnements de guerre, sans salaire.

Arrêté en conseil, C.P. 2785, daté le 20 septembre, 1939: restriction imposée sur l'exportation de certains articles canadiens susceptibles de servir à la fabrication de munitions de pays ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 2788, daté le 21 septembre, 1939: au sujet des pouvoirs que devront exercer les deux sous-ministres adjoints de la défense nationale, et des allocations à leur famille.

Arrêté en conseil, C.P. 2815, daté le 22 septembre, 1939: réquisitionnement des navires, etc., et nomination d'un comité consultatif à cette fin.

Arrêté en conseil, C.P. 2825, daté le 25 septembre, 1939: nomination du juge F. L. Smiley, W. P. J. O'Meara, c.r., et J. Fortier, comme membres du comité chargé d'étudier les objections présentées contre l'arrestation de personnes en vertu des Règlements de défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 23/2838, daté le 26 septembre, 1939: pour exempter de l'application des Règlements de Dépenses de Voyage les comptes de dépenses de R. C. Vaughan, écuyer, Président de la Commission des Achats de la Défense, du 14 juillet au 24 août, 1939 inclusivement; et pour lui accorder ensuite une allocation de subsistance de \$20 par jour à compter du 25 août 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 2845, daté le 25 septembre, 1939: réglementation de l'impôt de vente sur le gaz et l'électricité.

Arrêté en conseil, C.P. 2852, daté le 25 septembre, 1939, modification des règlements du bureau de contrôle du change étranger, au sujet de la vente des valeurs étrangères.

Arrêté en conseil, C.P. 2853, daté le 25 septembre, 1939: autorisation d'acheter des pommes de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Ecosse et conclusion d'accords avec l'Okanagan Federated Shippers Association Incorporated et l'agence de vente centrale de la Nouvelle-Ecosse à ce sujet.

Arrêté en conseil, C.P. 2876, daté le 27 septembre, 1939: nomination du capitaine Joseph Gustave Raymond comme vice-président du comité des allocations familiales à la place du lieut.-col. Hugues Lemoyne de Martigny.

Arrêté en conseil, C.P. 2881, daté le 27 septembre, 1939: autorisant une proclamation qui a fait du dimanche 8 octobre 1939 une journée d'humbles prières et d'invocations au Dieu Tout Puissant au sujet de la guerre où le Canada est maintenant engagé.

Arrêté en conseil, C.P. 2882, daté le 27 septembre, 1939: autorisant la titularisation avec traitement du personnel de la censure des journaux et des films.

Arrêté en conseil, C.P. 2891, daté le 27 septembre, 1939: modifiant les Règlements de la défense du Canada concernant l'impression d'allégations pernicieuses.

Arrêté en conseil, C.P. 2892, daté le 27 septembre 1939, modifiant les règlements du Tribunal des Prises institué sous l'empire du décret du conseil, C.P. 2489, daté le 5 septembre 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 2893, daté le 27 septembre, 1939: nommant S. R. M. Hodgins, du collège Macdonald, secrétaire de la Commission des approvisionnements agricoles à un traitement de \$400 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 2894, daté le 27 septembre, 1939: relatif à la rémunération qui sera versée au personnel de la censure des Postes qui fait l'examen des lettres écrites dans des langues peu usitées.

Arrêté en conseil, C.P. 2896, daté le 27 septembre, 1939: modifiant les règlements de la Commission d'achat de la Défense relatifs aux contrats.

Arrêté en conseil, C.P. 2905, daté le 27 septembre, 1939: pour conclure un accord avec l'Ontario Fruit Export Association pour l'achat de pommes d'Ontario.

Arrêté en conseil, C.P. 2921, daté le 28 septembre, 1939: autorisant la Commission des approvisionnements de guerre à agir comme agent de la Commission d'achat de l'Angleterre.

Arrêté en conseil, C.P. 2926, daté le 29 septembre, 1939: modification des règlements de la Défense du Canada *re* le droit de visiter les locaux utilisés pour des services essentiels, comme l'électricité, le gaz, l'aqueduc, les égouts, les services municipaux et autres.

Arrêté en conseil, C.P. 2929, daté le 29 septembre, 1939: modifiant les règlements relatifs aux officiers les plus anciens de la police, R.G.C.C.,—*re* perquisitions domiciliaires.

Arrêté en conseil, C.P. 2851, daté le 3 octobre, 1939: nommant en qualité d'administrateur du sucre, S. R. Noble, écuyer, de Montréal, avec une allocation de subsistance de \$20 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 2906, daté le 5 octobre, 1939: autorisant l'achat et la vente de la graine de lin à fibre.

Arrêté en conseil, C.P. 2975, daté le 3 octobre, 1939: nommant M. Maurice Samson, écuyer, de Québec, administrateur des cuirs et peaux, avec une allocation de subsistance de \$20 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 2976, daté le 3 octobre, 1939: nommant M. H. J. Hobbins, écuyer, de Montréal, conseiller spécial de l'Administrateur du sucre, avec remboursement de ses vrais frais de déplacement et de subsistance.

Arrêté en conseil, C.P. 2997, daté le 5 octobre, 1939: défendant l'exportation du saumon salé à sec à l'état frais.

Arrêté en conseil, C.P. 3004, daté le 5 octobre, 1939: autorisant l'hospitalisation-forces navales, terrestres et aériennes,—Pensions et santé nationale.

Arrêté en conseil, C.P. 3005, daté le 5 octobre, 1939: modifiant la Loi des pensions et de la santé nationale, Statut de 1928—Hospitalisation, forces navales, terrestres et aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 3021, daté le 5 octobre, 1939: nommant Gordon W. Scott, C.A., secrétaire de l'administration de la Commission des approvisionnements de guerre, avec une allocation de subsistance de \$20 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3022, daté le 5 octobre, 1939: autorisant la nomination de M. Henry Borden comme conseiller de la Commission des approvisionnements de guerre avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3023, daté le 5 octobre, 1939: nommant M. John Eaton, ancien fonctionnaire de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, acheteur de la Commission des approvisionnements de guerre à un traitement de \$750 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 3024, daté le 5 octobre, 1939: nommant le major W. G. Swan fonctionnaire supérieur en charge des entreprises de construction, pour la Commission des approvisionnements de guerre, à un traitement de \$750 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 3025, daté le 5 octobre, 1939: nommant M. W. J. Sanderson, ancien président et gérant général de la *Fleet Aircraft Limited*, fonctionnaire supérieur en charge de la division d'aviation de la Commission des approvisionnements de guerre, à un traitement de \$833.33 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 3026, daté le 5 octobre, 1939: nommant M. Edward Fitzgerald, autrefois membre de l'Office impérial des Munitions, pour agir pour la Commission des approvisionnements de guerre et rendre des services relatifs à la production et à l'achat de munitions et d'approvisionnements de guerre, avec une allocation de subsistance de \$20 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3027, daté le 5 octobre, 1939: nommant M. A. J. Martin secrétaire particulier du président de la Commission des approvisionnements de guerre à un traitement de \$333.33 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 3031, daté le 5 octobre, 1939: nommant C. E. Gravel, écuyer, de Montréal, membre de la Commission des approvisionnements de guerre, sans rémunération.

Arrêté en conseil, C.P. 3040, daté le 11 octobre, 1939: instituant sous les dispositions de la Loi de naturalisation une Commission composée du juge L. A. Audette, de H. Aldous Ayles, c.r., et de Lee A. Kelley, c.r., pour s'enquérir de l'annulation des certificats de naturalisation et faire rapport.

Arrêté en conseil, C.P. 3041, daté le 11 octobre, 1939: au sujet de la naturalisation des aubains.

Arrêté en conseil, C.P. 3042, daté le 11 octobre, 1939: défendant aux aubains originaires des pays ennemis de se servir d'armes à feu, de munitions, de dynamite, etc., ou d'en posséder.

Arrêté en conseil, C.P. 3052, daté le 11 octobre, 1939: nommant le juge Denis Murphy, de la Colombie-Britannique, président du Bureau consultatif qui, dans le district du littoral du Pacifique, s'occupera des indemnités à être accordées pour les navires réquisitionnés pour services de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 3053, daté le 11 octobre, 1939: nommant le juge M. B. Archibald, de la Nouvelle-Ecosse, président du Bureau consultatif qui, dans le district des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et du littoral de l'Atlantique, s'occupera des indemnités à accorder pour les navires réquisitionnés pour services de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 3057, daté le 12 octobre, 1939: nommant M. Aubrey Davis, de Newmarket, Ontario, pour agir en qualité d'inspecteur, sous la Commission des approvisionnements de guerre, pour l'achat de cuir et d'articles de cuir, avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3060, daté le 11 octobre, 1939. fermant à la navigation une partie de la rivière Welland.

Arrêté en conseil, C.P. 3061, daté le 11 octobre, 1939: autorisant l'impression et la distribution de copies de décrets du conseil adoptés sous l'empire des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 3065, daté le 11 octobre, 1939: accordant des délais, etc., relativement aux droits miniers des détenteurs qui s'enrôlent dans les Armées britanniques ou alliées.

Arrêté en conseil, C.P. 3093, daté le 12 octobre, 1939: accordant le pardon, dans certaines circonstances, aux déserteurs de l'armée permanente, au moment où ils s'enrôlent de nouveau.

Arrêté en conseil, C.P. 3105, daté le 12 octobre, 1939: autorisant le Chemin de fer Canadien-National et le Chemin de fer Canadien-Pacifique à s'acheter du matériel roulant.

Arrêté en conseil, C.P. 3108, daté le 12 octobre, 1939: autorisant la personne qui convoque le sous-comité du Comité d'information publique à désigner un fonctionnaire des services administratifs du Canada pour signer les réquisitions de papeteries, etc., pour ledit sous-comité.

Arrêté en conseil, C.P. 3109, daté le 12 octobre, 1939: modifiant les règlements de la Commission d'achat de la défense relativement à un quorum, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 3114, daté le 12 octobre, 1939: relatif à l'assurance des fonctionnaires. Endossement militaire, *re* fonctionnaires enrôlés.

Arrêté en conseil, C.P. 3115, daté le 12 octobre, 1939: autorisant une allocation de subsistance de \$15 par jour pour Walter S. Thompson, en sa qualité de directeur de la Censure.

Arrêté en conseil, C.P. 3116, daté le 12 octobre, 1939: nommant Henry Brown, écuyer, de Toronto, comme conseiller spécial de l'Administrateur des laines, avec ses déboursés de déplacement et de subsistance.

Arrêté en conseil, C.P. 3117, daté le 18 octobre, 1939: nommant James McGregor Stewart, écuyer, c.r., de Halifax, Nouvelle-Ecosse, comme administrateur du charbon, avec une allocation de subsistance de \$20 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3118, daté le 19 octobre, 1939: pour que Frank G. Neate, écuyer, d'Ottawa, secrétaire de la commission fédérale du combustible, soit détaché auprès de l'administrateur du charbon en qualité de conseiller technique.

Arrêté en conseil, C.P. 3119, daté le 12 octobre, 1939: règlements de pensions et tarifs pour les officiers de marine.

Arrêté en conseil, C.P. 3120, daté le 21 octobre, 1939: pour autoriser l'administration et la direction du comité central d'enquête du Ministère de la Défense nationale par la commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 3121, daté le 19 octobre, 1939: pour prêter temporairement les employés de la division des contrats du ministère de la Défense nationale à la Commission des approvisionnements de guerre au même traitement.

Arrêté en conseil, C.P. 3122, daté le 12 octobre, 1939: autorisation donnée à la force royale canadienne de l'air d'augmenter son effectif.

Arrêté en conseil, C.P. 3124, daté le 12 octobre, 1939: règlements concernant la fabrication et l'exportation des engrais chimiques.

Arrêté en conseil, C.P. 3136, daté le 18 octobre, 1939: pour protéger les droits miniers des personnes qui les possèdent en vertu des dispositions des lois concernant l'exploitation des placers et du quartz au Yukon quand ces personnes s'enrôlent dans les armées britanniques ou alliées.

Arrêté en conseil, C.P. 3139, daté le 18 octobre, 1939: modifications des règlements de la défense du Canada,—amendes pour infractions.

Arrêté en conseil, C.P. 3158, daté le 18 octobre, 1939: pour assurer au brigadier-général E. de V. Panet, C.M.G., D.S.O., une allocation de subsistance de \$10 par jour comme directeur des camps d'internement.

Arrêté en conseil, C.P. 3172, daté le 18 octobre, 1939: nomination de M. C. W. Sherman, président de la Dominion Foundries and Steel Limited, comme officier chargé de tout ce qui se rapporte à l'acier avec les obligations et le titre que le comité d'approvisionnement de guerre pourra lui conférer, avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3173, daté le 18 octobre, 1939: nomination de M. J. A. D. McMurdy, comme assistant directeur de la division de l'aviation sous l'autorité de la Commission des approvisionnements de guerre avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3177, daté le 18 octobre, 1939: pour l'achat et l'entretien des camions.

Arrêté en conseil, C.P. 3183, daté le 18 octobre, 1939: règlements concernant la vente de la codéine.

Arrêté en conseil, C.P. 3184, daté le 18 octobre, 1939: pour autoriser l'affectation d'une somme de \$7,000 au déplacement et autres frais de voyage d'une délégation canadienne composée de l'honorable T. A. Crerar et de ses conseillers à Londres, Angleterre.

Arrêté en conseil, C.P. 3185, daté le 18 octobre, 1939: pour autoriser l'allocation de \$50 par semaine à chacun des conseillers qui accompagnent l'honorable T. A. Crerar à Londres, en Angleterre.

Arrêté en conseil C.P. 3187, daté le 18 octobre, 1939: modifications à l'accord conclu avec la Nouvelle-Ecosse tel qu'autorisé par l'arrêté en conseil, C.P. 2853, daté le 25 septembre, 1939, au sujet des pommes.

Arrêté en conseil, C.P. 3204, daté le 21 octobre, 1939: pour autoriser certains déboursés en faveur de familles réduites à la misère par suite de l'internement d'aubains ennemis au Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 3223, daté le 21 octobre, 1939: règlements concernant l'achat et l'importation du sucre.

Arrêté en conseil, C.P. 3224, daté le 19 octobre, 1939: pour attacher M. Sidney Jones, écuyer, d'Ottawa, à la commission des prix et du commerce en temps de guerre en qualité de conseiller technique de l'administrateur des Peaux et Cuirs.

Arrêté en conseil, C.P. 3245, daté le 19 octobre, 1939: nomination de M. H. B. Case, comme directeur des relations industrielles sous la juridiction de la commission des approvisionnements de guerre au salaire de \$645.70 par mois, avec une allocation de subsistance de \$75 par mois pendant son séjour à Ottawa.

Arrêté en conseil, C.P. 3275, daté le 25 octobre, 1939: pour réduire à \$10 par jour l'allocation de subsistance de Walter S. Thompson comme directeur de la censure.

Arrêté en conseil, C.P. 3292, daté le 25 octobre, 1939: autorisation d'acheter des pommes de terre de semence contrôlée.

Arrêté en conseil, C.P. 3293, daté le 25 octobre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 2906, en date du 5 octobre, 1939, au sujet du fret sur les envois de graine de lin fibreux.

Arrêté en conseil, C.P. 3294, daté le 25 octobre, 1939: concernant la campagne de publicité relative à la mise sur le marché des pommes lancée par la Canadian Advertising Agency Limited, de Montréal, et autorisation d'une dépense de \$109,520.33 à cet effet.

Arrêté en conseil, C.P. 3295, daté le 25 octobre, 1939: autorisation de nommer des experts en publicité et en mise sur le marché des fruits relativement à cette campagne d'annonce pour les pommes.

Arrêté en conseil, C.P. 3296, daté le 25 octobre, 1939: autorisation de réduire de rang certains sous-officiers de la force royale canadienne de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 3297, daté le 25 octobre, 1939: pour annuler temporairement le droit de se retirer de la milice active permanente et de la force permanente de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 3298, daté le 25 octobre, 1939: nomination de Harry Dell Anger, écuyer, c.r., de Toronto, comme avocat de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à un salaire de \$450 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 3299, daté le 25 octobre, 1939: concernant l'achat de matériel de chemin de fer pour le Canadien-National et pour le Pacifique-Canadien.

Arrêté en conseil, C.P. 3300, daté le 25 octobre, 1939: autorisation donnée à la commission des approvisionnements de guerre d'assumer les fonctions de la commission d'achat de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 3342, daté le 26 octobre, 1939: concernant l'enregistrement des aubains ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 3357, daté le 27 octobre, 1939: concernant la nomination d'un officier qui sera connu sous le nom de Commissaire des Transports. (Annulé par l'arrêté en conseil, C.P. 3676, en date du 15 novembre, 1939).

Arrêté en conseil, C.P. 3174, daté le 1er novembre, 1939: modifications des règlements de la commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 3349, daté le 27 octobre, 1939: modifiant l'accord au sujet de la mise sur le marché des pommes provenant de la Colombie-Britannique et signature d'un accord avec l'Okanagan Federated Shippers Association Incorporated à ce sujet.

Arrêté en conseil, C.P. 3358, daté le 10 novembre, 1939: autorisation d'indemniser les pêcheurs canadiens en eau salée lorsqu'ils sont soumis à des dépradations ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 3359, daté le 10 novembre, 1939: autorisation de verser des pensions dans le cas des pêcheurs canadiens en eau salée qui seront blessés ou tués par suite d'actes de l'ennemi.

Arrêté en conseil, C.P. 3362, daté le 27 octobre, 1939: au sujet des brevets, dessins, droits d'auteur et marques de commerce.

Arrêté en conseil, C.P. 3391, daté le 2 novembre, 1939: concernant la loi sur les forces en visite, 1933 (Commonwealth britannique).

Arrêté en conseil, C.P. 3429, daté le 2 novembre, 1939: nomination de l'honorable colonel P. J. Montague, C.M.E., D.S.O., M.C., juge de la cour du Banc du roi du Manitoba comme assistant juge-avocat général pour la force canadienne de la terre et de l'air dans le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 3444, daté le 2 novembre, 1939: autorisation d'augmenter le nombre des constables spéciaux de la gendarmerie royale canadienne à cheval.

Arrêté en conseil, C.P. 3470, daté le 2 novembre, 1939: autorisation d'octroyer des permis aux marchands de charbon et de coke.

Arrêté en conseil, C.P. 3492, daté le 10 novembre, 1939: autorisation pour fournir des soins médicaux aux pêcheurs canadiens en eau salée.

Arrêté en conseil, C.P. 3495, daté le 7 novembre, 1939: autorisation pour appliquer aux contrats de guerre du gouvernement la loi des différends industriels.

Arrêté en conseil, C.P. 3523, daté le 7 novembre, 1939: autorisation d'employer M. F. Campbell Cope, avocat, auprès de la commission des approvisionnements de guerre avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3524, daté le 7 novembre, 1939: autorisation d'employer M. J. P. MacFarlane, c.r., avocat, auprès de la commission des approvisionnements de guerre avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3525, daté le 7 novembre, 1939: autorisation d'employer M. R. H. Littlejohn, avocat, auprès de la commission des approvisionnements de guerre, avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3526, daté le 7 novembre, 1939: autorisation d'employer M. K. B. Palmer, avocat, auprès de la commission des approvisionnements de guerre, avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3527, daté le 7 novembre, 1939: autorisation d'employer M. G. C. Papineau-Couture, c.r., avocat, auprès de la commission des approvisionnements de guerre, avec une allocation de subsistance de \$20 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3531, daté le 7 novembre, 1939: obligation pour les navires canadiens de porter du lest.

Arrêté en conseil, C.P. 3532, daté le 7 novembre, 1939: autorisation d'émettre des permis pour l'exportation de la graine de lin fibreux.

Arrêté en conseil, C.P. 3556, daté le 9 novembre, 1939: autorisation donnée au ministère de la Défense nationale de louer des locaux pour la force de terre, d'air et de mer.

Arrêté en conseil, C.P. 38/3571, daté le 9 novembre, 1939: autorisation donnée au Bureau des recherches scientifiques de consacrer une somme de \$150,000 pour l'emploi temporaire du personnel scientifique, technique ou autre, jugé nécessaire, de temps à autre, afin d'aider l'industrie à répondre au problème de la poursuite de la guerre par le pays.

Arrêté en conseil, C.P. 77/3571, daté le 9 novembre, 1939: pour la protection au point de vue congés, pensions, augmentations statutaires, etc., des anciens membres de la gendarmerie royale canadienne à cheval devenus fonctionnaires et qui ont repris du service pour la durée de la guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 89/3571, daté le 9 novembre, 1939: pour mettre à la disposition du ministère des Pensions et de la Santé la somme de \$20,000 pour enquêtes sur les allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 3572, daté le 9 novembre, 1939: pour autoriser l'émission d'un permis à un chalutier d'enregistrement français.

Arrêté en conseil, C.P. 3607, daté le 14 novembre, 1939: modification à l'arrêté en conseil, C.P. 3042, en date du 11 octobre, 1939, au sujet de l'emploi ou de la possession d'armes à feu, etc., par des aubains ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 3613, daté le 23 novembre, 1939: émission de deux permis de chalutiers à la General Seafoods, Limited, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 3623, daté le 14 novembre, 1939: modification des Règlements de la défense du Canada au sujet de l'enregistrement des aubains.

Arrêté en conseil, C.P. 3692, daté le 17 novembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 2621, en date du 9 septembre, 1939, au sujet du comité des approvisionnements agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 3675, daté le 15 novembre, 1939: pour prolonger le terme d'engagement,—officiers et salaires,—marine royale canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 3676, daté le 15 novembre, 1939: annulement de l'arrêté en conseil, C.P. 3357, en date du 27 octobre, 1939, pourvoyant à la nomination d'un commissaire des transports.

Arrêté en conseil, C.P. 3677, daté le 15 novembre, 1939: pour autoriser la nomination d'un commissaire des Transports.

Arrêté en conseil, C.P. 3691, daté le 17 novembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 2516, en date du 3 septembre, 1939,—choses nécessaires à la vie.

Arrêté en conseil, C.P. 3693, daté le 17 novembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 3124, en date du 12 octobre, 1939, concernant les permis pour l'exportation de l'engrais chimique.

Arrêté en conseil, C.P. 3694, daté le 17 novembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 3183, en date du 18 octobre, 1939, au sujet de la vente de la codéine.

Arrêté en conseil, C.P. 3710, daté le 10 novembre, 1939: pour autoriser l'expansion des aérodromes par le ministre des Transports.

Arrêté en conseil, C.P. 3711, daté le 17 novembre, 1939: pour autoriser la formule d'accord relative à l'achat des pommes de terre de semence certifiées.

Arrêté en conseil, C.P. 3712, daté le 17 novembre, 1939: pour autoriser le paiement relatif aux avions pour le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 3731, daté le 17 novembre, 1939: pour autoriser les règlements de censure au port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 3732, daté le 17 novembre, 1939: pour autoriser la collaboration de la marine royale canadienne avec la marine royale et, pour annuler l'arrêté en conseil, C.P. 2638, en date du 14 septembre, 1939, à ce sujet.

Arrêté en conseil, C.P. 3776, daté le 22 novembre, 1939: pour autoriser la commission des prix et du commerce en temps de guerre à fixer le prix de la laine.

Arrêté en conseil, C.P. 3784, daté le 22 novembre, 1939: pour autoriser E. A. Bromley à se charger de certains devoirs relatifs à des achats de guerre, avec une allocation de subsistance de \$10 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 3785, daté le 22 novembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 2815, déclarant qu'on ne doit pas tenir compte de l'augmentation de l'évaluation des naviresquisitionnés.

Arrêté en conseil, C.P. 3786, daté le 23 novembre, 1939: pour que la commission des approvisionnements de guerre soit responsable au ministre des Transports.

Arrêté en conseil, C.P. 3799, daté le 22 novembre, 1939: modifiant les règlements de la commission de contrôle du change étranger.

Arrêté en conseil, C.P. 3801, daté le 23 novembre, 1939: modification de l'accord autorisé par l'arrêté en conseil, C.P. 3187, en date du 18 octobre, 1939, au sujet du traitement des pommes produites en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 3802, daté le 23 novembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 3391, en date du 2 novembre, 1939—Loi sur les forces en visite, 1933.

Arrêté en conseil, C.P. 3812, daté le 23 novembre, 1939: pour modifier le règlement No 26 de la Défense du Canada—Tribunaux, appels des aubains internés.

Arrêté en conseil, C.P. 12/3854, daté le 28 novembre, 1939: au sujet des services de certains membres de la commission des achats de la Défense qui peuvent être nécessaires à la commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 13/3854, daté le 28 novembre, 1939: au sujet de l'emploi de certains techniciens par la commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 79/3854, daté le 28 novembre, 1939: pour mettre la somme de \$25,000 à la disposition du ministère de la Justice pour pourvoir aux dépenses occasionnées par la mise en force des règlements de la défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 3867, daté le 28 novembre, 1939: règlements relatifs aux zones adjacentes aux aéroports.

Arrêté en conseil, C.P. 3878, daté le 28 novembre, 1939: modification des règlements du contrôle du change étranger.

Arrêté en conseil, C.P. 3987, daté le 5 décembre, 1939: établissement des règlements relatifs au vol des aéroplanes civiles.

Arrêté en conseil, C.P. 3988, daté le 5 décembre, 1939: établissement des règlements relatifs à la discipline des membres des forces de mer, de terre et d'air placés sous les soins du médecin.

Arrêté en conseil, C.P. 3998, daté le 5 décembre, 1939: modification des règlements de la commission des prix et du commerce en temps de guerre au sujet des denrées nécessaires à la vie.

Arrêté en conseil, C.P. 4017- $\frac{1}{2}$ , daté le 5 décembre, 1939: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 2474, en date du 30 août, 1939, au sujet des comités du cabinet.

Arrêté en conseil, C.P. 4022, daté le 5 décembre, 1939: approbation des règlements financiers relatifs aux forces expéditionnaires canadiennes outremer.

Arrêté en conseil, C.P. 4024, daté le 5 décembre, 1939: autorisation d'enrôler les préposés aux fonctions de commis sédentaires.

Arrêté en conseil, C.P. 4043, daté le 8 décembre, 1939: nomination de William Culham Woodward, écuyer, de Vancouver, Colombie-Britannique, comme membre de la commission des approvisionnements de guerre sans allocation.

Arrêté en conseil, C.P. 4048, daté le 8 décembre, 1939: nomination de Robert A. C. Henry, de Montréal, comme administrateur adjoint auprès du ministre des Transports, avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 4064, daté le 8 décembre, 1939: pour autoriser une allocation de subsistance de \$15 par jour à M. le juge James Duncan Hyndman qui dirige un tribunal établi en vertu de la règle 26 des Règlements de la défense du Canada, tels que modifiés,—Appels des aubains ennemis internés.

Arrêté en conseil, C.P. 4068- $\frac{1}{2}$ , daté le 8 décembre, 1939: organisation d'un comité spécial du cabinet sur la démobilisation.

Arrêté en conseil, C.P. 4070, daté le 8 décembre, 1939: pour autoriser le versement d'une somme de \$13,000 à la Canadian Advertising Agency Limited, Montréal, P.Q., relativement à la publicité pour la mise sur le marché du porc et de ses sous-produits au Canada et dans le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 4072, daté le 8 décembre, 1939: pour accepter la démission de Walter S. Thompson, écuyer, comme directeur du bureau de censure, et pour nommer le Col. Maurice A. Pope, du ministère de la Défense nationale, président du comité de coordination de la censure.

Arrêté en conseil, C.P. 4073, daté le 8 décembre, 1939: nomination de Walter S. Thompson, écuyer, de la ville de Montréal, P.Q., comme directeur du comité de l'information publique, avec une allocation de subsistance de \$15 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 4076, daté le 13 décembre, 1939: pour établir une commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 4120, daté le 13 décembre, 1939: approbation des règlements financiers relatifs aux forces royales canadiennes de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 4121, daté le 13 décembre, 1939: établissement des règlements relatifs à la discipline et au traitement des prisonniers de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 4122, daté le 13 décembre, 1939: pour autoriser la réduction de grade de certains officiers à brevet et de sous-officiers.

Arrêté en conseil, C.P. 4129, daté le 20 novembre, 1939: pour autoriser l'affranchissement gratuit de la correspondance des membres des forces expéditionnaires.

Arrêté en conseil, C.P. 4169, daté le 14 décembre, 1939: le gouvernement agit comme agent du gouvernement de tout pays britannique ou allié à Sa Majesté.

Arrêté en conseil, C.P. 4173, daté le 20 décembre, 1939: nomination des membres de la commission du bacon, sans rémunération.

Arrêté en conseil, C.P. 4182, daté le 20 décembre, 1939: allocation d'une somme de \$50,000 au département de l'aviation civile du ministère du Transport par rapport au développement des aérodromes au Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 31/4204, daté le 21 décembre, 1939: pour mettre à la disposition de la division des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national la somme de \$3,000 afin de défrayer les dépenses occasionnées par la censure des journaux et autres publications canadiennes.

Arrêté en conseil, C.P. 74/4204, daté le 21 décembre, 1939: nomination de Warren Baldwin et Bertram B. Perry comme assistants censeurs au bureau de Toronto, à un salaire de \$10 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 75/4204, daté le 21 décembre, 1939: nomination de Henry Bruce Jefferson comme assistant censeur à Halifax à un salaire de \$10 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 85/4204, daté le 21 décembre, 1939: pour mettre à la disposition du ministère des Transports la somme de \$25,000 qui doit servir à l'établissement du bureau du commissaire des Transports.

Arrêté en conseil, C.P. 4230, daté le 20 décembre, 1939: pour autoriser l'achat de la propriété de l'Eglinton Hunt Club qui doit servir d'école d'entraînement à la force royale canadienne de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 4248, daté le 20 décembre, 1939: modifications des règlements de la commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 4249, daté le 20 décembre, 1939: nomination des membres de la commission du bacon, qui tous serviront sans rémunération.

Arrêté en conseil, C.P. 4251, daté le 20 décembre, 1939: création de la commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 4252, daté le 20 décembre, 1939: nomination de J. G. Parmelee, écuyer, président de la commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 4253, daté le 20 décembre, 1939: pour autoriser le versement d'un honoraire de \$500 à Henry Brown, écuyer, de Toronto, comme conseiller technique de l'administrateur de la laine.

Arrêté en conseil, C.P. 4262, daté le 20 décembre, 1939: pour désigner certaines personnes ennemies vivant en pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 4284, daté le 21 décembre, 1939: nomination de L. W. Brockington, écuyer, c.d., comme archiviste de l'effort militaire canadien et conseiller à ces fins du comité de guerre du cabinet, à un salaire de \$750 par mois, avec une allocation de subsistance de \$12 par jour.

Arrêté en conseil, C.P. 4353, daté le 27 décembre, 1939: modification des règlements de la commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 4355, daté le 27 décembre, 1939: autorisation des règlements pour la mise sur le marché des pommes de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 4357, daté le 27 décembre, 1939: pour autoriser une proclamation au sujet de la commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 14, daté le 4 janvier, 1940: pour autoriser un octroi au Y.M.C.A. d'Halifax, et à l'Armée du Salut, du même endroit, pour le maintien de deux cantines dans cette ville.

Arrêté en conseil, C.P. 37, daté le 4 janvier, 1940: au sujet de la propagation de nouvelles préjudiciables au salut de l'état.

Arrêté en conseil, C.P. 14/38, daté le 4 janvier, 1940: nomination de James M. MacDonald comme conseiller économique sur le personnel de la commission des prix et du commerce en temps de guerre, à un salaire de \$450 par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 74/38, daté le 4 janvier, 1940: pour mettre à la disposition de la Corporation canadienne de radiodiffusion la somme de \$15,000 en rapport avec la censure à la radio.

Arrêté en conseil, C.P. 92, daté le 10 janvier, 1940: modification de l'arrêté en conseil, C.P. 3060, en date du 11 octobre, 1939, pour fermer à la navigation une partie de la rivière Welland.

Arrêté en conseil, C.P. 3/99, daté le 10 janvier, 1940: pour accorder une allocation de subsistance de \$12 par jour à W. P. J. O'Meara, sous-secrétaire d'état adjoint, et à Jacques Fortier, avocat de département, ministère des Transports, pendant qu'ils entendront les appels des aubains ennemis internés.

Arrêté en conseil, C.P. 117, daté le 9 janvier, 1940: concernant le prélèvement d'emprunts par le gouvernement canadien.

Arrêté en conseil, C.P. 108, daté le 13 janvier, 1940: concernant la compilation et la publication de toutes les proclamations et de tous les arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi de mesures de guerre, du 25 août 1939 au 31 décembre, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 145, daté le 13 janvier, 1940: nomination de B. J. Roberts, écuyer, pour agir comme conseiller financier du gouvernement du Canada à titre d'administrateur du plan d'entraînement des aviateurs du commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 146, daté le 17 janvier, 1940: modification des règlements de la défense du Canada au sujet des critiques adressées au gouvernement.

Arrêté en conseil, C.P. 148, daté le 13 janvier, 1940: pour prohiber l'exportation des estomacs de veau servant à la préparation de la caillette.

Arrêté en conseil, C.P. 149, daté le 13 janvier, 1940: pour la direction des cours martiales générales et régionales où s'instruit le procès de tout membre de l'armée ou de l'aviation canadienne à l'heure actuelle dans le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 187, daté le 17 janvier, 1940: pour établir un comité des allocations familiales au ministère de la Défense nationale, qui s'occupera de tout ce qui touche aux allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 188, daté le 17 janvier, 1940: modification des règlements de la commission des approvisionnements de guerre,—pouvoirs relativement aux contrats.

M. l'Orateur dépose sur le Bureau:—Rapport du bibliothécaire général du Parlement, lequel est ainsi conçu:—

*A l'honorable Président de la Chambre des communes:*

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1939.

On a procédé sans tarder à la préparation du Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en don, et ce Supplément paraîtra sous peu.

Le 31 juillet dernier, M. Oswald Soulière, catalogueur français, a été mis à sa retraite après vingt-huit années de services rendus à la Bibliothèque. Après

examen de concours, la Commission du Service civil a désigné à ce poste M. Lucien Lusignan, licencié en sciences commerciales de l'Université de Montréal et diplômé de l'École de Bibliothécaires de la même Université. M. Lusignan avait, au cours des cinq années précédentes, rempli les fonctions d'aide-bibliothécaire.

La nomination de M. E. Trudel au poste d'aide-bibliothécaire senior français avait laissé vacant le poste d'aide-bibliothécaire. La Commission du Service civil, selon les formalités requises, a nommé comme tel M. Louis Tarte, bachelier ès arts de l'Université d'Ottawa et diplômé de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal.

La transcription sur fiches de l'index du Catalogue se poursuit graduellement.

Au cours de l'année, on a transporté environ 80,000 volumes de documents parlementaires dans le local gracieusement mis à notre disposition par le Ministre des Travaux publics dans le nouvel édifice des Archives. La Bibliothèque se trouve soulagée d'autant, mais la question d'encombrement n'en reçoit qu'une solution temporaire.

La guerre venait à peine de se déclarer que de partout on réclamait les documents publiés par l'Angleterre et le Canada au cours du dernier conflit mondial et durant les quelques mois qui suivirent. La Bibliothèque en possédait heureusement assez d'exemplaires pour répondre à la demande. On a immédiatement commandé en Angleterre tout ce qui a trait à la guerre: copies des lois d'urgence, papiers blancs et autres documents; et nos agents de l'endroit ont reçu l'ordre de nous faire parvenir sans autre avis tout ce qui se publiera à ce sujet.

La Bibliothèque a ouvert large ses portes aux différentes missions britanniques de passage à Ottawa.

La guerre a ralenti la production d'ouvrages purement littéraires en France et en Angleterre, et les difficultés de transport ont retardé la livraison des volumes qui nous viennent d'outre-mer. Malgré tout, la Bibliothèque a ajouté sur ses rayons nombre de nouveaux ouvrages très importants, anglais et français, sur les questions économiques, internationales, historiques, etc.

Parmi les dons qui offrent le plus de valeur ou d'intérêt, relevons: *The Great Chronicle of London*, provenant du Très Honorable Vicomte Wakefield of Hythe, G.C.V.O., et, de la part de Frederick John Nettlefold, Esq., de Londres, le quatrième et dernier volume du *Catalogue Raisonné* des tableaux et dessins de sa célèbre collection.

Respectueusement soumis,

(Signé) FELIX DESROCHERS,  
*Bibliothécaire général.*

Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa, ce 25 janvier, 1940.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a nommé J. Laundry comme sergent d'armes intérimaire pour la durée de la présente session.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil (suspension de séance).

**PIERRE F. CASGRAIN,**  
*Orateur.*

# PROCLAMATIONS *re* DISSOLUTION



TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, et à tous les intéressés,—SALUT:

## PROCLAMATION

**A**TTENDU que Nous avons jugé à propos, par et avec l'avis et le consentement de Notre conseil privé pour le Canada, de dissoudre la présente législature du Canada.

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et dissolvons par les présentes ladite législature du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des communes sont excusés de se réunir immédiatement.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-cinquième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT:

PROCLAMATION

**A**TTENDU que c'est Notre désir et détermination de nous rencontrer aussitôt que faire se pourra avec Notre peuple de Notre Dominion du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement,—

NOUS FAISONS CONNAÎTRE Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné des ordres en vue de l'émission de Nos WRITS en due forme pour la convocation du parlement dans Notredit Dominion, lesquels Writs porteront la date du vingt-septième jour de janvier 1940, et rapportables le dix-septième jour d'avril 1940.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-septième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante, et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT:

PROCLAMATION

**S**ACHEZ que, désireux et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de nous rencontrer avec Notre Peuple de Notre Dominion du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, par les présentes convoquons la Chambre des communes dans et pour Notredit Dominion, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, jeudi, le vingt-cinquième jour d'avril prochain, pour, là et alors, entrer en conférence et traiter avec les hommes illustres et le Sénat de Notredit Dominion.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-septième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante, et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.



INDEX  
DU  
SOIXANTE ET DIX-NEUVIÈME VOLUME  
4 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des Communes  
(Sixième session du dix-huitième parlement)

**B**

**Bibliothèque:**

Rapport relatif à la—pour l'année 1939, 21.

**Bonaventure:**

Avis de la démission de P. E. Côté, député de—, 3.

**Brown, Walter George:**

M.— élu député de Saskatoon, 7.

Occupe son fauteuil dans la Chambre, 8.

**C**

**Calgary-Ouest:**

M. D. G. L. Cunnington, élu député de—, 6.

**Chambre des communes:**

Texte de la proclamation portant convocation de la— (*pro forma*), 25.

**Côté, Pierre Emile:**

Démission de—, député de Bonaventure, 2.

Lettre de démission de—, 3

**Cunnington, Douglas G. L.:**

M.— élu député de Calgary-Ouest, 6.

Occupe son fauteuil dans la Chambre, 8.

**D**

**Discours du Trône:**

Monsieur l'Orateur donne lecture du— aux Communes, 8.

Texte du—, 8.

**Dissolution:**

Texte de la proclamation portant—de la Chambre, 23.

**Drummond-Arthabaska:**

Avis de la démission de M. Girouard, député de—, 2.

**Durocher, Eugène:**

M.— élu député de Saint-Jacques, 6.

Occupe son fauteuil dans la Chambre, 8.

**E****Elections:**

Rapport du directeur général des— relatif à six— partielles, 5.  
 Texte de la proclamation portant émission des brefs d'—, 24.

**Elliott, Otto Buchanan:**

Démission de—, député de Kindersley, 2.  
 Lettre de démission de—, 3.

**G****Girouard, Wilfrid:**

M.—, député de Drummond-Arthabaska, donne sa démission, 2.

**Gouverneur Général, Son Excellence:**

Message annonçant la présence de— au Sénat le 25 janvier pour ouvrir la sixième session, 1.

Message de— convoquant les Communes au Sénat, 2.

**Guerre européenne:**

Dépôt d'arrêtés du conseil adoptés relativement à la— du 12 septembre au 17 janvier 1940, 9-21.

**J****Jacques-Cartier:**

Avis de décès de Vital Mallette, député de—, 4.  
 M. Elphège Marier, élu député de—, 7.

**K****Kent:**

Avis du décès de M. Rutherford, député de—, 4.  
 M. Arthur L. Thompson, élu député de—, 6.

**Kindersley:**

Avis de la démission de M. O. B. Elliott, député de—, 3.

**L****Laundy, J.:**

M.—est nommé sergent d'armes suppléant, 22.

**M****MacLean, Alfred Edgar:**

Décès de—, député de Prince, 2.

**Mallette, Léon Vital:**

Décès de—, député de Jacques-Cartier, 2.

**Marier, Elphège:**

M.— élu député de Jacques-Cartier, 7.  
 Occupe son fauteuil dans la Chambre, 8.

**O****Orateur, Monsieur l':**

—Lit le discours du Trône aux Communes, 8.

**P****Prince:**

Avis du décès de Alfred Edgar MacLean, député de—, 5.  
 M. James L. Ralston, élu député de—, 7.

## R

**Ralston, L'Hon. James L.:**

—élu député de Prince, 7.  
Occupe son fauteuil à la Chambre, 8.

**Rinfret, L'Hon. Fernand:**

Décès de—, député de Saint-Jacques, 2.

**Rutherford, James Warren:**

Décès de—, député de Kent, 2.

## S

**Saint-Jacques:**

Avis du décès de M. Fernand Rinfret, député de—, 5.  
M. Eugène Durocher, élu député de—, 6.

**Saskatoon:**

Avis du décès du Dr A. M. Young, député de—, 4.  
M. Walter G. Brown, élu député de—, 7.

**Sergent d'armes:**

M. J. Laundry est nommé— suppléant, 10.

**Serment d'office:**

Bill No 1, Loi concernant la prestation des—; 1ère lecture, 8.

## T

**Thompson, Arthur L.:**

M.— élu député de Kent, 6.  
Occupe son fauteuil à la Chambre, 8.

## Y

**Young, Alexander MacGillivray:**

Décès de—, député de Saskatoon, 2.

**E****Elections:**

Rapport du directeur général des— relatif à six— partielles, 5.  
 Texte de la proclamation portant émission des brefs d'—, 24.

**Elliott, Otto Buchanan:**

Démission de—, député de Kindersley, 2.  
 Lettre de démission de—, 3.

**G****Girouard, Wilfrid:**

M.—, député de Drummond-Arthabaska, donne sa démission, 2.

**Gouverneur Général, Son Excellence:**

Message annonçant la présence de— au Sénat le 25 janvier pour ouvrir la sixième session, 1.  
 Message de— convoquant les Communes au Sénat, 2.

**Guerre européenne:**

Dépôt d'arrêtés du conseil adoptés relativement à la— du 12 septembre au 17 janvier 1940, 9-21.

**J****Jacques-Cartier:**

Avis de décès de Vital Mallette, député de—, 4.  
 M. Elphège Marier, élu député de—, 7.

**K****Kent:**

Avis du décès de M. Rutherford, député de—, 4.  
 M. Arthur L. Thompson, élu député de—, 6.

**Kindersley:**

Avis de la démission de M. O. B. Elliott, député de—, 3.

**L****Laundy, J.:**

M.—est nommé sergent d'armes suppléant, 22.

**M****MacLean, Alfred Edgar:**

Décès de—, député de Prince, 2.

**Mallette, Léon Vital:**

Décès de—, député de Jacques-Cartier, 2.

**Marier, Elphège:**

M.— élu député de Jacques-Cartier, 7.  
 Occupe son fauteuil dans la Chambre, 8.

**O****Orateur, Monsieur l':**

—Lit le discours du Trône aux Communes, 8.

**P****Prince:**

Avis du décès de Alfred Edgar MacLean, député de—, 5.  
 M. James L. Ralston, élu député de—, 7.

## R

**Ralston, L'Hon. James L.:**

—élu député de Prince, 7.  
Occupe son fauteuil à la Chambre, 8.

**Rinfret, L'Hon. Fernand:**

Décès de—, député de Saint-Jacques, 2.

**Rutherford, James Warren:**

Décès de—, député de Kent, 2.

## S

**Saint-Jacques:**

Avis du décès de M. Fernand Rinfret, député de—, 5.  
M. Eugène Durocher, élu député de—, 6.

**Saskatoon:**

Avis du décès du Dr A. M. Young, député de—, 4.  
M. Walter G. Brown, élu député de—, 7.

**Sergent d'armes:**

M. J. Laundry est nommé— suppléant, 10.

**Serment d'office:**

Bill No 1, Loi concernant la prestation des—; 1ère lecture, 8.

## T

**Thompson, Arthur L.:**

M.— élu député de Kent, 6.  
Occupe son fauteuil à la Chambre, 8.

## Y

**Young, Alexander MacGillivray:**

Décès de—, député de Saskatoon, 2.



JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU  
CANADA

Depuis le 16 mai 1940 jusqu'au 5 novembre 1940, inclusivement,  
durant la quatrième année du règne de Notre Souverain  
Seigneur, le Roi George VI.

PREMIÈRE SESSION DU DIX-NEUVIÈME PARLEMENT DU CANADA

DEUXIÈME SESSION 1940

*IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1940

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

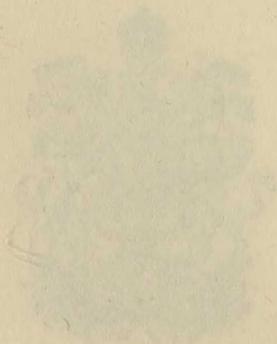
CANADA

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Proclamation.....	iii
Journaux de la Chambre des Communes.....	1
Index.....	379
Appendices aux Journaux.....	Après l'index

DEUXIÈME SESSION 1940

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1940

1940

# PROCLAMATION



L.-P. DUFF,  
Administrateur.

[L.S.]

## CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

## PROCLAMATION

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au vingt-cinquième jour d'avril 1940. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à jeudi, le seizième jour du mois de mai de nature à ce que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents le vingt-cinquième jour d'avril 1940, en Notre cité d'Ottawa. Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi le seizième jour du mois de mai 1940, à midi, pour L'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Juge en chef du Canada et Administrateur du gouvernement de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce onzième jour d'avril en l'an de grâce mil neuf cent quarante, le quatrième de Notre Règne.

Par ordre,

E.-H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.



No 1

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 16 MAI, 1940

---

*Midi.*

Aujourd'hui premier jour de séance de la première session du dix-neuvième Parlement assemblé pour l'expédition des affaires, Arthur Beaudesne, écuyer, C.M.G., C.R., LL.D., greffier de la Chambre des Communes, et Thomas Munro Fraser, écuyer, LL.D., assistant du greffier, commissaires parlementaires *per dedimus potestatem* aux fins d'administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant tous deux présents dans l'exercice de leurs fonctions, ledit Arthur Beaudesne, écuyer, C.M.G., C.R., LL.D., dépose sur le bureau la liste des députés élus pour composer ce Parlement, liste reçue par lui, en sa qualité de Greffier de la Chambre des Communes, de Jules Castonguay, écuyer, directeur général des élections, et certifiée par ce dernier, lesquels certificats et listes sont ainsi conçus:

## DIX-NEUVIEME ELECTION GENERALE

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifier que depuis la dissolution du dix-huitième parlement, le vingt-cinquième jour de janvier, 1940, des brefs d'élection, datés le vingt-septième jour de janvier de ladite année, ont été émis par Son Excellence le Gouverneur en conseil pour l'élection d'un ou de plusieurs députés pour chaque district électoral du Canada, lesquels brefs furent séparément adressés aux directeurs de scrutin nommés dans la liste ci-jointe, chacun ordonnant que l'appel nominal des candidats ait lieu le onzième jour de mars, 1940, et la votation, si nécessaire, le vingt-sixième jour de mars de ladite année.

Et que, en conséquence, une élection a été tenue dans chacun des districts électoraux du Canada le vingt-sixième jour de mars, 1940, à l'exception du district électoral de Trois-Rivières, dans la province de Québec, où l'un des candidats mourut quelques jours avant le 26 mars, et où il devint nécessaire de remettre l'élection à plus tard tel qu'ordonné par la loi. L'élection dans le district élec-

toral de Trois-Rivières fut donc remise par l'officier rapporteur, en vertu des dispositions du Statut, jusqu'au 22 avril, 1940, et une nouvelle date de nomination fut fixée au 8 avril de ladite année.

Et que les personnes nommées dans la liste ci-jointe, d'après les rapports reçus de temps à autre, ont été élus en vertu de ces brefs, leurs noms ont été dûment inscrits, dans l'ordre de la réception des rapports, dans le registre tenu à cet effet en vertu de la loi sur ce sujet, les avis de ces rapports ayant été dûment publiés de temps à autre dans la *Gazette du Canada*.

Donné sous ma signature à Ottawa, le dixième jour de mai 1940.

JULES CASTONGUAY,  
*Directeur général des élections.*

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

ONTARIO

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Algoma-est	Thomas Farquhar	W. J. Golden
Algoma-ouest	George Ewart Nixon	Geo. L. Allan
Brant	George Ernest Wood	Herbert German
Brantford (Ville de)	Ross Macdonald	Chas. C. Fairchild
Bruce	William Rae Tomlinson	Eugene F. Martin
Carleton	Alonzo Bowen Hyndman	John M. Hoey
Cochrane	Joseph Arthur Bradette	John D. Mackay
Dufferin-Simcoe	L'hon. William Earl Rowe	Wm. J. C. Boake
Durham	Frank Rickard	Lawrence C. Mason
Elgin	Wilson Henry Mills	Frederick R. Palmer
Essex-est	Paul Martin	Sylvester McGuire
Essex-sud	Stuart Murray Clark	J. Stanley Pizer
Essex-ouest	L'hon. Norman A. McLarty	L. L. Crowley
Fort William	Daniel McIvor	Charles W. Wilson
Frontenac-Addington	Wilbert Ross Aylesworth	J. O. Ellerbeck
Glengarry	William B. MacDiarmid	John J. Morris
Grenville-Dundas	Arza Clair Casselman	John A. Campbell
Grey-Bruce	Walter Edward Harris	Dr. W. Curtis Pickering
Grey-nord	William P. Telford	A. E. Moore
Haldimand	Mark Cecil Senn	Peter Ambrose Gloyd
Halton	Hughes Cleaver	James K. Mahon
Hamilton-est	Thomas H. Ross	J. Harry Trusdale
Hamilton-ouest	Colin Wm. Geo. Gibson	J. R. LaFrance
Hastings-Peterborough	George Stanley White	H. W. Sabine
Hastings-sud	George Henry Stokes	W. R. Rierdon
Huron-nord	Lewis Elston Cardiff	Horace J. Fisher
Huron-Perth	William Henry Golding	Keith M. McLean
Kenora-Rainy River	Hugh B. McKinnon	John Robinson
Kent (Ont.)	Clayton Earl Desmond	John F. Fletcher
Kingston (Ville de)	L'hon. Norman McLeod Rogers	D. G. Cunningham
Lambton-Kent	Hugh Alexander MacKenzie	John C. Steele
Lambton-ouest	Ross Wilfred Gray	William E. Young
Lanark	Bert H. Soper	James M. Shields
Leeds	George Taylor Fulford	Newton Stewart Cuthbertson
Lincoln	Norman J. M. Lockhart	M. Frank Dunham
London	Joseph Allan Johnston	Charles J. F. Ross
Middlesex-est	Duncan Graham Ross	Archie McLachlin
Middlesex-ouest	Robert McCubbin	Wilbert Hector McLeish
Muskoka-Ontario	Stephen J. Furniss	William Litchfield
Nipissing	Joseph Raoul Hurtubise	J. Emile Bedard

ONTARIO—*Suite*

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Norfolk	William Horace Taylor	Jack M. Crabb
Northumberland (Ont.)	William A. Fraser	Thomas F. Hall
Ontario	William Henry Moore	Jos. P. Mangan
Ottawa-est	Joseph Albert Pinard	J. A. Lemieux
Ottawa-ouest	George J. McIlraith	Russell Dick
Oxford	Almon Secord Rennie	Rufus Edgar Beam
Parry Sound	Arthur G. Slaght	J. E. Armstrong
Peel	Gordon Graydon	J. Albert McBride
Perth	Fred G. Sanderson	Allan D. Cameron
Peterborough-ouest	Gordon Knapman Fraser	Vincent Eastwood
Port Arthur	L'hon. Clarence Decatur Howe	George McFarlane
Prescott	Elie Oscar Bertrand	Conrad Dubois
Prince Edward-Lennox	George James Tustin	S. Wm. Spencer
Renfrew-nord	Ralph Melville Warren	Edward B. Lacey
Renfrew-sud	James Joseph McCann	Herbert A. Jordan
Russell	Alfred Goulet	P. E. Rochon
Simcoe-est	George A. McLean	Jos. D. J. McNamara
Simcoe-nord	Duncan Fletcher McCuaig	Albert Edwin Culham
Stormont	Lionel Chevrier	Willis O. Sheets
Timiskaming	Walter Little	W. Ralph Ramsay
Victoria (Ont.)	Bruce McNevin	A. J. Campbell
Waterloo-nord	L'hon. Wm. Daum Euler	J. E. Wagner
Waterloo-sud	Karl Homuth	W. C. Woods
Welland	Arthur B. Damude	Hugh J. Henderson
Wellington-nord	John Knox Blair	L. A. Flewwelling
Wellington-sud	Robert W. Gladstone	Jos. W. Oakes
Wentworth	Ellis Hopkins Gorman	Thos. W. Stock
York-est	Robert Henry McGregor	Ernest A. Stewart
York-nord	William Pate Mulock	Victor A. Hall
York-sud	Alan Cockeram	Ken. B. MacLaren
York-ouest	Rodney Adamson	Wm. A. Paterson

## VILLE DE TORONTO

Broadview	Thomas Langton Church	William Hogg
Danforth	Joseph Henry Harris	G. U. Mills
Davenport	John Ritchie MacNicol	Daniel H. Reed
Eglinton	Frederick George Hoblitzell	Harry W. Cooke
Greenwood	Denton Massey	Thomas H. Lane
High Park	Alexander James Anderson	Leonard A. Leslie
Parkdale	Herbert A. Bruce	John E. Madden
Rosedale	Harry R. Jackman	B. Leslie Sharpe
St. Paul's	Douglas Gooderham Ross	W. J. Fullan
Spadina	Samuel Factor	John Kinsella
Trinity	Arthur Wentworth Roebuck	C. E. Lillie

## QUÉBEC

Argenteuil	James W. McGibbon	Gaëtan Valois
Beauce	Maurice Ernest Edouard Lacroix	J. A. Gendron
Beauharnois-Laprairie	Maxime Raymond	J. Raymond Lapointe
Bellechasse	L. Philippe Picard	Philippe Plante
Berthier-Maskinongé	J. Emile Ferron	J. E. Langlois
Bonaventure	J. Alphée Poirier	Bertram David Law
Brome-Missisquoi	Maurice Hallé	W. Frank Bowles
Chambly-Rouville	Vincent Dupuis	Samuel Gélineau
Champlain	Hervé Edgar Brunelle	J. A. Marchand
Chapleau	Hector Authier	Trefflé Bolduc
Charlevoix-Saguenay	L'hon. Pierre F. Casgrain	Ls. Philippe Dufour
Châteauguay- Huntingdon	Donald E. Black	J. Edmour McGowan
Chicoutimi	Julien Edouard Alfred Dubuc	Thomas Boivin
Compton	Joseph Adéodat Blanchette	Henri Casavant
Dorchester	Léonard D. Tremblay	Victor Aimé Rouillard
Drummond-Arthabaska	Armand Cloutier	Marcel Garneau

QUÉBEC—*Suite*

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Gaspé .....	Joseph Sasseville Roy .....	Chas. Eug. Thibault
Hull .....	Alphonse Fournier .....	Ls. Philippe Mercier
Joliette-L'Assomption- Montcalm .....	Charles Edouard Ferland .....	Gérard Denis
Kamouraska .....	Louis Philippe Lizotte .....	L. A. Dupuis
Labelle .....	Maurice Lalonde .....	Albert Boulais
Lac St-Jean-Roberval..	Armand Sylvestre .....	Tancrede Garant
Laval-Deux-Montagnes.	J. Liguori Lacombe .....	J. B. Latour
Lévis .....	Maurice Bourget .....	Antoine Bourget
Lotbinière .....	Hughes Lapointe .....	Joseph Bédard
Matapédia-Matane ...	Arthur Joseph Lapointe .....	Raoul Fafard
Mégantic-Frontenac ...	Joseph Lafontaine .....	J. Georges Lafontaine
Montmagny-L'Islet ...	J. Léo K. Laflamme .....	Ls. Pelletier
Nicolet-Yamaska .....	Lucien Dubois .....	Georges Lemaire
Pontiac .....	Wallace Reginald McDonald ..	Albert Filteau
Portneuf .....	Pierre Gauthier .....	Alfred Naud
Québec-est .....	Très Hon. Ernest Lapointe ...	Ernest Godbout
Québec-sud .....	L'hon. Charles G. Power .....	L. H. Egan
Québec-ouest-et-sud ...	Charles Parent .....	J. P. Cantin
Québec-Montmorency .	Wilfrid Lacroix .....	Jules Hamel
Richelieu-Verchères ...	L'hon. Pierre Joseph Arthur Cardin .....	Osias Cousineau
Richmond-Wolfe .....	James Patrick Mullins .....	J. A. Ouellet
Rimouski .....	Joseph Emile Stanislas Emmanuel D'Anjou .....	Charles d'Anjou
St-Hyacinthe-Bagot ...	Th. Adélar Fontaine .....	Jos. L. Cormier
St-Jean-Iberville- Napierville .....	Martial Rhéaume .....	Leslie J. Deland
St-Maurice-Lafèche ...	Joseph Alphida Crête .....	J. E. Déziel
Shefford .....	Joseph Hermas Leclerc .....	J. Oscar Séquin
Sherbrooke .....	Maurice Gingues .....	Alphonse Trudeau
Stanstead .....	Robert Greig Davidson .....	Wilfrid Clément
Témiscouata .....	Jean François Pouliot .....	Robert Grandmaison
Terrebonne .....	Lionel Bertrand .....	Raymond Raymond
Trois-Rivières .....	Robert Ryan .....	J. A. Villeneuve
Vaudreuil-Soulanges ...	Joseph Thauvette .....	Evariste Sauvé
Wright .....	Rodolphe Leduc .....	J. René Thérien

## ÎLE DE MONTRÉAL

Cartier .....	Peter Bercovitch .....	Lazarus Bavitch
Hochelaga .....	Raymond Eudes .....	J. A. Bourdon
Jacques-Cartier .....	Elphège Marier .....	Raymond Ranger
Laurier .....	Ernest Bertrand .....	Jos. E. Lefrançois
Maisonneuve-Rosemont.	Sarto Fournier .....	J. E. Forté
Mercier .....	Joseph Jean .....	Avila Beauchamp
Mont-Royal .....	Frederick Primrose Whitman ..	Brodie J. Snyder
Outremont .....	Thomas Vien .....	Ls Palma Racicot
Ste-Anne .....	Thomas P. Healy .....	Thomas Clark
St. Antoine-Westmount.	Douglas Charles Abbott .....	Ed. C. McCrory
St. Denis .....	Azellus Denis .....	Omer Mongrain
St. Henri .....	J. Arsène Bonnier .....	Ernest Gosselin
St. Jacques .....	Eugène Durocher .....	Ernest Robillard
St. Laurent-St. Georges.	Brooke Claxton .....	John E. Pitt
Ste-Marie .....	Hermas Deslauriers .....	J. A. Villemaire
Verdun .....	Paul Emile Côté .....	Laurent E. Juneau

## NOUVELLE-ÉCOSSE

Antigonish-Guysborough	James Ralph Kirk .....	Wm P. Decoste
Cap Breton-nord- Victoria .....	Matthew MacLean .....	Angus Nicholson
Cap Breton-sud .....	Clarence Gillis .....	Ambrose Bernard Currie
Colchester-Hants .....	Gordon Timlin Purdy .....	Chas A. McLennan
Cumberland .....	Percy Chapman Black .....	Charles C. Black
Digby-Annapolis-Kings.	L'hon. James Lorimer Ilsley ..	Harry G. Parker

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Halifax .....	(1) William Chisholm Macdonald (2) Gordon B Isnor .....	Parker T. Hickey
Inverness-Richmond ...	Moses Elijah MacGarry .....	Austin MacDonnell
Pictou .....	Henry B. McCulloch .....	Wm H. Harris
Queens-Lunenburg .....	John James Kinley .....	John H. Creighton
Shelburne-Yarmouth- Clare .....	Vincent Joseph Pottier .....	C. L. Sanderson

## NOUVEAU-BRUNSWICK

Charlotte .....	Burton M. Hill .....	M. W. McCormick
Gloucester .....	C. J. Veniot .....	J. B. Blanchard
Kent, N.-B. ....	Aurel D. Leger .....	J. Edmond Bourgeois
Northumberland, N.-B.	Joseph Leonard O'Brien .....	W. A. Skidd
Restigouche-Madawaska	L'hon. Joseph Enoil Michaud ..	John B. Leger
Royal .....	Alfred Johnston Brooks .....	Arlie L. Palmer
St. John-Albert .....	D. King Hazen .....	S. Roy Kelly
Victoria-Carleton .....	Heber Harold Hatfield .....	Albion R. Foster
Westmorland .....	Henry Read Emmerson .....	Eugene O. McSweeney
York-Sunbury .....	L'hon. Richard B. Hanson .....	Clarence N. Goodspeed

## ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Kings .....	Thomas Vincent Grant .....	Howlon Mullally
Prince .....	L'hon. James Layton Ralston ..	Charles R. Rogers
Queens .....	(1) James Lester Douglas .....	John F. Connolly
	(2) Cyrus Macmillan .....	

## MANITOBA

Brandon .....	James Ewen Matthews .....	Wm Stordy
Churchill .....	L'hon Thomas Alexander Crerar	Colin F. Johnston
Dauphin .....	William John Ward .....	James G. Vance
Lisgar .....	Howard Waldemar Winkler ....	Charles A. Jopp
Macdonald .....	William Gilbert Weir .....	Alfred Larson
Marquette .....	James Allison Glen .....	John Spalding
Neepawa .....	Frederick Donald MacKenzie ..	Fred G. Bullock
Portage la Prairie.....	Harry Leader .....	Edward A. Gilroy
Provencher .....	Rene Jutras .....	Jos. Odilon Bois
St. Boniface .....	John Power Howden .....	Walter A. Leslie
Selkirk .....	Joseph T. Thorson .....	Herbert Arthur Arundel
Souris .....	James Arthur Ross .....	James Steedsman
Springfield .....	John Mouat Turner .....	Wm Robert Hamilton
Winnipeg-nord .....	Charles Stephen Booth .....	John L. Ross
Winnipeg-nord-centre ..	James Shaver Woodsworth ....	Ernest E. Hallonquist
Winnipeg-sud .....	Leslie Alexander Mutch .....	Clifton M. Graban
Winnipeg-sud-centre ...	Ralph Maybank .....	T. Kells Moore

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cariboo .....	James Gray Turgeon .....	Bruce G. Parker
Comox-Alberni .....	Alan Webster Neill .....	P. Leo Anderton
Fraser Valley .....	George Alexander Cruickshank ..	Thomas Osborn
Kamloops .....	Thomas James O'Neill .....	Wm Brennan
Kootenay-est .....	George E. L. MacKinnon .....	Aaron Walde
Kootenay-ouest .....	William Kemble Esling .....	J. A. Wadsworth
Nanaimo .....	Alan Chambers .....	W. M. Dwyer
New-Westminster .....	Thomas Reid .....	J. J. Johnston
Skeena .....	Olof Hanson .....	Thomas W. Brown
Vancouver-Burrard ....	Gerald Grattan McGeer .....	Robert M. McGinn
Vancouver-centre .....	L'hon. Ian Alistair Mackenzie ..	Robt MacBeth Edgar
Vancouver-est .....	Angus MacInnis .....	C. A. Donovan
Vancouver-nord .....	James Sinclair .....	Sydney Smith Penny
Vancouver-sud .....	Howard Charles Green .....	Wm Geo. Patrick
Victoria (C.-B.) .....	Robert Wellington Mayhew ....	Sydney Child
Yale .....	L'hon. Grote Stirling .....	H. V. Craig

## SASKATCHEWAN

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Assiniboia .....	Jesse Pickard Tripp .....	Albert Ed. McCormack
Humboldt .....	Harry Raymond Fleming .....	Spencer Munroe Sutherland
Kindersley .....	Charles Albert Henderson .....	Raymond Parker
Lake-Centre .....	John George Diefenbaker .....	Hugh Gillies
Mackenzie .....	Alexander Malcolm Nicholson..	John Edward Parkinson
Maple Creek .....	Charles Robert Evans .....	Joseph Carlyle Hossie
Melfort .....	Percy Ellis Wright .....	Arthur G. Warrington
Melville .....	L'hon. James Garfield Gardiner..	George Edgar Hunt
Moose-Jaw .....	John Gordon Ross .....	Chas. Miller Nixon
North-Battleford .....	(Mme) Dorise W. Nielsen ....	Robert Rae
Prince-Albert .....	Très hon. William Lyon Mackenzie King .....	Samuel Lorne Small
Qu'Appelle .....	Ernest Edward Perley .....	Harry Halliwell
Régina (Ville de).....	Donald Alexander McNiven ....	Jacob Emil Doerr
Rosetown-Biggar .....	James William Coldwell .....	Howard McLaren
Rosthern .....	Walter Adam Tucker .....	Peter F. Nickel
Saskatoon (Ville de)...	Walter George Brown .....	Stewart McKercher
Swift-Current .....	Roy Theodore Graham .....	David Vogt
Les Battlefords .....	John Albert Gregory .....	James Murray Scott
Weyburn .....	Thomas Clement Douglas .....	Charles Hoshal
Wood Mountain .....	Thomas F. Donnelly .....	Frank Sherman Humphry
Yorkton .....	George Hugh Castleden .....	Robert Crawford Spice

## ALBERTA

Acadia .....	Victor Quelch .....	Wm. J. Winning
Athabaska .....	Joseph Miville Dechene .....	Frank Robt. Falconer
Battle-River .....	Robert Fair .....	Wm. John Shortreed
Bow-River .....	Charles Edward Johnston .....	John A. Mackay
Calgary-est .....	George Henry Ross .....	Edwin Harold Crockett
Calgary-ouest .....	Manley J. Edwards .....	John A. Robertson
Camrose .....	James Alexander Marshall .....	Lionel John Shepard
Edmonton-est .....	Frederick C. Casselman .....	James H. Fulton
Edmonton-ouest .....	L'hon. James A. MacKinnon ..	Thomas H. Wells
Jasper-Edson .....	Walter Frederick Kuhl .....	Remi Beart
Lethbridge .....	John Horne Blackmore .....	W. M. Harris
Macleod .....	Ernest George Hansell .....	Clyde Jessup
Medicine-Hat .....	Frederick William Gershaw ....	Hector O. Duggan
Peace River .....	John Howard Sissons .....	Chas. Jos. Schurter
Red Deer .....	Frederick Davis Shaw .....	John Percival Ferguson
Vegreville .....	Anthony Hlynka .....	Ernest Edmund Morton
Wetaskiwin .....	Norman Jaques .....	Wm. Henry Odell

## TERRITOIRE DU YUKON

Yukon .....	George Black .....	Erling O. Ellingsen
-------------	--------------------	---------------------

Les commissaires sus-nommés font prêter serment aux députés présents; le serment prêté; les députés, après avoir signé le registre qui le contient prennent leurs sièges.

Le greffier communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

## RESIDENCE DU GOUVERNEUR

## OTTAWA

## BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

27 avril, 1940.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre de Son Excellence l'Administrateur de vous informer que l'honorable O. S. Crocket, juge puiné de la Cour Suprême du Canada,

agissant en sa qualité d'Assistant Administrateur, se rendra dans la salle du Sénat pour ouvrir la première session du dix-neuvième Parlement du Canada le 16 mai prochain à midi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

*Assistant Secrétaire du Gouverneur-général.*

ARTHUR BEAUCHESNE, écuyer, C.M.G.,

Greffier de la Chambre des Communes,

Ottawa.

Le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire, communique un message ainsi conçu:—

*Membres de la Chambre des Communes:*

Son Honneur le suppléant de Son Excellence l'Administrateur requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, le président du Sénat alors dit:—

*Honorables Membres du Sénat, et*

*Membres de la Chambre des Communes,*

J'ai reçu de Son Excellence l'Administrateur l'ordre de vous informer qu'il ne juge pas à propos d'exposer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement du Canada avant que la Chambre des Communes ait choisi un Orateur suivant la loi; mais cet après-midi, à trois heures, Son Excellence exposera les raisons de la convocation des Chambres.

Au retour des députés, le Très Honorable Mackenzie King, s'adressant au Greffier, propose, appuyé par le Très Honorable Ernest Lapointe (Québec-Est), que James Allison Glen, écuyer, représentant le district électoral de Marquette, prenne le fauteuil d'Orateur de la Chambre.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

Et le Greffier ayant déclaré James Allison Glen, écuyer, dûment élu, celui-ci est conduit au fauteuil par le Très Honorable Mackenzie King, et le Très Honorable Ernest Lapointe (Québec-Est), et alors il présente à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en l'élisant son Orateur:—Et la masse est posée sur le Bureau.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre lève alors la séance jusqu'à trois heures p.m., aujourd'hui.

*Trois heures de l'après-midi.*

La Chambre reprend sa séance.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue du Greffier de la Chambre des Communes:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR  
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

27 avril, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur arrivera à la porte centrale du Parlement à trois heures de l'après-midi, le jeudi, 16 mai prochain, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat, où il présidera à l'ouverture de la première session du dix-neuvième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

*L'Assistant Secrétaire du Gouverneur-général,*

F. L. C. PEREIRA.

ARTHUR BEAUCHESNE, écuyer, C.M.G.,  
Greffier de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire, communique un message ainsi conçu:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence l'Administrateur requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend, en conséquence, dans la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur dit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers le Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat alors dit:

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable

Et la Chambre étant de retour,

M. l'Orateur rapporte que les Communes se sont rendues au Sénat, et qu'en leur nom, il a demandé la reconnaissance habituelle de leurs privilèges qu'il a plu à Son Excellence de confirmer

M. Mackenzie King présente alors le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours des deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des Communes:*

Vous avez été convoqués à la première session d'une nouvelle législature au moment du plus grave conflit que le monde ait connu. De l'issue de ce conflit dépendra la survivance du monde civilisé et la préservation des libertés humaines pour la présente génération et celles qui la suivront.

Depuis la dernière réunion des Chambres, la nature du conflit, les caractéristiques de l'ennemi et les dangers qui menacent toutes les nations libres ne sont devenus que trop apparents. Dans ce court laps de temps, le monde a vu des populations paisibles et pacifiques, comme celles du Danemark, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg, devenir les victimes de la trahison et de la barbarie qui ont marqué les outrages successifs de l'Allemagne nazie. Il a aussi été témoin de l'invasion de la Finlande et du démembrement de ce pays inoffensif, malgré la résistance épique de sa population héroïque. La soif de conquête pourra, d'un moment à l'autre, étendre le champ d'action de la guerre. Ces événements tragiques n'ont servi qu'à intensifier notre détermination de partager de toutes nos forces l'effort de guerre des puissances alliées. Le Gouvernement a été fortifié dans cette résolution par le mandat direct et incontesté du peuple canadien.

Mes ministres ont apporté une attention inlassable à la préparation et à la conduite de l'effort de guerre du Canada. Le récent voyage en Grande-Bretagne et en France de mon ministre de la Défense nationale a contribué dans une large mesure à rendre plus efficaces les consultations constantes et l'entière collaboration avec les gouvernements de ces pays.

On vous mettra pleinement au courant des décisions arrêtées par le Canada dans les domaines militaire et économique. Vous serez appelés à étudier des mesures jugées essentielles à la poursuite de la guerre et aux exigences sociales et économiques du pays.

Bien que la présente session du Parlement doive nécessairement s'occuper surtout de l'effort de guerre du Canada et des moyens les plus nécessaires à la victoire finale, mes ministres sont d'avis que, autant que possible et en dépit de la violence des combats dont nous sommes aujourd'hui les témoins, il importe de dresser des plans en vue de l'après-guerre.

Afin de contribuer à la stabilité industrielle en temps de guerre comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix, des projets de résolution seront déposés visant à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dont l'objet serait de conférer au Parlement du Canada le pouvoir d'adopter, au cours de la présente session, une loi destinée à établir l'assurance-chômage sur un pied national.

Le rapport de la commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, qui vient de parvenir au Gouvernement, sera déposé immédiatement.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez appelés à adopter de nouvelles mesures d'ordre financier en vue de la poursuite de la guerre.

Le budget des dépenses pour la présente année financière vous sera soumis sans retard.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des Communes:*

Depuis la dernière session du Parlement, un Gouverneur général fort aimé nous a été ravi. Par suite de la mort de lord Tweedsmuir, le Canada pleure la perte d'un homme qui, par son caractère et par ses œuvres, s'était rendu cher à notre peuple. Le Commonwealth britannique a perdu un conseiller sage et éclairé et la corporation des écrivains, un interprète bien doué des charmes et des beautés classiques de la littérature anglaise. Je me joins à vous pour exprimer à lady Tweedsmuir et à sa famille les profondes sympathies de la population canadienne.

Il a plu à Sa Majesté le Roi de nommer le comte d'Athlone son représentant pour succéder à feu lord Tweedsmuir. Le sens du devoir et les services d'ordre public qui ont marqué la vie du futur Gouverneur général et de la princesse Alice vaudront sûrement à Son Excellence et à Son Altesse Royale une bienvenue cordiale et empressée au Canada.

Au moment où vous assumez, dans ces jours sombres et difficiles, les graves responsabilités que le peuple canadien vous a confiées, puisse votre détermination être raffermie par la certitude que vous contribuez à conserver l'indépendance de tous les peuples libres. Si les puissances du mal qui menacent l'existence même de la liberté ne sont pas vaincues, les nations du monde entier se verront inévitablement en proie à l'anarchie.

Je prie la divine Providence de guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'ordre pour la prise en considération de la motion sur l'adresse en réponse au discours de Son Excellence l'Administrateur à l'ouverture de la session ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Casgrain, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Douglas (Weyburn).

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence l'Administrateur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

LYMAN P. DUFF,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable J. L. Ralston, ministre des Finances, et l'honorable J. L. Ilsley, ministre du Revenu national, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,

16 mai, 1940.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du roi, dépose sur la Table,— Le rapport de la Commission royale nommée par l'arrêté en conseil C.P. 1908, approuvé le 14 août, 1937, pour faire enquête sur les relations du fédéral avec les provinces. Ce rapport est accompagné d'appendices. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des Proclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, (version anglaise et française), adoptés en vertu des dispositions de la loi des Mesures de Guerre, Volume I, couvrant la période du 25 août 1939 au 27 décembre 1939, qui ont été déposés en Chambre le 25 janvier 1940, et dont le détail a été publié dans les Journaux de cette date.

Et aussi,—Copie des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des Mesures de Guerre, du 8 décembre, 1939 au 11 mai, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 4074, approuvé le 8 décembre 1939, liste d'objets de contrebande—publication.

Arrêté en conseil, C.P. 166, approuvé le 13 janvier 1940, laine—en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 219, approuvé le 18 janvier 1940, nomination des attachés au personnel à Washington et à Paris.

Arrêté en conseil, C.P. 222, approuvé le 18 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 239, approuvé le 24 janvier 1940, constitution de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 243, approuvé le 22 janvier 1940, L. C. Moyer abandonnant les fonctions de censeur de la presse; nomination de C. J. Hanratty.

Arrêté en conseil, C.P. 253, approuvé le 22 janvier 1940, certificat d'exemption relativement à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil, C.P. 254, approuvé le 22 janvier 1940, abrogation de divers arrêtés en conseil concernant la censure; modification de l'article 15 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 255, approuvé le 22 janvier 1940, modifiant C.P. 2524—délivrance des permis aux navires, transférée du ministère des Transports au ministère du Commerce.

Arrêté en conseil, C.P. 279, approuvé le 23 janvier 1940, contrôle du change étranger—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 281, approuvé le 23 janvier 1940, démission de R. C. Vaughan; nomination de W. A. Harrison à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 286, approuvé le 23 janvier 1940, commerce avec l'ennemi—permis concernant l'exportation vers les pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 287, approuvé le 23 janvier 1940, exportation interdite quant à certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 300, approuvé le 25 janvier 1940, publicité concernant les semences enregistrées.

Arrêté en conseil, C.P. 31/301, approuvé le 25 janvier 1940, avances aux provinces, relativement aux précautions contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 45/301, approuvé le 25 janvier 1940, personnel de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 302, approuvé le 24 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique—paiements autorisés.

Arrêté en conseil, C.P. 340, approuvé le 26 janvier 1940, exportation de poisson vers le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 23/420, approuvé le 31 janvier 1940, H. Brockington nommé ingénieur surveillant, Défense nationale, Esquimalt.

Arrêté en conseil, C.P. 25/420, approuvé le 31 janvier 1940, Robert Cascoigne nommé à la Commission des approvisionnements de guerre, relativement aux filets antisubmersibles.

Arrêté en conseil, C.P. 60/420, approuvé le 31 janvier 1940, hospitalisation relativement aux équipages des vaisseaux ancrés dans le port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 76/420, approuvé le 31 janvier 1940, Lew Gordon nommé censeur adjoint, à Vancouver.

Arrêté en conseil, C.P. 438, approuvé le 7 février 1940, construction de navires anti-sous-marins et releveurs de mines.

Arrêté en conseil, C.P. 518, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation au Canada de pelleteries ou de peaux de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 519, approuvé le 7 février 1940, liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 520, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation des pays neutres mentionnés dans la liste.

Arrêté en conseil, C.P. 521, approuvé le 7 février 1940, sous-ministre suppléant du ministère de la Défense nationale (Milice), nommé à la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 522, approuvé le 8 février 1940, employés civils prêtés aux divers organismes de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 4/537, approuvé le 8 février 1940, allocation de subsistance aux membres de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 18/537, approuvé le 8 février 1940, système de comptabilité du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 68/537, approuvé le 8 février 1940, remise des droits de douanes sur les articles, etc., relatifs aux contrats de guerre du Royaume-Uni et des pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1/565, approuvé le 9 février 1940, remise des droits de douane, à la discrétion du ministre du Revenu national.

Arrêté en conseil, C.P. 578, approuvé le 12 février 1940, divers corps d'aviation attachés temporairement au C.A.R.C., relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 617, approuvé le 12 février 1940, commission des approvisionnements de guerre—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 38/624, approuvé le 15 février 1940, nominations à la Division de la censure de presse.

Arrêté en conseil, C.P. 41/624, approuvé le 15 février 1940, G. K. Sheils nommé secrétaire et directeur de l'administration à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 42/624, approuvé le 15 février 1940, Leslie R. Thomson nommé coadjoint de haut fonctionnaire à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 678, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant la vente ou la possession d'explosifs.

Arrêté en conseil, C.P. 683, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant le tirage annuel des obligations de l'emprunt de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 709, approuvé le 23 février 1940, Commission des approvisionnements de guerre, agent pour le gouvernement de la République française.

Arrêté en conseil, C.P. 711, approuvé le 20 février 1940, L. W. Pearsall et P. E. Light autorisés à approuver les déboursés de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 719, approuvé le 23 février 1940, corps d'aviation royal canadien—augmentation de l'effectif de guerre autorisé.

Arrêté en conseil, C.P. 722, approuvé le 20 février 1940, laine, règlements concernant l'entrée en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 753, approuvé le 23 février 1940, loi sur les secrets officiels applicable au personnel de la Commission d'approvisionnement britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 764, approuvé le 23 février 1940, droits de pilotage relativement aux navires convoyés—port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 767, approuvé le 23 février 1940, W. M. Dickson nommé membre du Comité économique consultatif.

Arrêté en conseil, C.P. 768, approuvé le 23 février 1940, importation prohibée quant au porc frais ou congelé.

Arrêté en conseil, C.P. 772, approuvé le 23 février 1940, G. H. Lash nommé directeur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 773, approuvé le 23 février 1940, C. Melançon nommé codirecteur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 839, approuvé le 28 février 1940, règlements concernant l'importation de pelleteries de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 885, approuvé le 29 février 1940, permis requis quant à l'exportation de certains articles vers des pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 948, approuvé le 6 mars 1940, constitution de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 949, approuvé le 6 mars 1940, nomination des membres de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 952, approuvé le 7 mars 1940, modifiant C.P. 519 du 7 février 1940—Liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 965, approuvé le 14 mars 1940, démission du commissaire en chef de 1ère classe M.J.O.R. Cossette, M.R.C.—Commissaire principal A. E. Fortington, R.V.M.R.C., nommé membre de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 1022, approuvé le 29 mars 1940, autorisant Insignes du service de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1036, approuvé le 19 mars 1940, autorisant l'occupation du parc national de Buffalo, pour fins militaires.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant une dépense de \$2,000 pour la distribution gratuite de semences souches par des sous-comités de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 22/1045, approuvé le 19 mars 1940, H. A. Scott nommé secrétaire au Conseil de surveillance, Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 26/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant la restitution de la taxe de vente sur certains articles, relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 1052, approuvé le 19 mars 1940, approvisionnements de graine de lin à filasse certifiée pour fins d'expérimentation.

Arrêté en conseil, C.P. 1057, approuvé le 19 mars 1940, installation de machines pour la production de fibre de lin et de filasse.

Arrêté en conseil, C.P. 1065, approuvé le 19 mars 1940, règlements de 1940 pour l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 1188, approuvé le 25 mars 1940, J. B. Carswell nommé agent de liaison entre la Commission des approvisionnements de guerre et la Commission d'achats britannique, à New-York.

Arrêté en conseil, C.P. 1066, approuvé le 3 avril 1940, affectation des membres des forces militaires et aériennes de toute autre partie du Commonwealth aux forces canadiennes, et vice versa.

Arrêté en conseil, C.P. 1275, approuvé le 3 avril 1940, proclamation modifiant la liste des personnes signalées, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 1341, approuvé le 5 avril 1940, acquisition de navires pour protéger la navigation canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 1358, approuvé le 5 avril 1940, navires marchands immatriculés au Canada, munis d'engins protecteurs à l'abri du tir des mitrailleuses des aéronefs ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 1384, approuvé le 9 avril 1940, accord relatif à l'obtention des approvisionnements de laine avec l'*United Kingdom Wool Control*.

Arrêté en conseil, C.P. 16/1391, approuvé le 10 avril 1940, inclusion de la *Canadian Legion War Services, Inc.*, de la *Young Men's Christian Association*, de l'Armée du Salut et des Chevaliers de Colomb dans la direction des services auxiliaires—Allocation autorisée.

Arrêté en conseil, C.P. 31/1391, approuvé le 10 avril 1940, règlements s'appliquant aux membres de la R.G.C.C. en congé aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 32/1391, approuvé le 10 avril 1940, pensions aux gendarmes spéciaux de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1405, approuvé le 9 avril 1940, Laine—Peignés et blousses—admis en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 1421, approuvé le 9 avril 1940, proclamation modifiant la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil, C.P. 1430, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant les attributions de décorations et médailles décernées aux membres des forces armées du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1434, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant la protection et le contrôle des navires et aéronefs dans les eaux et les ports canadiens.

Arrêté en conseil, C.P. 1435, approuvé le 9 avril 1940, proclamation concernant la Loi du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil, C.P. 1437, approuvé le 9 avril 1940, ministère des Munitions et des Approvisionnements—Incorporation d'attributions, autorisations et du mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1438, approuvé le 9 avril 1940, fonctions du ministre des Munitions et des Approvisionnements—Définition.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1472, approuvé le 11 avril 1940, entrée en franchise des munitions de guerre ou du matériel en provenance de pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1473, approuvé le 11 avril 1940, restriction visant l'exportation de foies et d'huile de foie de morue.

Arrêté en conseil, C.P. 1541, approuvé le 17 avril 1940, réduction tarifaire quant au fil de lin.

Arrêté en conseil, C.P. 1542, approuvé le 17 avril 1940, application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre—Nomination du Comité.

Arrêté en conseil, C.P. 1550, approuvé le 19 avril 1940, restrictions visant la vente de codéine—Sanctions pénales en cas d'infraction aux dispositions de la Loi.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1569, approuvé le 19 avril 1940, employés temporaires en vertu de la Loi des mesures de guerre—Mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1586, approuvé le 26 avril 1940, aide à la production et à l'écoulement de la récolte de pommes de 1940 en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 1594, approuvé le 22 avril 1940, mode de procédure de la Cour des prises quant au navire danois *Europa*.

Arrêté en conseil, C.P. 1681, approuvé le 25 avril 1940, le colonel R. J. Orde, juge-avocat général remplaçant le colonel Maurice-A. Pope au Comité chargé d'étudier l'application de la Loi des pensions aux forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1734, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur le fonds du change, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1735, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur l'acquisition de la devise étrangère, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1702, approuvé le 1er mai 1940, nomination du contrôleur de la vente du homard en conserve et aide aux pêcheurs de homard.

Arrêté en conseil, C.P. 1728, approuvé le 1er mai 1940, punitions infligées au personnel du Corps d'aviation royale australien pour infractions à la discipline durant son attachement au C.A.R.C. en vertu du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 5/1800, approuvé le 3 mai 1940, cessation de diverses pensions et rentes annuelles durant le service actif du pensionnaire ou du rentier.

Arrêté en conseil, C.P. 1890, approuvé le 9 mai 1940, modifiant les "Règlements aériens de la Défense, 1939" (C.P. 3987 du 5 décembre 1939). Relatif au contrôle du vol des avions civils au Canada en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1935, approuvé le 11 mai 1940, modifiant les "Règlements sur le commerce avec l'ennemi, 1939" (C.P. 2512 du 5 septembre 1939).

Arrêté en conseil, C.P. 1936, approuvé le 11 mai 1940, richesses possédées au Canada par les habitants des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg—placées sous réserve.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a nommé J. Laundry pour agir comme assistant sergent d'armes intérimaire pour la durée de la présente session.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Walter George Brown, écuyer, député du district électoral de Saskatoon ville, Saskatchewan, décédé.

D'Alonzo Bowen Hyndman, écuyer, député du district électoral de Carleton, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits districts électoraux, respectivement.

## DISTRICT ELECTORAL DE SASKATOON (VILLE)

Puissance du Canada }  
 A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable Président de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de la ville de Saskatoon, province de la Saskatchewan, par suite de la mort de M. Walter George Brown, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce seizième jour de mai, 1940.

E. E. PERLEY (L.S.)

*Député pour le district électoral de Qu'Appelle.*

J. G. DIEFENBAKER (L.S.)

*Député pour le district électoral de Lake-Centre.*

## DISTRICT ELECTORAL DE CARLETON

Puissance du Canada }  
 A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable Président de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de Carleton, province d'Ontario, par suite de la mort d'Alonzo Bowen Hyndman, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce seizième jour de mai, 1940.

A. C. CASSELMAN (L.S.)

*Député du district électoral de Grenville-Dundas.*

W. R. AYLESWORTH (L.S.)

*Député du district électoral de Frontenac-Addington.*

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 2

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 17 MAI 1940

---

## PRIÈRES.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Lapointe (Québec-est), membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.—(Anglais et français).

Aussi,—Rapport de la royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 mars, 1939.—(Anglais et français).

Aussi,—Copie des règlements de la Cour de l'Amirauté, mis en vigueur le 29 juillet, 1939, tel que prescrit par l'article 31, chapitre 31, des Statuts de 1934.

Et aussi,—Copie des règlements de la Cour des Prises, 1939.

M. Rogers, membre du conseil privé du roi, dépose sur la table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.—(Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordres navals généraux promulgués et expédiés à l'armée navale canadienne du 1er avril 1939 au 16 mars 1940, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour la milice canadienne du 15 avril 1939 au 15 avril 1940, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour la royale armée canadienne de l'air, du 15 avril 1939 au 19 avril 1940, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C., 1927.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Le rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport de la commission canadienne de radiodiffusion, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1939, indiquant aussi les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2351, adopté le 26 août, 1939, confiant à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada l'administration des terrains et des terres immergées par l'eau qui recouvre la berge du fleuve St-Laurent entre le Pont Victoria et le goulot de la rivière St-Pierre, avec les plans et description.

Aussi,—Copie des règlements adoptés le 9 décembre, 1939, pour le contrôle de l'aviation civile au Canada pendant la guerre.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3867, en date du 28 novembre, 1939, pour établir la réglementation au Canada des zones d'aéroports désignés par le ministre des Transports pour des fins directement ou indirectement militaires.

Aussi,—Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année civile 1939.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited*, pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du fond de garantie en fidéicommiss des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, comptables, des comptes du réseau des chemins de fer Canadiens nationaux, pour l'année qui a pris fin le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, (anglais et français) pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport des ouvrages exécutés et des dépenses faites au cours de l'année civile 1939 et jusqu'au 31 décembre, 1939, en vertu de la loi (chapitre 26, de I Edouard VIII), au sujet de la construction d'un embranchement du Canadien national de Senneterre à Rouyn dans la province de Québec.

Et aussi,—Trente-cinquième rapport de la commission des Transports (anciennement la commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars, 1939. Vols I et II.

Aussi,—Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 70, Loi des appropriations, 1939-1940, jusqu'au 30 avril, 1940.

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Copie du rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939, Statuts du Canada, 1935, Chapitre 16, article 13; y compris le rapport de l'Auditeur au sujet du fonctionnement de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens pendant l'année terminée le 31 mars, 1939, Statuts du Canada 1935, chapitre 52, article 12.

Aussi,—Rapport annuel de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939, y compris le sommaire des conditions du prêt, en vertu de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars, 1939, en vertu des dispositions des Statuts du Canada 1926-27, chapitre 55, articles 15 et 16, et chapitre 26, article 9, 1928.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1938.—Vol. I—Compagnies d'assurance autres que d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1938.—Vol. II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1938.—Compagnies de petits prêts.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939, conformément à la clause 19, du chapitre 54, S.R.C. 1920.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C. 1927.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1939, conformément à l'article 114, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1939-1940.

Aussi,—Quatrième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril 1938 au 31 mars 1939.

Aussi,—(a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 114, du chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2029, approuvé le 27 juillet 1939, modifiant les règlements édictés le 9 décembre 1937, par l'arrêté en conseil C.P. 1/3050, en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse.

Aussi,—Deuxième rapport annuel du fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, Statuts du Canada 1938, chapitre 33, article 10, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, et le bilan pour l'année terminée le 31 décembre, 1939. (Editions anglaise et française).

Aussi,—Rapport annuel du ministre des Finances et état de comptes de la banque centrale de crédit pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1939, Statuts du Canada 1939, chapitre 40, article 26.

Aussi,—Rapport sur l'évaluation quinaire du fonds de pension aux familles des membres de la gendarmerie royale à cheval du Canada, jusqu'au 31 mars 1939.

Et aussi,—Copie du quatre-vingt-treizième rapport annuel du Bureau des Directeurs de la *Canada Life Assurance Company* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1939.

Par ordre de Son Excellence l'Administrateur, il dépose aussi sur la Table,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles, en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse, chapitre 156, Statuts révisés du Canada, 1927, tel que modifié par 21-22 George V, chapitre 42 (1931), et I George VI, chapitre 13 (1937), pendant l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939. (Editions anglaise et française).

Aussi,—Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1939.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1939, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Copie des règlements édictés par le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de la 1ère Partie de l'article 161 de la loi des Indiens, chapitre 98, Statuts révisés du Canada, 1927:—Coupe du bois sur la réserve du Lac La Croix, No 25D, province d'Ontario; disposition du bois sur les réserves indiennes de la Colombie britannique.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1939.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 113, 1927, article 75, depuis l'élection du parlement.

Aussi,—Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1939, en vertu des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Copies des règlements édictés par arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, depuis l'élection du Parlement, conformément aux dispositions du chapitre 16 du Statut du Canada 1932-33, Loi de la convention sur les oiseaux migrateurs.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, Statuts révisés du Canada, 1927:—Vente de spiritueux dans les Territoires du Nord-Ouest et une modification; salles de billard; ordonnance d'administration locale dans les districts; profession légale; affaires, métiers, commerces, occupations et permis en rapport avec ceux-ci, ainsi que des amendements; accidents de travail, et modifications; modification à l'ordonnance relative à l'administration locale des districts.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de l'année dernière.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Et aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1939.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère des Travaux publics pour les travaux sous sa direction durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le neuvième rapport annuel du ministère des Pêcheries, (Soixante-douzième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1938-39. (Anglais et français).

Aussi,—Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 606, daté le 15 février 1940, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1939-40, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

Et aussi,—Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 2748, daté le 20 septembre, 1939, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 315, approuvé le 10 février, 1939,—modification de l'institution d'une commission consultative sur la destruction des insectes nuisibles.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars, 1939,—modifiant les règlements édictés en vertu des dispositions de la 1<sup>ère</sup> Partie de la loi sur les entrepôts frigorifiques, Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 25.

Et aussi,—Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, comprenant des états de recettes, avec des états relatifs aux importations, exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Et aussi,—Etat relatif aux règlements de l'exportation de l'huile lourde et du bois de pulpe.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1600, adopté le 23 avril, 1940: tarif des honoraires des officiers électoraux, tel que prescrit par l'article 60 du Chapitre 46, S.R.C., 1938.

Aussi,—Copie du rapport des positions exclues en vertu des dispositions de l'article 59 de l'application de la loi du Service civil, chapitre 22, Statuts révisés du Canada, 1927, pendant l'année civile 1939.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3362, approuvé le 27 octobre, 1939, au sujet des brevets, marques de commerce, dessins industriels, et droits d'auteurs, ordre d'urgence, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1939, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie publique et de la papeterie pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport des Archives nationales, pour 1939. (Anglais et français).

Et aussi,—Le sixième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1938.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose:—Le quarante-septième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport annuel de la commission des grains du Canada, pour l'année 1939.

Aussi,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1938-39.

Aussi,—Rapport annuel du Conseil national de Recherches du Canada, pour l'année financière 1938-39.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1285, approuvé le 3 avril, 1940, au sujet des règlements qui gouvernent l'exportation de l'électricité et autres fluides.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, il dépose aussi, pour M. McLarty,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, 1935, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'état, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Loi de secours et d'aide à l'agriculture, 1938. (Anglais et français).

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, du Tribunal d'appel des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3005, approuvé le 5 octobre, 1939, modification des règlements édictés par l'arrêté en conseil C.P. 91, approuvé le 16 janvier, 1936, pour le soin et le traitement des membres des forces militaires, navales et aériennes du Canada qui servent ou qui ont servi en service actif durant la guerre contre le Reich allemand. (Version anglaise et française).

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927. (Anglais et français).

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant les années financières terminées le 31 mars, 1939 et le 31 mars, 1940. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927. (Anglais et français).

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une motion portant adoption d'une Adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

M. Lapointe (Lotbinière) propose, appuyé par M. Sinclair:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:—

A Son Excellence le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre du Comité judiciaire du Conseil privé impérial, Juge en chef du Dominion du Canada et Administrateur du gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et une discussion s'élevant, elle est ajournée sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 30 p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi lundi prochain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 3

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 20 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1939. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport des délégués du Canada à la vingtième Assemblée de la Société des Nations tenue à Genève du 11 au 14 décembre, 1939. (Anglais et français).

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés, lus la première fois, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval.—M. *Rogers*.

Bill No 3, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.—M. *Rogers*.

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.—M. *Rogers*.

Bill No 5, Loi concernant le corps d'aviation royal canadien.—M. *Rogers*.

Bill No 6, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.—M. *Lapointe* (Québec-est).

Bill No 7, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.—M. *MacKinnon* (Edmonton-ouest).

Bill No 8, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux.—M. *Howe*.

Bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.—M. *Howe*.

Bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite "The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company" à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.—M. *Howe*.

Bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon.—M. *Crerar*.

Bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.—M. *Crerar*.

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.—M. *Gardiner*.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des transports.—M. *Howe*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Lapointe (Lotbinière), appuyé par M. Sinclair:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:—

A Son Excellence le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre du Comité judiciaire du Conseil privé impérial, Juge en chef du Dominion du Canada et Administrateur du gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement

Après plus ample débat sur cette motion, elle est mise aux voix et agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures p.m., aujourd'hui.

M. Ralston propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Que des sommes d'au plus \$700,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$700,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ralston propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ralston propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de prescrire, entre autres choses, que les cultivateurs du Manitoba peuvent, sous l'empire de ladite Loi, soumettre des propositions de concordat, de prorogation de délai ou de projet de traité.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King, pour M. Howe, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, pour proroger d'une année la période initiale décrite dans ladite Loi.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Résumé d'un mémoire de convention entre les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, au sujet de l'entraînement des pilotes et des aviateurs au Canada et de leur service subséquent.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures dix minutes, p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 4

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 21 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 20 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Saguenay Terminals Limited*, de Chicoutimi, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour permettre au Gouverneur en conseil d'approuver, en conformité des dispositions de la loi de la protection des eaux navigables, le site et les plans d'un quai dans la ville de Port Alfred, P.Q.—M. *Dubuc*.

De la *Detroit and Windsor Subway Company*, de Windsor, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi modifiant sa loi d'incorporation au sujet de son capital-actions.—M. *Martin*.

De William Aberhart et d'autres membres du conseil exécutif de la province de l'Alberta qui demandent l'adoption d'une loi pour incorporer une banque qui sera connue sous le nom de Banque provinciale de l'Alberta.—M. *Blackmore*.

De Rebecca Cohen, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harry Cohen, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

D'Emily Findlay, de Shawville, P.Q., qui demeure présentement à Timmins, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Verner Findlay, de Shawville, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

De Dorothy Florence Donn Martin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Leonard Benjamin Martin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

De Phoebe Doris Edge Pott, de Magog, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Leonard Pott, de Magog, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1939, en même temps que les dépenses prévues pour 1940, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

Sur motion de M Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, à la prochaine séance pour examiner les Subsidés accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité à la prochaine séance pour examiner les Voies et Moyens de prélever les Subsidés nécessaires à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que Thomas Vien, écuyer, député du district électoral d'Outremont, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

M. Mackenzie King propose,—Que le mercredi, 22 mai 1940, et subséquentement jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Mackenzie King propose,—Que soit institué un comité spécial composé de MM.

pour étudier avec M. l'Orateur la procédure de la Chambre en ce qui a trait à une expédition plus rapide des affaires publiques et pour conseiller toutes les modifications qui peuvent être désirables à ce sujet; et aussi pour s'enquérir des termes et de l'exécution de la Loi de la Chambre des Communes, de la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes, et des dispositions des autres lois relatives à la gestion interne des affaires de la Chambre des Communes; et pour proposer à ces lois les amendements que le Comité peut juger sages; ce Comité recevant l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire écrits et dossiers, d'interroger des témoins et de faire rapport de temps à autre.

Après discussion, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. McLarty propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir, à même les argents votés par le Parlement, les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, à cette fin, de compléter les mesures que les provinces ont prises pour assister les personnes dans le besoin, en donnant des emplois aux chômeurs et en formant et en entraînant des personnes bien choisies pour des emplois dans la production, et afin de fournir aussi, à même les sommes non allouées du Fonds du revenu consolidé une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un amendement à la Loi d'établissement de soldats afin d'autoriser le Directeur de l'établissement des soldats, à accorder, avec l'approbation du Ministre, au premier colon-soldat d'une concession, les mines et les minéraux acquis avec le sol, afin d'autoriser aussi le Directeur à disposer des mines et des minéraux gisant sous les terres qui ne sont pas couvertes par un contrat d'achat passé par le premier colon-soldat lui-même.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pénitenciers, et la Loi des pénitenciers, 1939, afin de pourvoir à la translation aux prisons ou pénitenciers des provinces des détenus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et à certains paiements aux provinces afin de les indemniser pour la détention de ces prisonniers en leurs institutions.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Crerar pour M. Cardin, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1940.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, afin d'autoriser le Ministre à imposer des droits pour le service du contrôle de semence.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler que le décret du conseil relatif à la pension du service civil, daté le 11 août 1939, aura la même validité et le même effet que si le Parlement l'avait sanctionné par une loi à ladite date.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, afin d'établir un mode de calcul du paiement initial versé aux organismes de vente, et afin d'autoriser le paiement des obligations contractées par le Ministre en vertu de tout contrat et des dépenses d'administration.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution afin de pourvoir à la nomination d'un ministre de la Défense nationale de l'air, et aussi de sous-ministres additionnels.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement, pour prendre en considération ladite résolution.

La chambre se forme alors en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la nomination d'un ministre de la Défense nationale pour l'Air, au même traitement que le ministre de la Défense nationale, pour administrer les affaires qui ont exclusivement trait aux services de l'air, afin de prescrire aussi la nomination de sous-ministres additionnels pour les affaires militaires, navales et aériennes, respectivement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No. 15, loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier la résolution suivante:

Résolu,—Que des sommes d'au plus \$700,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$700,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

Et une discussion s'élevant;

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Nicholson,—Que le dernier paragraphe de la résolution qui commence par les mots "Avec une disposition" et qui se termine par les mots "payables à même ce fonds" soit retranché et présenté sous forme de résolution distincte.

M. l'Orateur déclare cet amendement hors d'ordre parce qu'un amendement ne peut soulever aucune question susceptible d'être présentée seulement sous forme de motion distincte après avis préalable.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 5

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 22 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Dorothy Lavinia Worsley Baker, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Colin Macartney Baker, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman*.

De Margaret Somerville Sickinger, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frank Sickinger, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Joseph Philias Hector Sauvageau, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Angeline Daignault Sauvageau, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

D'Irène Nellie Kon Simpson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Patrick Simpson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Margaret Louise MacDonald Russell, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Lachine, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Homer Russell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Nancy Patricia Lytle Rowat, de Westmount, demeurant présentement à Lachine, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Pozer Rowat, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Geneva Clementine Hurley Picard, de Birchtou, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Herbert Eugene Picard, de Birchtou, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

De Dorothea Frances Poyser MacDermid, de Thurso, P.Q., demeurant présentement à Vankleek Hill, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Stuart MacDermid, de Thurso, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

De Romain Cléophas Moreau, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Rose Annette Lucille Gauthier Moreau, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

De Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, du district de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Luke Anthony Vincent Morrissey, du district de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

D'Armand Boucher, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Murielle David Boucher, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

D'Edward James Holt, d'Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edith May McLachlan Holt, d'Outremont, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Sheila Alice Dolly Young Dodge, de Verdun, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Dodge, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

D'Anna Shepherd, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Ottawa, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Thomas Shepherd, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De l'honorable Jacob Nicol, et autres de Sherbrooke, P.Q., qui demandent l'adoption d'une loi pour les incorporer sous le nom *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*: La Compagnie d'Assurance Stanstead & Sherbrooke.—M. *Gingues*.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles qui ont été tenues au cours de l'année 1939, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la loi des élections fédérales, 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport du directeur général des élections sur l'élection générale tenue en Canada le 26 mars, 1940, en vertu des dispositions de l'article 58 de la loi des élections fédérales, 1938; avec une liste des noms, etc., des candidats à cette élection.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Registre des contrats accordés du 14 juillet, 1939 au 31 mars, 1940: Première partie: contrats accordés par la commission des achats de la défense nationale du 14 juillet, 1939, au 31 octobre, 1939; Deuxième partie: contrats accordés par la commission des approvisionnements de guerre, du 1er novembre, 1939 au 31 mars, 1940, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

- Par M. Church—1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?  
 2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?  
 3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnées plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

Par M. Church—1. Quand a-t-on institué la Commission relative aux prisons?

2. Quelles dépenses chaque personne travaillant pour cette Commission, a-t-elle occasionnées, y compris les honoraires, les traitements, les frais d'hôtel, de déplacement, et tous les autres salaires?

3. Quand a-t-on reçu le rapport?

4. A-t-on mis en œuvre quelques-unes de ses propositions?

5. Quand la Commission sera-t-elle instituée et quand entrera-t-elle en fonctions?

6. Quelle est la raison du délai?

7. Qui sont les chefs actuels de ce département et quelle est la formation de chacun pour un travail de cette nature?

8. Quand instituera-t-on la méthode Borstal?

Par M. Perley—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

Par M. Perley—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

Par M. McGregor—1. La Commission des approvisionnements de guerre ou tout ministère de l'Etat et les compagnies de salaison canadiennes en sont-ils venus à une entente au sujet des éléments qui devront déterminer les prix du bœuf, du porc, du mouton, de l'agneau, du saindoux et des autres aliments que ces compagnies fourniront aux troupes de Sa Majesté au Canada?

2. Durant le premier mois de la guerre, quels prix a-t-on versés pour chacun de ces aliments fournis aux troupes de Sa Majesté au Canada?

Par M. MacNicol—1. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, le département des Affaires indiennes a-t-il vendu des terres qui faisaient partie des réserves des Indiens?

2. Si oui, de quelles réserves indiennes ces terres faisaient-elles partie et quel a été le nombre d'acres de terre que l'on a vendus dans chaque réserve?

3. Quel a été le montant de chaque vente?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Senn—1. Quel a été, par article, le total des frais de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces?

2. Quels traitements, frais de déplacement ou allocations a-t-on versés à chacun des quatre Commissaires?

3. Quels honoraires et autres rémunérations a-t-on versés à l'avocat de la Commission?

4. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux membres du personnel de la Commission, en donnant leurs noms dans chaque cas?

5. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux spécialistes—donner leur nom—dont la Commission a retenu les services afin de rédiger des études particulières pour se renseigner?

Par M. Senn—1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages que les Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent, l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence l'Administrateur, et les ordres suivants ont été émis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les ordres aux districts militaires au sujet du recrutement, de même que copie des règles et règlements promulgués en vertu de la Loi de la milice ou de la Loi de l'armée.

Par M. Church,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, câblogrammes, contrats échangés entre le gouvernement du Canada, le gouvernement soviétique de la Russie, la *American Trading Corporation* de New-York, les représentants du gouvernement soviétique en Amérique, et la *Sincennes-McNaughton Tugs, Limited*, de Montréal, ou de toutes autres compagnies ou personnes, au sujet de la vente à la Russie de deux remorqueurs ou brise-glace connus sous les noms de *Bonsecours* et de *Bon Voyage*, qui devaient servir comme brise-glace pour de fins de guerre et pour fins commerciales, y compris toute la correspondance du ministère des Affaires étrangères relative à cette affaire, et copie aussi des protestations que le ministère a reçues au sujet de cette affaire.

Par M. McGregor,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être

versé au cultivateur canadien pour porcs vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'Etat dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande, et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

Par M. Adamson—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires échangés entre la *Curtiss-Wright Aeroplane and Motor Corporation* et l'administrateur de la *Aircraft Supply*, la Commission des approvisionnements de guerre et le ministère de la Défense nationale offrant de fabriquer en Canada des avions et des parties d'avions; et aussi copie du mémoire soumis en décembre 1939, et sur ce sujet, à l'administrateur de la *Aircraft Supply*.

Par M. Adamson—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés en 1938 et en 1939 entre des fonctionnaires de la *United Aircraft Corporation*, ou l'une quelconque de ses filiales au Canada, en particulier la *Canadian Pratt and Whitney*, et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de la Commission des approvisionnements de guerre au sujet de la fabrication en Canada et par ladite compagnie, d'avions, de moteurs d'avions et d'autres parties d'avions.

Le bill No 15, loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, considéré tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

M. l'Orateur informe alors la Chambre qu'il a reçu un message du Sénat avertissant les Communes que le bill suivant a été adopté par lui sans modification:

Bill No 15, Loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale.

Il communique aussi à la Chambre la lettre suivante qui lui a été adressée:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

22 mai, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge O. S. Crocket, agissant comme assistant de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui à 5 heures 45 de l'après-midi, pour accorder la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,  
*Sous-secrétaire de l'Administrateur.*

L'honorable ORATEUR  
de la Chambre des Communes,  
Ottawa, Ontario.

Un message est reçu de l'honorable M. le juge O. S. Crocket, en sa qualité d'assistant de Son Excellence l'Administrateur, qui prie la Chambre de se rendre immédiatement à la salle du Sénat.

M. l'Orateur en conséquence se rend à la salle des séances du Sénat et, une fois de retour:

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,  
*Orateur.*

No 6

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 23 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 22 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour autoriser le pétitionnaire à vendre ou à disposer de son entreprise ou à distribuer en valeur, en espèce, ou autrement, toute propriété ou intérêts de la compagnie, ou à s'amalgamer ou à se fusionner avec toute autre compagnie.—*M. Abbott*.

De Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hartland Page Rowell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Tomlinson*.

De Molly Goldfarb Goldberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Saul Goldberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Tomlinson*.

De Filomena Grego Sauro, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Antonio Sauro, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lorne Schwartz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

De Gertie Schwartz Simak, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis William Simak, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

D'Albert Lennox Brown, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Emily, aussi appelée Evelyn, Ackroyd Brown, de Montréal, P.Q., demeurant actuellement à Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

D'Ethel Witkov Myers, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Saul Joseph Myers, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Pearl Aizanman Morris, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sidney Morris, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De William Gerald Dickie, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Nancy Lucerne Elford Dickie, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Dennis Calvert Kerby, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Esther Helen Mitchell Kerby, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Mary, (aussi appelée "Moora") Lipsin Sager, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Sager, aussi connu sous le nom de Sagermacher, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De René Gaudry, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Laurette Casavant Gaudry, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

D'Elizabeth Pauline Tingley Kidd, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry William Erskine Kidd, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

De Fanny Costom Copelovitch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hyman Copelovitch, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

De Dorothy Smith Bruneau, de Dorion, P.Q., demeurant actuellement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pierre Arthur Bruneau, de Dorion, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

De Muriel Agnès Martin Beech, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry Beech, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

D'Elma Jane Harris Aspell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Thomas Aspell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de premier rapport:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, pour la dernière session qui fut de trop courte durée pour permettre l'étude des bills privés. Votre examineur croit donc qu'il est de son devoir de signaler cette situation et de recommander qu'instruction soit donnée au Comité permanent du Règlement de s'enquérir des circonstances et de faire rapport sur l'à propos d'accepter ces pétitions en vue de l'introduction de bills privés dans le cours de la présente session, savoir:

De Dorothy Lavinia Worsley Baker, de Montréal, P.Q., épouse de Colin Macartney Baker.

D'Armand Boucher, de Montréal, P.Q., époux de Murielle David Boucher.

De Rebecca Cohen, de Montréal, P.Q., épouse de Harry Cohen.

De Sheila Alice Dolly Young Dodge, de la ville de Verdun, P.Q., épouse de William Dodge.

D'Emily Findlay, de Timmins, Ontario, épouse de James Verney Findlay, de Shawville, P.Q.

De Dorothy Florence Donn Martin, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard Benjamin Martin.

De Romain Cléophas Moreau, de Montréal, P.Q. époux de Marie-Rose Annette Lucille Gauthier Moreau.

De Phoebe Doris Edge Pott, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard Pott.

De Nancy Patricia Lytle Rowat, de la ville de Lachine, P.Q., épouse de John Pozer Rowat.

De Joseph Philius Hector Sauvageau, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Angeline Daignault Sauvageau.

D'Anna Shepherd, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Marshall Shepherd.

De Margaret Somerville Sickinger, de Montréal, P.Q., épouse de Frank Sickinger.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport financier de la Société royale du Canada jusqu'au 30 avril, 1940.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McGregor—1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des porcs canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

Par M. Bruce—1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outremer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?

2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?

3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?

4. Auront-ils droit à une pension?

5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

Par M. Homuth—1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjudgées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

Par M. Bruce—1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

Par M. Harris (Danforth)—1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

Par M. Fleming—1. En 1939-40, combien de demandes de prêts ont-elles été faites en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'évaluateurs à service intermittent ont-ils été en 1939-40 à l'emploi du Bureau du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

3. Quels sont les noms, les traitements et les comptes de dépenses des évaluateurs à service continu et des évaluateurs à service intermittent qui sont à l'emploi du Bureau du prêt agricole, dans la province de Saskatchewan?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fleming—1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. En 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,— Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence l'Administrateur, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

L. P. DUFF,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1941, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, Son Excellence l'Administrateur recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 23 mai, 1940.

Sur motion de M. Ralston, lesdits message et crédits, excepté ceux des chemins de fer et de la marine, sont transmis pour étude au comité des crédits.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,— Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et le débat se poursuivant encore; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Kuhl.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth, sir Allen, Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais, sir Thomas, David, Elliott, Fauteux, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, MacLennan, Taylor et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Chapais, sir Thomas, Dennis, Donnelly, Fallis, Foster, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson, Taylor et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 7

## JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 24 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 23 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Tillie Fichman Constantine, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Benjamin Constantine, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Goldie Wolfe Goldberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mendle Goldberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Peter Logush, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pauline Pelletier Logush, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Sarah Kerzner Spilberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis Spilberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

M. LaCroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Leader, du consentement de la Chambre, présente un bill No 16, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. LaCroix (Québec-Montmorency) appuyé par M. Leader, du consentement de la Chambre, présente un bill No 17, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,— Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir accompli et rapporté quelque progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 8

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 27 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Florian Paquette, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Louise Alpheda Paquette, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mai, 1940:—Rapport montrant:

1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?
2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?
3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?
4. Auront-ils droit à une pension?
5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (Souris),—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

Par M. McGregor,—1. Quel est le nombre des fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

Par M. McGregor,—1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenu à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'état de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

Par M. Perley,—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

Par M. Perley,—1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

Par M. Fair,—1. De combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillion, Alberta?

2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?

3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillion?

4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?

5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?

2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

Par M. Marshall,—1. Quand le gouvernement canadien a-t-il établi pour la première fois les annuités de l'Etat et quel fut l'objet premier de cette institution?

2. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on passés pour (a) des annuités différées, (b) des annuités immédiates?

3. Quel est le nombre des agents à commission qui sollicitent activement la souscription de ces contrats, quels sont (a) leurs noms, (b) les années de service de chacun, (c) et quelle commission a-t-on versée à chacun de ces agents durant chacune des cinq dernières années?

4. Quel a été le total des frais de l'exécution de cette Loi en 1939-40, et qui a défrayé ces frais?

5. Quelle somme a été versée jusqu'aujourd'hui afin de pourvoir aux pertes par les décès?

6. La vérification se fait-elle continuellement? Sinon, de quelle espèce est la vérification qui se fait aujourd'hui?

7. Le gouvernement a-t-il examiné la proposition de confier l'exécution de la Loi des annuités au département de l'Assurance?

8. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on annulés et quelle était la somme couverte par ces contrats?

L'ordre suivant est transmis à l'officier compétent:

Par M. Gillis,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots du *Sydney and Louisbourg Railway*.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, afin d'autoriser des conventions avec des associations coopératives et des conditionneurs, afin d'édicter aussi un mode de calcul et le paiement des obligations du Ministre contractées en vertu de toute convention et le paiement des dépenses d'administration.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors en comité plénier l'étude d'une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que des sommes d'au plus \$700,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$700,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le bill No 18, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 9

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 28 MAI, 1940

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux députés un communiqué l'avertissant de la vacance suivante qui est survenue dans les rangs de la députation, à savoir:

De l'honorable William Daum Euler, député du district électoral de Waterloo-nord, par suite de son élévation au Sénat.

Et qu'il a donné, en conséquence, un mandat au directeur général des élections afin qu'il émette un nouveau bref d'élection pour ce district électoral.

## DISTRICT ELECTORAL DE WATERLOO-NORD

Puissance du Canada }  
A savoir: } Chambre des Communes

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de Waterloo-nord, dans la province d'Ontario, par suite de l'élévation au Sénat de l'honorable William Daum Euler, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce vingt-huitième jour de mai, 1940.

C. E. DESMOND (L.S.)

*Député du district électoral de Kent (Ontario).*

L. E. CARDIFF (L.S.)

*Député du district électoral de Huron-nord.*

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mai, 1940:—Rapport montrant:

1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:

1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. De 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

Le bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 7, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi des semences, 1937.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, afin d'autoriser le Ministre à imposer des droits pour le service du contrôle de semence.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gardiner présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 19 Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier certain projet de résolution destiné à modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, afin d'établir un mode de calcul du paiement initial versé aux organismes de vente, et afin d'autoriser le paiement des obligations contractées par le Ministre en vertu de tout contrat et des dépenses d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 20, Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés: M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc en comité des Subsidés.

*(En comité)*

Les résolutions suivantes sont adoptées:

## BUDGET INTERIMAIRE

### Crédits principaux 1940-41

1. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$41,455,066.47, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1941.

2. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$2,318,646.13, représentant un douzième de chacun des différents item suivants à être votés, tel qu'énuméré dans le budget principal de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1941, à savoir:

Items Nos: 6, 8, 101, 124, 127, 128, 42, 140, 141, 147, 149, 150, 162, 167, 168, 170, 171, 172, 268, 270, 355, 375, 407, 410, 419, 439, 443, 445, 447, 460.

3. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$507,316.67, ce qui représente un sixième du montant des item suivants encore à voter, tel qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes, au cours de la présente session du Parlement, en sus

de la somme mentionnée dans la Résolution No 1, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, à savoir:

Item Nos 17 et 31.

4. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$5,543,071.67, ce qui représente un tiers du montant des différents item encore à voter, tel qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes, au cours de la présente session du Parlement, en sus de la somme mentionnée dans la Résolution No 1, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, à savoir:

Item Nos 22, 39, 99, 156, 165, 191, 192, 193, 196, 453 et 459.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et cette motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc en comité des Voies et Moyens.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1941, la somme de \$49,824,100.94, soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 21, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 18, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et sa troisième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat annonçant qu'il a passé le bill suivant:

Bill No 21, loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 29 MAI, 1940

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

29 mai, 1940.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous remercier que l'amarable jour à 3  
Grand, ayant été comme assistant de Son Excellence l'Administrateur, se rendit  
à la salle des séances du Sénat, le mardi 28 mai, à 11 heures, pour  
présenter la troisième lecture de certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. L. C. STARR,

Secrétaire de l'Administration

Direction Générale

de la Chambre des Communes

Ottawa, Ontario.



No 10

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 29 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qui lui a été adressée:

## RESIDENCE DU GOUVERNEUR

## OTTAWA

## BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

29 mai, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge O. S. Crocket, agissant comme assistant de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui à 5 heures 30 de l'après-midi, pour accorder la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

*Sous-secrétaire de l'Administrateur.*

L'honorable ORATEUR  
de la Chambre des Communes,  
Ottawa, Ontario.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de deuxième rapport:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas:

De Muriel Agnes Martin Beech, de Montréal, P.Q., épouse de Henry Beech.

De Tillie Fichman Constantine, de Montréal, P.Q., épouse de Benjamin Constantine.

D'Edward James Holt, d'Outremont, P.Q., époux d'Edith May McLachlan Holt.

De Peter Logush, de Montréal, P.Q., époux de Pauline Pelletier Logush.

De Pearl Aizanman Morris, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney Morris.

De Margaret Louise MacDonald Russell, de Lachine, P.Q., épouse de John Homer Russell.

D'Irene Nellie Kon Simpson, de Montréal, P.Q., épouse de George Patrick Simpson.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (Souris),—1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:— (1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières: (a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada travaillent à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

8. Quels spécialistes autres que M. Gillespie a-t-on amenés au Canada pour fournir leur aide dans la fabrication de la mitrailleuse Bren?

9. Quels autres marchés les différents ministères de l'Etat ont-ils adjugés à la *John Inglis Company Limited*?

Par M. Hansell,—1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?

2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

Par M. Hansell,—1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?

2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?

3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 18, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ralston propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Hanson (York-Sunbury) propose, appuyé par M. Stirling en amendement: Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instruction d'exercer sa prérogative de le modifier en y ajoutant un paragraphe No 7, conçu dans ces termes:

"7. Un état circonstancié des sommes dépensées en vertu des dispositions de cette loi sera déposé à la Chambre des Communes du Canada au cours de la première quinzaine de la session suivante du Parlement".

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur division.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

Le bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 3, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 5, Loi concernant le corps d'aviation royal canadien, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la défense nationale, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérifications, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars.

Après quelque discussion sur ce sujet, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre qu'il a passé le bill suivant:

Bill No 18, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Un message est reçu de Son Honneur le juge O. S. Crocket, substitut de Son Excellence l'Administrateur, qui invite la Chambre à se rendre immédiatement dans la salle de réunion du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte qu'il s'est adressé dans les termes suivants à l'honorable substitut de Son Excellence l'Administrateur:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires au gouvernement pour faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

Loi ayant pour objet d'accorder l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Sur ce le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur, a déclaré:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills”.

La Chambre se forme alors en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 11

## JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 30 MAI, 1940

## PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Charles Auguste A. L. Beaupré, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Laure F. A. Lemieux Beaupré, de Montréal, P.Q., demeurant actuellement à Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Abbott.*

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 mai, 1940:—Rapport montrant:

1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages des Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des porcs canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérifications, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le Bill No 22, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 8, Loi concernant la nomination des vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 12

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 31 MAI, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre un message qu'il a reçu de Son Excellence l'Administrateur:

## HOTEL DU GOUVERNEMENT

## OTTAWA

Le 29 mai, 1940.

*Aux membres de la Chambre des Communes:*

J'accuse réception avec grand plaisir de l'Adresse que vous m'avez votée en réponse à mon Discours à l'Ouverture du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

L. P. DUFF,  
*Administrateur.*

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur en date du 22 mai, 1940:—Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

Le bill No 22, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Howe, membre du Conseil privé du roi, dépose alors sur la Table: Rapport sur l'application faite par la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, en vertu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, pour qu'on approuve un projet de détourner 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde du Lac St-François au Lac St-Louis sur le fleuve St-Laurent par la rive sud. Daté le 30 janvier, 1929.

Aussi,—Plan daté le 8 mai 1935 illustrant le progrès du travail d'excavation du canal et des digues de la *Beauharnois Power Company*.

Et aussi,—Plan daté le 8 janvier 1940, illustrant l'aspect navigable du canal avec les écluses futures qui seront construites quand la navigation l'exigera ainsi que le développement nécessaire pour divertir les 83,000 pieds cubes à la seconde projeté par la *Beauharnois Power Company*.

Le Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, pour proroger d'une année la période initiale décrite dans ladite Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 23, loi modifiant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 11, loi modifiant la loi du Yukon, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que rapporté, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 19, loi modifiant la loi sur les semences, 1937, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, afin d'autoriser des conventions avec des associations coopératives et des conditionneurs, afin d'édicter aussi un mode de calcul et le paiement des obligations du Ministre contractées en vertu de toute convention et le paiement des dépenses d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 24, loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de prescrire, entre autres choses, que les cultivateurs du Manitoba peuvent, sous l'empire de ladite Loi, soumettre des propositions de concordat, de prorogation de délai ou de projet de traité.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le bill No 25, loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 25 p.m. jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*



No 13

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 3 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De l'honorable William Aberhart et autres membres du Conseil Exécutif de la province de l'Alberta, pour une loi constituant en corporation La Banque Provinciale de l'Alberta.

De *Saguenay Terminals Limited*, pour une loi autorisant le gouverneur en conseil à approuver, suivant les dispositions de la Loi de la protection des eaux navigables, le site et les plans d'un quai bâti dans la ville de Port Alfred, Québec.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill No 26, Loi pour constituer en corporation *The Alberta Provincial Bank*.  
—M. *Blackmore*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 102 du Règlement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire fédéral des secours aux chômeurs au sujet de l'administration de la Loi d'aide au chômage et au marasme agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2195, daté le 27 mai, 1940: Aide aux familles nécessiteuses des aubains ennemis internés au Canada.—Loi des mesures de guerre.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des Ports nationaux pour l'année civile 1939.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport sur un ordre de la Chambre daté le 29 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?
2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?
3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?
2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 27, Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Homuth:—1. A-t-on donné des commandes de fourquines pour les mitrailleuses Bren?

2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?

3. Qui a été le soumissionnaire heureux?

4. A-t-on livré des fourquines avant et y compris le 23 mai?

5. Sinon, à quelle date la livraison aura-t-elle probablement lieu?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hartfield:—1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada durant chacun des derniers seize mois, et de quels pays venait cette huile?

2. A quels usages a-t-on employé au Canada cette huile végétale?

3. Quelle quantité approximative de beurre, de saindoux, et d'autre produits laitiers ces importations d'huile végétale ont-elles remplacée au Canada?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield:—1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importé des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité desdites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiées ensuite sur le marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

Par M. Bruce:—1. Est-ce que l'on fabrique des aéroplanes à Longueuil, Québec?

2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?

3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?

4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?

5. N'adjudge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritime les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

Par M. Hatfield:—1. Durant chacun des derniers six mois, quelle quantité de porc et de dérivés du porc le Canada a-t-il importés des Etats-Unis? (a) Quelle quantité de ce porc le Canada a-t-il consommée, et (b) quelle quantité a été traitée en Canada et exportée, acquérant le droit à une remise des impôts de douane qui devenaient payables?

2. A-t-on fixé une quotité admissible pour le porc des Etats-Unis importé au Canada? Si oui, quelle est cette quotité?

3. Existait-il un surplus de porc au Canada au temps où cette quotité a été fixée?

4. Si oui, pourquoi a-t-on fixé une quotité au lieu de prohiber l'importation?

Par M. Roy:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs de Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; et aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

Par M. Diefenbaker:—1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:—

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 9, loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis: Que le bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier dans le but de le modifier encore davantage.

Un point d'ordre est soulevé et M. l'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre par le fait que le bill n'ayant pas été déjà modifié ne pouvait pas l'être encore davantage.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Douglas (Weyburn) propose en amendement, appuyé par M. Gillis: Que le bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier dans le but de le modifier.

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,	Esling,	Hlynka,	Nicholson,
Brooks,	Fair,	Jaques,	Nielsen, (Mme)
Cardiff,	Fraser (Peterborough	Johnston (Bow-River),	Perley,
Castleden,	ouest),	Kuhl,	Quelch,
Cockeram,	Gillis,	Lockhart,	Ross (Souris),
Coldwell,	Green,	McGregor,	Senn,
Diefenbaker,	Hansell,	MacInnis,	Shaw,
Douglas (Weyburn),	Hatfield,	Marshall,	Stokes,
			Wright—32.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Gibson,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Bertrand (Prescott),	Golding,	McDonald (Pontiac),	Purdy,
Bertrand	Graham,	MacGarry,	Ralston,
(Terrebonne),	Hanson (Skeena),	McGeer,	Reid,
Black	Hanson (York-	McGibbon,	Rennie,
(Cumberland),	Sunbury),	McIlraith,	Ross (Calgary-Est),
Bourget,	Harris (Danforth),	McIvor,	Ross (Hamilton-
Bradette,	Harris (Grey-Bruce),	Mackenzie (Van-	Est),
Bruce,	Hazen,	couver-Centre),	Ross (Middlesex-
Brunelle,	Henderson,	MacKinnon	Est),
Cardin,	Homuth,	(Edmonton-Ouest),	Ross (Moose-Jaw),
Casgrain,	Howden,	McKinnon (Kenora-	Ross (St-Paul),
Casselmann	Howe,	Rainy River),	Sanderson,
(Edmonton-Ouest),	Hurtubise,	McLarty,	Sissons,
Corman,	Ilsey,	MacLean (Cap-	Slaght,
Coté,	King, Mackenzie	Breton-Victoria-	Soper,
Crerar,	Kinley,	Nord),	Stirling,
Cruickshank,	Kirk,	Macmillan,	Sylvestre,
Damude,	Lacroix (Beauce),	McNiven	Taylor,
d'Anjou,	LaCroix (Québec-	(Ville de Régina),	Telford,
Dechene,	Montmorency),	MacNicol,	Thorson,
Donnelly,	Lalonde,	Matthews,	Tomlinson,
Douglas (Queens),	Lapointe (Québec-	Mayhew,	Tremblay,
Dubois,	Est),	Michaud,	Tripp,
Edwards,	Leader,	Mulock,	Turgeon,
Evans,	Léger,	Mutch,	Turner,
Fleming,	Little,	Neill,	Veniot,
Fournier (Hull),	Lizotte,	O'Brien,	Ward,
Fulford,	McCann,	O'Neill,	Warren,
Gardiner,	McCulloch,	Picard,	Whitman,
Gershaw,	MacDiarmid,	Poirier,	Winkler—110.

La motion principale est alors mise aux voix, à savoir: Que ledit bill subisse maintenant sa troisième lecture; elle est acceptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 25, Loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Ralston propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet de la pension du service civil.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler que le décret du conseil relatif à la pension du service civil, daté le 11 août 1939, aura la même validité et le même effet que si le Parlement l'avait sanctionné par une loi à ladite date.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 28, loi modifiant la loi de la pension du service civil, 1924, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution relatif à un contrat entre Sa Majesté et la Corporation de la ville d'Ottawa.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1940.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 29, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté et la ville d'Ottawa, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 20, loi modifiant la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## REVENU NATIONAL

### DOUANE ET ACCISE

213 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise... ..\$ 42,145 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*

No 14

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 4 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le bill No 6, loi modifiant la loi de la preuve en Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi des pénitenciers et la loi des pénitenciers, 1939.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pénitenciers, et la Loi des pénitenciers, 1939, afin de pourvoir à la translation aux prisons ou pénitenciers des provinces des détenus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et à certains paiements aux provinces afin de les indemniser pour la détention de ces prisonniers en leurs institutions.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente alors le bill No 30, loi modifiant la loi des pénitenciers et la loi de 1939 sur les pénitenciers, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 23, loi modifiant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 27, loi modifiant la loi du ministère du Revenu national, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 28, loi modifiant la loi de la pension du service civil, 1924, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi d'établissement de soldats au sujet des droits sur les mines et les minéraux concédés au premier soldat colon.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un amendement à la Loi d'établissement de soldats afin d'autoriser le Directeur de l'établissement des soldats, à accorder, avec l'approbation du Ministre, au premier colon-soldat d'une concession, les mines et les minéraux acquis avec le sol, afin d'autoriser aussi le Directeur à disposer des mines et des minéraux gisant sous les terres qui ne sont pas couvertes par un contrat d'achat passé par le premier colon-soldat lui-même.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente alors le bill No 31, loi modifiant la loi d'établissement de soldats, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 3, loi modifiant la loi de pension de la milice, avec l'amendement suivant:

“Page 1, ligne 8: Retrancher le mot “moitié” et le remplacer par les mots “la moitié de”.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 15

# JOURNAUX

## DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 5 JUIN, 1940

---

### PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Michele Fiorilli, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Maria Teresa Bordorina Fiorilli (aussi nommée Ferrara), de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Ste-Catherine, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor*.

De Christina Smith Dunlop Andrique, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Georges Léon Andrique, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Edwards*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 8, Loi concernant la nomination des vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Bill No 7, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenue à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'Etat de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 juin, 1940:—Rapport montrant:

1. Est-ce que l'on fabrique des aéroplanes à Longueuil, Québec?
2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?
3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?
4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?
5. N'adjudge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritime les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Résumé des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et au marasme de l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2346, daté le 3 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$935,000 consenti à la province de la Colombie britannique et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil, adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2363, daté le 4 juin, 1940: modifiant les règlements de la Défense du Canada établis par l'arrêté en conseil C.P. 2483, le 3 septembre, 1939, prohibant plusieurs associations d'un caractère subversif au Canada, etc.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quelles ont été la quantité, en tonnes, et la valeur du fer en gueuse, des déchets de fer et de cuivre que le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon et à l'Italie?

2. Chaque année, de 1934 à la fin de 1939, combien de tonnes de charbon de toutes sortes le Canada a-t-il importées respectivement de l'Allemagne et de la Russie?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Cockeram,—1. A-t-on mobilisé en septembre 1939, comme partie de la première Division de l'A.E.C. deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisé?

2. Quel entraînement ces unités avaient-elles reçu, et avec quel équipement les avait-on entraînées?

3. Quels ont été les frais d'entretien de ces troupes depuis la mobilisation?

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand?

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du délai?

10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails?

Le bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 29, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 p.m. jusqu'à 3 heures p.m. demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 16

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 6 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 5 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Laura Lucrezia Green Stinson, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edwin Watson Stinson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

D'Henry Carl Mayhew, de Kazubazua, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pauline Francesca Mayhew, de Kazubazua, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

D'Alfred Reinhold Roller, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hedwig Teresia Laux Roller, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Paul Tardif, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Juliette Wilhelmy Tardif, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 19, Loi modifiant la Loi des semences, 1937.

Bill No 22, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff,—1. Existait-il un contrat entre le ministère de la Défense nationale et quelques-unes des compagnies de salaison canadiennes, quant aux prix des matières alimentaires à être livrées au ministère de la Défense nationale durant la période de six mois commençant le 1er avril 1939?

2. Ce contrat est-il demeuré en force après l'entrée du Canada dans la guerre?

3. Des fournisseurs quelconques ont-ils présenté des réclamations pour des augmentations de prix des marchandises livrées au ministère de la Défense nationale à partir de la date de l'entrée du Canada dans la guerre jusqu'à la fin de la période de six mois mentionnée plus haut?

4. Si oui, pour quel montant?

5. Le cas échéant, a-t-on satisfait à ces demandes?

Par M. Brooks,—1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat les outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assigné des contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

Par M. Hatfield,—1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme ensuite de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 17

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 7 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 6 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De W. G. Bradbury et de quelques milliers d'autres personnes de Toronto, Ontario, tous membres de l'équipe No 1 de défense auxiliaire de Toronto, qui demandent à la Chambre des communes de prier le Gouvernement qu'il consacre tous les efforts possibles, même jusqu'à la limite du capital humain et des ressources de notre vaste Dominion, à venir en aide à notre Empire bien-aimé dans cette lutte titanesque pour la sauvegarde de la démocratie chrétienne;

Et de plus, avant qu'il soit trop tard, d'exiger qu'on inscrive tous les étrangers se trouvant au Canada et qu'on interne pour la durée de la guerre tous les sujets de pays ennemis ou les personnes professant manifestement des opinions subversives quant à la sécurité du Canada; et aussi de demander que le gouvernement fédéral procède immédiatement à l'inscription des hommes au Canada et utilise les ressources matérielles de notre Dominion selon le plan général adopté et aujourd'hui en vigueur dans les Iles britanniques.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Bill No 5, Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien.

Bill No 6, Loi modifiant la Loi de la preuve du Canada.

Bill No 23, Loi modifiant la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Bill No 27, Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre Comité propose que les députés, dont les nom paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir—

### No 1

#### Privilèges et Elections

##### Messieurs

Abbott,	Gibson,	McDonald ( <i>Pontiac</i> ),
Anderson,	Gladstone,	Mills,
Bertrand ( <i>Laurier</i> ),	Gray,	Mutch,
Diefenbaker,	Gregory,	O'Brien,
Douglas ( <i>Weyburn</i> ),	Kirk,	Pinard,
Factor,	Léger,	Pouliot,
Fair,	Mackenzie ( <i>Vancouver-</i>	Power,
Fleming,	<i>Centre</i> ),	Roy,
Fournier ( <i>Hull</i> ),	MacNicol,	Tremblay,
Gershaw,	McCuaig,	Weir.—29.

(Quorum 10)

### No 2

#### Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

##### Messieurs

Bertrand ( <i>Laurier</i> ),	Hatfield,	McKinnon ( <i>Kenora-</i>
Bertrand ( <i>Terrebonne</i> ),	Healy,	<i>Rainy-River</i> ),
Black ( <i>Cumberland</i> ),	Howden,	McNiven,
Bourget,	Howe,	Mills,
Chevrier,	Isnor,	Mullins,
Corman,	Jackman,	Nicholson,
Côté,	Jaques,	Nielsen (Mme),
Crerar,	Jean,	Nixon,
Damude,	Johnston ( <i>London</i> ),	O'Brien,
Douglas ( <i>Queens</i> ),	LaCroix ( <i>Québec-</i>	O'Neill,
Dupuis,	<i>Montmorency</i> ),	Picard,
Emmerson,	Little,	Pouliot,
Eudes,	Lizotte,	Roebuck,
Factor,	Lockhart,	Ross ( <i>Moose-Jaw</i> ),
Farquhar,	MacInnis,	Ross ( <i>Calgary-Est</i> ),
Fournier ( <i>Maisonneuve-</i>	MacKinnon ( <i>Kootenay</i>	Ross ( <i>Souris</i> ),
<i>Rosemont</i> ),	<i>Est</i> ),	Shaw,
Fulford,	MacNicol,	Sissons,
Gingues,	Maybank,	Turner,
Gregory,	McCulloch,	White,
Hanson ( <i>Skeena</i> ),	McIvor,	Whitman.—60.
Harris ( <i>Danforth</i> ),		

(Quorum 20)

## No 3

## Bills Privés

## Messieurs

Bertrand ( <i>Prescott</i> ),	Green,	MacKenzie ( <i>Lambton-</i>
Bonnier,	Hansell,	<i>Kent</i> ),
Casselman ( <i>Edmonton</i>	Harris ( <i>Grey-Bruce</i> ),	McCann,
<i>Est</i> )	Hazen,	McGregor,
Castleden,	Healy,	McIlraith,
Chambers,	Hlynka,	Matthews,
Cleaver,	Hoblitzell,	Mayhew,
Cloutier,	Howden,	Parent,
Côté,	Jutras,	Poirier,
d'Anjou,	Lacombe,	Pottier,
Donnelly,	LaCroix ( <i>Québec-Montmo-</i>	Ross ( <i>St. Paul's</i> ),
Douglas ( <i>Queens</i> ),	<i>rency</i> ),	Roy,
Durocher,	Lalonde,	Senn,
Eudes,	Lapointe ( <i>Lotbinière</i> ),	Stokes,
Evans,	Lockhart,	Telford,
Gibson,	Macdonald ( <i>Halifax</i> ),	Veniot,
Gillis,	Macdonald ( <i>Brantford-</i>	Wood.—50.
Gladstone,	<i>ville</i> )	
Graham,		

(Quorum 15)

## No 4

## Banques et Commerce

## Messieurs

Black ( <i>Cumberland</i> ),	Graham,	McGeer,
Blackmore,	Gray,	McIlraith,
Bercovitch,	Hanson ( <i>York-Sunbury</i> ),	McNevin,
Blair,	Harris ( <i>Danforth</i> ),	Martin,
Casselman ( <i>Edmonton-</i>	Hazen,	Maybank,
<i>Est</i> ),	Hill,	Mayhew,
Claxton,	Jackman,	Moore,
Cleaver,	Jean,	Perley,
Coldwell,	Johnston ( <i>London</i> ),	Picard,
Donnelly,	Kinley,	Quelch,
Dubuc,	Lacroix ( <i>Beauce</i> ),	Raymond,
Eudes,	Laflamme,	Ross ( <i>St. Paul's</i> ),
Factor,	Lapointe ( <i>Lotbinière</i> ),	Slaght,
Fontaine,	Macdonald ( <i>Halifax</i> ),	Thorson,
Fournier ( <i>Hull</i> ),	Macdonald ( <i>Brantford-</i>	Tucker,
Fraser ( <i>Northumberland</i> ),	<i>ville</i> ),	Ward,
Fraser ( <i>Peterborough-</i>	MacMillan,	Woodsworth—50.
<i>ouest</i> )	Marier,	

(Quorum 15)

## No 5

## Comptes Publics

## Messieurs

Abbott,	Fleming,	McCubbin,
Anderson,	Fontaine,	McDonald ( <i>Pontiac</i> ),
Authier,	Fournier ( <i>Hull</i> ),	McGeer,
Bercovitch,	Fournier ( <i>Maisonneuve-</i>	McIvor,
Black ( <i>Yukon</i> ),	<i>Rosemont</i> ),	Mullins,
Blanchette,	Fraser ( <i>Northumberland</i> ),	Mulock,
Bourget,	Fulford,	Purdy,
Brooks,	Gladstone,	Rickard,
Casselman ( <i>Grenville-</i>	Golding,	Roebuck,
<i>Dundas</i> ),	Grant,	Ross ( <i>Hamilton-Est</i> ),
Casselman ( <i>Edmonton-</i>	Graydon,	Slaght,
<i>Est</i> ),	Henderson,	Thorson,
Church,	Homuth,	Tremblay,
Clark,	Isnor,	Tripp,
Côté,	Johnston ( <i>Bow River</i> ),	Veniot,
Cruickshank,	Leader,	Winkler,
Desmond,	MacInnis,	Wright.—50.
Ferland,	Marshall,	

(Quorum 15)

## No 6

## Agriculture et Colonisation

## Messieurs

Authier,	Golding,	McNevin,
Aylesworth,	Hallé,	Mullins,
Black ( <i>Châteauguay-</i>	Harris ( <i>Grey-Bruce</i> ),	Nielsen ( <i>Mme</i> ),
<i>Huntingdon</i> ),	Hatfield,	Perley,
Blair,	Henderson,	Poirier,
Cardiff,	Jutras,	Quelch,
Clark,	Kirk,	Rennie,
Cruickshank,	Lafontaine,	Rhéaume,
Davidson,	Lalonde,	Rickard,
Dechêne,	Lapointe ( <i>Lotbinière</i> ),	Ross ( <i>Souris</i> ),
Desmond,	Leader,	Ross ( <i>Middlesex-Est</i> ),
Diefenbaker,	Leclerc,	Rowe,
Donnelly,	Léger,	Senn,
Douglas ( <i>Weyburn</i> ),	Lizotte,	Soper,
Douglas ( <i>Queens</i> ),	MacDiarmid,	Sylvestre,
Dupuis,	MacGarry,	Tomlinson,
Fair,	MacKenzie ( <i>Lambton-</i>	Turgeon,
Ferron,	<i>Kent</i> ),	Tustin,
Fontaine,	Matthews,	Weir,
Gardiner,	McCuaig,	Wright.—60.
Gershaw,	McCubbin,	

(Quorum 20)

**No 7****Règlement**

## Messieurs

Bertrand (*Prescott*),  
Brunelle,  
Cockeram,  
Denis,  
Douglas (*Weyburn*),  
Edwards,  
Golding,

Graydon,  
Jaques,  
MacLean (*Cap-Breton  
nord-Victoria*),  
Marier,  
Marshall,  
McGibbon,

McLarty,  
McLean (*Simcoe-Est*),  
O'Neill,  
Rennie,  
Ross (*Moose Jaw*),  
Stokes,  
Sylvestre.—20.

(Quorum 8)

**No 8****Marine et Pêcheries**

## Messieurs

Bradette,  
Brooks,  
Brunelle,  
Crête,  
Dechêne,  
Deslauriers,  
Farquhar,  
Ferron,  
Gauthier,  
Gillis,  
Green,  
Hanson (*Skeena*),

Hazen,  
Kinley,  
Kuhl,  
Lapointe (*Matapédia-  
Matane*),  
Leduc,  
MacInnis,  
MacKenzie (*Neepawa*),  
MacMillan,  
McCann,  
McLean (*Simcoe-Est*),  
Neill,

Pottier,  
Reid,  
Roy,  
Ryan,  
Stirling,  
Telford,  
Tomlinson,  
Tripp,  
Tustin,  
Veniot,  
Ward,  
Warren,—35.

(Quorum 10)

**No 9****Mines, forêts et cours d'eau**

## Messieurs

Adamson,  
Authier,  
Black (*Yukon*),  
Bradette,  
Brooks,  
Cockeram,  
Crerar,  
d'Anjou,  
Edwards,  
Esling,  
Evans,  
Furniss,

Grant,  
Hansell,  
Hill,  
Hurtubise,  
Johnston (*Bow-River*),  
Lacroix (*Beauce*),  
Lafontaine,  
Leduc,  
Little,  
MacNicol,  
McCann,  
McCulloch,

McDonald (*Pontiac*),  
McKinnon (*Kenora-  
Rainy River*),  
Nielsen (Mme),  
Parent,  
Sanderson,  
Sinclair,  
Sylvestre,  
Tremblay,  
Tripp,  
Turner,  
Warren.—35.

(Quorum 10)

**No 10****Relations industrielles et internationales**

---

**Messieurs**

Abbott,	Hanson,	McCann,
Blackmore,	Hoblitzell,	McNiven,
Bruce,	Homuth,	Mutch,
Church,	Jean,	Neill,
Côté,	Laflamme,	Nixon ,
Dubuc,	Léger,	Roebuck,
Deslauriers,	MacGarry,	Ross ( <i>Calgary Est</i> ),
Eudes,	MacInnis,	Ross ( <i>Hamilton Est</i> ),
Fournier ( <i>Maisonnette- Rosemont</i> ),	MacKenzie ( <i>Neepawa</i> ),	Sanderson,
Gingues,	MacMillan,	Slaght,
Goulet,	MacNicol,	Stirling,
	Massey,	Turgeon.—35.

(Quorum 10)

**No 11****Débats**

---

**Messieurs**

Blanchet,	Pinard,	Rowe,
Claxton,	Pouliot,	Shaw,
Esling,	Ross ( <i>Middlesex Est</i> ),	Sinclair,
Hlynka,	Ross ( <i>Moose-Jaw</i> ),	Ward.—12.

(Quorum 7)

## No 12

## Impressions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

## Messieurs

Bercovitch,  
 Bertrand (*Terrebonne*),  
 Blanchette,  
 Bourget,  
 Casselman (*Grenville-Dundas*),  
 Castleden,  
 Chambers,  
 Chevrier,  
 Claxton,  
 Cloutier,  
 Corman,  
 Damude,  
 Denis,  
 Dubois,  
 Durocher,  
 Edwards,  
 Emmerson,  
 Esling,  
 Evans,

Ferland,  
 Fleming,  
 Fraser (*Peterborough-ouest*),  
 Furniss,  
 Goulet,  
 Grant,  
 Green,  
 Hallé,  
 Healy,  
 Hlynka,  
 Hurtubise,  
 Kuhl,  
 Leader,  
 MacDiarmid,  
 MacKinnon (*Kootenay-Est*),  
 MacLean (*Cap Breton Nord-Victoria*),

McGregor,  
 McNevin,  
 Mills,  
 Moore,  
 Mulock,  
 Nicholson,  
 Purdy,  
 Rhéaume,  
 Ross (*St. Paul's*),  
 Sinclair,  
 Sissons,  
 Soper,  
 Tucker,  
 Tustin,  
 Weir,  
 White,  
 Whitman,  
 Winkler,  
 Wood.—54.

## No 13

## Bibliothèque

(Membres qui agissent au nom des Communes)

## Monsieur l'Orateur et messieurs

Adamson,  
 Aylesworth,  
 Blanchette,  
 Bruce,  
 Cardiff,  
 Casselman (*Grenville-Dundas*),  
 Castleden,  
 Côté,  
 Emmerson,  
 Eudes,  
 Farquhar,  
 Fontaine,  
 Fournier (*Maisonnette-Rosemont*),  
 Gershaw,

Goulet,  
 Graham,  
 Green,  
 Henderson,  
 Howden,  
 Hurtubise,  
 Jaques,  
 Jean,  
 Lizotte,  
 Macdonald (*Halifax*),  
 MacKenzie (*Neepawa*),  
 MacKenzie (*Lambton-Kent*),  
 MacMillan,  
 Marier,  
 Martin,

Mayhew,  
 Moore,  
 Poirier,  
 Pouliot,  
 Purdy,  
 Raymond,  
 Reid,  
 Rickard,  
 Rogers,  
 Ross (*St. Paul's*),  
 Shaw,  
 Telford,  
 Winkler,  
 Wood,  
 Woodsworth.—44.

Sur proposition de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est adopté.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'Etat dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité)*

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

### DIVISION DE LA SANTÉ

237 Administration.. . . . .	\$ 43,000 00
238 Aliments et drogues.. . . . .	174,565 00
239 Opium et narcotiques.. . . . .	46,005 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 20 p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi lundi prochain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 18

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 10 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Goldie Wolfe Goldberg, de Montréal, P.Q., épouse de Mendle Goldberg.

De Denis Calvert Kerby, de Montréal, P.Q., époux d'Esther Helen Mitchell Kerby.

De Henry Carl Mayhew, de Kazabazua, P.Q., époux de Pauline Francesca Evans Meyhew.

De Dorothea Frances Poyser MacDermid, de Vankleek Hill, Ont., épouse de William Stuart MacDermid, de Thurso, P.Q.

De Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, de Westmount, P.Q., épouse de Luke Antony Vincent Morrissey.

D'Alfred Reinhold Roller, de Montréal, P.Q., époux de Hedwig Theresia Laux Roller.

De Laura Lucrezia Green Stinson, de Westmount, P.Q., épouse d'Edwin Watson Stinson.

De Gertie Schwartz Simak, de Montréal, P.Q., épouse de Louis William Simak.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Hanson (York-Sunbury):—

Attendu que l'Italie a annoncé son intention d'entrer en guerre au côté de l'Allemagne et contre les Puissances alliées;

Attendu qu'un état de guerre existe présentement entre le Royaume-Uni et la France d'une part, et l'Italie d'autre part;

Attendu que dès le début de la guerre le Parlement du Canada a décidé d'appuyer le Royaume-Uni et la France dans leur effort déterminé en vue de résister à l'agression et de préserver la liberté;

Il y a lieu pour les chambres du Parlement d'approuver l'entrée du Canada dans un état de guerre avec l'Italie et cette Chambre l'approuve.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur motion de M. Mackenzie King la Chambre s'ajourne alors à 3 heures 40 p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 19

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 11 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table: Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des Mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2505, daté le 10 juin, 1940, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2483, daté le 3 septembre, 1939, au sujet de l'enregistrement de tous les étrangers d'origine allemande ou italienne.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. De combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon, Alberta?
2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?
3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon?
4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?
5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?
2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940,—Etat montrant:

1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940; état montrant:—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940, état montrant:—1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?

2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?

3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnées plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

M. Mackenzie King propose,—Considérant que la Loi des mesures de guerre, Chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, stipule que le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Considérant qu'en raison de l'existence appréhendée de l'état de guerre, une proclamation a été émise le 1er septembre 1939, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, et que des mesures ont été édictés pour la défense du Canada;

Considérant que le 3 septembre 1939, l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de ladite Loi des mesures de guerre et qu'il contient les Règlements de la Défense du Canada, numérotés de 1 à 64 inclusivement.

Considérant que depuis cette date on a adopté plusieurs décrets du conseil pour amender, modifier lesdits Règlements ou pour y ajouter;

Considérant que l'on n'a édicté ces règlements et ces règlements modifiés que parce que l'intérêt public et la sécurité du pays exigeaient que des règlements soient pris au sujet d'affaires comme la sécurité intérieure, l'empêchement du sabotage, la conduite à tenir envers les aubains, la surveillance des moyens de transport, la protection des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, la direction du commerce, la navigation, l'aviation civile, le transport et les autres formes d'activité;

Considérant qu'on croit opportun qu'un Comité de la Chambre étudie lesdits règlements modifiés pour savoir si lesdits règlements satisfont raisonnablement aux besoins du pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé des députés suivants:— MM. Bertrand (Laurier), Brooks, Claxton, Coldwell, Diefenbaker, Dupuis, Focor, Green, Ilsley, Marshall, Maybank, McKinnon (Kenora-Rainy River), Ross (Calgary-est), Slaght et Turgeon, pour étudier et reviser les règlements mentionnés plus haut; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins ayant prêté le serment, et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Un débat s'élève sur cette motion et ledit débat est ajourné sur motion de M. Slaght.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 20

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 12 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Paul F. Bredt, de Winnipeg, Manitoba, et autres personnes de Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui demandent l'adoption d'une loi pour les former en corporation sous le nom de "Pool Insurance".—M. *McNiven* (Ville de Regina).

De Sophie Kassian (connue en religion sous le nom de Sœur Elizabeth), et d'autres religieuses, toutes faisant partie d'un ordre religieux de l'église catholique sous le nom des Sœurs Servantes de Marie Immaculée, d'Edmonton, Alberta, qui demandent l'adoption d'une loi pour les former en corporation sous le nom des Sœurs Servantes de Marie Immaculée, et pour leur permettre de fusionner les corporations provinciales des Sœurs ruthènes de l'Immaculée Conception d'Alberta, les Sœurs ruthènes de l'Immaculée Conception de Saskatchewan et les Sœurs catholiques ruthènes de l'Immaculée Conception du Manitoba.—M. *Lapointe* (Lotbinière).

D'Eleanor Mabel Campbell Townsend, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stewart Ross Townsend, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

D'Ethel Cahan Naihouse, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Morris Naihouse, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De John Roy Fumerton, de Témiscaming, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ines Marie Ray Fumerton, de Témiscaming, P.Q., demeurant à l'heure actuelle dans le Royaume de Suède, Europe, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Edith Leanora Holland Bonet, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Russell Bonet, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être versé au cultivateur canadien pour porcs vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940:—Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande, et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai, 1940:—Etat montrant:—

1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:—(1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières; (a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada, travaillent à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren; quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

8. Quels spécialistes autres que M. Gillespie a-t-on amenés au Canada pour fournir leur aide dans la fabrication de la mitrailleuse Bren?

9. Quels autres marchés les différents ministères de l'Etat ont-ils adjugés à la *John Inglis Company Limited*?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940:—Etat montrant:—

1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importée des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité desdites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiée ensuite sur le marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (St. Paul's).—Combien d'officiers, d'officiers sans brevet et de marins de tous rangs recrutera-t-on en vertu du projet d'expansion de la Marine canadienne annoncé le 21 mai?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (St. Paul's),—1. Quel âge doit-on avoir pour entrer dans les divers grades de la marine?

2. Quels sont les tarifs de la solde, des allocations de séparation et de subsistance des divers grades de la marine?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. White,—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés pour fournir de la viande à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat?

5. A-t-on adjugé chacun de ces contrats à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

Par M. White,—1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marché pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

Par M. Graydon,—1. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits frais et des légumes de toutes sortes que le Canada a importés des Etats-Unis?

2. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits de la famille citrus que le Canada a importés des Etats-Unis?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Shaw,—1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence l'Administrateur, et les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations assermentées, et autres documents, datés entre le 1er août 1939 et le 31 mars 1940, et que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la demande d'une allocation par acre dans le canton 13-16-O. 2ème.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

Par M. Hansell,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1939 et 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Alberta, ou tout fonctionnaire de cette province, au sujet de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Par M. Coldwell,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

Par M. Rowe,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, propositions et autre correspondance échangés durant l'année passée entre M. William Allen, Commissaire de l'Agriculture du Canada en Angleterre et tout ministère de l'Etat canadien, au sujet de la vente, dans les îles britanniques, de dérivés du porc, de produits laitiers, de fruits et d'autres conserves de matières alimentaires.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le ministère des Munitions et Approvisionnements afin de clarifier les attributions du ministre, et, sous certains aspects, d'augmenter ses pouvoirs d'acquérir des munitions et des approvisionnements, soit par achat, soit autrement, et afin de l'autoriser à construire et à compléter des ouvrages de défense, à retenir les services de différentes personnes, etc.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King, destiné à former un comité spécial pour étudier et réviser les Règlements de la Défense du Canada.

Et le débat se poursuivant ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bruce.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification:—

Bill N° 29, loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la Cité d'Ottawa.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 5 hrs 15 p.m. jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 21

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 13 JUIN, 1940

## PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*, pour une Loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De Paul F. Bredt, de Winnipeg, Manitoba, et autres, pour une loi constituant en corporation *Pool Insurance*.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Hanson (York-Sunbury),—  
Que, en cette occasion de l'observation officielle au Canada de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté le Roi George VI, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté dans les termes suivants:

A SA TRÈS EXCELLENCE MAJESTÉ LE ROI,

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les membres de la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons présenter nos loyaux et affectueux compliments à Votre Majesté en ce jour consacré à l'observation officielle, au Canada, de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté.

Il y a juste un an, Votre Majesté et Sa Gracieuse Majesté la Reine receviez les acclamations unanimes du peuple canadien au terme de votre mémorable tournée du Dominion. Aujourd'hui, nos sentiments de loyauté et d'affection pour Votre Majesté, ainsi que notre amour pour la liberté des institutions britannique que symbolise la Couronne, sont plus profonds et plus forts que jamais.

Nous avons, avec toute la fierté de notre loyal attachement, été les témoins de l'indomptable courage, de la sagesse et de la compréhension dont Votre Majesté a fait preuve dans l'accomplissement de son grand et solennel devoir.

A cette heure sombre, alors que l'impitoyable ambition d'hommes pervers a brisé l'espérance du monde civilisé, le peuple canadien se rappelle vivement avec quelle fidélité vous avez tâché à prévenir la calamité qui met en péril l'indépendance des nations.

Vos peuples sont résolus à défendre les libertés de l'humanité. Inébranlables dans la plus noble des causes, tous unis vers un même objet, l'inspiration de votre exemple ranime notre courage.

Nous prions la Divine Providence de guider et de protéger Votre Majesté dans l'accomplissement de vos très hauts devoirs, de soutenir votre énergie et d'assurer pendant de nombreuses années la gloire de Votre Trône séculaire.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les Membres du Comité des Impressions, savoir,—Messieurs Bercovitch, Bertrand (*Terrebonne*), Blanchette, Bourget, Casselman (*Grenville-Dundas*), Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Cloutier, Corman, Damude, Denis, Dubois, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming, Fraser (*Peterborough-ouest*), Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healy, Hlynka, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (*Kootenay-Est*), MacLean (*Cap-Breton-Nord-Victoria*), McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (*St. Paul's*), Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood, agiront, de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Adamson, Aylesworth, Blanchette, Bruce, Cardiff, Casselman (*Grenville-Dundas*), Castleden, Côté, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (*Halifax*), MacKenzie (*Neepawa*), MacKenzie (*Lambton-Kent*), MacMillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Rogers, Ross (*St. Paul's*), Shaw, Telford, Winkler, Wood et Woodsworth, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940,—Relevé indiquant:—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

La question suivante inscrite au feuillet est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Hatfield,—Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour empêcher la distribution par les postes de Sa Majesté ou autrement d'un pamphlet dont on a envoyé des copies à tous les membres de la Chambre des communes, qui a pour titre: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux Juifs", et dont l'auteur est le Dr P. E. Lalanne?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King, comme suit:—Considérant que la Loi des mesures de guerre, Chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, stipule que le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Considérant qu'en raison de l'existence appréhendée de l'état de guerre, une proclamation a été émise le 1er septembre 1939, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, et que des mesures ont été édictées pour la défense du Canada;

Considérant que le 3 septembre 1939, l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de ladite Loi des mesures de guerre et qu'il contient les Règlements de la Défense du Canada, numérotés de 1 à 64 inclusivement;

Considérant que depuis cette date on a adopté plusieurs décrets du conseil pour amender, modifier lesdits Règlements ou pour y ajouter;

Considérant que l'on n'a édicté ces règlements et ces règlements modifiés que parce que l'intérêt public et la sécurité du pays exigeaient que des règlements soient pris au sujet d'affaires comme la sécurité intérieure, l'empêchement du sabotage, la conduite à tenir envers les aubains, la surveillance des moyens de transport, la protection des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, la direction du commerce, la navigation, l'aviation civile, le transport et les autres formes d'activité;

Considérant que l'on croit opportun qu'un Comité de la Chambre étudie lesdits règlements modifiés pour savoir si lesdits règlements satisfont raisonnablement aux besoins du pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Brooks, Claxton, Coldwell, Diefenbaker, Dupuis, Factor, Green, Ilsley, Marshall, Maybank, McKinnon (Kenora-Rainy-River), Ross (Calgary Est), Slaght, Turgeon, pour étudier et réviser les règlements mentionnés plus haut; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins ayant prêté le serment, et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Et le débat se poursuivant;

M. Lapointe (Québec-est), propose en amendement: Que la résolution soit modifiée par l'addition des mots suivants après les mots "plus haut" dans la quatrième ligne avant la fin; "ainsi que la question des peines à imposer pour infraction auxdits règlements et pour tout autre attentat à la sûreté de l'Etat".

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des Mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2527, daté le 12 juin, 1940: pour déclarer illégales certaines organisations italiennes au Canada.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King, destiné à former un comité spécial pour étudier et réviser les Règlements de la Défense du Canada et sur le projet en amendement de M. Lapointe (Québec-est).

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est agréé.

Et la motion principale, telle que modifiée, est alors mise aux voix, et agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 22

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 14 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Lilius Augusta Shepherd Harris, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, demeurant à l'heure actuelle à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Roland Fraser Harris, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Cresswell Redvers Gregory, de Beaurepaire, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hope Hale Gregory, de Beaurepaire, P.Q., demeurant à l'heure actuelle à Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Margaret Florence Stewart Corley, de St-Lambert, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Thomas Corley, de St-Lambert, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

D'Eugène Bélanger, de Magog, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Alma Béatrice Vincelette Bélanger, de Magog, P.Q., demeurant actuellement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Gérard Roger Goulet, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De l'Ottawa Electric Company et de l'Ottawa Gas Company, d'Ottawa, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour permettre auxdites compagnies de remettre, transférer et transporter toutes leurs entreprises, valeurs, droits, franchises et privilèges à l'Ottawa Light, Heat and Power Company Limited.—M. *McIlraith*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 20, loi modifiant la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Supprimer la Clause 1.
2. Page 1, ligne 20. Après les mots "selon un", insérer le mot "seul".
3. Renommer les clauses 2, 3, 4 et 5 comme clauses 1, 2, 3 et 4.
4. Page 2, ligne 3. Après les mots "selon un", insérer le mot "seul".
5. Page 2, ligne 24. Aux mots "des mesures prises", substituer les mots "de toutes choses approuvées par le Gouverneur en conseil".
6. Page 2, lignes 40 et 41. Supprimer "10. La présente loi entrera en vigueur à une date fixée par proclamation."

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'approbation de la Chambre:

Bill No 32 (Lettre B du Sénat) intitulé:—"Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".

Bill No 33 (Lettre C du Sénat) intitulé:—"Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke".

Bill No 34 (Lettres D du Sénat) intitulé:—"Loi concernant The Ottawa Electric Company et The Ottawa Gas Company".

Bill No 35 (Lettre E du Sénat) intitulé:—"Loi concernant The Detroit and Windsor Subway Company".

Bill No 36 (Lettre G du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill No 37 (Lettre H du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".

Bill No 38 (Lettre I du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill No 39 (Lettre J du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".

Bill No 40 (Lettre K du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Irène Nellie Kon Simpson".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, d'Elizabeth Pauline Tingley Kidd, Nancy Patricia Lytle Rowat, Henry Carl Mayhew, Laura Lucrezia Green Stinson et d'Irène Nellie Kon Simpson, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est ordonné:—

Que le nom de M. Gingues remplace celui de M. Pottier comme membre du comité des bills privés.

Que le nom de M. Pottier remplace celui de M. Gingues comme membre du comité des relations industrielles et internationales.

Que le nom de M. Lalonde remplace celui de M. Fournier (Hull) comme membre du comité des privilèges et élections.

Que le nom de M. Fournier (Hull) remplace celui de M. Lalonde comme membre du comité des bills privés.

Que le nom de M. Cloutier remplace celui de M. Dupuis comme membre du comité de l'agriculture et de la colonisation.

Que le nom de M. Dupuis remplace celui de M. Cloutier comme membre du comité des Impressions.

Que le nom de M. Jaques remplace celui de M. Quelch comme membre du comité de la banque et du commerce.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi du ministère des munitions et des approvisionnements.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements afin de clarifier les attributions du ministre, et, sous certains aspects, d'augmenter ses pouvoirs d'acquérir des munitions et des approvisionnements, soit par achat, soit autrement, et afin de l'autoriser à construire et à compléter des ouvrages de défense, à retenir les services de différentes personnes, etc.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 41, loi modifiant la loi sur le ministère des munitions et approvisionnements, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 24, loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m. jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur*



No 23

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 17 JUIN, 1940

---

PRIÈRES.

M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Sa Majesté le Roi:—

PALAIS DE BUCKINGHAM

*Membres de la Chambre des communes:*

“Je suis très sensible aux termes de la résolution que les membres des Chambres du Parlement canadien ont adoptée, hier, à l'occasion de la célébration officielle de mon anniversaire. Il y a douze mois, je quittais le Canada avec l'intime conviction que, dans nul autre pays du monde, la justice et la liberté n'étaient l'objet d'un culte plus sincère et que le peuple canadien ne tolérerait jamais, en temps de paix ou en temps de guerre, qu'on le prive de ses institutions qui reposent sur ces idéals. Les événements cruels de l'année qui vient de s'écouler m'ont affermi dans cette conviction. Le Canada a saisi, dès le début, la véritable portée de ce violent conflit. Il n'a aucunement hésité pour agir, et la fière détermination qu'il a manifestée en se jetant dans la lutte a été, je vous l'assure, une intarissable source d'énergie pour moi-même et pour l'ancien monde.

GEORGE RI.”

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 14 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De James Wilson et autres, tous des villes de Montréal et de Québec, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Quebec and Montmorency Railway Company*.—M. Abbott.

De Kenneth H. Seale, et de 57,408 autres personnes domiciliées au Canada qui demandent à la Chambre de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires pour venir en aide aux récipiendaires des pensions de vieillesse.—M. Neill.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*, pour une loi les autorisant à céder, transférer et transporter à la *Ottawa Light, Heat and Power Company Limited*, leurs entreprises et leur actif, ainsi que tous leurs droits, concessions et privilèges.

De Sophie Kassian (en religion Sœur Elizabeth) et autres membres d'une communauté religieuse, d'Edmonton, Alberta, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de Sœurs Servantes de Marie Immaculée.

M. Golding propose qu'en considération du fait que trente-six pétitionnaires, cités plus bas, ont publié des avis en conformité des dispositions de l'article 95 du Règlement annonçant leur intention de demander des bills privés au cours de la dernière session du Parlement, et que le temps n'a pas permis de prendre en considération leurs bills privés, lesdits trente-six avis ont été transmis pour étude au comité permanent des bills privés en le priant de faire rapport sur la possibilité de considérer ces avis comme suffisants pour la présente session: Christina Dunlop Andrique, Elma Jane Harris Aspell, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger, Edith Leonora Holland Bonet, Armand Boucher, Albert Lennox Brown, Dorothy Smith Bruneau, Rebecca Cohen, Fanny Costom Copelovitch, *Detroit and Windsor Subway Company*, William Gerald Dickie, Sheila Alice Dolly Young Dodge, *Excelsior Life Assurance Company*, Emily Findlay, Michele Fiorilli, John Roy Fumerton, Molly Goldfarb Goldberg, Elizabeth Pauline Tingley Kidd, Lemuel Athelton Lewis, Dorothy Florence Donn Martin, Ivan Walter Moore, Romain Cleophas Moreau, Pearl Aizaman Morris, Ethel Wilkov Myers, Ethel Cahan Naihouse, Florian Paquette, Phoebe Doris Edge Pott, Nancy Patricia Lytle Rowat, Mary Lipsin Sager, Joseph Philius Hector Sauvegeau, Anna Shepherd, Margaret Somerville Sickinger, Audrey Alexine Stephenson Smyth, Sarah Kerzner Spilberg, et *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots du *Sydney and Louisbourg Railway*.

Les bills privés suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, (les bills de divorce sur division) et leur deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 32, (B du Sénat) intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".—M. McNiven (Ville de Regina).

Bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke".—M. Gingues.

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*".—M. McIlraith.

Bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*".—M. Donnelly, pour M. Martin.

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".—M. *Hazen*.

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".—M. *Hill*.

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".—M. *McIlraith*.

Bill No 39 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".—M. *McIlraith*.

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".—M. *Hill*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin soient nommés pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour le Restaurant.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a remplacé le nom de M. Cloutier par celui de M. Dupuis pour agir au nom de la Chambre des communes comme membre du comité mixte des deux Chambres pour les Impressions, et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

M. Black (Cumberland),—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

Par M. Aylesworth,—1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

Par M. Blackmore,—1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outillage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement

aérien, dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

Par M. Cockeram,—1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?

2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

Par M. Perley,—1. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir un aéroport à ou proche de la ville de Moose-Jaw?

2. Si oui, cet aéroport servira-t-il au Plan d'entraînement aérien de l'empire?

3. Quand le gouvernement a-t-il pris la décision d'établir cet aéroport?

4. Depuis le 26 mars 1940, des représentations ont-elles été faites par écrit, ou par des délégations, soit au gouvernement, soit à tout ministère, au sujet de l'établissement à Moose-Jaw d'un aéroport pour le Plan d'entraînement aérien de l'empire?

5. Si oui, à quel ministère ou à quels ministres a-t-on fait ces représentations?

Par M. Perley,—1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

Par M. Perley,—1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

Par M. Church,—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

Par M. Tustin,—1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?

2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?

3. Quels appointements ou traitement lui verse-t-on?

4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?

5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, combien d'ouvrages a-t-on approuvés en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, et quel est le coût total de ces entreprises?

2. De combien de ces projets le coût a-t-il été approuvé pour paiement, et quel en est le montant total?

3. De combien de ces projets le coût a-t-il été payé, et quel en est le montant total?

4. Parmi ces comptes, lesquels étaient encore dus le 31 mars 1939?

5. Quel est le total de la somme due?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence l'Administrateur, et avec les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre:—Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

Par M. Castleden,—Ordre de la Chambre:—Dossier contenant (a) une liste de tous les districts de la Saskatchewan qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une crise nationale dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (b) une liste des districts de la même province qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une récolte déficitaire dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (c) une liste nominative de tous les individus qui ont reçu une allocation par acre pour des fermes autres que celles des zones mentionnées plus haut, de même qu'une description légale de ces fermes.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous contrats, lettres, correspondance, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, datés du 1er septembre 1939 à aujourd'hui, et qui ont trait à l'établissement d'un aéroport et d'une succursale d'entraînement aérien à ou proche Moose-Jaw, Saskatchewan.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brise-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé un emploi, indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

Par M. Wright,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'assistance aux chômeurs et de l'assistance agricole durant l'année financière commencée le 1er avril 1940.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les affidavits envoyés en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, par des cultivateurs des cantons 10 et 11, Rang 27, à l'Ouest du 4ème méridien, que le ministère de l'Agriculture a reçus et qui indiquent la quantité de blé récolté dans cette zone.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre:—Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents postérieurs au 31 mars 1937 et qui ont trait à la charge de maître de poste à Tignish, île du Prince-Edouard.

Le bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution dont le but est d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir, à même les argents votés par le Parlement, les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, à cette fin, de compléter les mesures que les provinces ont prises pour assister les personnes dans le besoin, en donnant des emplois aux chômeurs et en formant et en entraînant des personnes bien choisies pour des emplois dans la production, et afin de fournir aussi, à même les sommes non allouées du Fonds du revenu consolidé une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente alors le bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 3, Loi modifiant la loi des pensions de la milice;

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et accepté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit amendement est lu pour la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre portant étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 20, Loi modifiant la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé;

M. Gardiner propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix et agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

Le bill No 41, Loi modifiant la loi du ministère des Munitions et des Approvisionnements est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*

No 24  
JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DE MARDI 18 JUIN 1940

Parlons

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est le suivant:--

Conformément à l'article 94, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:--

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 93 du Règlement, savoir:--

De James Wilson, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi concernant en corporation la Québec and Montserrat Railway Company.

M. Caegrain, membre du Conseil privé du Roi, répond. -- Réponse à un ordre de la Chambre, daté le 17 juin 1940. -- Etat montrant:--

- 1. Quelle allocation mensuelle de réparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.E.?
- 2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un subalt des pays européens internés?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, répond. -- Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940. -- Etat montrant:--

- 1. Quand le gouvernement canadien a-t-il établi pour la première fois le système de l'Etat et quel fut l'objet premier de cette institution?
- 2. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats ont été passés pour (a) des activités militaires, (b) des activités industrielles?
- 3. Quels ont été les montants des dépenses pour (a) les services de transport, (b) les services de communication, (c) les services de santé, (d) les services de logement, (e) les services de nourriture, (f) les services de vêtements, (g) les services de divertissement, (h) les services de culture, (i) les services de récréation, (j) les services de soins médicaux, (k) les services de soins dentaires, (l) les services de soins oculaires, (m) les services de soins auditifs, (n) les services de soins respiratoires, (o) les services de soins dermatologiques, (p) les services de soins gynécologiques, (q) les services de soins pédiatriques, (r) les services de soins psychiatriques, (s) les services de soins psychologiques, (t) les services de soins sociaux, (u) les services de soins éducatifs, (v) les services de soins professionnels, (w) les services de soins artistiques, (x) les services de soins sportifs, (y) les services de soins récréatifs, (z) les services de soins culturels, (aa) les services de soins éducatifs, (ab) les services de soins professionnels, (ac) les services de soins artistiques, (ad) les services de soins sportifs, (ae) les services de soins récréatifs, (af) les services de soins culturels?
- 4. Quels ont été le total des frais de l'administration de cette loi en 1939-40, et quel a été le résultat de ces frais?

La loi No 41. La loi modifiant la loi du 15 mai 1939 sur le régime des terres agricoles et les terres agricoles. La loi No 42. La loi modifiant la loi du 15 mai 1939 sur le régime des terres agricoles et les terres agricoles.

La Chambre a adopté le projet de loi No 41 et le projet de loi No 42.

**J. ALLISON GLEN**

Le projet de loi No 41 a été adopté par la Chambre le 15 mai 1939.

Le projet de loi No 42 a été adopté par la Chambre le 15 mai 1939.

(En suite)

La résolution suivante est adoptée :

Qu'il y ait lieu de présenter un projet de loi afin de fournir, à l'égard des terres agricoles, les moyens nécessaires pour assurer le chômage des terres agricoles et des terres agricoles, et de permettre de mieux utiliser les terres agricoles et des terres agricoles, et de permettre de mieux utiliser les terres agricoles et des terres agricoles, et de permettre de mieux utiliser les terres agricoles et des terres agricoles.

Résolution à rapporter.

La loi est adoptée, sur la deuxième fois et agréée.

De même, la loi No 42 est adoptée, sur la deuxième fois et agréée.

À l'appel de l'ordre du jour, le Sénat a adopté le projet de loi No 41.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose.— Que ledit amendement soit maintenu.

Après discussion, ledit amendement est adopté.

Ledit amendement est adopté sur la deuxième fois et agréé.

À l'appel de l'ordre du jour, le Sénat a adopté le projet de loi No 42.

M. Gardner propose.— Que les amendements soient maintenus.

Après discussion, ledit amendement est adopté.

En conséquence, les amendements sont adoptés sur la deuxième fois et agréés.

No 24

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 18 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De James Wilson, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation la *Quebec and Montmorency Railway Company*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, daté le 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?

2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quand le gouvernement canadien a-t-il établi pour la première fois les annuités de l'Etat et quel fut l'objet premier de cette institution?

2. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on passés pour (a) des annuités différées, (b) des annuités immédiates?

3. Quel est le nombre des agents à commission qui sollicitent activement la souscription de ces contrats, quels sont (a) leurs noms, (b) les années de service de chacun, (c) et quelle commission a-t-on versée à chacun de ces agents durant chacune des cinq dernières années?

4. Quel a été le total des frais de l'exécution de cette Loi en 1939-40, et qui a défrayé ces frais?

5. Quelle somme a été versée jusqu'aujourd'hui afin de pourvoir aux pertes par les décès?

6. La vérification se fait-elle continuellement? Sinon, de quelle espèce est la vérification qui se fait aujourd'hui?

7. Le gouvernement a-t-il examiné la proposition de confier l'exécution de la Loi des annuités au département de l'Assurance?

8. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on annulés et quelle était la somme couverte par ces contrats?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine, MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin ont été nommés pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour le Restaurant.

Et que le Greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution concernant la mobilisation de toutes les ressources réelles du Canada.

Et sur ce, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Il est résolu,—Que la Chambre se forme sans tarder en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de conférer au Gouverneur en conseil des pouvoirs particuliers d'urgence qui l'autoriseront à mobiliser toutes les ressources réelles de la nation, humaines et matérielles, pour la défense et la sécurité du Canada, tant que se contiuera l'état de guerre actuel.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au Gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à un peu plus tard aujourd'hui même.

A l'appel de l'avis de motion suivant du gouvernement:

“Le premier ministre,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner

certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que le Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués, soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment; que le Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre et qu'il se compose des députés suivants:

et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'Article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux."

Sur motion de M. Mackenzie King, ledit avis de motion du gouvernement est retiré, du consentement de la Chambre.

A l'appel de l'avis de motion suivant du gouvernement:

"Le ministre des Postes—Que soit institué un Comité spécial chargé d'étudier les voies et moyens par lesquels on peut abrégier la période qui, sous l'empire des dispositions de la Loi des élections fédérales, 1938, doit s'écouler entre la date de l'émission du bref de l'élection et la journée de la votation, et les modifications à ladite Loi que l'on peut juger opportunes pour atteindre cette fin.

Que les membres de ce Comité soient nommés à une date ultérieure, que l'article 65 du Règlement soit suspendu quant à la limitation du nombre des membres des comités spéciaux, et que ledit Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport de temps à autre."

Sur motion de M. Mackenzie King, ledit avis de motion du gouvernement est retiré, du consentement de la Chambre.

A l'appel, en deuxième lecture, du bill No 14, Loi modifiant la Loi des transports, 1938;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Howe, ledit ordre est enlevé du feuillet et le bill retiré.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le ministère des munitions et des approvisionnements;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No. 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. LaCroix (Québec-Montmorency),—Que l'on retranche tous les mots après le mot "Que" dans le bill et qu'on les remplace par les suivants:

"La politique de guerre du gouvernement canadien doit rester libre, volontaire et modérée".

Et le débat se poursuivant;

M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement inacceptable parce que son but est de modifier le bill, ce qui ne peut se faire qu'après sa deuxième lecture, en comité plénier, et, en certains cas, en troisième lecture.

Et le débat se poursuivant;

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Douglas (Weyburn), Que, d'après l'avis de cette Chambre, le Gouverneur en conseil ne devrait pas autoriser l'enrôlement obligatoire des hommes pour le service militaire avant d'avoir autorisé la conscription, par l'étatisation, des industries essentielles à la guerre et des institutions financières.

M. l'Orateur déclare l'amendement inacceptable parce qu'il constitue une motion dont la substance n'est pas destinée à modifier la motion principale.

De cette décision, M. MacInnis en appelle à la Chambre.

Et la question est posée par M. l'Orateur dans ces termes: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Casselman	Durocher,	Golding,
Adamson,	(Edmonton-Est),	Edwards,	Goulet,
Anderson,	Casselman (Grenville-	Emmerson,	Graham,
Authier,	Dundas),	Esling,	Grant,
Bercovitch,	Chambers,	Eudes,	Gray,
Bertrand (Prescott),	Chevrier,	Evans,	Green,
Bertrand	Church,	Factor,	Gregory,
(Terrebonne),	Cleaver,	Farquhar,	Hanson (Skeena),
Black (Châteauguay-	Cloutier,	Ferron,	Hanson (York-
Huntingdon),	Cockeram,	Fleming,	Sunbury),
Black (Cumberland),	Côté,	Fournier (Hull),	Harris (Danforth),
Black (Yukon),	Crerar,	Fournier (Maison-	Harris (Grey-Bruce),
Blair,	Cruickshank,	neuve-Rosemont),	Hazen,
Blanchette,	d'Anjou,	Fraser (Northum-	Healy,
Bonnier,	Davidson,	berland, Ont.),	Henderson,
Bourget,	Dechêne,	Fulford,	Hill,
Bradette,	Denis,	Gardiner,	Hoblitzell,
Brooks,	Deslauriers,	Gauthier,	Homuth,
Bruce,	Diefenbaker,	Gershaw,	Howe,
Cardiff,	Donnelly,	Gibson,	Hurtubise,
Cardin,	Dubois,	Gingues,	Ilsley,
Casgrain,	Dupuis,	Gladstone,	Isnor,

Jackman,	MacGarry,	Maybank,	Rowe,
Jean,	McGibbon,	Mayhew,	Ryan,
Johnston (London),	McGregor,	Michaud,	Sanderson,
Jutras,	McIlraith,	Mills,	Senn,
King, Mackenzie	McIvor,	Moore,	Sinclair,
Kinley,	MacKenzie	Mullins,	Sissons,
Kirk,	(Lambton-Kent),	Mulock,	Slaght,
Lacroix (Beauce),	MacKenzie	Mutch,	Soper,
Lafamme,	(Neepawa),	Neill,	Stirling,
Lafontaine,	Mackenzie (Van-	Nixon,	Stokes,
Lalonde,	couver-Centre),	O'Brien,	Sylvestre,
Lapointe	MacKinnon	Perley,	Taylor,
(Lotbinière),	(Edmonton-Ouest),	Pinard,	Telford,
Lapointe (Québec-	MacKinnon	Pottier,	Thauvette,
Est),	(Kootenay-Est),	Power,	Tomlinson,
Leader,	McLarty,	Purdy,	Tremblay,
Leduc,	MacLean (Cap-	Ralston,	Tripp,
Léger,	Breton-Nord-	Raymond,	Tucker,
Little,	Victoria),	Reid,	Turgeon,
Lizotte,	McLean	Rennie,	Turner,
Lockhart,	(Simcoe-Est),	Rhéaume,	Tustin,
McCann,	Macmillan,	Rickard,	Vien,
McCuaig,	McNevin	Roebuck,	Ward,
McCubbin,	(Victoria, Ont.),	Ross (Calgary-Est),	Warren,
McCulloch,	McNiven	Ross (Hamilton-	Weir,
MacDiarmid,	(Regina City),	Est),	White,
Macdonald	MacNicol,	Ross (Moose-Jaw),	Whitman,
(Brantford City),	Marier,	Ross (St. Paul's),	Winkler—182.
McDonald (Pontiac),	Matthews,	Ross (Souris),	

## CONTRE:

## Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme)
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,		Marshall,	Wright—18.

Après plus ample discussion, la motion principale est mise aux voix, et agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et trente-cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 25

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 19 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé:

1. A faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, ou toute partie de ces derniers que le Comité pourrait désirer faire imprimer, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet;

2. A siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité dans les termes suivants:

En conformité de l'ordre de la Chambre du 17 juin, votre Comité a examiné les avis signifiant l'intention de présenter, à la dernière session du Parlement, 36 bills privés. Lesdits avis furent dûment publiés en conformité de l'article 95 du Règlement par les pétitionnaires suivants: Christina Dunlop Andrique, Elma Jane Harris Aspell, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger, Edith Leonora Holland Bonet, Armand Boucher, Albert Lennox Brown, Dorothy Smith Bruneau, Rebecca Cohen, Fanny Costom Copelovitch, *Detroit and Windsor Subway Company*, William Gerald Dickie, Sheila Alice Dolly Young Dodge, *Excelsior Life Assurance Company*, Emily Findley, Michele Fiorilli, John Roy Fumerton, Molly Goldfarb Goldberg, Elizabeth Pauline Tingley Kidd, Lemuel Athelton Lewis, Dorothy Florence Donn Martin, Ivan Walter Moore, Romain-Cléophas Moreau, Pearl Aizaman Morris, Ethel Witkov Myers, Ethel Cahan Naihouse, Florian Paquette, Phoebe Doris Edge Pott, Nancy Patricia Lytle Rowat, Mary Lipsin Sager, Joseph-Philias-Hector Sauvageau, Anna Shepherd, Margaret Somerville Sickinger, Audrey Alexine Stephenson Smyth, Sarah Kerzner Spilberg et *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*.

Reconnaissant qu'à la dernière session du Parlement le temps n'a pas permis l'étude des bills privés, votre Comité recommande que lesdits avis soient acceptés pour la présentation des bills privés au cours de la présente session; toutefois, avis de la décision du Comité à l'égard des pétitions précitées devra être transmis aux promoteurs des bills intéressés ainsi qu'à ceux, le cas échéant, qui s'opposent à leur adoption.

M. Ilsley propose,—Que le premier rapport du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite question, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Golding, le premier rapport du comité permanent du Règlement, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marchés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumission?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940,—état montrant:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs du Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Hatfield—1. Le ministère de la Défense nationale s'est-il saisi des édifices de l'exposition à Island Park, Nouveau-Brunswick, et si oui, quand?

2. Combien de chaudières à vapeur, pour fins de chauffage, a-t-on installées dans lesdits édifices durant les mois d'hiver, ou du 1er octobre 1939 environ jusqu'au 31 janvier 1940?

3. De quelle façon a-t-on chauffé lesdits édifices durant les mois de décembre 1939, de janvier, février et mars 1940?

4. Quelle ou quelles compagnies ont fourni le combustible brûlé durant les mois mentionnés plus haut, et quelle quantité de combustible a-t-on brûlé chaque mois?

5. A quel usage ont servi lesdits édifices durant les mois d'hiver?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Nicholson—1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

Par M. Tustin—1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?

2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?

3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Bruce,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre, depuis le départ de ce dernier.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

La Chambre, de nouveau en comité plénier, reprend l'étude du bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales pendant la présente guerre;

Et le débat se poursuivant en comité;

Une objection est soulevée contre une décision du président du comité (M. Vien) sur un point d'ordre, et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:

“Alors que le comité étudiait l'article 2 du bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales pendant la présente guerre, M. Lacombe a proposé en amendement: Que tous les mots après “Considérant que” dans le préambule du bill soient retranchés et remplacés par les suivants: “La politique de guerre du gouvernement canadien doit demeurer libre et volontaire”. Le président a rejeté ce projet d'amendement parce qu'il ne pouvait pas être présenté alors qu'on étudiait l'article 2 du bill, et qu'en vertu des dispositions de l'article 76 du Règlement la considération du préambule est retardée et renvoyée après l'étude de toutes les clauses.

“Sur ce, M. Lacombe en a appelé de la décision du Président”.

La question est alors posée par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Côté	Grant,	Little,
Adamson,	Cruikshank,	Gray,	Lizotte,
Anderson,	Davidson,	Green,	Lockhart,
Authier,	Dechene,	Hallé,	McCann,
Aylesworth,	Denis,	Hansell,	McCuaig,
Bercovitch,	Deslauriers,	Hanson (York-	McCubbin,
Bertrand (Laurier),	Desmond,	Sunbury),	McCulloch,
Bertrand (Prescott),	Diefenbaker,	Harris (Danforth),	Macdonald
Bertrand	Donnelly,	Harris (Grey-Bruce),	(Brantford City),
(Terrebonne),	Douglas (Weyburn),	Hazen,	McDonald (Pontiac),
Black (Châteauguay-	Dubois,	Healy,	MacGarry,
Huntingdon),	Dupuis,	Henderson,	McGeer,
Black (Cumberland),	Durocher,	Hoblitzell,	McGibbon,
Black (Yukon),	Edwards,	Homuth,	McGregor,
Blackmore,	Emmerson,	Howe,	McIlraith,
Blair,	Esling,	Hurtubise,	MacInnis,
Blanchette,	Eudes,	Ilsley,	McIvor,
Bonnier,	Evans,	Isnor,	MacKenzie
Bourget,	Factor,	Jackman,	(Lambton-Kent),
Bradette,	Fair,	Jean,	MacKenzie
Brooks,	Farquhar,	Johnston	(Neepawa),
Brunelle,	Ferland,	(Bow-River),	Mackenzie (Van-
Cardiff,	Ferron,	Johnston (London),	couver-Centre),
Cardin,	Fleming,	Jutras,	MacKinnon
Casgrain,	Fontaine,	King, Mackenzie	(Kootenay-Est),
Casselman	Fournier (Hull),	Kinley,	McLarty,
(Edmonton-Est),	Fournier (Maison-	Kirk,	MacLean (Cap-
Casselman (Grenville-	neuve-Rosemont),	Kuhl,	Breton-Nord-
Dundas),	Fulford,	Lacroix (Beauce),	Victoria),
Castleden,	Furniss,	Laflamme,	McLean
Chambers,	Gardiner,	Lafontaine,	(Simcoe-Est),
Chevrier,	Gauthier,	Lalonde,	Macmillan,
Church,	Gershaw,	Lapointe (Lotbinière),	McNevin
Claxton,	Gillis,	Lapointe (Matapédia-	(Victoria, Ont.),
Cleaver,	Gingues,	Matane),	McNiven
Cloutier,	Gladstone,	Leader,	(Regina City),
Cockeram,	Golding,	Leclerc,	MacNicol,
Coldwell,	Goulet,	Leduc,	Marier,
Corman,	Graham,	Léger,	Marshall,

Matthews,	Picard,	Ross (St. Paul's),	Tomlinson,
Maybank,	Pinard,	Ross (Souris),	Tremblay,
Mayhew,	Pottier,	Rowe,	Tripp,
Michaud,	Pouliot,	Ryan,	Tucker,
Mills,	Power,	Sanderson,	Turgeon,
Moore,	Purdy,	Shaw,	Turner,
Mullins,	Quelch,	Sinclair,	Tustin,
Mulock,	Ralston,	Sissons,	Veniot,
Mutch,	Reid,	Slaght,	Ward,
Neill,	Rennie,	Stirling,	Warren,
Nicholson,	Rhéaume,	Stokes,	Weir,
Nielsen, (Mme)	Rickard,	Sylvestre,	White,
Nixon,	Roebuck,	Taylor,	Whitman,
O'Brien,	Ross (Calgary-Est),	Telford,	Winkler,
O'Neill,	Ross (Hamilton-Est),	Thauvette,	Wood,
Perley,	Ross (Moose-Jaw),	Thorson,	Wright—202.

## CONTRE:

## Messieurs

Lacombe,

LaCroix (Québec-  
Montmorency)—2.

Le comité plénier reprend l'étude du bill, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente des produits agricoles, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Supprimer la clause 1.
2. Page 1, lignes 5 à 12. Supprimer la clause 2.
3. Page 2, ligne 6. Après "un", insérer "seul".
4. Page 2, ligne 15. Après "un", insérer "seul".
5. Page 2, ligne 25. Après "un", insérer "seul".

A 6 heures 05 p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 26

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 20 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De la *Detroit and Windsor Subway Company*, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De l'honorable Jacob Nicol et autres, de Sherbrooke, Québec, pour une loi constituant en corporation "La Compagnie d'Assurance Stanstead et Sherbrooke".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Christina Smith Dunlop Andrique, de Montréal, Québec, épouse de Georges Léon Andrique.

D'Edith Leanora Holland Bonet, de Montréal, Québec, épouse de William Russell Bonet.

D'Albert Lennox Brown, de Montréal, Québec, époux d'Emily (alias Evelyn) Ackroyd Brown.

De Dorothy Smith Bruneau, de Montréal, Québec, épouse de Pierre Arthur Bruneau.

D'Eugène Bélanger, de Magog, Québec, époux de Marie Alma Béatrice Vincelette Bélanger.

De Fanny Costom Copelovitch, de Montréal, Québec, épouse de Hyman Copelovitch.

De Margaret Florence Stewart Corley, de Saint-Lambert, Québec, épouse de John Thomas Corley.

De William Gerald Dickie, de Montréal, Québec, époux de Nancy Lucerne Elford Dickie.

De Michele Fiorilli, de Montréal, Québec, époux de Maria Teresa Bordorina (alias Ferrara) Fiorilli.

De John Roy Fumerton, de Témiskaming, Québec, époux d'Ines Marie Ray Fumerton.

De Molly Goldfarb Goldberg, de Montréal, Québec, épouse de Saul Goldberg.

D'Elizabeth Pauline Tingley Kidd, de Montréal, Québec, épouse de Henry William Erskine Kidd.

D'Ethel Witkov Myers, de Montréal, Québec, épouse de Saul Joseph Myers.

D'Ethel Cahan Naihouse, de Montréal, Québec, épouse de Morris Naihouse.

De Mary (autrement connue sous le nom de Moora) Lipsin Sager, de Montréal, Québec, épouse d'Edouard Sager (autrement connu sous le nom de Sagermasher).

De Sarah Kerzner Spilberg, de Montréal, Québec, épouse de Louis Spilberg.

De Filomena Grego Sauro, de Montréal Québec, épouse d'Antonio Sauro.

De Paul Tardif, de Montréal, Québec, époux de Juliette Wilhelmy Tardif.

D'Eleanor Mabel Campbell Townsend, de Montréal, Québec, épouse de Stewart Ross Townsend.

D'Elma Jane Harris Aspell, de Montréal, Québec, épouse de William Thomas Aspell.

De Cresswell Redvers Gregory, de Beaurepaire, Québec, époux de Hope Hale Gregory.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 44 (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".

Bill No 45 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill No 46 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill No 47 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill No 48 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill No 49 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, d'Elma Jane Harris Aspell, Edith Leanora Holland Bonet, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger et de Rebecca Cohen, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Howe, il est résolu,—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède exploite et contrôle auquel seront déférés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships*, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsidés; et que ledit Comité se compose de MM. Bercovitch, Black (Cumberland), Bradette, Diefenbaker, Donnelly, Dubuc, Ferland, Gray, Hansell, Hanson (Skeena), Harris (Danforth), Hill, Howden, Howe, Lapointe (Lotbinière), Lockhart, MacInnis, McCulloch, Maybank, Parent, Ross (Middlesex-est), Sanderson et Sissons.

Sur motion de M. Ralston, il est ordonné,—Que les crédits des chemins de fer et des lignes de navigation inclus dans les prévisions budgétaires de 1940-41, déposées en Chambre le 23 mai, 1940, soient transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940:—Relevé indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brise-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé un emploi, indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Etat montrant le nom des chefs et des principaux employés du ministère des approvisionnements et des munitions, avec leurs occupations antérieures.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 12 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de la Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre:—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2685, daté le 19 juin, 1940:—Règlements pour éviter, pendant la durée de la guerre, les difficultés industrielles et pour accélérer la production essentielle au Canada.

La question suivante qui figurait sur le feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien?

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

Le bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales pendant la présente guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, considéré tel que modifié;

M. Mackenzie King propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Coldwell,—Que le bill ne subisse pas maintenant sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier dans le but de le modifier de façon à ce que le gouverneur en conseil n'autorise pas la mobilisation obligatoire des ressources humaines avant d'avoir tout d'abord autorisé la mobilisation obligatoire des industries essentielles à la guerre et des institutions financières.

M. l'Orateur déclare ledit projet d'amendement inacceptable parce qu'il dépasse les limites du bill tel qu'adopté en deuxième lecture et parce qu'il donne au comité un ordre au lieu de déclarer "que le comité ait le pouvoir" d'adopter des amendements.

Après plus ample discussion, la motion principale est mise aux voix et agréée.

En conséquence ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, avec l'amendement suivant:

1. Page 2, ligne 14. A la suite du mot "conseil", ajouter les mots "lequel arrêté doit stipuler que la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, règlera, paiera et pourvoira aux réclamations des riverains et autres personnes, y compris les compagnies de navigation, qui pourront subir quelque perte ou dommage par l'exercice, ou comme conséquence de l'exercice, partiel ou total, du droit conféré par la présente loi, y compris l'exécution de tous ouvrages de protection ou de contrôle accessoires à l'exercice d'un pareil droit, érigés par ou pour ladite *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu un communiqué de deux députés l'avertissant que la vacance suivante vient de se produire dans les rangs de la députation, à savoir:

De l'honorable Norman McLeod Rogers, député du district électoral de la ville de Kingston, décédé.

Et qu'il a, en conséquence, donné un mandat au directeur général des élections pour qu'il émette un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

## DISTRICT ELECTORAL DE LA VILLE DE KINGSTON

Puissance du Canada }  
A savoir: }

Chambre des Communes

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:*

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance s'est produite dans les rangs de la représentation de la Chambre des communes pour le district électoral de la ville de Kingston, province d'Ontario, par suite de la mort de l'honorable Norman McLeod Rogers, député de cette circonscription.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, ce vingtième jour de juin, 1940.

GEORGE J. TUSTIN (L.S.)

*Député du district électoral de Prince-Edward-Lennox.*

W. R. AYLESWORTH (L.S.)

*Député du district électoral de Frontenac-Addington.*

Le bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera elle reste ajournée jusqu'à onze heures 45 demain avant-midi.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m. jusqu'à demain à 11 heures 45 a.m.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 27

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 21 JUIN, 1940

---

11 heures 45 de l'avant-midi.

## PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans aucune modification:

Bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à la considération de la Chambre pour adoption, à savoir:

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".

Bill No 51, (X du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quebec and Montmorency Railway Company*".

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Le 21 juin, 1940.

MONSIEUR,—L'Administrateur me demande de vous informer que l'Honorable le comte d'Athlone se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui à midi

moins dix pour la cérémonie de son Installation comme Gouverneur général du Canada, après quoi Son Excellence le Gouverneur général y demeurera afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

*Secrétaire adjoint de l'Administrateur.*

L'honorable ORATEUR  
de la Chambre des communes,  
Ottawa.

Pour faire suite à la lettre ci-haut mentionnée lue par M. l'Orateur, la Chambre se rend à la salle de réunion du Sénat, et à son retour:

M. l'Orateur rapporte qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'accorder, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940:—Copie de toute la correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin, 1940: qui met au rang des associations illégales "*Technocracy Inc.*"

Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin, 1940: qui modifie l'arrêté en conseil C.P. 2493, du 3 septembre 1939: les propriétés, droits et intérêts au Canada qui appartiennent à des associations illégales seront appropriés par et sujets au contrôle et à l'administration du Séquestre, tel que déterminé par les Règlements qui s'appliquent au commerce avec l'ennemi, 1939, etc.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire Gordon McG. Sloan sur l'usage des pièges à rets dans la région de Sooke et des seines à bourse dans une partie du golfe de Georgie; avec les pièces justificatives qui s'y rapportent.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois (les bills de divorce sur division), et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 44 (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".—M. *Abbott*.

Bill No 45 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".—M. *Hazen*.

Bill No 46 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".—M. *Bercovitch*.

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".—M. *Roebuck*, pour M. *McIlraith*.

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".—M. *Roebuck*, pour M. *McIlraith*.

Le bill No 42, Loi avant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m. jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 28

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 24 JUIN, 1940

---

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Celia Reynolds Schellenberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Augus Schellenberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Lemuel Athelton Lewis, de Valleyfield, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alice Louise Brownlee Lewis, de Valleyfield, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Homuth*.

De Mabel Aubut Brault, de Verdun, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Aimé Brault, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Recommandations de la commission du service civil au sujet de la permanence de trois employés temporaires depuis longtemps au service de la Chambre des communes, à savoir: Mlles L. A. Kearns, I. A. Boyce et M. L. C. Hill.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Rapport montrant:—Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?
2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quels appointement ou traitement lui verse-t-on?
4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?
5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?
2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?
3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport, procès-verbaux et appendices de la Commission du tarif, en vertu des dispositions de la Première Partie de la loi de la commission du tarif, 1931, sur quatre questions qui lui ont été référées par le ministre des Finances, à savoir:

Deuxième rapport sur l'industrie de la Radio: Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1042; droits de remise (drawback) sur les ingrédients et matériaux qui entrent dans la production du cyanure de potasse et du cyanure de soude; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1044; briques réfractaires, lorsqu'elles servent aux manufacturiers de fer et d'acier pour la construction ou le réparation des hauts fourneaux, des fournaies ouvertes ou des fournaies à laminoir; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1063; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la fabrication des moteurs lorsque ces derniers sont destinés au montage des avions; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1064; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la construction des aéroplanes, les moteurs non compris.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".—M. Dubuc.

Bill No 51, (X du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*".—M. Abbott.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres suivants de la Chambre sont votés et remis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, plaintes et autres écrits et documents que le Ministère des Postes a en sa possession, qui ont trait à Mabel Mitchell, autrefois maître de poste à Birch Hill, Saskatchewan, et qui ont été datés durant les deux années qui ont précédé sa démission et la nomination de son successeur.

Par M. Roy,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Godbout, ou tout autre ministre provincial et le premier ministre du Canada, ou tout autre ministre fédéral ou fonctionnaire du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, relative à la demande qui aurait été faite par le premier ministre de Québec pour que les autorités fédérales ne fassent pas de recrutement de volontaires parmi les fils de cultivateurs de la province de Québec.



Bill No 53 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce d'Ethel Cahan Naihouse, John Roy Fumerton, Paul Edouard Tardif, Pearl Aizanman Morris et de Molly Goldfarb Goldberg, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière le renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 29

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 25 JUIN, 1940

---

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 5. Supprimer les mots "par l'addition de l'alinéa *n*) suivant audit paragraphe:

"*n*)";

et substituer les mots "par la substitution de la lettre *n*) à la lettre *m*) qui marque l'alinéa *m*) dudit paragraphe un, et par l'insertion, à la suite de l'alinéa *l*), de ce qui suit comme alinéa *m*):

*m*)".

2. Page 1, lignes 10 à 16. Supprimer en entier la clause 2 et y substituer ce qui suit:

"(1A) Les dispositions de l'alinéa *m*) du paragraphe un sont censées être entrées en vigueur le dix-neuvième jour de mai 1919, mais de façon à s'appliquer et à produire leur effet comme suit, et non autrement: elles s'appliquent et produisent pleinement leur effet relativement à toutes questions et choses survenant postérieurement à l'adoption dudit alinéa et, de même, pour prévenir l'annulation, le trouble, la résiliation ou la réouverture d'une action civile ou de procédures criminelles, d'un acquittement, d'un accommodement, d'un règlement ou d'une autre affaire ou chose qui, avant l'adoption de cet alinéa, était complètement terminée, faite ou exécutée; et dans une action civile ou des procédures criminelles, soit *a*) pendantes au moment où cet alinéa a été adopté, soit *b*) intentées après l'adoption de ce paragraphe relativement à quelque responsabilité encourue ou existante antérieurement à son adoption, n'importe quelle partie à de telles procédures pourra poursuivre ou se défendre aussi effectivement que si ledit alinéa n'eût pas été."

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de la correspondance (en français et en anglais) échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de certaines provinces au sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui confèrera le droit au gouvernement fédéral d'établir l'assurance-chômage.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi de secours au chômage et d'aide à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2681, approuvé le 20 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$2,334,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1939 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques-uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Sixième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1938 (version française).

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".—M. *Bercovitch*.

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".—M. *Bercovitch*.

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".—M. *McIlraith*.

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".—M. *Bercovitch*.

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".—M. *Tomlinson*.

M. Lapointe (Québec-est), propose,—Considérant que le Comité judiciaire du Conseil privé a décidé qu'il était au delà des pouvoirs du Parlement du Canada de passer la Loi sur le placement et les assurances sociales, 1935, une loi du Parlement du Canada qui, en substance, instituait dans tout le Canada un système d'assurance obligatoire contre le chômage;

Considérant que si un système uniforme et effectif d'assurance obligatoire contre le chômage doit être institué dans tout le Canada, il sera nécessaire de modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, pour mettre le Parlement du Canada en état d'édicter la législation requise;

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:—

*A Sa Très Excellente Majesté le Roi:*

*Très Gracieux Souverain:*

Nous, sujets très loyaux et très respectueux de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et que ce projet de loi soit conçu dans les termes suivants:—

Loi modifiant la Loi de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord 1867, relativement à l'assurance contre le chômage.

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont présenté une Adresse à Sa Majesté, priant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour édicter les dispositions ci-dessous énoncées:—

A ces causes, qu'il soit édicté ce qui suit par Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement et par autorité des lords spirituels et temporels et des communes en le présent Parlement assemblés:—

1. L'article quatre-vingt-onze de la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est modifié en ajoutant ce qui suit comme catégorie 2A:—

"2A. Assurance contre le chômage".

Et par l'insertion de cette catégorie dans l'énumération des catégories de sujets inscrits dans ledit article quatre-vingt-onze, immédiatement après la catégorie deux.

2. La présente Loi peut être citée sous le titre d'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1940, et les Lois de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1930, la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et cette Loi peuvent être citées en leur ensemble sous le titre d'Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles;

M. Gardiner propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".—M. Hazen.

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—M. McIlraith.

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—M. Factor.

Bill No 60 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".—M. Edwards.

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—M. Abbott.

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Muriel Agnès Martin Beech, Alfred Reinhold Roller, Sarah Kerzner Spilberg, Christina Smith Dunlop Andrique et d'Anna Shepherd, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

12 Administration des fermes expérimentales.. . . . .	\$ 60,305 00
13 Ferme expérimentale centrale.. . . . .	589,435 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**  
Orateur.



No 30

# JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

### DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 26 JUIN, 1940

---

#### PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 25 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De John Hughes, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Louise Barry Hughes, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Annie Block Smilovitch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec David Smilovitch, aussi connu sous le nom de David Smiley, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Audrey Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Desmond Humphreys Smyth, de Montréal, P.Q., actuellement d'adresse inconnue, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Camille Perks, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Wilfrid Perks, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport de la Commission du service civil pour recommander la nomination de Mlle Gladys Northcott au poste de commis, grade IV, division des lois, Chambre des communes.

Sur motion de M. Mackenzie King, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King, les recommandations de la commission du service civil, déposées en Chambre le 24 courant, au sujet de la permanence de trois employés qui sont depuis de longues années au service de la Chambre des communes, à savoir: Milles L. A. Kearns et I. A. Boyce, ainsi que M. L. C. Hill, sont aussi adoptées.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjugées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand?

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du délai?

10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".—M. *Hazen*.

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—M. *McIlraith*.

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—M. *Factor*.

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".—M. *Edwards*.

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—M. *Abbott*.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Senn,—1. Durant les trois derniers mois, a-t-on servi du bacon américain importé dans les camps militaires du Canada?

2. Si oui, quelle quantité?

3. Et dans quelle proportion quant à la quantité totale de bacon servi à ces camps militaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Aylesworth,—1. De combien d'édifices qui ne lui appartiennent pas, le ministère de la Défense nationale se sert-il dans la ville de Kingston?

2. Quels sont les noms des propriétaires de ces édifices?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour mettre chacun de ces édifices en état de servir?

4. Quel loyer mensuel verse-t-on pour chaque édifice?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Fournit-on à l'Armée canadienne du saindoux d'huile végétale au lieu du saindoux et d'autres matières grasses animales?

2. Si oui, quelle en est la quantité totale?

3. Dans quelle proportion quant à la quantité de saindoux et d'autres matières grasses animales?

4. En vertu de quelle autorité ces réquisitions sont-elles faites?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*;

M. Howe propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et accepté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

## AGRICULTURE

### FERMES EXPÉRIMENTALES

14 Fermes régionales, stations et stations de démonstrations..\$1,309,276 00

### SERVICE DE LA PRODUCTION

15 Administration... .. 35,785 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, avec l'amendement suivant:

1. Page 1, lignes 3 à 7, inclusivement. Supprimer en entier la sous-clause un de la clause un et substituer la suivante:

“1. Est modifiée la Loi de la pension du service civil, 1924, par l'insertion, à la fin de ladite loi, de ce qui suit:

### “PARTIE VI

“23. (1) Sauf la disposition suivante, l'arrêté en conseil du 11 août 1939, énoncé dans l'annexe de la présente loi, à la même vigueur et le même effet que s'il avait été sanctionné par une loi du Parlement à la date de son approbation.”

Et aussi,—Un message pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval, avec les amendements suivants:

Page 1, lignes 13 à 21. Supprimer les lignes 13 à 21, inclusivement, et substituer les suivantes:

“et s'il consent, dès la signature de cet engagement, à se soumettre à la présente loi, cet individu sera, aussi longtemps que l'engagement demeurera en vigueur, et nonobstant le fait que pour le moment il puisse n'être en service sur aucun navire assujetti, à la présente loi, sauf aux dispositions de ses articles trente-huit et trente-neuf, et les dispositions de la présente loi auxquelles il est ainsi assujetti s'appliquent à son égard comme si, pendant son assujétissement auxdites dispositions de la présente loi, il appartenait au service naval et se trouvait porté au rôle d'équipage d'un des navires canadiens de Sa Majesté en armement, mais il ne sera ni ne sera censé être un membre du service naval.”

2. Page 1, lignes 25 à 28. Supprimer "de cette catégorie que le gouverneur en conseil peut spécifier sont, pendant leur assujétissement à la présente loi aux termes du présent article, censés" et substituer ce qui suit:

"de toute pareille catégorie d'individus à laquelle se rapporte le paragraphe un du présent article, que peut spécifier le gouverneur en conseil, seront, pendant leur assujétissement aux dispositions mentionnées au paragraphe un, censés être".

3. Page 1, ligne 30. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*



No 31

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 27 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Otto Poulson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Irène Poulson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor*.

De Robert Tester Gordon, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Pascalis, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Catherine Smith Gordon, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Hazen*.

De John Eric Pitt, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Elizabeth Florence Viens Pitt, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor*.

De Forest Wentworth Hughes, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lilian Grace Love Hughes, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor*.

D'Isabel Margaret Gill Bacon, de St-Lambert, P.Q., qui demeure actuellement à Toronto, Ont., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Raymond Bacon, de St-Lambert, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McIlraith*.

De Doris Bertha Schwartz, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mitchel Schwartz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Cleaver*.

D'Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Viola Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et pour en obtenir son divorce.—*M. Slaght*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De René Gaudry, de Montréal, Québec, époux de Laurette Casavant Gaudry.

De Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, Québec, épouse de Joseph Gérard Roger Goulet.

De John Hughes, de Montréal, Québec, époux de Marie-Louise Barry Hughes.

De Geneva Clémentine Hurley Picard, de Montréal, Québec, épouse de Herbert Eugène Picard.

De Celia Raynolds Schellenberg, de Montréal, Québec, épouse d'August Schellenberg.

D'Arthur Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, Québec, épouse de Desmond Humphreys Smyth.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 62 (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

2. Qu'il soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.

3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 8.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'ordre adopté le 21 mai, 1940, précisant l'ordre à suivre pour les affaires de la Chambre pendant la présente session, soit suspendu en ce qui concerne les bills privés présentés jusqu'à date à la Chambre.

Sur motion de M. Howden, le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

La question suivante qui figurait au feuillet a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker.—1. La *Prairie Airways Limited* a-t-elle passé un contrat aux termes duquel elle s'engage à entraîner ou à faire entraîner, soit à Regina, soit à Moose-Jaw, Saskatchewan, soit aux deux endroits, des aviateurs pour servir dans le Corps d'aviation?

2. Si oui, quelles en sont les dispositions quant à la rémunération ou au paiement pour cet entraînement?

3. A-t-on passé ailleurs des contrats d'une nature ou d'un genre semblable?

4. Si oui, avec qui?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, vendredi, le 28 juin prochain, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le 2 juillet 1940.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se poursuivant;

A huit heures p.m., M. l'Orateur, du consentement de la Chambre, annonce à la députation qu'un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 63 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Margaret Somerville Sickinger, Romain Cléophas Moreau, Dorothy Florence Donn Martin, Phoebe Doris Edge Pott, et de Filomena Grego Sauro, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 25. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

2. Page 2, lignes 35 à 42, inclusivement, et page 3, lignes 1 à 8, inclusivement. Supprimer le paragraphe 5.

3. Page 3, ligne 24. Aux mots "a le pouvoir", substituer "peut".

4. Page 3, ligne 25. Au mot "d'acheter", substituer "acheter".

5. Page 3, ligne 27. Supprimer le mot "de".
6. Page 3, ligne 30. Aux mots "de réparer", substituer "réparer".
7. Page 3, ligne 43. Aux mots "de construire", substituer "construire"; et supprimer le mot "de" après "et".
8. Page 3, ligne 34. Au mot "d'acheter", substituer "acheter"; et supprimer le mot "de" après "et".
9. Page 4, ligne 1. Aux mots "de mobiliser", substituer "mobiliser".
10. Page 4, ligne 7. Supprimer le mot "de" après "l'occasion".
11. Page 4, ligne 17. Au mot "d'exercer", substituer "exercer".
12. Page 4, ligne 29. Au mot "d'accomplir", substituer "accomplir".
13. Page 4, ligne 33. Aux mots "a le pouvoir de retenir ou d'employer", substituer "peut retenir ou employer".
14. Page 5, ligne 29. Après "conseil", insérer les mots "adoptés ou pris avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
15. Page 5, ligne 31. Aux mots "a le pouvoir exclusif d'acheter", substituer "peut exclusivement acheter".
16. Page 5, ligne 33. Supprimer le mot "de" qui précède immédiatement "construire".
17. Page 8, ligne 8. Après "législative", insérer les mots "adoptée avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
18. Page 12, ligne 23. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.
19. Page 14, lignes 18 à 23 inclusivement. Supprimer en entier la clause 16.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—  
Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Reid.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 32

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 28 JUIN, 1940

---

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irène Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Kathleen Irène Mae Stephens Morrissey, Dorothea Frances Poyser MacDermid, Sheila Alice Dolly Young Dodge, Margaret Louise MacDonald Russell et de Edward James Holt, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1940.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—Que le budget annuel des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne, déposé aujourd'hui, ainsi que les rapports annuels présentés à la Chambre le 17 mai, 1940, soient transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et des navires que le gouvernement possède, exploite et contrôle, en même temps que les Postes suivants:

445 Loi des taux de transport dans les Provinces Maritimes, Canadien national, Lignes de l'est. . . . .	\$2,000,000 00
446 Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, Lignes autres que le Canadien national. . . . .	800,000 00
458 Canadian National (West Indies) Steamships, Limited, avances sur le capital. . . . .	21,000 00
459 Compagnie de chemin de fer national du Canada. . . . .	15,000,000 00
460 Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard. . . . .	327,000 00

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".—M. *Lapointe* (Lotbinière).

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".—M. *Hill*.

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".—M. *Macdonald* (Brantford-City).

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".—M. *Graydon*.

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".—M. *Graydon*.

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Greco Sauro".—M. *Bercovitch*.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion mise aux voix;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants: "Cette Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas imposé une taxe de cent pour cent sur tous les surplus de bénéfices fixés sur le capital investi".

Et une discussion s'élevant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 56 p.m., en vertu de l'ordre spécial adopté le 27 juin, 1940, jusqu'au mardi, 2 juillet, 1940, à trois heures p.m.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

No 33

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 2 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

1. Votre Comité a examiné quelques-unes des dispositions des Règlements concernant la défense du Canada se rapportant à la sécurité de l'Etat, ainsi que l'opportunité d'édicter de nouvelles dispositions s'y rattachant; il a aussi étudié la question de peines appropriées pour la violation desdites dispositions. Il est d'avis que certaines modifications, ci-après indiquées, s'imposent. Votre Comité estime cette question suffisamment urgente pour en faire l'objet du présent rapport, qu'il ne présente pas comme rapport définitif.

2. Il est notoire que nos ennemis se sont appliqués à stimuler, dans les pays avec lesquels ils sont en guerre, certaines formes insidieuses et dangereuses d'activité, vulgairement connue sous le nom de "cinquième colonne". Les dispositions de notre loi qui s'appliquent aux actes de cette nature sont contenues dans les articles du Code criminel traitant des crimes connexes à la trahison et des méfaits, de la Loi sur les secrets officiels et de certains articles des Règlements concernant la défense du Canada.

3. Les dispositions du Code criminel sont insuffisantes pour répondre aux conditions actuelles parce que, entre autres choses, elles ne s'appliquent pas aux personnes qui ne doivent pas allégeance à la Couronne, comme, par exemple, les aubains qui, sans élire domicile au pays, peuvent s'y introduire de façon clandestine avec des intentions hostiles et chercher, par des actes de sabotage, à saper notre système de défense nationale.

4. Il semblerait que les articles du Code relatifs aux méfaits sont, du moins en partie, inappropriés aux conditions de guerre.

5. La Loi sur les secrets officiels en traitant de l'espionnage, de la communication illicite de renseignements, de l'usage illicite de la tenue et autres actes du caractère à l'étude n'est pas du tout complète pour les fins envisagées et n'autorise l'emprisonnement que pour une période de sept ans, maximum que votre Comité considère insuffisant en certaines circonstances.

6. Bien que les Règlements concernant la défense du Canada crée certaines infractions, les peines qu'elles entraînent sont insuffisantes, car le terme d'emprisonnement maximum qu'elles permettent d'infliger aux personnes trouvées coupables n'est que de cinq ans. Cette peine est la plus forte qui soit permise en vertu de la Loi des mesures de guerre sous l'empire de laquelle les Règlements concernant la défense du Canada furent édictés.

7. Votre Comité est d'avis qu'il existe deux catégories d'actes qui devraient être définis séparément et constituer des contraventions et contre lesquels on devrait décréter des peines plus sévères que celles qui sont imposées en vertu de la loi actuelle. Ce sont les catégories suivantes:

(1) Les actes accomplis dans le but d'aider l'ennemi et devant ou pouvant seconder les opérations navales, militaires ou aériennes de l'ennemi, nuire à ces mêmes opérations exécutées par les armées de Sa Majesté ou mettre les vies en danger.

(2) Les actes également accomplis dans le but d'aider l'ennemi, mais comprenant ceux de caractère quelque peu moins grave tout en étant des actes de nature à aider l'ennemi ou à nuire à la sécurité publique, à la défense du Canada ou à la poursuite efficace de la guerre.

8. Les actes mentionnés à l'alinéa (1) du paragraphe précédent furent rendus passibles de la peine capitale par une loi récemment édictée par le Parlement du Royaume-Uni sous le titre de *Treachery Act, 1940*, et les actes mentionnés à l'alinéa (2), s'ils étaient accomplis dans le Royaume-Uni, constitueraient des contraventions aux Règlements concernant la défense et seraient passibles, au maximum, de l'emprisonnement à vie. Votre Comité est d'avis qu'il devrait exister au pays des dispositions quelque peu semblables à celles de la Loi du Royaume-Uni.

9. Les deux catégories d'infractions que nous venons de mentionner et les crimes connexes à la trahison qui ont été indiqués constituent trois catégories en tout, et un acte particulier peut tomber dans plusieurs de ces trois catégories. Il a été pourvu à cette possibilité dans le projet de loi mentionné ci-après.

10. Au sujet de la seconde catégorie d'actes mentionnés ci-dessus, il est impossible, tel qu'indiqué précédemment, en vertu des Règlements concernant la défense du Canada, de pourvoir à la punition par emprisonnement pour un terme dépassant cinq ans et l'on estime que cette peine est insuffisante dans certains cas. Par conséquent, votre Comité est d'avis que cette catégorie d'actes devrait être prévue par une loi, de préférence par celle qui traite de la première catégorie d'actes mentionnée plus haut.

11. En conséquence, votre Comité a préparé un bill qui comprend les dispositions mentionnées ci-dessus. Le bill comprend aussi des dispositions:

(1) donnant aux conseils de guerre une juridiction concurrente sur les aubains ennemis dans certaines conditions et sur les personnes sujettes à la loi militaire, des dispositions semblables étant contenues dans le *Treachery Act, 1940*, du Royaume-Uni;

(2) hâtant l'instruction de ces causes par les tribunaux.

12. Le projet de loi comprend aussi une disposition qui interdit d'admettre sous caution toute personne trouvée coupable d'une infraction à la Loi, en attendant le résultat de tout appel contre ladite sentence.

13. Nous signalons le fait que le projet de loi n'embrasse que les infractions d'un caractère grave où l'intention d'aider l'ennemi est prouvée, et que les Règlements concernant la défense du Canada continuent à s'appliquer aux infractions moins graves.

14. Votre Comité soumet avec les présentes ledit projet de loi qu'il recommande à la considération favorable de la Chambre.

## LOI CONCERNANT LA TRAHISON

SA MAJESTÉ, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

*Titre abrégé.*

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur la trahison*.

*Définitions.*

2. En la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression
  - (a) "ennemi" signifie l'ennemi dans toute guerre à laquelle Sa Majesté prend part;
  - (b) "sujet d'un pays ennemi" signifie une personne qui, n'étant pas sujet britannique, possède la nationalité d'un Etat en guerre avec Sa Majesté.

*La trahison entraîne la peine de mort.*

3. Nonobstant toute disposition de quelque autre statut, règlement ou loi, une personne qui, dans le dessein d'aider l'ennemi, accomplit ou tente d'accomplir, ou conspire avec une autre personne pour accomplir, un acte destiné ou de nature à aider aux opérations navales, militaires ou aériennes de l'ennemi ou à entraver toutes semblables opérations des forces de Sa Majesté, ou à mettre des êtres en péril, est coupable d'un acte criminel et, sur condamnation, subira la peine de mort.

*Actes accomplis dans le dessein d'aider l'ennemi.*

4. Toute personne qui, dans le dessein d'aider l'ennemi, accomplit un acte qui vraisemblablement aidera l'ennemi ou portera atteinte à la sécurité publique, à la défense du Canada ou à la poursuite efficace de la guerre, est coupable d'un acte criminel et passible, sur condamnation, d'emprisonnement à perpétuité, sans préjudice de la loi relative à la trahison ou des dispositions de l'article trois de la présente loi.

*Poursuite, jugement et punition des infractions.*

5. Sous réserve des dispositions ci-après énoncées, les personnes accusées d'infractions à l'article trois de la présente loi doivent être poursuivies sur acte d'accusation et, si elles sont déclarées coupables, doivent être traitées de la même manière que les personnes déclarées coupables sur l'accusation de meurtre. Toutefois,

- (a) Dans la mesure où elles font partie de la législation canadienne, les dispositions du *Naval Discipline Act*, de l'*Army Act* et de l'*Air Force Act* du Royaume-Uni relatives aux infractions punissables par la loi ordinaire, doivent, en ce qui concerne les personnes assujetties auxdits *Acts*, s'appliquer aux infractions à la présente loi, et les dispositions de ces *Actes* spécifiées dans la première colonne de l'annexe de la présente loi sont, comme partie de la législation canadienne, censées être modifiées de la façon indiquée dans la seconde colonne de ladite annexe et seront exécutoires en conséquence;
- (b) Si le procureur général du Canada l'ordonne, tout sujet d'un pays ennemi peut être poursuivi, pour une infraction à l'article trois de la présente loi, devant un conseil de guerre, et lorsque cet ordre est donné relativement à quelque sujet d'un pays ennemi, l'*Army Act* s'appliquera aux fins de sa détention, de son procès, de sa sentence et de son châtement tout comme s'il était, et s'il avait été au moment où l'infraction est présumée avoir été commise, une personne assujettie à la justice militaire;

(c) Si, d'après ce qui lui a été exposé, il appert au procureur général du Canada qu'une personne condamnée à mort après avoir été déclarée coupable, sur acte d'accusation, d'une infraction à l'article trois de la présente loi était, au moment de la perpétration de l'infraction, un membre des forces armées de la Couronne ou des forces armées d'une puissance étrangère, y compris une puissance ennemie, le procureur général du Canada peut ordonner qu'au lieu de disposer de cette personne de la même manière que pour un individu condamné à mort après avoir été trouvé coupable de meurtre, il soit disposé d'elle sous le régime du *Naval Discipline Act*, de l'*Army Act* ou de l'*Air Force Act*, comme susdit, ou, dans le cas d'une personne non assujettie auxdits *Acts*, sous le régime de celui de ces derniers que le procureur général du Canada juge approprié, de la même manière qu'un individu condamné par un conseil de guerre à être passé par les armes.

(2) Il ne doit être intenté aucune poursuite concernant une infraction à l'article trois de la présente loi, autrement que par voie de procédures pour un procès devant le conseil de guerre, sauf à la diligence ou du consentement du Procureur général du Canada, et il ne doit être intenté aucune poursuite concernant une infraction à l'article quatre de la présente loi, sauf à la diligence ou du consentement du Procureur général du Canada ou de la province. Toutefois, le présent paragraphe ne doit pas empêcher l'arrestation ni l'émission ou l'exécution d'un mandat pour l'arrestation d'une personne relativement à une infraction, non plus que le renvoi en prison ou la mise en liberté sous caution d'une personne accusée d'une telle infraction, nonobstant le fait que le consentement du Procureur général du Canada relativement à une infraction à l'article trois de la présente loi, ou du Procureur général du Canada ou de la province relativement à une infraction à l'article quatre de ladite loi, n'ait pas été obtenu en ce qui concerne l'ouverture des procédures.

(3) Lorsque, en conformité des dispositions de la clause conditionnelle (b) du premier paragraphe du présent article, le Procureur général ordonne que toute personne accusée d'une infraction à l'article trois de la présente loi subisse un procès devant le conseil de guerre, cette personne, si elle n'est pas dans une prison militaire, peut y être transférée conformément aux instructions que donne le Procureur général du Canada, et ce dernier peut, par arrêté, prescrire l'annulation ou la modification de toute ordonnance que rendra un juge de paix en ce qui concerne le renvoi de cette personne en prison, en liberté sous caution ou aux assises.

#### *Procédure modifiée en partie.*

6. Nonobstant les dispositions de toute loi, de toute règle ou de tout règlement,

- (a) Si une personne est accusée d'une infraction à la présente loi, l'enquête préliminaire, le cas échéant, doit être tenue et terminée avec toute la diligence possible, et si cette personne est renvoyée aux assises, un acte d'accusation doit être présenté dans les quinze jours qui suivent la date de ce renvoi, à moins qu'un juge d'une cour supérieure, par ordonnance, ne proroge ce délai soit avant soit après l'expiration de cette quinzaine;
- (b) Si cette personne est reconnue coupable de cette infraction et si elle désire interjeter appel de cette condamnation ou sentence, elle doit, dans les dix jours de la date de sa condamnation, signifier un préavis d'appel ou donner avis d'une requête en autorisation d'appel, et cet appel ou cette requête doit être entendue et jugée avec toute la célérité possible, et, au besoin, la cour d'appel doit tenir une audience spéciale.
- (c) Si cette personne est reconnue coupable d'une infraction à l'article trois de la présente loi, les notes des dispositions prises au cours du procès

doivent être transcrites sans délai et une copie doit en être immédiatement fournie au ministre de la Justice et au Procureur général de la province.

*Réunion d'accusations et endroit du procès.*

7. (1) Nonobstant toute règle de droit ou de pratique, les accusations en ce qui concerne les infractions, à la présente loi ou autrement, sauf le meurtre, peuvent être réunies à une accusation visant une infraction à la présente loi dans le même acte d'accusation, si elles reposent sur les mêmes faits ou constituent, en totalité ou en partie, une série d'infractions de même nature ou d'une nature semblable.

(2) Lorsqu'une personne est accusée d'une infraction à l'article trois de la présente loi devant un conseil de guerre et que des accusations visant d'autres infractions sont réunies dans une même accusation en conformité des dispositions du paragraphe qui précède, la cour est compétente pour juger et punir la personne accusée de ces infractions, nonobstant le fait qu'il s'agisse d'infractions pour lesquelles cette personne ne serait pas autrement justiciable du conseil de guerre, et en conséquence, le *Naval Discipline Act*, l'*Army Act* et l'*Air Force Act* susdits s'appliquent à leur égard.

(3) Une personne accusée d'infraction à la présente loi et qui se trouve au Canada peut, que l'infraction ait été commise ou non au Canada, ou dans un navire ou aéronef britannique immatriculé au Canada, être emprisonnée en tout comté ou lieu du Canada, et, moyennant mandat d'un juge d'une cour supérieure qui est par les présentes autorisé à la décerner, peut être poursuivie, mise en accusation, jugée et punie en tout comté ou lieu du Canada, comme si l'infraction avait été commise dans ledit comté ou lieu, et pour toutes fins accessoires ou conséquentes à l'instruction ou à la punition de l'infraction, celle-ci est censée avoir été commise dans le comté ou lieu en question. Cependant, rien au présent paragraphe ne doit s'interpréter comme empêchant le procès de quelque personne que ce soit par un conseil de guerre en tout lieu où elle pourrait être ainsi jugée, n'eût été le présent paragraphe.

*Cautionnement interdit.*

8. Aucune personne jugée coupable d'infraction à la présente loi et qui a donné avis d'appel ou présenté une demande d'autorisation d'appel de ce jugement de culpabilité ne doit, nonobstant toute disposition législative ou autre loi à l'effet contraire, être admise à caution en attendant la décision de cet appel.

*Pouvoir de pénétrer dans les lieux et de perquisitionner.*

9. (1) S'il est convaincu, à la suite d'une dénonciation faite sous serment, qu'il existe un motif raisonnable de soupçonner qu'une infraction à la présente loi a été commise, ou est en voie ou sur le point d'être commise, et que la preuve en a été constatée en tous lieux spécifiés dans la dénonciation, un juge de paix peut décerner un mandat de perquisition autorisant tout agent de la paix, ainsi que toutes autres personnes mentionnées dans le mandat, à pénétrer, de jour ou de nuit, dans les lieux, en tout temps, au cours du mois qui suit la date du mandat, à employer la force au besoin, et à perquisitionner dans les lieux et rechercher toute personne qui s'y trouve, et à saisir tout article trouvé dans les lieux ou sur cette personne et que l'agent de la paix a un motif raisonnable de croire être la preuve de ladite infraction.

(2) Aucune femme ne doit, suivant un mandat décerné en vertu du présent article, être fouillée sauf par une femme.

(3) Pour l'application du présent article, est juge de paix tout officier breveté de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

*Arrestation sans mandat.*

10. Un agent de la paix peut arrêter, sans mandat, toute personne qu'il a raisonnablement lieu de soupçonner avoir commis ou être sur le point de commettre une infraction à la présente loi.

*Durée.*

11. La présente loi expirera lors de la publication de la seconde des deux proclamations spécifiées à l'article deux de la Loi des mesures de guerre.

## ANNEXE

Modifications aux lois dites *Naval Discipline Act*, *Army Act* et *Air Force Act*.  
*Naval Discipline Act*.

Article quarante-cinq du *Naval Discipline Act*. Après le mot "death", insérer l'alinéa suivant:  
"If he shall be guilty of an offence under section three of the Treachery Act, he shall suffer death."

*Army Act* et *Air Force Act*.

Article quarante et un de l'*Army Act* et de l'*Air Force Act*. Après le paragraphe (2), insérer le paragraphe suivant:

"(2A) If he is convicted of an offence under section three of the Treachery Act, be liable to suffer death; and"

Article cinquante-sept de l'*Army Act* et de l'*Air Force Act*. Au paragraphe (1) et au paragraphe (2), après le mot "murder", insérer les mots "or of an offence under section three of the Treachery Act".

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outil-

lage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement aérien dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien.

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail et toute autre personne ou organisation, au sujet de la destitution de Walter Camm, dans cette affaire d'organisation des ouvriers à l'atelier de la *John Inglis Company*, à Toronto.

Les bills privés suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et leur deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irène Mae Stephens Morrissey".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford)".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".—M. *Factor*.

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell".—M. *Hill*.

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".—M. *Factor*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion.

Et la discussion se poursuit:

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil et le reprend à huit heures p.m.

*Huit heures du soir.*

(Appel de l'ordre pour l'étude des bills privés et publics en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*;

M. Blackmore propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix:

M. Ralston propose, en amendement,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que la matière qui en fait l'objet soit transmise pour étude au comité permanent de la banque et du commerce pour faire rapport.

Et une discussion s'élevant;

L'heure consacrée à l'étude des bills privés et publics expire.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion:

Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants: "Cette Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas imposé une taxe de cent pour cent sur tous les surplus de bénéfices fixés sur le capital investi".

Et le débat se poursuivant;

M. Quelch propose, appuyé par M. Jaques, en amendement audit amendement: Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"La Chambre est aussi d'avis qu'un fardeau additionnel de taxes ne devrait pas être imposé au consommateur avant que le Canada atteigne une production maximum des denrées requises ou puisse donner du travail à tous, en faisant émettre par la Banque du Canada de la monnaie ou du crédit en proportion des besoins publics actuels".

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Shaw.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 34

## JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 3 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McGregor,—1. Durant la dernière année, a-t-on abattu des bisons, des orignaux, des caribous ou des chevreuils?

2. Si oui, combien de chaque sorte, et où?

3. Quelques-uns de ces animaux ont-ils été vendus vivants ou autrement?

4. Si oui, à qui, et à quels prix?

5. De quelle façon a-t-on disposé des peaux?

6. A-t-on fait des appels de soumissions?

7. Si oui, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Jackman,—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quel montant les divers ministères de l'Etat ont-ils dépensé pour annonces ou publicité?

2. De quelle façon cette somme est-elle divisée entre les ministères?

3. Quelle partie de ces divers montants a-t-on dépensée particulièrement dans le cours ordinaire de l'administration de ces ministères, en temps de paix, et quelle partie pour la poursuite de la guerre?

4. A quelles agences ou compagnies de publicité a-t-on confié ces annonces, et pour quelles sommes a-t-on confié des annonces à chacune?

Par M. Jackman,—1. Combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public, ou des officiers de liaison ou d'autres fonctionnaires dont les fonctions consistent à informer les autres départements de l'Etat ou le public, des œuvres du gouvernement ou de ministères particuliers?

2. Qui sont ces fonctionnaires?

3. Quel est le traitement de chacun?
4. Quelle sera la durée de leur occupation?
5. Quelles étaient leurs relations d'affaires antérieures?

Par M. Church,—1. Depuis l'ouverture de la session, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour empêcher le transport par les postes et la circulation de publications américaines et autres qui contiennent des articles subversifs en temps de guerre?

2. Empêchera-t-on le transport par les postes et la circulation en Canada de la *Chicago Tribune*, du *Saturday Evening Post* et d'autres publications hebdomadaires pour avoir publié à plusieurs reprises des articles nuisibles à la cause de l'Angleterre et du Canada et à la poursuite de la guerre?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. La *Ford Motor Company of Canada* est-elle une compagnie constituée en corporation au Canada?

2. Combien d'actions ont-elles été émises, (a) titres comportant le droit de vote, (b) titres ne comportant pas le droit de vote?

3. Qui sont les propriétaires des titres conférant un droit de vote?

4. Qui sont les administrateurs de la compagnie?

5. Et quelle est leur éligibilité du point de vue des valeurs enregistrées qu'ils possèdent?

6. Des directeurs sont-ils fonctionnaires de la Compagnie, et, si oui, quels sont leurs noms?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitan Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

Par M. Roy,—1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

Par M. Cruickshank,—1. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés à la *General Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

2. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés aux *Chrysler Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

3. Depuis le début des hostilités, l'Etat a-t-il acheté des véhicules de la *Ford Motor Company of Canada*, et si oui, combien, et quelle en est la valeur totale?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et remis aux officiers compétents:

Par M. Adamson,—Ordre de la Chambre,—Liste comprenant les noms de tous les fonctionnaires récemment nommés dont le salaire est de plus de \$100, par mois, et qui sont entrés dans les services administratifs d'autre manière qu'à la suite d'un concours de la Commission du service civil, ou en vertu d'un règlement de la Commission du service civil, durant la période écoulée du 1er septembre 1939 au 21 juin 1940, liste indiquant aussi le salaire de chacun, l'allocation de subsistance, le cas échéant, et les attributions actuelles.

Par M. Black (Cumberland),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, correspondance, contrats et autres documents échangés durant l'année 1939 et jusqu'aujourd'hui en 1940, entre le ministère du Travail et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province, au sujet de la formation des jeunes dans les écoles techniques, les écoles publiques, les classes spéciales et/ou les fabriques industrielles, afin d'enseigner aux jeunes gens les arts mécaniques en les spécialisant dans la fabrication, la rectification et la réparation des aéronefs.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens; sur l'amendement de M. Coldwell et le sous-amendement de M. Quelch.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Nicholson.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 35

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 4 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2 du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Isabel Margaret Gill Bacon, de Toronto, Ontario, épouse de George Raymond Bacon, de St-Lambert, Québec.

De Forest Wentworth Hughes, de Montréal, Québec, époux de Lillian Grace Love Hughes.

De Camille Perks, de Montréal, Québec, épouse de George Wilfrid Perks.

De John Eric Pitt, de Montréal, Québec, époux de Mary Elizabeth Florence Viens Pitt.

De Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, époux de Viola Roberts.

De Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, de Montréal, Québec, épouse de Hartland Page Rowell.

De Doris Bertha Schwartz, de Montréal, Québec, épouse de Mitchel Schwartz.

D'Annie Block Smilovitch, de Montréal, Québec, épouse de David Smilovitch, autrement connu sous le nom de David Smiley.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitan Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat des outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assignés les contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, à savoir:

Arrêté en conseil, C.P. 2943, approuvé le 4 juillet, 1940: déclarant illégale l'association des "Témoins de Jéhovah".

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. MacKenzie (Lambton-Kent),—1. Durant l'année financière 1939-40, quelle somme d'argent le cultivateur de l'ouest a-t-il touchée en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de la Loi sur la restauration agricole des Prairies?

2. Y compris les frais d'exécution, quel a été le total des déboursés faits en vertu de chacune de ces lois?

3. Quel a été le total des déboursés de l'Etat par suite de la fixation du prix du blé pour la récolte de 1937-38 et pour la récolte de 1938-39?

4. En 1936-37, 1937-38, et 1938-39 quels secours matériels et quelle assistance a-t-on donnés au cultivateur des zones de sécheresse dans l'Ouest?

5. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, a-t-on versé certaines sommes en vertu de la Loi sur la vente coopérative, et si oui, combien?

6. Durant les années 1937-38 et 1938-39, quelle a été la quantité totale de blé produite dans les provinces de l'ouest, Alberta, Saskatchewan et Manitoba?

La Chambre reprend ensuite la débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens; sur l'amendement de M. Coldwell et le sous-amendement de M. Quelch.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Maybank.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 36

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 5 JUILLET, 1940

---

PRIÈRES.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—

Que le nom de M. Emmerson remplace celui de M. Hill comme membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Que le nom de M. Jackman remplace celui de M. Diefenbaker comme membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion:

Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants: "Cette Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas imposé une taxe de cent pour cent sur tous les surplus de bénéfices dépassant un rendement déterminé pour le capital investi".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Quelch audit amendement:

Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"La Chambre est aussi d'avis qu'un fardeau additionnel de taxes ne devrait pas être imposé au consommateur avant que le Canada atteigne une production maximum des denrées requises ou puisse donner du travail à tous, en faisant émettre par la Banque du Canada de la monnaie ou du crédit en proportion des besoins publics actuels".

Après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

## POUR:

## Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme)
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,			Wright—17.

## CONTRE:

## Messieurs

Abbott,	Fournier (Hull),	McCulloch,	Nixon,
Authier,	Fraser (Peterborough- Ouest),	MacDiarmid,	O'Neill,
Aylesworth,	Fulford,	Macdonald	Perley,
Bertrand (Laurier),	Furniss,	(Ville de Brantford),	Picard,
Bertrand	Gardiner,	Macdonald	Pinard,
(Terrebonne),	Gauthier,	(Halifax),	Poirier,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Gershaw,	McDonald	Pottier,
Black (Cumberland),	Gibson,	(Pontiac),	Power,
Black (Yukon),	Gingues,	MacGarry,	Ralston,
Blanchette,	Gladstone,	McGeer,	Reid,
Brooks,	Golding,	McGibbon,	Rennie,
Cardiff,	Graham,	McGregor,	Rhéaume,
Cardin,	Gray,	McIlraith,	Roebuck,
Casgrain,	Graydon,	McIvor,	Ross (Calgary- Est),
Casselman	Green,	MacKenzie	Ross (Middlesex- Est),
(Edmonton-Est),	Hanson (Skeena),	(Lambton-Kent),	Ross (Moose-Jaw),
Casselman (Grenville- Dundas),	Hanson (York- Sunbury),	MacKenzie	Ross (St. Paul's),
Chambers,	Harris (Danforth),	(Neepawa),	Ross (Souris),
Chevrier,	Healy,	Mackenzie (Van- couver Centre),	Roy,
Claxton,	Henderson,	MacKinnon	Ryan,
Cockeram,	Homuth,	(Edmonton-Ouest),	Sanderson,
Crerar,	Howe,	McKinnon (Kenora- Rainy-River),	Senn,
Crête,	Hurtubise,	MacKinnon	Sissons,
d'Anjou,	Ilisley,	(Kootenay-Est),	Slaght,
Dechene,	Isnor,	McLarty,	Soper,
Desmond,	Jackman,	MacLean (Cap- Breton-Nord- Victoria),	Stirling,
Diefenbaker,	Jean,	McLean	Taylor,
Donnelly,	Johnston (London),	(Simcoe-Est),	Telford,
Douglas (Queens),	Jutras,	Macmillan,	Thauvette,
Dubois,	King, Mackenzie	MacNicol,	Thorson,
Dubuc,	Kirk,	Marier,	Tomlinson,
Dupuis,	Laflamme,	Matthews,	Turgeon,
Durocher,	Lafontaine,	Maybank,	Turner,
Edwards,	Lapointe	Mayhew,	Tustin,
Emmerson,	(Lotbinière),	Michaud,	Vien,
Esling,	Leader,	Mulock,	Ward,
Evans,	Little,	Mutch,	Warren,
Farquhar,	Lizotte,	Neill,	Weir,
Ferron,	McCann,		White,
Fleming,	McCubbin,		Whitman,
Fontaine,			Winkler—149.

Et ledit projet d'amendement est ensuite mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

## POUR:

## Messieurs

Aylesworth,	Douglas (Weyburn),	Hlynka,	Nicholson,
Black (Cumberland),	Esling,	Homuth,	Nielsen, (Mme)
Black (Yukon),	Fair,	Jackman,	Perley,
Blackmore,	Fraser (Peterborough-	Jaques,	Quelch,
Brooks,	Ouest),	Johnston	Ross (St. Paul's),
Cardiff,	Gillis,	(Bow-River),	Ross (Souris),
Casselman (Grenville-	Green,	Kuhl,	Roy,
Dundas),	Hansell,	McGregor,	Senn,
Castleden,	Hanson (York-	MacInnis,	Shaw,
Cockeram,	Sunbury),	MacKinnon	Stirling,
Coldwell,	Harris (Danforth),	(Kootenay-Est),	Tustin,
Desmond,	Hatfield,	MacNicol,	White,
Diefenbaker,			Wright—45.

## CONTRE:

## Messieurs

Abbott,	Furniss,	Macdonald	Nixon,
Authier,	Gardiner,	(Halifax),	O'Neill,
Bertrand (Laurier),	Gauthier,	McDonald	Picard,
Bertrand	Gershaw,	(Pontiac),	Pinard,
(Terrebonne),	Gibson,	MacGarry,	Poirier,
Black (Châteauguay-	Gingues,	McGeer,	Pottier,
Huntingdon),	Gladstone,	McGibbon,	Power,
Blanchette,	Golding,	McIlraith,	Ralston,
Cardin,	Graham,	McIvor,	Reid,
Casgrain,	Gray,	MacKenzie	Rennie,
Casselman	Hanson (Skeena),	(Lambton-Kent),	Rhéaume,
(Edmonton-Est),	Healy,	MacKenzie	Roebuck,
Chambers,	Henderson,	(Neepawa),	Ross (Calgary-
Chevrier,	Howden,	Mackenzie (Van-	Est),
Claxton,	Hurtubise,	couver Centre),	Ross (Middlesex-
Crerar,	Ilsey,	MacKinnon	Est),
Crête,	Isnor,	(Edmonton-Ouest),	Ross (Moose-Jaw),
d'Anjou,	Jean,	McKinnon (Kenora-	Ryan,
Dechene,	Johnston (London),	Rainy-River),	Sanderson,
Donnelly,	Jutras,	McLarty,	Sissons,
Douglas (Queens),	King, Mackenzie	MacLean (Cap-	Slaght,
Dubois,	Kirk,	Breton-Nord-	Soper,
Dubuc,	Laflamme,	Victoria),	Taylor,
Dupuis,	Lafontaine,	McLean	Telford,
Durocher,	Lapointe (Lotbinière),	(Simcoe-Est),	Thauvette,
Edwards,	Leader,	Macmillan,	Thorson,
Emmerson,	Little,	Marier,	Tomlinson,
Evans,	Lizotte,	Matthews,	Turgeon,
Farquhar,	McCann,	Maybank,	Turner,
Ferron,	McCubbin,	Mayhew,	Vien,
Fleming,	McCulloch,	Michaud,	Ward,
Fontaine,	MacDiarmid,	Mulock,	Warren,
Fournier (Hull),	Macdonald	Mutch,	Weir,
Fulford,	(Ville de Brantford),	Neill,	Whitman,
			Winkler—121.

Et la motion principale est alors mise aux voix dans les termes suivants: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens; elle est agréée sur le vote suivant:

## POUR:

## Messieurs

Abbott,	Fontaine,	Lizotte,	Neill,
Authier,	Fournier (Hull),	McCann,	Nixon,
Aylesworth,	Fraser (Peterborough-	McCubbin,	O'Neill,
Bertrand (Laurier),	Ouest),	McCulloch,	Perley,
Bertrand	Fulford,	MacDiarmid,	Picard,
(Terrebonne),	Furniss,	Macdonald	Pinard,
Black (Châteauguay-	Gardiner,	(Ville de Brantford),	Poirier,
Huntingdon),	Gauthier,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Black (Cumberland),	Gershaw,	McDonald (Pontiac),	Power,
Black (Yukon),	Gibson,	MacGarry,	Ralston,
Blanchette,	Gingues,	McGeer,	Reid,
Brooks,	Gladstone,	McGibbon,	Rennie,
Cardiff,	Golding,	McGregor,	Rhéaume,
Cardin,	Goulet,	McIlraith,	Roebuck,
Casgrain,	Graham,	McIvor,	Ross (Calgary-Est),
Casselman	Gray,	MacKenzie	Ross (Middlesex-
(Edmonton-Est),	Graydon,	(Lambton-Kent),	Est),
Casselman (Grenville-	Green,	MacKenzie	Ross (Moose-Jaw),
Dundas),	Hanson (Skeena),	(Neepawa),	Ross (St. Paul's),
Chambers,	Hanson (York-	Mackenzie (Van-	Ross (Souris),
Chevrier,	Sunbury),	couver-Centre),	Roy,
Claxton,	Harris (Danforth),	MacKinnon	Ryan,
Cockeram,	Hatfield,	(Edmonton-Ouest),	Sanderson,
Crerar,	Healy,	McKinnon (Kenora-	Senn,
Crête,	Henderson,	Rainy-River),	Sissons,
d'Anjou,	Homuth,	MacKinnon	Slaght,
Dechene,	Howe,	(Kootenay-Est),	Soper,
Desmond,	Hurtubise,	McLarty,	Stirling,
Diefenbaker,	Ilsey,	MacLean (Cap-	Taylor,
Donnelly,	Isnor,	Breton-Nord-	Telford,
Douglas (Queens),	Jackman,	Victoria),	Thauvette,
Dubois,	Jean,	McLean	Thorson,
Dubuc,	Johnston (London),	(Simcoe-Est),	Tomlinson,
Dupuis,	Jutras,	Macmillan,	Turgeon,
Durocher,	King, Mackenzie	MacNicol,	Turner,
Edwards,	Kirk,	Marier,	Tustin,
Emmerson,	Laflamme,	Matthews,	Vien,
Esling,	Lafontaine,	Maybank,	Ward,
Evans,	Lapointe	Mayhew,	Warren,
Farquhar,	(Lotbinière),	Michaud,	Weir,
Ferron,	Leader,	Mulock,	White,
Fleming,	Little,	Mutch,	Whitman,
			Winkler—151.

## CONTRE:

## Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme)
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,			Wright—17.





No 37

# JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 8 JUILLET, 1940

---

### PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Dossier renfermant les contrats de guerre accordés pendant le mois d'avril, 1940, 1ère Partie: Contrats accordés par la commission des approvisionnements de guerre du 1er au 8 avril, 1940; 2ème Partie: Contrats accordés par le Ministère des munitions et des approvisionnements du 9 au 20 avril, 1940, avec des modifications au dossier précédent du 14 juillet 1939 au 31 mars, 1940, le tout publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente le bill No 73, Loi concernant la trahison, qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à pourvoir à la nomination de ministres additionnels pour la Défense nationale.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ledit projet.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la nomination du ministres additionnels de la Défense nationale, c'est-à-dire, un ministre associé de la Défense nationale, un ministre de la défense nationale pour

les Services navals, un ministre de la Défense nationale pour l'Air, chacun au même traitement que le ministre de la Défense nationale, pour administrer les affaires qui ont trait à la Défense nationale, aux affaires navales, et au service de l'air, respectivement, et afin de prescrire aussi la nomination de sous-ministres additionnels pour les affaires militaires, navales et aériennes, respectivement.

### Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Church,—Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

Par M. Hatfield,—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quel a été le total des dépenses de l'Office de tourisme du Canada?

2. Durant la même période, quelle a été la valeur estimative annuelle des dépenses des touristes en Canada?

3. Durant chacune desdites années, quelle partie des dépenses annuelles a-t-on affectée aux fins suivantes: (a) salaires, gages et frais ordinaires du bureau de l'Office de tourisme du Canada; (b) frais de déplacement et de réception chargés à l'Office de tourisme du Canada; (c) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., vraiment produits par l'Imprimerie de l'Etat; (d) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., produits par des sociétés privées et des compagnies; (e) conseils et avis relatifs à la publicité, œuvres d'art et illustrations fournies ou produites par des sociétés privées, des compagnies et/ou des particuliers, en indiquant les noms de ces sociétés privées, de ces compagnies et/ou de ces particuliers, et les montants versés à chacun; (f) la publicité dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en Canada, de même que dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en dehors du Canada?

4. Quels sont les noms et les adresses des compagnies ou des agences par l'entremise desquelles les dépenses de publicité sont faites?

Par M. Gillis,—1. Quelles entreprises de guerre nécessaires exécute-t-on au Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles compagnies a-t-on adjugé des marchés?

3. Qui est responsable de l'embauchage des hommes pour ces entreprises?

L'Adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général, ainsi que les ordres suivants qui sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

Par M. Diefenbaker,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les décrets du conseil et des autres documents que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la nomination et des fonctions des Commissaires du ministère des Munitions et du ravitaillement et du Bureau de direction des industries de guerre.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—1. Les noms et adresses de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;

2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;

3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années.

4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—(a) Copie de toute la correspondance que le Président de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre durant les années 1935 et 1936, et copie des réponses à ces lettres, et (b) copie de toute la correspondance que tout membre de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre ou au ministre du Travail durant les années 1937, 1938, 1939 et 1940, et copie des réponses à ces lettres.

Conformément à l'ordre spécial du 27 juin, 1940, la Chambre étudie l'ordre relatif aux bills privés.

Les bills suivants sont transmis pour étude à leur comité respectif, après avoir subi leur deuxième lecture, les bills de divorce sur division, comme suit:

*Au comité permanent de la banque et du commerce:*

Bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".

Bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke".

*Au comité permanent des bills privés* (avec la preuve, pièces justificatives, etc., soumises au comité de divorce du Sénat, sur les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés ci-après, à savoir:

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*".

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowatt".

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".

Bill No 44, (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

*Au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes:*

Bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Detroit and Windsor Subway Company*".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Blackmore: Que le bill No 26, Loi constituant en corporation l'*Alberta Provincial Bank*, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet d'amendement de M. Ralston: Que ledit bill ne soit pas lu immédiatement la deuxième fois, mais que la matière qui en fait l'objet soit transmise au comité permanent de la banque et du commerce pour étude et rapport.

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est agréé.

En conséquence, ledit bill n'est pas lu la deuxième fois, mais la matière qui en fait l'objet est transmise pour étude au comité permanent de la banque et du commerce.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

An onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 38

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 9 JUILLET, 1940

---

PRIÈRES.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, mercredi prochain, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un ministère des Services de guerre nationaux et autoriser le Ministre en charge à effectuer un enregistrement national et un recensement, à favoriser, organiser et coordonner les offres d'assistance volontaire et les services publics de renseignements; fournir une assistance pour l'exécution des fins de la Loi 1940 sur la mobilisation des ressources naturelles; établir des conseils, des comités ou des offices ou utiliser les bureaux existants pour seconder le Ministre; autoriser le Gouverneur en conseil à prescrire des sanctions pour les infractions à la Loi; prescrire en plus la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires à une administration convenable des affaires du ministère, et autoriser le paiement des dépenses contractées en vertu de la Loi.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier mercredi prochain pour étudier ledit projet de résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlements, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

JOURNAL

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 9 JUILLET, 1940

Préparé

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose, — Que la Chambre se forme en comité plénier, mercredi prochain, pour étudier le projet de résolution suivant :

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un ministère des Services de guerre nationaux et autoriser le Ministre en charge à effectuer un enrégimentement national et un recensement, à favoriser, organiser et coordonner les offres d'assistance volontaire et les services publics de renseignements ; fournir une assistance pour l'exécution des fins de la Loi 1940 sur la mobilisation des ressources nationales ; établir des conseils des comités ou des offices ou utiliser les bureaux existants pour secourir le Ministre, autoriser le Gouvernement en conseil à prescrire des sanctions pour les infractions à la loi ; prescrire en plus la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires à une administration convenable des affaires du ministère, et autoriser le paiement des dépenses contractées en vertu de la loi.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu. — Que la Chambre se forme en comité plénier mercredi prochain pour étudier ledit projet de résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens ;

M. Lacey propose. — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

No 39

## JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 10 JUILLET, 1940

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Charles Auguste Armand Lionel Beaupré, de Montréal, Québec, époux de Marie Laure Fabiola Angeline Lemieux Beaupré.

De Robert Tester Gordon, de Montréal, Québec, époux de Catherine Smith Gordon.

De Lemuel Athelton Lewis, de Valleyfield, Québec, époux d'Alice Louise Brownlee Lewis.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, Québec, épouse de Lorne Schwartz.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:—

Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

Il dépose aussi,—Rapport du Bureau des Administrateurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939 (Edition française et anglaise).

La question suivante qui figurait sur le feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. MacInnis,—1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et des autres documents relatifs, depuis janvier 1940, à la nomination d'un maître de poste à Rosthern, Saskatchewan.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution relatif à l'établissement d'un ministère des services nationaux de guerre;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un Ministère des Services de guerre nationaux et autoriser le Ministre en charge à effectuer un enregistrement national et un recensement, à favoriser, organiser et coordonner les offres d'assistance volontaire et les services publics de renseignements; fournir une assistance pour l'exécution des fins de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources naturelles; établir des conseils, des comités ou des offices ou bien utiliser les bureaux existants pour seconder le Ministre; autoriser le Gouverneur en conseil à prescrire des sanctions pour les infractions à la

Loi; prescrire en plus la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires à une administration convenable des affaires du ministère, et autoriser le paiement des dépenses contractées en vertu de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, présente alors le bill No 75, Loi concernant l'établissement d'un ministère des services nationaux de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3086, approuvé le 9 juillet, 1940: nomination de Jules Castonguay, Esq., directeur général des élections, comme officier en chef de l'enregistrement avec le titre de Régistrare en chef du Canada, pour enregistrer chaque personne âgée de plus de seize ans et domiciliée au Canada.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens:

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

### LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que le taux de l'impôt applicable aux personnes autres que les sociétés soit majoré suivant l'échelle d'imposition indiquée au barème suivant:

#### A. TAUX DE L'IMPÔT APPLICABLE AUX PERSONNES AUTRES QUE DES COMPAGNIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Sur les premiers \$250 de revenu net ou toute partie de cette somme dépassant l'abattement à la base 6 p. 100 ou

\$ 15 sur un revenu net de \$250; plus 8 p. 100 du montant excédant \$250 mais n'excédant pas \$1000, ou

\$ 75 sur un revenu net de \$1,000 plus 12 p. 100 du montant excédant \$1,000 mais n'excédant pas \$2,000, ou

- \$ 195 sur un revenu net de \$2,000 plus 16 p. 100 du montant excédant \$2,000 mais n'excédant pas \$3,000, ou
- \$ 355 sur un revenu net de \$3,000; plus 20 p. 100 du montant excédant \$3,000 mais n'excédant pas \$4,000, ou
- \$ 555 sur un revenu net de \$4,000; plus 24 p. 100 du montant excédant \$4,000 mais n'excédant pas \$5,000, ou
- \$ 795 sur un revenu net de \$5,000; plus 27 p. 100 du montant excédant \$5,000 mais n'excédant pas \$6,000, ou
- \$ 1,065 sur un revenu net de \$6,000; plus 30 p. 100 du montant excédant \$6,000 mais n'excédant pas \$7,000, ou
- \$ 1,365 sur un revenu net de \$7,000; plus 33 p. 100 du montant excédant \$7,000 mais n'excédant pas \$8,000, ou
- \$ 1,695 sur un revenu net de \$8,000; plus 35 p. 100 du montant excédant \$8,000 mais n'excédant pas \$9,000, ou
- \$ 2,045 sur un revenu net de \$9,000; plus 37 p. 100 du montant excédant \$9,000 mais n'excédant pas \$10,000, ou
- \$ 2,415 sur un revenu net de \$10,000; plus 39 p. 100 du montant excédant \$10,000 mais n'excédant pas \$20,000, ou
- \$ 6,315 sur un revenu net de \$20,000; plus 41 p. 100 du montant excédant \$20,000 mais n'excédant pas \$30,000, ou
- \$ 10,415 sur un revenu net de \$30,000; plus 44 p. 100 du montant excédant \$30,000 mais n'excédant pas \$40,000, ou
- \$ 14,815 sur un revenu net de \$40,000; plus 47 p. 100 du montant excédant \$40,000 mais n'excédant pas \$50,000, ou
- \$ 19,515 sur un revenu net de \$50,000; plus 50 p. 100 du montant excédant \$50,000 mais n'excédant pas \$75,000, ou
- \$ 32,015 sur un revenu net de \$75,000; plus 53 p. 100 sur le revenu excédant \$75,000 mais n'excédant pas \$100,000, ou
- \$ 45,265 sur un revenu net de \$100,000; plus 56 p. 100 sur le revenu excédant \$100,000 mais n'excédant pas \$150,000, ou
- \$ 73,265 sur un revenu net de \$150,000; plus 59 p. 100 sur le revenu excédant \$150,000 mais n'excédant pas \$200,000, ou
- \$102,765 sur un revenu net de \$200,000; plus 63 p. 100 sur le revenu excédant \$200,000 mais n'excédant pas \$300,000, ou
- \$165,765 sur un revenu net de \$300,000; plus 67 p. 100 sur le revenu excédant \$300,000 mais n'excédant pas \$400,000, ou
- \$232,765 sur un revenu net de \$400,000; plus 72 p. 100 sur le revenu excédant \$400,000 mais n'excédant pas \$500,000, ou
- \$304,765 sur un revenu net de \$500,000; plus 78 p. 100 sur le revenu excédant \$500,000.

2. Que soit abrogé l'impôt additionnel de 5 p. 100 applicable à toutes personnes autres que les compagnies et les sociétés par actions, dont le revenu dépasse \$5,000.

3. Que soit abrogée la surtaxe de guerre de 20 p. 100 mise en vigueur sous l'empire des articles 2 et 3 du chapitre 6 des statuts de 1939 (deuxième session).

4. Que l'exemption mentionnée au paragraphe (c) de l'alinéa 1 de l'article 5 de la loi, à l'égard des personnes mariées et de celles qui ont des parents à leur charge, soit réduite de \$2,000 à \$1,500.

5. Que les exemptions accordées dans la loi à toutes personnes sauf les sociétés soient réduites de \$1,000 à \$750.

5A. (1) Que l'article 5 de ladite loi soit modifié par l'addition des alinéas suivants:

(ee) \$400 pour chaque enfant entretenu par le contribuable au Canada, sous le régime d'un plan coopératif établi par les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada et/ou de ses provinces, pour l'évacuation d'enfants du Royaume-Uni;

sous la réserve que le bénéfice de la taxe obtenu du fait de l'exonération ne dépasse en aucun cas le montant du bénéfice de la taxe dont jouit une personne mariée touchant un revenu net de \$5,000.

5. (b) que la solde et les allocations des sous-officiers brevetés, des sous-officiers et des soldats de la marine, de la milice et de l'aviation canadiennes ne soit pas sujette à l'impôt sur le revenu.

6. Qu'une taxe de 5 p. 100 soit imposée aux résidents du Canada à l'égard de tous intérêts ou dividendes payés ou payables par des débiteurs canadiens en monnaie faisant plus de 5 p. 100 de prime relativement à la monnaie canadienne.

7. (a) Que le revenu accumulé ou gagné, de son vivant par une personne décédée, soit considéré comme imposable, une fois qu'on l'aura versé aux exécuteurs testamentaires ou aux syndics.

(b) Que le revenu versé aux exécuteurs ou aux syndics, puis capitalisé par eux, soit considéré comme revenu imposable desdits exécuteurs ou syndics.

8. (a) Que la catégorie des sociétés personnelles définie dans la loi soit élargie de manière à comprendre les revenus dérivés du louage de biens mobiliers et de droits de charte-partie.

(b) Qu'une société ne soit pas considérée comme société personnelle si elle exerce activement un commerce ou une industrie.

9. Que, afin d'assurer le recouvrement de l'impôt sur les personnes non domiciliées au Canada qui touchent des appointements, honoraires, commissions ou quelque autre rémunération au Canada, il soit retenu une somme correspondante à 15 p. 100 de cette rémunération, à titre de crédit applicable à l'impôt constaté lors du dépôt de leur déclaration au titre de l'impôt sur le revenu.

10. Que le taux de l'impôt applicable aux loyers et redevances payables à des personnes non domiciliées au Canada soit établi sur le montant brut et soit de 15 p. 100 dans le cas de sociétés et de 5 p. 100 dans le cas d'autres personnes, le débiteur canadien devant déduire le montant de cet impôt avant d'effectuer le paiement au non-résident.

11. Que le taux de l'impôt applicable aux sociétés soit de 18 p. 100 (20 p. 100 dans le cas de déclarations d'ensemble) sur les bénéfices de l'année 1940, le même taux devant s'appliquer, dans le cas d'exercices clos en 1940 antérieurement au 31 décembre, à la proportion des bénéfices de l'exercice correspondant à celle du nombre de jours de l'exercice en l'année 1940 par rapport au total du nombre de jours de l'exercice.

12. Que l'article de la loi visant la dépréciation soit modifié de manière à supprimer les doubles dépréciations en matière de biens transférés à des personnes qui, à la suite du transfert, demeurent propriétaires d'effectivement le même intérêt qu'auparavant dans les biens transférés.

13. Que la répartition des profits, autrement exempts de l'impôt d'une corporation familiale, faite postérieurement au 31 décembre 1942, rende ces profits ainsi répartis sujets à l'impôt sur le revenu.

14. Que la loi soit modifiée de manière à éviter la fraude en attribuant au conseil du Trésor le pouvoir d'enjoindre qu'un contribuable soit imposé sans tenir compte d'aucune transaction ni d'aucune réorganisation qui, de l'avis du conseil du Trésor, est d'un caractère spécieux destiné à éviter ou à diminuer l'impôt, qu'une telle transaction ou une telle réorganisation soit intervenue entre des personnes ou des sociétés domiciliées dans ou hors le Canada.

15. Que, afin d'éviter la fraude, le ministre du Revenu national (ci-après appelé le ministre) ait le pouvoir de déterminer quelle sera la norme admissible des frais de la publicité, des réparations, des appointements et autres frais de fonctionnement et d'administration.

16. Que le montant payé par les propriétaires d'une entreprise, autre qu'une société, en vertu de la loi de taxation des surplus de bénéfices, compte comme déduction sur leurs revenus pour fins de l'impôt sur le revenu, en proportion des intérêts engagés dans ladite entreprise.

17. (1) Que la définition du revenu soit précisée et étendue de manière à comprendre le montant des rentes viagères payé aux détenteurs de polices de rentes viagères.

(2) Que l'exemption accordée présentement aux rentes viagères du Dominion et aux rentes viagères semblables vendues par les gouvernements provinciaux et les compagnies d'assurances ne s'applique pas aux contrats émis après le 24 juin 1940, ni aux contrats ou aux prolongements de contrats effectués depuis cette date en faveur des détenteurs d'options ou de droits contractuels en vigueur à cette date.

18. (1) Qu'un impôt de la défense nationale, s'ajoutant à l'impôt sur le revenu, soit prélevé sur le revenu de tout contribuable au taux de

(a) 2 p. 100 du revenu total net, dans le cas des personnes mariées, si le revenu dépasse \$1,200 par année;

(b) 2 p. 100 du revenu total net, dans le cas des célibataires, si le revenu dépasse \$600 et ne dépasse pas \$1,200; ou 3 p. 100, si ledit revenu dépasse \$1,200.

Toutefois, si cet impôt a pour effet d'abaisser le revenu de tout contribuable au-dessous du montant approprié indiqué ci-haut, ledit impôt n'est pas exigible dans la mesure où il abaisse ainsi le revenu;

Et l'on accorde un abattement à raison de 2 p. 100 d'un montant de \$400 pour chaque enfant ou petit-enfant, frère ou sœur du contribuable, âgé de moins de vingt et un ans et à sa charge, et de chaque enfant, petit-enfant, frère, sœur, père ou mère, grand-père ou grand'mère, ayant plus de vingt et un ans, domicilié au Canada, et à la charge du contribuable par suite d'infirmité mentale ou physique;

(2) Que tout employeur doit retenir le montant de l'impôt sur le traitement de ses employés, gagné ou dû à partir du 1er juillet 1940;

(3) Que tout employeur doit faire remise de l'impôt perçu à la source le seizième jour de septembre 1940 et le quinzième jour de chaque mois par la suite;

(4) Que, après le vingt-quatrième jour de juin 1940, toute société constituée en corporation, acquittant l'intérêt d'obligations ou autres valeurs de même nature enregistrées quant à l'intérêt, ou payant des dividendes, quel qu'en soit le montant, à des personnes inscrites à ses bureaux ou à celui de son agent, doit retenir et percevoir l'impôt sur chaque versement aux personnes demeurant au Canada, dûment versé dans le cas de l'intérêt, et dûment déclaré et versé dans le cas de dividendes;

(5) Que chaque société constituée en corporation fasse remise des impôts perçus à la source, à l'égard d'intérêts ou de dividendes, au plus tard le quinzième jour du mois suivant immédiatement la date de paiement, la première remise devant toutefois être effectuée le seizième jour de septembre 1940;

(6) Que toute personne sujette à la taxe et dont le plein revenu n'a pas subi la déduction de l'impôt de la défense nationale soit requise, au plus tard le treizième jour d'avril de chaque année, de remettre au ministre un rapport sur son revenu total de l'année précédente et de payer l'impôt en conformité des dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(7) Que l'impôt de la défense nationale s'applique au revenu de 1940 et de toutes les années subséquentes, sauf que dans le cas du revenu de l'année 1940 l'impôt n'atteindra que la moitié du revenu si le revenu de toute l'année dépasse le montant approprié que spécifie la résolution No 18 (1);

(8) Que le revenu des personnes suivantes, sous réserve des dispositions de la présente résolution, ne soit pas frappé de l'impôt de la défense nationale:

- (a) Les sociétés constituées en corporations;
- (b) Les personnes et les institutions mentionnées aux paragraphes (a) à (i) inclusivement, et aux paragraphes (p) et (q) de l'article 4 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu;
- (c) Les officiers à commission des armées de mer, de terre et de l'air du Canada seront exemptés de l'impôt tant qu'ils seront en activité de service hors du Canada ou au Canada et dont les fonctions sont de l'ordre de celles qui s'exercent normalement à bord des navires ou des aéronefs, mais seulement jusqu'à concurrence de leurs soldes et allocations militaires.
- (d) Les officiers à brevet, les officiers sans brevet et les membres des armées de mer, de terre et de l'air du Canada, mais seulement jusqu'à l'occurrence de leurs soldes et allocations militaires.

19. Que les résolutions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 5A et 5B, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18 s'appliquent au revenu de la période imposable de 1940 et aux périodes fiscales prenant fin durant la même année, et à toutes les périodes subséquentes.

20. Que la résolution No 10 s'applique aux versements effectués après le 24 juin 1940.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 40

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 11 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de Peter Logush, Goldie Wolfe Goldberg, Ethel Witkov Myers, Tilly Fishman Constantine, Rachel Ruth Levenstein Schwartz,

Eleanor Mabel Campbell Townsend, Isabel Margaret Gill Bacon, Michele Fiorilli, Gertie Schwartz Simak, Geneva Clementine Hurley Picard, René Gaudry, Fanny Costom Copelovitch et de William Gerald Dickie, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 12, Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest, avec l'amendement suivant:

1. Page 1, lignes 6 à 30. Supprimer l'article trente-cinq proposé et y substituer le suivant:—

“35. (1) Les cours supérieures des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard auront et exerceront, dans toutes les parties des Territoires à l'est du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest, et les cours supérieures des provinces de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de la Colombie-Britannique auront et exerceront, dans toutes les parties des Territoires à l'ouest du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest, en matière civile, à l'égard des personnes et des biens, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant, la même juridiction et les mêmes pouvoirs qu'elles ont à l'égard des personnes et des biens qui sont dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant.

(2) Les cours de toutes les provinces, investies de pouvoirs de vérification, auront, par tous les Territoires, la même juridiction et la même autorité relativement à l'octroi ou à la révocation d'une homologation de testaments et de lettres d'administration des biens de personnes décédées, et relativement à toutes questions découlant ou relevant de l'octroi ou de la révocation d'un octroi d'homologation ou d'administration, que lesdites cours possèdent dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire respectif”.

M. Fournier (Hull), du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: “Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*”.

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd”.

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat”.

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew”.

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson”.

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson”.

Bill No 44, (L du Sénat), intitulé: “Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*”.

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell”.

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet”.

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker”.

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Eugène Bélanger”.

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

M. Fournier (Hull), du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande que le quorum du Comité soit réduit de quinze membres à dix et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 63 du Règlement.

Sur motion de M. Fournier (Hull), ledit rapport est agréé.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport dudit comité comme suit:—

Votre comité a étudié le bill No 33 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke", et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre, depuis le départ de ce dernier.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940:—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada Limited* et le Sous-Secrétaire d'Etat.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

### LOI DE TAXATION SUR LES SURPLUS DE BÉNÉFICES

Résolu—Qu'il y a lieu de remettre en vigueur la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, et de prescrire;

1. Que le mode "A" soit supprimé et que les surplus de bénéfices soient fondés sur la différence entre les bénéfices de l'année d'imposition et les bénéfices de la période normale ou de base.

2. Que les bénéfices normaux soient fixés en fonction des bénéfices moyens de la période normale ou de base comprenant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, sauf tel qu'il est prévu au paragraphe 5 de la présente résolution.

3. Que le taux de l'impôt sur les surplus de bénéfices soit porté de 50 p. 100 à 75 p. 100.

4. Que sur tous profits un impôt minimum soit payé par le contribuable sous l'autorité de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, ledit minimum étant constitué par un impôt de 12 p. 100 sur les bénéfices globaux des opérations avant la déduction de l'impôt sur le revenu, et payable dans tous les cas, à moins que l'impôt prévu au paragraphe 3 de la présente résolution ne soit supérieur audit impôt minimum, auquel cas seul l'impôt le plus élevé sera acquitté.

5. Qu'une commission arbitrale (ci-après désignée sous le nom de commission) soit instituée avec pouvoirs discrétionnaires, subordonnement à l'approbation du ministre du Revenu national (ci-après désigné sous le nom de minis-

tre), en vue de déterminer une norme de profits pour les nouvelles maisons ou pour les maisons dont le commerce a péréclité pendant la période de base, sous la réserve des dispositions suivantes:

- (a) dans le cas d'une maison dont le commerce a péréclité au cours de la période de base, le ministre peut charger la commission de déterminer une norme de profits qu'elle juge équitable, soit un rendement d'au moins 5 p. 100 et d'au plus 10 p. 100 du capital employé;
- (b) dans le cas d'une entreprise nouvelle autre que l'exploitation d'une mine d'or ou d'un gisement pétrolifère commencée depuis le 1er janvier 1938, le ministre peut charger la commission de fixer le profit normal à un montant qui lui paraît équitable, pourvu que ledit montant représente une proportion des bénéfices sur le capital employé égale à la proportion moyenne des bénéfices réalisés par les contribuables placés dans les mêmes conditions et qui s'occupent d'affaires du même genre.
- (c) dans le cas d'un contribuable qui se livre à l'exploitation d'une mine d'or ou d'un gisement pétrolifère commencée depuis le 1er janvier 1938, le ministre peut charger la commission de fixer le profit normal à un montant qui lui paraît équitable, par rapport à un volume de production durant la période de base égal au volume de production durant l'année d'imposition et un prix de vente estimatif du produit durant la période de base égal au prix de vente moyen du même produit durant la période de base.

6. Que le ministre peut mettre au point le chiffre du profit normal en vue d'établir un parallèle dans les cas suivants:

- (a) lorsque la période d'exercice pendant l'année d'imposition est plus longue ou plus courte que la période normale de comptabilité,
- (b) dans les cas où le capital employé dans l'année imposable accusera une augmentation ou une diminution importante par rapport à la période normale, du fait de l'apport ou du retrait de capital;
- (c) dans le cas de mines aurifères et de puits de pétrole dont le rendement, au cours de l'année fiscale, accusera une augmentation ou une diminution importante par rapport à la période normale.

7. Que soient exonérés de la taxe imposée en vertu de la dite Loi:

- (a) les petits établissements dont les bénéfices, antérieurement à la réception de traitements ou à tout prélèvement par les propriétaires ou les actionnaires, ne dépassent pas cinq mille dollars par année;
- (b) les corporations personnelles qui remplissent simplement la fonction de détentrices de valeurs pour des contribuables canadiens;
- (c) les sociétés de placement appartenant à des personnes non domiciliées au Canada.

8. Que les établissements à propriétaire unique ou appartenant à plusieurs associés peuvent réclamer la déduction de la somme raisonnable versée en traitements au propriétaire ou aux associés, que le ministre pourra déterminer, et ne devant pas dépasser cinq mille dollars par année pour chacun.

9. Que dans le cas d'un contribuable ayant acquis un établissement comme affaire roulante depuis le premier janvier 1938, le ministre peut ordonner que les bénéfices réguliers du prédécesseur pourront s'ajouter à ceux du contribuable, s'il est convaincu que le commerce du prédécesseur et celui du contribuable ne diffèrent pas sensiblement.

10. Que la définition de bénéfices moyens durant la période normale soit révisée en vue de pourvoir à ce que les seuls bénéfices de la période normale entrent en ligne de compte dans l'établissement de la moyenne des années de la période normale pendant laquelle le contribuable était en affaires.

11. Que, en vue d'empêcher les contribuables de se soustraire à l'impôt, pouvoir soit conféré au ministre de:

- (a) ne pas reconnaître la déduction, par le contribuable, de déboursés que le ministre peut, à sa discrétion, déclarer être en excès de ce qui est raisonnable et normal dans les affaires.
- (b) établir une valeur, sans tenir compte des transactions ou réorganisations astucieuses que le conseil du Trésor a reconnu n'avoir dans les affaires normales aucune fin autre que celle d'échapper à l'impôt ou de le réduire.

12. Que soit donnée une nouvelle définition au mot capital à l'égard du prix de revient de l'actif présentement employé par le contribuable, moins sa dépréciation ou son épuisement, et déduction faite des sommes empruntées et des dettes, avec une clause conditionnelle portant que l'actif improductif, l'actif non réellement employé à la production de bénéfices et l'actif produisant un revenu exempt d'impôt ne soient pas inclus.

13. Que soit autorisé un crédit d'impôt à l'égard du montant de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou d'un impôt analogue versé au gouvernement du Royaume-Uni ou aux gouvernements d'autres membres du commonwealth des nations britanniques ou aux gouvernements de pays alliés au Royaume-Uni, si ces gouvernements autorisent un crédit réciproque pour l'impôt sur les surplus de bénéfices versé au Canada.

14. Que la loi s'appliquera aux bénéfices de l'année 1940, et dans le cas d'une période financière finissant en 1940 avant le 31 décembre, que la loi s'appliquera à cette partie des bénéfices de cette année-là dans la proportion que le nombre de jours de ladite période financière de l'année 1940 porte au nombre total de jours de cette période financière.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modifications:

Bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, avec l'amendement suivant:

1. Que le bill soit modifié par l'adjonction de ce qui suit comme clause 3:

"3. Est modifiée ladite loi par l'adjonction de ce qui suit, comme article douze-A, à la suite de l'article douze de ladite loi:

'12-A. (1) Pour les objets du présent article: "Cour d'appel" signifie le même tribunal que celui qui est mentionné au paragraphe quatre de l'article cent-cinquante-deux de la *Loi des faillites*.

(2) Le cultivateur ou tout créancier peut en appeler à la Cour d'appel d'une proposition qui a été confirmée par la commission, et la Cour d'appel peut rendre le jugement ou émettre l'ordonnance ou formuler la proposition que, à son avis, la commission aurait dû rendre, émettre ou formuler et la décision de la Cour d'appel sera finale et définitive.

(3) La commission devra certifier pour la Cour d'appel un dossier des pièces qui lui ont été produites, ainsi que des renseignements que la commission a obtenus et qui ont motivé sa décision.

(4) La commission peut soumettre les faits à l'opinion de la Cour d'appel dans toute question de droit surgissant d'une proposition.

(5) Un séquestre officiel peut agir de la part d'un cultivateur dans tout appel ou dans toute question de droit.

(6) Aucuns frais ne seront imposés au cultivateur ou mis à la charge du cultivateur dans un appel ou dans la présentation d'une question de droit.

(7) Le Gouverneur en conseil peut établir des règles et règlements pour déterminer de quelle manière la commission recueillera des témoignages et obtiendra des renseignements, et pour déterminer la procédure dans les cas d'appel ou de question de droit, et subordonnément à ces règles et règlements, les appels seront régis par les Règles de la Cour d'appel à laquelle l'appel sera introduit.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 41

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 12 JUILLET, 1940

## PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT  
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

12 juillet, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le très honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat à 11 heures 30 p.m. aujourd'hui pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre serviteur dévoué,

F. L. C. PEREIRA,

*Assistant Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable ORATEUR,  
de la Chambre des communes,  
Ottawa, Ont.,

M. Bertrand (Laurier), du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le premier rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
2. Que le quorum du Comité soit réduit de 20 à quinze membres, et que l'application de l'article 63 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Bertrand (Laurier), ledit rapport est adopté.

M. Kinley, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages en ce qui concerne le principe du bill No 26, Loi constituant en corporation la Banque provinciale de l'Alberta, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet;
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que le quorum du comité soit réduit de quinze à dix, et que l'application de l'article 63 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Kinley, ledit rapport est adopté.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:

1. Les noms et adresses de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;
2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;
3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années;
4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente le bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".—M. *Factor*.

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".—M. *Factor*.

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".—M. *Bercovitch*.

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".—M. *Factor*.

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".—M. *Bercovitch*.

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".—M. *Abbott*.

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".—M. *McIlraith*.

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".—M. *Factor*.

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".—M. *Bercovitch*.

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".—M. Hazen.

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".—M. Hazen.

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".—M. Bercovitch.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier le projet de résolution destiné à modifier la loi des traitements.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des traitements afin de prescrire que le traitement du ministre des Services nationaux de guerre, sera dix mille dollars.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 90, Loi modifiant la Loi des traitements, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada afin de prescrire, par autorité statutaire, les tarifs des indemnités aux constables de la Gendarmerie blessés par accident, le paiement, à même toutes sommes non appropriées du Fonds du Revenu consolidé, des déboursés faits en vertu de la Loi, et afin de régler le statut des constables retraités qui peuvent être embauchés de nouveau par suite de l'existence d'une situation nationale critique.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 75, Loi concernant un ministère de services nationaux de guerre;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le dit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, étudié en comité plénier et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à six heures.

La Chambre reprend alors en comité plénier l'étude du bill No 75, Loi concernant le ministère des services nationaux de guerre, qui est rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A six heures 41 p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 9 heures et demie p.m.

*9 heures et demie du soir.*

La Chambre se réunit;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures p.m. aujourd'hui.

M. l'Orateur déclare alors la séance suspendue jusqu'à nouvel ordre.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modifications, à savoir:

Bill No 75, Loi concernant un ministère de Services nationaux de guerre.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles.

Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi concernant un ministère des Services nationaux de guerre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quarante-deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 42

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 15 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modifications:

Bill No 90, Loi modifiant la Loi sur les traitements.

M. Ross (Moose-Jaw), du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le deuxième rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 35, lettre E du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", et a convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière 1939-40, quelle somme d'argent le cultivateur de l'ouest a-t-il touché en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de la Loi sur la restauration agricole des Prairies?

2. Y compris les frais d'exécution, quel a été le total des déboursés faits en vertu de chacune de ces lois?

3. Quel a été le total des déboursés de l'Etat par suite de la fixation du prix du blé de la récolte de 1937-38 et pour la récolte de 1938-39?

4. En 1936-37, 1937-38 et 1938-39, quels secours matériels et quelle assistance a-t-on donnés au cultivateur des zones de sécheresse dans l'Ouest?

5. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, a-t-on versé certaines sommes en vertu de la Loi sur la vente coopérative, et si oui, combien?

6. Durant les années 1937-38 et 1938-39, quelle a été la quantité totale de blé produite dans les provinces de l'ouest, Alberta, Saskatchewan et Manitoba?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1 Quelles entreprises de guerre nécessaires exécute-t-on au Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles compagnies a-t-on adjugé des marchés?

3. Qui est responsable de l'embauchage des hommes pour ces entreprises?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quel a été le total des dépenses de l'Office de tourisme du Canada?

2. Durant la même période, quelle a été la valeur estimative annuelle des dépenses des touristes en Canada?

3. Durant chacune desdites années, quelle partie des dépenses annuelles a-t-on affectée aux fins suivantes: (a) salaires, gages et frais ordinaires du bureau de l'Office de tourisme du Canada (b) frais de déplacement et de réception chargés à l'Office de tourisme du Canada; (c) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., vraiment produits par l'Imprimerie de l'Etat; (d) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., produits par des sociétés privées et des compagnies; (e) conseils et avis relatifs à la publicité, œuvres d'art et illustrations fournies ou produites par des sociétés privées, des compagnies et/ou des particuliers, en indiquant les noms de ces sociétés privées, de ces compagnies et/ou de ces particuliers, et les montants versés à chacun; (f) la publicité dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en Canada, de même que dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en dehors du Canada?

4. Quels sont les noms et les adresses des compagnies ou des agences par l'entremise desquelles les dépenses de publicité sont faites?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 juillet, 1940,—Copie de tous les décrets du conseil et des autres documents que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la nomination et des fonctions des Commissaires du ministère des Munitions et du ravitaillement et du Bureau de direction des industries de guerre.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des Règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, et la Loi des mesures de guerre, etc., au sujet de l'enregistrement de toutes les personnes de seize ans et plus domiciliées au Canada.

Aussi,—Une liste de tous les Régistres et des assistants régistres nommés à cette fin.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3156, approuvé le 12 juillet, 1940, à ce sujet.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Ross (Calgary-est) remplace celui de M. McIlraith comme membre du comité permanent de la Banque et du commerce.

#### DECISION DE M. L'ORATEUR

*M. l'Orateur:*

Vendredi dernier, le premier-ministre, m'a prié de faire part à la Chambre de mon avis au sujet des questions que l'on pose habituellement à l'appel de l'ordre du jour. Comme je l'ai dit vendredi, j'avais déjà étudié la chose et, à

vrai dire, j'avais envisagé l'opportunité de rappeler à la Chambre les articles du règlement applicables à cette procédure.

Il faut nécessairement tenir compte, lorsqu'il s'agit de procédure en cette Chambre, des précédents et des principes sur lesquels reposent nos règlements, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu, en cette circonstance, de remonter plus loin que notre pratique et notre expérience au Canada. Je ne dois pas oublier à ce sujet les usages et les coutumes qui, tout en n'ayant pas la force de règlement, n'en font pas moins partie intégrante de notre coutume parlementaire.

L'article 44 du Règlement, qui vise les questions, est clair et explicite. Il est ainsi conçu:—

“(1) Tout député peut faire inscrire au feuillet des questions adressées à un ministre de la couronne pour en obtenir des renseignements sur quelque affaire d'intérêt public. Tout député peut, en suivant la même procédure, poser des questions à d'autres membres de la Chambre concernant un bill, une motion ou une autre affaire publique dont la Chambre est saisie et dans lesquelles ces autres membres sont intéressés. Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre, ou en y répondant, d'avancer des arguments ou des opinions, ainsi que d'énoncer d'autres faits que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. La réponse doit être donnée sans discussion du sujet”.

“(2) Tout député qui désire obtenir une réponse orale peut marquer sa question d'un astérisque”.

“(3) Lorsqu'un député ne marque pas sa question d'un astérisque, le ministre auquel la question est adressée remet sa réponse au greffier de la Chambre qui la fait imprimer dans les *Débats*”.

Si l'on interprète rigoureusement cet article du Règlement, il saute aux yeux qu'un grand nombre des questions orales posées à l'ordre du jour seraient irrégulières. De fait, les honorables députés ne se sont pas suffisamment prévalu des droits que leur assure l'article 44, mais ils ont trop souvent cherché à se procurer des renseignements à l'appel de l'ordre du jour. Ces questions censées être orales sont en voie de devenir de longues déclarations préparées, ce qui est tout à fait irrégulier. Il faut relier l'article 44 à l'article 45 du Règlement qui exige un préavis de 48 heures pour l'inscription d'une question au *Feuilleton*.

Je renvoie la Chambre à la page 55 de *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms* (deuxième édition), où l'on trouvera une citation de Bourinot dont je vais donner lecture:—

“191. Au moment où l'Orateur passe aux affaires à l'Ordre du jour, et avant que le greffier adjoint en donne lecture, une coutume consacrée par l'usage à défaut d'une règle précise permet aux membres d'offrir à la Chambre des explications sur une question d'intérêt personnel ou d'interroger le ministère au sujet d'un compte rendu inexact de leurs discours paru dans les documents officiels ou dans les journaux; ou de nier certaines accusations faites à leur adresse dans les journaux; ou touchant l'interprétation erronée de leurs observations à une occasion antérieure et qu'auparavant ils n'avaient pas eu l'occasion de rectifier; ou touchant le retard apporté à la production de documents demandés ou l'insuffisance de la documentation déposée sur le Bureau en vertu d'un ordre de la Chambre ou touchant la situation dans le domaine de l'administration publique ou autres questions d'intérêt public. Toutefois ces observations doivent être concises: en effet, elles ne sont que tolérées puisque, à ce moment, il n'y a pas de questions devant la Chambre et aucune discussion ne doit être admise après qu'un ministre a répondu à une question pas plus qu'à la suite des explications d'un député sur un fait personnel. Le député qui pose une question ne doit pas censurer la conduite du ministère. Si un député désire offrir à la Chambre des explication d'un caractère personnel touchant les observations d'un autre député, ce dernier devrait être à son siège”.

Cet article renferme une phrase qui pourrait donner lieu à discussion; je veux dire celle où il s'agit de questions "touchant la situation dans le domaine de l'administration publique ou autre question d'intérêt public"

Quand je dis que celà est sujet à discussion, les mots en eux-mêmes sont clairs, mais il est parfois difficile à l'Orateur de juger de ce qu'est une "question d'intérêt public", et avec assez de certitude pour autoriser une question. Mais je signale à la Chambre l'usage parlementaire bien connu chez nous, défini à la page 57 de l'ouvrage de *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*: "Une question qu'on aurait pu faire inscrire au feuilleton n'est pas autorisée à l'appel de l'ordre du jour". Cet article du Règlement a été négligé au cours de la session, mais une observance plus rigoureuse écarterait plusieurs des questions posées de vive voix.

Je ne parle pas de la discussion de questions qui sont nettement d'une importance publique pressante et que prévoit l'article 31 du Règlement, privilège toujours assuré aux honorables députés sous le régime de cette disposition.

En résumé, un seul article du Règlement régit les questions posées pour demander des renseignements aux ministres. C'est l'article 44 qui prévoit qu'on marquera d'un astérisque les questions auxquelles on demande une réponse verbale. Un avis de quarante-huit heures concernant ces questions doit être déposé sur le bureau de la Chambre avant six heures du soir et paraître dans les Procès-Verbaux. A l'appel de l'Ordre du jour, les députés peuvent demander aux ministres des précisions conformément à l'usage traditionnel exposé par Bourinot. Cela ne se fait pas en vertu du Règlement, et l'Orateur peut donc autoriser ou interdire la question, en jugeant la chose au fond, dans chaque cas. Cette coutume est si ancienne et si régulièrement suivie à la Chambre que son abandon serait, sinon impossible, du moins inopportun. Cela dit, il me semble que la pratique a été plus fréquente cette année qu'au cours des autres sessions, probablement du fait de l'inquiétude au sujet de la guerre. Il me semble manifestement inéquitable d'obliger les ministres à répondre à des questions importantes, sans consulter les chefs de service, et il serait arbitraire d'enlever aux simples députés le privilège de poser certaines questions d'intérêt immédiat, à l'appel de l'Ordre du jour. Il faut observer le principe régissant l'usage toléré depuis quelques années, c'est-à-dire que la lecture d'une longue série de questions préparées avec soin ne sera pas autorisée à l'appel de l'Ordre du jour.

Les honorables députés doivent se borner à énoncer leurs questions. Il ne leur est pas loisible de se lancer dans des développements à ce sujet. Ils ne peuvent ajouter des remarques, quand réponse a été donnée. Lorsqu'une réponse à une question implique l'énoncé d'une opinion, la question est irrégulière.

En posant une question, le député n'est pas autorisé à exprimer sa façon de voir et il doit se borner aux commentaires indispensables pour rendre la question intelligible.

Nous accorderons une certaine latitude en temps de guerre, mais il n'est pas permis de poser de vive voix à la Chambre une question qui soulève une discussion ou tend à révéler la politique ministérielle ou les intentions futures du gouvernement. Il faut la poser en conformité de l'article 44 du Règlement.

---

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1. Monsieur Gordon Ross, de Québec, est-il à l'emploi du Gouvernement?

2. Si oui, quel est son traitement?

3. A-t-il des allocations pour dépenses?

4. Quels montants lui ont été payés mensuellement depuis qu'il est en fonction?

Par M. Church,—1. Quels sont les règlements actuels (a) du ministère de la Défense nationale, (b) du ministère de la Défense nationale pour l'Air, (c) des services de la marine, pour la nomination de chapelains durant cette guerre, et quels sont les règles et règlements actuels relatifs aux chapelains?

2. Déposera-t-on sur le Bureau des copies de ces règlements ou de tout arrêté du conseil?

3. Déposera-t-on sur le Bureau toutes les lettres et communications sur ce sujet, et la revision de ces règlements, de même que des renseignements sur les personnes qui ont autorisé ces règlements et les ont proposés au gouvernement?

4. A-t-on envoyé des lettres ou des résolutions au gouvernement ou à tout fonctionnaire de l'Etat pour demander une revision?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement a-t-il directement ou par l'entremise du *Salt Fish Board*, distribué des "bons" aux pêcheurs de la Gaspésie, de Bonaventure et des Iles-de-la-Madeleine au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1939?

2. Si oui, à quel montant et à qui ces "bons" ont-ils été donnés dans les paroisses de St-Siméon, St-Charles de Caplan, St-Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Hopetown, Port-Daniel et Gascons, comté de Bonaventure; et, Newport, Ste-Adelaide, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-du-Cap, (cape-Cove), Anse-à-Beaufils, Percé, Barachois, Belle-Anse, St-Georges, Douglastown, Cap-des-Rosiers, Anse-au-Griffon. Rivière-au-Renard, St-Maurice, Cloridorme, Grande-Vallée et Grande-Madeleine, comté de Gaspé; et, Havre-Aubert, Etang-du-Nord, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée, Grosse-Ile, Iles-de-la-Madeleine?

3. Qui ont été les officiers chargés pour chaque comté d'organiser la gratification de ces bons et quelle fut la nature de la distribution?

4. Quels ont été pour chaque paroisse, les marchands qui ont été favorisés et quel est le montant total payé de ce chef, (a) dans le comté de Bonaventure; (b) dans le comté de Gaspé; (c) aux Iles-de-la-Madeleine?

5. Quel est le montant total payé par la *Salt-Fish-Board* aux pêcheurs de la Gaspésie en "bonus" ou allocation au cours du premier trimestre 1940?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement a-t-il pris quelque initiative en regard des possibilités qu'offre à notre effort de guerre le champ pétrolier de la Gaspésie?

2. Si oui, quelle est l'action prise?

3. A qui cette tâche a-t-elle été confiée?

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Hazen,—Ordre de la Chambre:—Copie des documents suivants relatifs à l'abatage d'animaux au parc national de Wainwright, Alberta:—

1. Rapport à l'effet que des animaux ainsi abattus étaient infectés par la tuberculose, en indiquant quand, par qui et à qui ce rapport a été fait.

2. Etat indiquant le nombre de chaque espèce desdits animaux qui étaient infectés de tuberculose d'après le rapport.

3. L'ordre d'abatage desdits animaux, indiquant la date, la personne qui l'a donné et celle à qui il était adressé.

4. En vertu de quel ordre la vente de la viande desdits animaux pour alimentation a eu lieu, indiquant quand, par qui et à qui il a été donné.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes correspondances entre A. J. Lapointe ou toute autre personne, avec le département des Travaux publics concernant l'entreprise du quai de la Baie des Sables en 1939.

En conformité de l'ordre adopté le 27 juin, 1940, la Chambre passe à l'étude des bills privés.

M. McIlraith propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahlan Naihhouse".

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumer-ton".

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Dunlop Andrique".

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

Sur motion de M. Golding, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Le bill No 34, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*", est étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

M. McLarty propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un régime national d'assurance-chômage qui sera administré par une Commission nommée par le Gouverneur en conseil, et pour créer, à même les cotisations de personnes spécifiées et les sommes octroyées par le Parlement, pour le paiement des allocations d'assurance, une Caisse d'assurance-chômage qui sera gérée par la Commission assistée d'un Conseil consultatif; avec des dispositions aussi pourvoyant à l'organisation et à l'entretien d'un Service de placement dirigé par la Commission avec les conseils et l'assistance d'un Comité national de placement, avec l'autorisation aussi pour le Gouverneur en conseil d'instituer des Comités et des Bureaux qui aideront à la Commission et de conclure, avec les gouvernements des autres pays, des contrats arrêtant des arrangements réciproques relatifs à l'assurance-chômage; avec enfin des dispositifs pour la rémunération des Commissaires, la nomination et la rémunération des hauts fonctionnaires, fonctionnaires et commis requis pour une mise en œuvre convenable des dispositions de la Loi, et pour le paiement des frais d'administration.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce d'Agnès Dorothy Smith Bruneau, John Eric Pitt, Dennis Calvert Kerby, Camille Perks, Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, Lemuel Athelton Lewis et de Joseph-Philias-Hector Sauvageau, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon;

M. Crerar propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest;

M. Crerar propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

### DIVISION DE LA SANTÉ

240 Spécialités pharmaceutiques, ou médicaments brevetés... .	\$	14,270	00
241 Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,500 au Bureau international de la Santé publique .....		150,570	00
242 Laboratoire d'hygiène .....		106,780	00
243 Inspection médicale des immigrants .....		75,210	00

244 Hygiène infantile et maternelle .....	12,495 00
245 Epidémiologie .....	10,395 00
246 Service technique de la santé .....	34,860 00
247 Publicité et éducation sur l'hygiène .....	7,950 00

## AGRICULTURE

### SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux:

16 Administration de la <i>Loi des épizooties</i> et de la <i>Loi des Viandes et conserves alimentaires</i> .. . . . .	1,652,495 00
17 Dédommagement pour les animaux abattus.. . . . .	543,900 00
18 Pour dédommager les propriétaires d'animaux atteints de maladies visées par la <i>Loi des épizooties</i> , qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues dans la loi susdite ou les règlements en découlant, selon les montants mentionnés aux Détails des services .. . .	1,077 33
19 Bétail et volaille .. . . . .	711,257 55

### SECRETARIAT D'ETAT

363 Administration.. . . . .	93,649 50
------------------------------	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 43

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 16 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 165, Statuts revisés du Canada, 1927,—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctionnaires dans le service public, et en vertu des dispositions du chapitre 206 des Statuts revisés du Canada, 1927,—la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3076, adopté le 8 juillet, 1940: pour transférer au ministre des munitions et des approvisionnements certains pouvoirs accordés au ministre des Transports touchant l'aviation civile, les services de radio et de météorologie, en vertu de la Loi canadienne de radiodiffusion, 1936, touchant la radiodiffusion, et en vertu de la Loi des lignes aériennes trans-canadiennes, 1937, touchant les lignes aériennes Trans-Canada.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, combien d'ouvrages a-t-on approuvés en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, et quel est le coût total de ces entreprises?

2. De combien de ces projets le coût a-t-il été approuvé pour paiement, et quel en est le montant total?

3. De combien de ces projets le coût a-t-il été payé, et quel en est le montant total?

4. Parmi ces comptes, lesquels étaient encore dus le 31 mars 1939?

5. Quel est le total de la somme due?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Dossier contenant (a) une liste de tous les districts de la Saskatchewan qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une crise nationale dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (b) une liste des districts de la même province qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une récolte déficitaire

dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (c) une liste nominative de tous les individus qui ont reçu une allocation par acre pour des fermes autres que celles des zones mentionnées plus haut, de même qu'une description légale de ces fermes.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".—M. *Hazen*.

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".—M. *Factor*.

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".—M. *McIlraith*.

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".—M. *Bercovitch*.

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".—M. *Tomlinson*.

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".—M. *Homuth*.

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".—M. *Hill*.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destiné à mettre en œuvre un plan national d'assurance-chômage;

M. McLarty propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte son siège pour le reprendre à huit heures p.m.

8 heures du soir.

(En conformité de l'ordre spécial adopté le 27 juin, 1940, la Chambre entreprend l'étude des bills privés qui sont alors appelés en vertu de l'article 15 du Règlement.)

(Bills privés)

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 44, (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Cedar Rapids Manufacturing and Power Company*", est alors étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance *Stanstead & Sherbrooke*", est étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*" (tel que modifié par le comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes), est étudié en comité plénier, rapporté avec un autre amendement, considéré tel que modifié, lu la troisième fois et passé, tel que modifié.

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés;

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. McLarty: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin de lui permettre d'étudier un projet de résolution destiné à mettre en œuvre un plan national d'assurance-chômage.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un régime national d'assurance-chômage qui sera administré par une Commission nommée par le Gouverneur en conseil, et pour créer, à même les cotisations de personnes spécifiées et les sommes octroyées par le Parlement, pour le paiement des allocations d'assurance, une Caisse d'assurance-chômage qui sera gérée par la Commission assistée d'un Conseil consultatif; avec des dispositions aussi pourvoyant à l'organisation et à l'entretien d'un Service de placement dirigé par la Commission avec les conseils et l'assistance d'un Comité national de placement; avec l'autorisation aussi pour le Gouverneur en conseil d'instituer des Comités et des Bureaux qui aideront à la Commission et de conclure, avec les gouvernements des autres pays, des contrats arrêtant des arrangements réciproques relatifs à l'assurance-chômage; avec enfin des dispositifs pour la rémunération des Commissaires, la nomination et la rémunération des hauts fonctionnaires, fonctionnaires et commis requis pour une mise en œuvre convenable des dispositions de la Loi, et pour le paiement des frais d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente alors le bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 44

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 17 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant chacun des derniers six mois, quelle quantité de porc et de dérivés du porc le Canada a-t-il importés des Etats-Unis? (a) Quelle quantité de ce porc le Canada a-t-il consommée, et (b) quelle quantité a été traitée en Canada et exportée, acquérant le droit à une remise des impôts de douane qui devenaient payables?

2. A-t-on fixé une quotité admissible pour le porc des Etats-Unis importé au Canada? Si oui, quelle est cette quotité?

3. Existait-il un surplus de porc au Canada au temps où cette quotité a été fixée?

4. Si oui, pourquoi a-t-on fixé une quotité au lieu de prohiber l'importation?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il pris quelque initiative en regard des possibilités qu'offre à notre effort de guerre le champ pétrolier de la Gaspésie?

2. Si oui, quelle est l'action prise?

3. A qui cette tâche a-t-elle été confiée?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker,—1. L'Etat a-t-il adjugé à la *Northern Saskatchewan Flying Training School Limited*, de Prince-Albert, Saskatchewan, une entreprise relative à l'entraînement d'aviateurs?

2. Si oui, quelles en sont les conditions quant à la rémunération ou aux versements à ladite Compagnie?

3. Qui sont les administrateurs de ladite Compagnie?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il payé pour l'aide aux chômeurs et aux victimes de la sécheresse dans chacune des différentes provinces en 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Combien de chômeurs ont été assistés dans chacune de ces provinces en 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et remis aux officiers compétents:

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la demande d'un congé, de la démission et de la réinstallation durant l'année 1940, de S. T. Shabbits, de Canora, Saskatchewan.

Par M. Roy,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la correspondance, mémoires, télégrammes échangés du 1er janvier 1939 à date entre le gouvernement fédéral et celui de Québec au sujet de l'application de la loi de l'aide au chômage, du mode de répartition du coût des allocations du chômage et du montant contribué à la province par le trésor fédéral.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 45

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 18 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le troisième rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité a eu à l'étude le bill suivant et a convenu de le rapporter avec modifications, savoir:

Bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".

Votre Comité recommande que le titre dudit bill soit changé de façon à se lire "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*".

Votre Comité a donné instruction de faire réimprimer ledit bill tel que modifié.

M. Dupuis, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande qu'aucun ne soit imprimé, à savoir:—

**3a.** Rapport du directeur général des élections sur l'élection générale tenue en Canada le 26 mars, 1940, avec une liste des noms, etc., des candidats à cette élection.

**20.** Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 70, Loi des appropriations, 1939-1940, jusqu'au 30 avril, 1940.

**23.** Liste des soldes de comptes, etc., des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1939.

**24.** Liste des actionnaires des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1939

**25.** Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939.

**26.** Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939.

**28.** (a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

**30.** Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939.

**31a.** Copie du rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939.

**31b.** 1. En 1939-40, combien de demandes de prêts ont-elles été faites en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'évaluateurs à service intermittent ont-ils été en 1939-40 à l'emploi du Bureau du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

3. Quels sont les noms, les traitements et les comptes de dépenses des évaluateurs à service continu et des évaluateurs à service intermittent qui sont à l'emploi du Bureau du prêt agricole, dans la province de Saskatchewan?

**31c.** Etat montrant:

1. Les noms et adresse de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;

2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;

3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années;

4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

**32.** Rapport, procès-verbaux et appendices de la Commission du tarif, en vertu des dispositions de la Première Partie de la loi de la commission du tarif, 1931, sur quatre questions qui lui ont été référées par le ministre des Finances, à savoir:

Deuxième rapport sur l'industrie de la Radio: Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1042; droits de remise (drawback) sur les ingrédients et matériaux qui entre dans la production du cyanure de potasse et du cyanure de soude; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1044; briques réfractaires, lorsqu'elles servent aux manufacturiers de fer et d'acier pour la construction ou le réparation des hauts fourneaux, des fournaies ouvertes ou des fournaies à sur les matériaux qui entrent dans la fabrication des moteurs lorsque ces derniers sont destinés au montage des avions; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1064; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la construction des aéroplanes, les moteurs non compris.

**34a.** Arrêté en conseil, C.P. 2029, modifiant les règlements édictés le 9 décembre 1937, par l'arrêté en conseil C.P. 1/3050.

**36.** Rapport annuel du ministre des Finances et état de comptes de la banque centrale de crédit pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1939.

**37.** Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année terminée le 31 mars 1939.

**40.** Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1939.

**42.** Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1939.

**44.** Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

**45.** Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

**46.** Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1939.

**47.** Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

**48.** Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1939, en vertu des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

**48a.** Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, Statuts révisés du Canada, 1927:—Vente de spiritueux dans les territoires du Nord-Ouest et une modification; salles de billard; ordonnance d'administration locale dans les districts; profession légale; affaires, métiers, commerce, occupations et permis en rapport avec ceux-ci, ainsi que des amendements; accidents de travail, et modifications; modification à l'ordonnance relative à l'administration locale des districts.

**56.** Copie du rapport des positions exclues en vertu des dispositions de l'article 59 de l'application de la loi du Service civil, chapitre 22, Statuts révisés du Canada, 1927, pendant l'année civile 1939.

**60.** Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

**60a.** Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940; état montrant:—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

**60b.** Relevé indiquant:—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

**62.** Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

**65a.** Arrêté en conseil C.P. 2346, daté le 3 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$935,000 consenti à la province de la Colombie britannique et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

**65b.** Arrêté en conseil C.P. 2681, approuvé le 20 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$2,334,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

**73.** Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3005, approuvé le 5 octobre, 1939, modification des règlements édictés par l'arrêté en conseil C.P. 91, approuvé le 16 janvier, 1936, pour le soin et le traitement des membres des forces militaires, navales et aériennes du Canada qui servent ou qui ont servi en service actif durant la guerre contre le Reich allemand.

**74.** Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927.

**75.** Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant les années financières terminées le 31 mars, 1939 et le 31 mars, 1940.

**76.** Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927.

**79a.** Arrêté en conseil C.P. 2351, adopté le 26 août, 1939, confiant à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada l'administration des terrains et des terres immergées par l'eau qui recouvre la berge du fleuve St-Laurent entre le Pont Victoria et le goulot de la rivière St-Pierre, avec les plans et description.

**84.** Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1939, indiquant aussi les noms des acheteurs.

**87.** Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1939.

**88c.** Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1940.

**88d.** Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1939, en même temps que les dépenses prévues pour 1940, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivées, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

**88f.** Etat montrant:

1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

89. Rapport sur l'évaluation quinaire du fonds de pension aux familles des membres de la gendarmerie royale à cheval du Canada, jusqu'au 31 mars 1939.

91. Copie du décret du conseil, C.P. 2748, daté le 20 septembre, 1939, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

92. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 606, daté le 15 février 1940, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1938-39, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

93. Rapport financier de la Société royale du Canada jusqu'au 30 avril, 1940.

96a. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, du 8 décembre, 1939 au 11 mai, 1940, sur les hostilités qui sévissent en Europe, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 4074, approuvé le 8 décembre 1939, liste d'objets de contrebande—publication.

Arrêté en conseil, C.P. 166, approuvé le 13 janvier 1940, laine—en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 219, approuvé le 18 janvier 1940, nomination des attachés au personnel à Washington et à Paris.

Arrêté en conseil, C.P. 222, approuvé le 18 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 239, approuvé le 24 janvier 1940, constitution de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 243, approuvé le 22 janvier 1940, L. C. Moyer abandonnant les fonctions de censeur de la presse; nomination de C. J. Hanratty.

Arrêté en conseil, C.P. 253, approuvé le 22 janvier 1940, certificat d'exemption relativement à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil, C.P. 254, approuvé le 22 janvier 1940, abrogation de divers arrêtés en conseil concernant la censure; modification de l'article 15 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 255, approuvé le 22 janvier 1940, modifiant C.P. 2524—délivrance des permis aux navires, transférée du ministère des Transports au ministère du Commerce.

Arrêté en conseil, C.P. 279, approuvé le 23 janvier 1940, contrôle du change étranger—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 281, approuvé le 23 janvier 1940, démission de R. C. Vaughan; nomination de W. A. Harrison à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 286, approuvé le 23 janvier 1940, commerce avec l'ennemi—permis concernant l'exportation vers les pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 287, approuvé le 23 janvier 1940, exportation interdite quant à certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 1542, approuvé le 17 avril 1940, application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre—Nomination du Comité.

Arrêté en conseil, C.P. 1550, approuvé le 19 avril 1940, restrictions visant la vente de codéine—Sanctions pénales en cas d'infraction aux dispositions de la Loi.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1569, approuvé le 19 avril 1940, employés temporaires en vertu de la Loi des mesures de guerre—Mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1586, approuvé le 26 avril 1940, aide à la production et à l'écoulement de la récolte de pommes de 1940 en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 1594, approuvé le 22 avril 1940, mode de procédure de la Cour des prises quant au navire danois *Europa*.

Arrêté en conseil, C.P. 1681, approuvé le 25 avril 1940, le colonel R. J. Orde, juge-avocat général remplaçant le colonel Maurice-A. Pope au Comité chargé d'étudier l'application de la Loi des pensions aux forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1734, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur le fonds du change, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1735, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur l'acquisition de la devise étrangère, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1702, approuvé le 1er mai 1940, nomination du contrôleur de la vente du homard en conserve et aide aux pêcheurs de homard.

Arrêté en conseil, C.P. 1728, approuvé le 1er mai 1940, punitions infligées au personnel du Corps d'aviation royale australien pour infractions à la discipline durant son attachement au C.A.R.C. en vertu du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 5/1800, approuvé le 3 mai 1940, cessation de diverses pensions et rentes annuelles durant le service actif du pensionnaire ou du rentier.

Arrêté en conseil, C.P. 1890, approuvé le 9 mai 1940, modifiant les "Règlements aériens de la Défense, 1939" (C.P. 3987 du 5 décembre 1939). Relatif au contrôle du vol des avions civils au Canada en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1935, approuvé le 11 mai 1940, modifiant les "Règlements sur le commerce avec l'ennemi, 1939" (C.P. 2512 du 5 septembre 1939).

Arrêté en conseil, C.P. 1936, approuvé le 11 mai 1940, richesses possédées au Canada par les habitants des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg—placées sous réserve.

Arrêté en conseil, C.P. 300, approuvé le 25 janvier 1940, publicité concernant les semences enregistrées.

Arrêté en conseil, C.P. 31/301, approuvé le 25 janvier 1940, avances aux provinces, relativement aux précautions contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 45/301, approuvé le 25 janvier 1940, personnel de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 302, approuvé le 24 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique—paiements autorisés.

Arrêté en conseil, C.P. 340, approuvé le 26 janvier 1940, exportation de poisson vers le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 23/420, approuvé le 31 janvier 1940, H. Brockington nommé ingénieur surveillant, Défense nationale, Esquimalt.

Arrêté en conseil, C.P. 25/420, approuvé le 31 janvier 1940, Robert Cascoigne nommé à la Commission des approvisionnements de guerre, relativement aux filets antisubmersibles.

Arrêté en conseil, C.P. 60/420, approuvé le 31 janvier 1940, hospitalisation relativement aux équipages des vaisseaux ancrés dans le port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 76/420, approuvé le 31 janvier 1940, Lew Gordon nommé censeur adjoint, à Vancouver.

Arrêté en conseil, C.P. 438, approuvé le 7 février 1940, construction de navires anti-sous-marins et releveurs de mines.

Arrêté en conseil, C.P. 518, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation au Canada de pelleteries ou de peaux de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 519, approuvé le 7 février 1940, liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 520, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation des pays neutres mentionnés dans la liste.

Arrêté en conseil, C.P. 521, approuvé le 7 février 1940, sous-ministre suppléant du ministère de la Défense nationale (Milice), nommé à la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 522, approuvé le 8 février 1940, employés civils prêtés aux divers organismes de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 4/537, approuvé le 8 février 1940, allocation de subsistance aux membres de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 18/537, approuvé le 8 février 1940, système de comptabilité du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 68/537, approuvé le 8 février 1940, remise des droits de douanes sur les articles, etc., relatifs aux contrats de guerre du Royaume-Uni et des pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1/565, approuvé le 9 février 1940, remises des droits de douane, à la discrétion du ministre du Revenu national.

Arrêté en conseil, C.P. 578, approuvé le 12 février 1940, divers corps d'aviation attachés temporairement au C.A.R.C., relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 617, approuvé le 12 février 1940, commission des approvisionnements de guerre—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 38/624, approuvé le 15 février 1940, nominations à la Division de la censure de presse.

Arrêté en conseil, C.P. 41/624, approuvé le 15 février 1940, G. K. Sheils nommé secrétaire et directeur de l'administration à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 42/624, approuvé le 15 février 1940, Leslie R. Thomson nommé coadjoint de haut fonctionnaire à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 678, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant la vente ou la possession d'explosifs.

Arrêté en conseil, C. P. 683, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant le tirage annuel des obligations de l'emprunt de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 709, approuvé le 23 février 1940, Commission des approvisionnements de guerre, agent pour le gouvernement de la République française.

Arrêté en conseil, C.P. 711, approuvé le 20 février 1940, L. W. Pearsall et P. E. Light autorisés à approuver les déboursés de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 719, approuvé le 23 février 1940, corps d'aviation royal canadien — augmentation de l'effectif de guerre autorisé.

Arrêté en conseil, C.P. 722, approuvé le 20 février 1940, laine, règlements concernant l'entrée en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 753, approuvé le 23 février 1940, loi sur les secrets officiels applicable au personnel de la Commission d'approvisionnement britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 764, approuvé le 23 février 1940, droits de pilotage relativement aux navires convoyés — port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 767, approuvé le 23 février 1940, W. M. Dickson nommé membre du Comité économique consultatif.

Arrêté en conseil, C.P. 768, approuvé le 23 février 1940, importation prohibée quant au porc frais ou congelé.

Arrêté en conseil, C.P. 772, approuvé le 23 février 1940, G. H. Lash nommé directeur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 773, approuvé le 23 février 1940, C. Melançon nommé codirecteur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 849, approuvé le 28 février 1940, règlements concernant l'importation de pelleteries de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 885, approuvé le 29 février 1940, permis requis quant à l'exportation de certains articles vers des pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 948, approuvé le 6 mars 1940, constitution de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 949, approuvé le 6 mars 1940, nomination des membres de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 952, approuvé le 7 mars 1940, modifiant C.P. 519 du 7 février 1940 — Liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 965, approuvé le 14 mars 1940, démission du commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe M. J. O. R. Cossette, M.R.C.—Commissaire principal A. E. Fortington, R.V.M.R.C., nommé membre de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 1022, approuvé le 29 mars 1940, autorisant Insignes du service de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1036, approuvé le 19 mars 1940, autorisant l'occupation du parc national de Buffalo, pour fins militaires.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant une dépense de \$2,000 pour la distribution gratuite de semences souches par des sous-comités de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 22/1045, approuvé le 19 mars 1940, H. A. Scott nommé secrétaire au Conseil de surveillance, Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 26/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant la restitution de la taxe de vente sur certains articles, relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 1052, approuvé le 19 mars 1940, approvisionnements de graine de lin à filasse certifiée pour fins d'expérimentation.

Arrêté en conseil, C.P. 1057, approuvé le 19 mars 1940, installation de machines pour la production de fibre de lin et de filasse.

Arrêté en conseil, C.P. 1065, approuvé le 19 mars 1940, règlements de 1940 pour l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 1188, approuvé le 25 mars 1940, J. B. Carswell nommé agent de liaison entre la Commission des approvisionnements de guerre et la Commission d'achats britannique, à New-York.

Arrêté en conseil, C.P. 1066, approuvé le 3 avril 1940, affectation des membres des forces militaires et aériennes de toute autre partie du Commonwealth aux forces canadiennes, et vice versa.

Arrêté en conseil, C.P. 1275, approuvé le 3 avril 1940, proclamation modifiant la liste des personnes signalées, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 1341, approuvé le 5 avril 1940, acquisition de navires pour protéger la navigation canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 1358, approuvé le 5 avril 1940, navires marchands immatriculés au Canada, munis d'engins protecteurs à l'abri du tir des mitrailleuses des aéronefs ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 1384, approuvé le 9 avril 1940, accord relatif à l'obtention des approvisionnements de laine avec l'*United Kingdom Wool Control*.

Arrêté en conseil, C.P. 16/1391, approuvé le 10 avril 1940, inclusion de la *Canadian Legion War Services, Inc.*, de la *Young Men's Christian Association*, de l'Armée du Salut et des Chevaliers de Colomb dans la direction des services auxiliaires—Allocation autorisée.

Arrêté en conseil, C.P. 31/1391, approuvé le 10 avril 1940, règlements s'appliquant aux membres de la R.G.C.C. en congé aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 32/1391, approuvé le 10 avril 1940, pensions aux gendarmes spéciaux de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1405, approuvée le 9 avril 1940,—Laine—Peignés et blousses—admis en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 1421, approuvé le 9 avril 1940, proclamation modifiant la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 1430, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant les attributions de décorations et médailles décernées aux membres des forces armées du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1434, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant la protection et le contrôle des navires et aéronefs dans les eaux et les ports canadiens.

Arrêté en conseil, C.P. 1435, approuvé le 9 avril 1940, proclamation concernant la Loi du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil, C.P. 1437, approuvé le 9 avril 1940, ministère des Munitions et des Approvisionnements—Incorporation d'attributions, autorisations et du mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1438, approuvé le 9 avril 1940, fonctions du ministre des Munitions et des Approvisionnements—Définition.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1472, approuvé le 11 avril 1940, entrée en franchise des munitions de guerre ou du matériel en provenance de pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1473, approuvé le 11 avril 1940, restriction visant l'exportation de foies et d'huile de foie de morue.

Arrêté en conseil, C.P. 1541, approuvé le 17 avril 1940, réduction tarifaire quant au fil de lin.

**96c.** Arrêté en conseil C.P. 2195, daté le 27 mai, 1940: Aide aux familles nécessiteuses des aubains ennemis internés au Canada.—Loi des mesures de guerre.

**96d.** Arrêté en conseil C.P. 2363, daté le 4 juin, 1940: modifiant les règlements de la Défense du Canada établis par l'arrêté en conseil C.P. 2483, le 3 septembre, 1939, prohibant plusieurs associations d'un caractère subversif au Canada, etc.

**96e.** Arrêté en conseil C.P. 2505, daté le 10 juin, 1940, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2483, daté le 3 septembre, 1939, au sujet de l'enregistrement de tous les étrangers d'origine allemande ou italienne.

**96f.** Arrêté en conseil C.P. 2527, daté le 12 juin, 1940: pour déclarer illégales certaines organisations italiennes au Canada.

**96h.** Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin, 1940: qui met au rang des associations illégales "*Technocracy Inc.*"

**96i.** Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin, 1940: qui modifie l'arrêté en conseil C.P. 2493, du 3 septembre 1939: les propriétés, droits et intérêts au Canada qui appartiennent à des associations illégales seront appropriés par et sujets au contrôle et à l'administration du Séquestre, tel que déterminé par les Règlements qui s'appliquent au commerce avec l'ennemi, 1939, etc.

**96j.** Arrêté en conseil, C.P. 2943, approuvé le 4 juillet, 1940: déclarant illégale l'association des "Témoins de Jéhovah".

**97.** Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentées en vertu des dispositions de la classe 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1939-1940.

**98.** Quatrième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril 1938 au 31 mars 1939.

**100.** Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1939, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

**101.** Arrêté en conseil C.P. 315, approuvé le 10 février, 1939,—modification de l'institution d'une commission consultative sur la destruction des insectes nuisibles.

**102.** Arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars, 1939,—modifiant les règlements édictés en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi sur les entrepôts frigorifiques, Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 25.

**104.** Arrêté en conseil C.P. ????, adopté le 23 avril, 1940: tarif des honoraires des officiers électoraux, tel que prescrit par l'article 60 du Chapitre 46, S.R.C., 1938.

**106.** Arrêté en conseil C.P. 1285, approuvé le 3 avril, 1940, au sujet des règlements qui gouvernent l'exportation de l'électricité et autres fluides.

**107.** Etat relatif aux règlements de l'exportation de l'huile lourde et du bois de pulpe.

**110. 1.** Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, le département des Affaires indiennes a-t-il vendu des terres qui faisaient partie des réserves des Indiens?

2. Si oui, de quelles réserves indiennes ces terres faisaient-elles partie et quel a été le nombre d'acres de terre que l'on a vendus dans chaque réserve?

3. Quel a été le montant de chaque vente?

**111.** Rapport montrant:

1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?

2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?

3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?

4. Auront-ils droit à une pension?

5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

**112.** Rapport montrant:

1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

**113. Etat montrant:**

1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. De 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

**114. Rapport montrant:**

1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages que les Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

**115. Etat montrant:**

1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des porcs canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

**115a.** Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

**115b.** Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être versé au cultivateur canadien pour porcs vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

**115c.** Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

**116.** Rapport sur l'application faite par la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, en vertu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, pour qu'on approuve un projet de détourner 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde du Lac St-François au Lac St-Louis sur le fleuve St-Laurent par la rive sud. Daté le 30 janvier, 1929.

**116a.** Plan daté le 8 mai 1935 illustrant le progrès du travail d'excavation du canal et des digues de la *Beauharnois Power Company*.

**116b.** Plan daté le 8 janvier 1940, illustrant l'aspect navigable du canal avec les écluses futures qui seront construites quand la navigation l'exigera ainsi que le développement nécessaire pour divertir les 83,000 pieds cubes à la seconde projeté par la *Beauharnois Power Company*.

**117.** Etat montrant:

1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?
2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?
3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

**117a.** Etat montrant:—

1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?
2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

**118.** Etat montrant:—

1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?
2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

**119.** 1. A-t-on donné des commandes de fourquines pour les mitrailleuses Bren?

2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?
3. Qui a été le soumissionnaire heureux?
4. A-t-on livré des fourquines avant et y compris le 23 mai?
5. Sinon, à quelle date la livraison aura-t-elle probablement lieu?

**119a.** Etat montrant:—

1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:—(1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières;

(a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada, travaillant à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

**120.** Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada durant chacun des derniers seize mois, et de quels pays venait cette huile?

2. A quels usages a-t-on employé au Canada cette huile végétale?

3. Quelle quantité approximative de beurre, de saindoux, et d'autres produits laitiers ces importations d'huile végétale ont-elles remplacées au Canada?

**120a.** Etat montrant: —

1. Fournit-on à l'Armée canadienne du saindoux d'huile végétale au lieu du saindoux et d'autres matières grasses animales?

2. Si oui, quelle en est la quantité totale?

3. Dans quelle proportion quant à la quantité de saindoux et d'autres matières grasses animales?

4. En vertu de quelle autorité ces réquisitions sont-elles faites?

**121.** Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenu à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'Etat de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

**122.** Rapport montrant:

1. Est-ce que l'on fabrique des avions à Longueuil, Québec?

2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?

3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?

4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?

5. N'adjudge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritimes les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

**123.** 1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quelles ont été la quantité, en tonnes, et la valeur du fer en gueuse, des déchets de fer et de cuivre que le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon et à l'Italie?

2. Chaque année, de 1934 à la fin de 1939, combien de tonnes de charbon de toutes sortes le Canada a-t-il importées respectivement de l'Allemagne et de la Russie?

**124.** 1. A-t-on mobilisé en septembre 1939, comme partie de la première Division de l'A.E.C. deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisé?

2. Quel entraînement ces unités avaient-elles reçu, et avec quel équipement les avait-on entraînées?

3. Quels ont été les frais d'entretien de ces troupes depuis la mobilisation?

**125.** Résumé des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939.

**126.** Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'état dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

**127.** Etat montrant: —

1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

**127a.** Combien d'officiers, d'officiers sans brevet et de marins de tous rangs recrutera-t-on en vertu du projet d'expansion de la Marine canadienne annoncé le 21 mai?

**127b.** Etat montrant:—

1. Quel âge doit-on avoir pour entrer dans les divers grades de la marine?

2. Quels sont les tarifs de la solde, des allocations de séparation et de subsistance des divers grades de la marine?

**128.** Etat montrant:

1. Combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon, Alberta?

2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?

3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon?

4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?

5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

**129.** Etat montrant:

1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

**129a.** Etat montrant:

1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

**129b.** Etat montrant:

1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

**129c.** Etat montrant: 1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

**130.** Etat montrant:

1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?

2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

**131.** Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

**131a.** Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

**132.** Etat montrant: 1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?

2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?

3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars, appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnés plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

**133.** Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

**134.** Etat montrant:—

1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importée des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité des dites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiées ensuite sur la marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

**135.** Etat montrant:—1. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits frais et des légumes de toutes sortes que le Canada a importés des Etats-Unis?

2. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits de la famille citrus que le Canada a importés des Etats-Unis?

**136.** Télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

**137.** Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour empêcher la distribution par les postes de Sa Majesté ou autrement d'un pamphlet dont on a envoyé des copies à tous les membres de la Chambre des communes, qui a pour titre: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux Juifs", et dont l'auteur est le Dr P. E. Lalanne?

**138.** Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots de *Sydney and Louisburg Railway*.

**140.** Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marchés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumission?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

**141.** Etat montrant:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs du Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Théhèse, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

**142.** 1. Le ministère de la Défense nationale s'est-il saisi des édifices de l'exposition à Island Park, Nouveau-Brunswick, et si oui, quand?

2. Combien de chaudières à vapeur, pour fins de chauffage, a-t-on installées dans lesdits édifices durant les mois d'hiver, ou du 1er octobre 1939 environ jusqu'au 31 janvier 1940?

3. De quelle façon a-t-on chauffé lesdits édifices durant les mois de décembre 1939, de janvier, février et mars 1940?

4. Quelle ou quelles compagnies ont fourni le combustible brûlé durant les mois mentionnés plus haut, et quelle quantité de combustible a-t-on brûlé chaque mois?

5. A quel usage ont servi lesdits édifices durant les mois d'hiver?

**144.** Etat indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au bris-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé, un emploi indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

**145.** Télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de la Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

**146.** Correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

**148.** Rapport montrant: Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

**149.** Etat montrant:

1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?
2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quels appointement ou traitement lui verse-t-on?
4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?
5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

**150.** Etat montrant:

1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?

2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?

3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

**151.** Recommandations de la commission du service civil au sujet de la permanence de trois employées temporaires depuis longtemps au service de la Chambre des communes, à savoir: Mlles L. A. Kearns, I. A. Boyce et M. L. C. Hill.

**153.** Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

**154.** Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

**154a.** Etat montrant:—

1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques-uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

**154b.** Etat montrant:—

1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand.

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du délai?

10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails.

**154c.** Etat montrant:—

1. La *Prairie Airways Limited* a-t-elle passé un contrat aux termes duquel elle s'engage à entraîner ou à faire entraîner, soit à Regina, soit à Moose-Jaw, Saskatchewan, soit aux deux endroits, des aviateurs pour servir dans le Corps d'aviation?

2. Si oui, quelles en sont les dispositions quant à la rémunération ou au paiement pour cet entraînement?

3. A-t-on passé ailleurs des contrats d'une nature ou d'un genre semblable?

4. Si oui, avec qui?

**155.** Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

**156.** Etat montrant:—

1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjugées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

**157.** Etat montrant:—

1. Durant les trois derniers mois, a-t-on servi du bacon américain importé dans les camps militaires du Canada?

2. Si oui, quelle quantité?

3. Et dans quelle proportion quant à la quantité de bacon servi à ces camps militaires?

**158.** De combien d'édifices qui ne lui appartiennent pas, le ministère de la Défense nationale se sert-il dans la ville de Kingston?

2. Quels sont les noms des propriétaires de ces édifices?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour mettre chacun de ces édifices en état de servir?

4. Quel loyer mensuel verse-t-on pour chaque édifice?

**159.** Télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de Poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

**160.** Etat montrant:—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

**161.** Etat montrant:—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

**162.** Etat montrant:—

1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

**163.** Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outillage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement aérien dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

**164.** Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien.

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

**165.** Correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail et toute autre personne ou organisation, au sujet de la destitution de Walter Comm, dans cette affaire d'organisation des ouvriers à l'atelier de la *John Inglis Company*, à Toronto.

**166.** Etat montrant:—

1. Durant la dernière année, a-t-on abattu des bisons, des orignaux, des caribous ou des chevreuils?

2. Si oui, combien de chaque sorte, et où?

3. Quelques-uns de ces animaux ont-ils été vendus vivants ou autrement?

4. Si oui, à qui, et à quels prix?

5. De quelle façon a-t-on disposé des peaux?

6. A-t-on fait des appels de soumissions?

7. Si oui, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

**167.** Etat montrant:—

1. Depuis l'ouverture de la session, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour empêcher le transport par les postes et la circulation de publications américaines et autres qui contiennent des articles subversifs en temps de guerre?

2. Empêchera-t-on le transport par les postes et la circulation en Canada de la *Chicago Tribune*, du *Saturday Evening Post* et d'autres publications hebdomadaires pour avoir publié à plusieurs reprises des articles nuisibles à la cause de l'Angleterre et du Canada et à la poursuite de la guerre?

**168.** Etat montrant:—

1. La *Ford Motor Company of Canada* est-elle une compagnie constituée en corporation au Canada?

2. Combien d'actions ont-elles été émises, (a) titres comportant le droit de vote, (b) titres ne comportant pas le droit de vote?

3. Qui sont les propriétaires des titres conférant un droit de vote?

4. Qui sont les administrateurs de la compagnie?

5. Et quelle est leur éligibilité du point de vue des valeurs enregistrées qu'ils possèdent?

6. Des directeurs sont-ils fonctionnaires de la Compagnie, et, si oui, quels sont leurs noms?

**168a.** Correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

**169.** Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

**170.** Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la *Sawyer-Massey Limitée*, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

**171.** Etat montrant:—

1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitain Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitain Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitain Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

**172.** Etat montrant:—

1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

**173.** Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat des outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assignés les contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

**174.** Etat montrant:—

Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

**175.** Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

**176.** Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

**177.** Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

**178.** Arrêté en conseil C.P. 3086, approuvé le 9 juillet, 1940: nomination de Jules Castonguay, directeur général des élections, comme officier en chef de l'enregistrement avec le titre de Régistrare en chef du Canada, pour enregistrer chaque personne âgée de plus de seize ans et domiciliée au Canada.

**179.** Etat montrant:—

1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

**180.** Correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre, depuis le départ de ce dernier.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés à la *General Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

2. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés aux *Chrysler Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

3. Depuis le début des hostilités, l'Etat a-t-il acheté des véhicules de la *Ford Motor Company of Canada*, et si oui, combien, et quelle en est la valeur totale?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés pour fournir de la viande à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat?

5. A-t-on adjugé chacun de ces contrats à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Existait-il un contrat entre le ministère de la Défense nationale et quelques-unes des compagnies de salaison canadiennes, quant aux prix des matières alimentaires à être livrées au ministère de la Défense nationale durant la période de six mois commençant le 1er avril 1939?

2. Ce contrat est-il demeuré en force après l'entrée du Canada dans la guerre?

3. Des fournisseurs quelconques ont-ils présenté des réclamations pour des augmentations de prix des marchandises livrées au ministère de la Défense nationale à partir de la date de l'entrée du Canada dans la guerre jusqu'à la fin de la période de six mois mentionnée plus haut?

4. Si oui, pour quel montant?

5. Le cas échéant, a-t-on satisfait à ces demandes?

M. Ilsley, du consentement de la Chambre, présente le bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker,—1. Quand le gouvernement a-t-il vendu le navire *Prince Henry*?

2. La vente a-t-elle été faite sous le régime des soumissions?

3. A-t-on reçu d'autres offres d'achat du navire?

4. Le cas échéant, quels ont été le prix et les termes de la vente?

5. A-t-on versé le prix d'achat? Sinon, quelle partie demeure impayée?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Combien d'aubains ont été naturalisés au Canada de 1936 à date?

2. Combien d'aubains naturalisés au Canada depuis 1936 ont été internés depuis le début de la guerre?

Par M. Roy,—1. Quelles sont les associations ou sociétés qui ont été déclarées hors la loi depuis le début de la guerre?

2. Quand ou vers quelle date ces sociétés ou associations ont-elles été organisées au Canada?

3. Quel est le nombre approximatif des membres de chacune?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Combien a coûté à date la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson et l'aménagement du port Churchill?

2. Depuis combien de temps ce chemin de fer est-il en opération?

3. Quelles ont été pour chaque année les recettes et les dépenses ainsi que le déficit annuel?

4. Quel fut le volume annuel, pendant les cinq dernières années, des exportations par le port de Churchill?

Par M. Church,—1. Quelles classes d'hommes au Canada sont exemptés de toute forme de service militaire (a) en vertu de la Loi de la Milice, (b) du service outre-mer, (c) des devoirs de la défense du pays?

2. Quel pourcentage de la population du Canada est exempté du service militaire dans les catégories (a), (b) et (c) mentionnées plus haut?

Par M. Brooks,—De 1935 à 1939, (a) dans les provinces maritimes, (b) dans Québec, (c) dans Ontario, quel a été le nombre des bovins pur sang que les Fermes expérimentales du Dominion ont vendus à des cultivateurs, quel était le nombre des mâles et des femelles, à quelle race appartenaient-ils, et quel a été le prix de chacun?

Par M. Roy,—1. Quels étaient les membres du personnel du Secrétariat de la Commission des relations fédérales-provinciales?

2. Quel a été le traitement d'un chacun?

3. Ont-ils reçu des allocations de subsistance et des allocations de voyage?

4. Si oui, quel a été le montant touché par chaque membre du personnel du Secrétariat sous chacun de ces chefs?

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval;

M. Ralston propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix, et adoptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le ministère des munitions et des approvisionnements;

M. Howe propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix et acceptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924;

M. Gibson propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

### LOI SPECIALE DES REVENUS DU GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que l'article 76 de ladite loi soit retranché et remplacé par le suivant:

"76. (1) Sauf dans les cas prévus ci-dessous, tout fabricant et tout importateur d'allumettes doit apposer sur chaque paquet d'allumettes fabriquées par lui ou importées au Canada un timbre adhésif ou autre de la valeur d'un cent pour chaque cent allumettes ou fraction de cent allumettes contenues dans ce paquet.

(2) Lorsque des allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de cinquante et pas moins de trente et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un demi-cent pour chaque paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de trente et pas moins de vingt-six allumettes chacun, la taxe exigible est de trois-dixièmes de cent par paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de vingt-cinq allumettes et pas moins de vingt et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un quart de cent pour chaque paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets contenant moins de vingt et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un cinquième de cent le paquet.

(3) Nul fabricant ou importateur ne doit vendre ni importer des allumettes à moins qu'elles ne soient en paquets."

2. Que le paragraphe 1 de l'article 77A de ladite loi soit modifié en décrétant que la taxe d'accise sur les paquets de papier à cigarette soit portée de 2 à 5c. sur chaque cent feuilles ou fraction de cette quantité, contenues dans un tel paquet.

3. Que le paragraphe 2 de l'article 77A de ladite loi soit modifié en décrétant que la taxe d'accise sur les paquets de tubes de papier à cigarette ou fraction de cette quantité, contenus dans un tel paquet.

4. Que le paragraphe 4 de l'article 86 de ladite loi soit modifié en portant la taxe de 8 p. 100 à 12 p. 100 sur la valeur marchande courante de toutes les fourrures préparées et/ou teintées en Canada.

5. Que ladite loi soit modifiée par l'insertion, après l'article 88, de l'article suivant:

88A. (1) Outre les droits ou taxes exigibles en vertu de la présente, ou de toute autre loi, il sera imposé, prélevé et perçu une taxe de guerre sur le change de 10 p. 100, sur la valeur imposable de toutes les marchan-

dises importées au Canada, exigible de l'importateur ou du cessionnaire qui prend les marchandises en entrepôt pour la consommation à l'époque où les marchandises sont importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation.

(2) La taxe imposée par le présent article ne s'appliquera pas aux marchandises importées au Canada,—

(a) qui sont admises au pays sous le régime du tarif de préférence britannique, ou en vertu d'accords commerciaux entre le Canada et d'autres pays britanniques;

(b) qui sont admises au pays en vertu des postes du tarif douanier numéros 360, 460, 690, 696a, 700, 700a, 701, 702, 703a, 704, 705, 705a, 706, 707, 708, 709; ou au poisson pris par des pêcheurs à bord de vaisseaux inscrits au Canada ou possédés par une personne domiciliée au Canada et aux produits de poisson lorsqu'ils sont transportés des pêcheries dans ces navires.

(3) Personne ne profitera de la taxe imposée par cet article pour hausser le prix des marchandises dans une proportion plus forte que ne le justifie la hausse réelle du prix de revient que cette taxe entraîne, ou pour maintenir les prix à des niveaux plus élevés qu'il n'est ainsi justifiable de le faire, et si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre fait rapport au gouverneur en conseil qu'à son avis, quelque personne a commis cet abus, le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation de ladite commission, frapper toutes les marchandises produites, vendues ou manipulées par ladite personne, d'une taxe d'accise ne dépassant pas 10 p. 100 du prix de vente des produits en question, pendant une période qu'il pourra déterminer, abolir ou réduire les droits de douane applicables à ces produits, en fixer les prix, et autoriser ladite commission à prendre les autres mesures qu'elle jugera à propos sous le régime des règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; et, pour les fins d'enquête et de tout vœu présenté par ladite commission, et pour empêcher toute personne de profiter d'aucun des avantages susmentionnés, ladite commission pourra, à l'égard de ladite personne ou desdits produits, exercer les pouvoirs qui lui sont conférés de temps à autre par lesdits règlements, comme si ces produits étaient des articles nécessaires à la vie définis par ces règlements, et tout abus de ce genre constituera une infraction à la présente loi et auxdits règlements et les peines prescrites dans lesdits règlements s'appliqueront en l'espèce.

6. Que les dispositions de l'article quatre-vingt de ladite loi assujettissant à des taxes les articles fabriqués ou produits au Canada qui sont énumérés dans les Listes I et II de ladite loi soient modifiées de façon à prescrire que les taxes mentionnées seront imposables au moment de la livraison.

7. Que la Liste I de ladite loi soit modifiée par l'abrogation de l'article 1 et son remplacement par le suivant:

"1. (a) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, évaluées à \$700 ou moins... .. 10 p. 100.

Plus de \$700 mais pas plus de \$900... .. 10 p. 100 sur \$700 plus 20 p. 100 sur le montant excédant \$700

Plus de \$900 mais pas plus de \$1,200... .. 10 p. 100 sur \$700, plus 20 p. 100 sur \$200, plus 40 p. 100 sur le montant excédant \$900.

Plus de \$1,200... .. 10 p. 100 sur \$700, plus  
 20 p. 100 sur \$200, plus  
 40 p. 100 sur \$300, plus  
 80 p. 100 sur le montant  
 excédant \$1,200.

(b) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises... .. 5 p 100.

Toutefois, la taxe perçue en vertu de l'alinéa (b) ci-dessus n'excédera en aucun cas \$250 par automobile;

Toutefois, de plus, la taxe sur les automobiles s'appliquera sur le prix total exigé pour ces automobiles, lequel prix comprendra toutes charges pour accessoires, équipement facultatif, frais de service, de financement, de garantie ou toute autre charge convenue à l'époque de la vente, que ces charges soient distinctes ou non, mais ne comprendra pas les chauffe-rettes et les postes récepteurs de radio;

Toutefois, de plus, la taxe sur les automobiles s'appliquera à toutes telles voitures en transit aux vendeurs ou à autres personnes;

Toutefois, dans le cas de toute automobile nouvelle et non usagée qui se trouvait en la possession d'un vendeur le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante, il sera imposé, prélevé et perçu un droit d'accise de 10 p. 100, fondé, s'il s'agit d'une voiture importée, sur la valeur à l'acquitté, et s'il s'agit d'une voiture fabriquée au pays, sur le prix de vente fait par le fabricant au vendeur et payable au moment de la livraison au client par le vendeur de l'automobile neuve et non usagée;

Toutefois, de plus, le ministre aura le pouvoir de définir aux fins du paragraphe; ce qu'est une automobile neuve et non usagée; et de plus, remise, ou déduction peut être accordée à un vendeur d'automobiles assujéti au droit d'accise sous le régime de cette dispositions, au sujet d'une automobile, pour le montant du droit d'accise antérieurement acquitté relativement à cette automobile, en vertu des dispositions du paragraphe.

Toutefois, de plus, la taxe ne s'appliquera pas aux automobiles importées:—

- (i) Sous le régime des postes du tarif douanier 702, 706, 707 et 708;
- (ii) Par un colon authentique, à sa première arrivée;
- (iii) Par un bénéficiaire, résidant au Canada, du testament d'une personne décédée dans un pays étranger."

8. Que la liste I de ladite loi soit de plus modifiée par l'addition, à la fin, de l'article suivant:—

"5. Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radios et lampes de radio... .. 10 p. 100"

9. Que la liste II de ladite loi soit modifiée par l'abrogation de l'article 1er et son remplacement par le suivant:—

"Cigares:

- (a) d'une valeur d'au plus quarante dollars le mille, le mille... \$ 1 00
- (b) d'une valeur de plus de quarante dollars le mille et d'au plus cent dix dollars le mille, le mille... .. \$ 6 00
- (c) d'une valeur de plus de cent dix dollars le mille et d'au plus cent cinquante dollars le mille, le mille... .. \$14 00

- (d) d'une valeur de plus de cent cinquante dollars le mille et d'au plus deux cents dollars le mille, le mille... ..\$20 00
- (e) d'une valeur de plus de deux cents dollars le mille, le mille..\$32 00

Toutefois, la valeur des cigares importés sera la valeur à l'acquitté, définie à l'article 79 de ladite loi; la valeur des cigares fabriqués au Canada doit comprendre le montant du droit d'accise exigible sur ces cigares."

10. Que l'Annexe II de ladite loi soit de nouveau modifiée par l'abrogation de l'article 3 et son remplacement par l'article suivant:

"Pneus et chambres à air:

- (a) Pneus et leurs pièces en caoutchouc pour véhicules à moteur de toutes sortes, y compris les remorques et autres accessoires à roues utilisés pour l'un quelconque des véhicules précités... .. la livre 5 c.
- (b) Chambres à air pour être utilisées dans les pneus précités... .. la livre 5 c.

Toutefois, le droit imposé ici ne s'appliquera pas auxdits articles lorsqu'ils serviront exclusivement de fournitures originaires des véhicules à moteur précités."

11. Que l'annexe II de ladite loi soit de nouveau modifiée par l'abrogation de l'article 4 et son remplacement par le suivant:

"4. Gaz carbonique liquide et autres préparations semblables pour servir à gazéifier les boissons non alcoolisées... ..la livre 5 c."

12. Que l'annexe III de ladite loi soit modifiée par la suppression, à la 16e ligne, au groupe des produits de la ferme et de la forêt, des mots suivants:

"autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production"

et leur remplacement par les mots suivants:

"autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production, non compris les fruits ou les légumes en conserve dont la production dépasse 10,000 boîtes d'une livre chacune ou leur équivalent, par année, ni les fleurs, les plantes à fleur ou les bulbes, dont la vente rapporte plus de \$500 par année."

13. Que toute disposition fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le vingt-cinquième jour de juin, mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation le et après ce jour-là, et aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

## LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier davantage la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de prescrire: Que lorsqu'un impôt, honoraire de permis ou autre droit autrement susceptible d'être déduit en vertu de ladite loi, est imposé ou accru après le 24 juin 1940 sous le régime d'un statut provincial, le montant de cet impôt, honoraire ou droit et le montant de l'augmentation dudit impôt, honoraire ou autre impôt ne pourra être considéré comme abattement sur le revenu du contribuable, sauf dans la mesure autorisée par le ministre du Revenu national.

## LOI DE L'ACCISE

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier l'annexe de la loi de l'accise, 1934, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur le sirop de malt, tel qu'il est défini par l'alinéa c de l'article 6 de la loi de l'accise, 1934, quand il est importé au Canada pour consommation, soit augmenté de 21c. à 25c. la livre.

2. Que le droit d'accise sur le tabac de toutes sortes manufacturé au Canada, à l'exception des cigarettes, soit augmenté de 25c. la livre à 35c. la livre, poids réel.

3. Que le droit d'accise sur les cigarettes manufacturées au Canada, qui était antérieurement de \$5 par mille, quand elles ne pèsent pas plus de trois livres par mille, soit augmenté à \$6 par mille quand elles ne pèsent pas plus de deux livres et demie par mille.

4. Que le droit d'accise sur les cigarettes manufacturées au Canada, qui était antérieurement de \$11 par mille, quand elles pèsent plus de trois livres par mille s'applique maintenant aux cigarettes pesant plus de deux livres et demie par mille.

5. Qu'un droit d'accise de 10c. la livre, poids réel, s'applique à toute feuille brute de tabac canadien quand il est vendu pour consommation.

6. Que toute disposition basée sur les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la présente résolution soit censée être entrée en vigueur le 25 juin 1940, et s'être appliquée à toutes les marchandises ci-mentionnées importées ou sorties d'entrepôt pour consommation le ou après ce jour, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour consommation, touchant lesquelles aucune déclaration pour fins de consommation n'a été faite avant ce jour.

7. Que toute disposition basée sur le paragraphe 5 de la présente résolution entre en vigueur le 1er août 1940.

## TARIF DES DOUANES

Résolu:—1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), le chapitre trente du Statut de 1931, le chapitre quarante et un du Statut de 1932, les chapitres six et trente-sept du Statut de 1932-1933, les chapitres trente-deux et quarante neuf du Statut de 1934, le chapitre vingt-huit du Statut de 1935, le chapitre trente et un du Statut de 1936, le chapitre vingt-six du Statut de 1937, le chapitre quarante et un des Statuts de 1939 (première session) et le chapitre deux des Statuts de 1939 (deuxième session), soit de nouveau modifié par l'abrogation des numéros tarifaires 209b, 210, 210e, 281a, 281b, paragraphe (a) du numéro 429, 440l, 440m, 440n, 445o, 445p, 505, 505b, 616, 791 et 825, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
208x	Matériaux, y compris tous les éléments, qui entrent dans le coût du cyanure de potasse et du cyanure de soude, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cyanure de potasse et de cyanure de soude pour servir dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise
209b	Nicotine, sels de nicotine; préparations non alcooliques renfermant de la nicotine à l'état libre et sous forme de composé, utilisés pour fins d'immersion, d'arrosage ou de fumigation, n.d.....	En franchise	En franchise	10 p. 100
210	Peroxyde de soude; silicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique, n.d.; sulfure de sodium; nitrite de soude; arséniate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude; prussiate de soude et sulfite de soude.....	En franchise	15 p. 100	20 p. 100
210e	Nitrate de soude ou nitre cubique.....	En franchise	En franchise	En franchise
281a	Brique réfractaire, n.d., d'une catégorie ou espèce non produite au Canada, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau, ou d'une autre installation de manufacture.....	En franchise	En franchise	15 p. 100
281b	Brique réfractaire, n.d.....	5 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: a) Lames ou ébauchons de couteaux, et fourchettes de table, de fer ou d'acier, bruts, non munis de manches, non meulés ou autrement ouvrés; ébauchons de cuillers, de fer ou d'acier, à l'état plat, non autrement ouvrés qu'estampés quant à la forme; ébauchons de ciseaux et cisailles, de fer ou d'acier, bruts, non meulés ou autrement ouvrés.....	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
4401	Aéronefs et leurs pièces achevées, n.d., à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.
440m	(i) Pièces inachevées d'aéronefs, n.d., à l'exclusion des parties de moteurs d'aéronefs.....	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
440m	(ii) Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans appareils de commande et leurs pièces; générateurs; boîtes de commande de l'intensité du courant; accumulateurs; appareils pour enlever ou prévenir la glace, et leurs pièces à l'exclusion des pièces en caoutchouc; pompes à vide avec appareil de commande et leurs pièces; lumières d'atterrissage ou de vol; hélices; vérins et pompes hydrauliques et leurs pièces; roues d'aéronefs; freins d'aéronefs avec leur appareil de commande; pneus et chambre à air pour aéronefs; refroidisseurs d'huile; avertisseur de la hauteur de refoulement; analyseurs de gaz d'échappement; extincteur à pression contre les incendies; pompes d'amorçage; instruments, à l'exception des indicateurs du niveau du carburant; boulons, écrous, robinets, vis de tension, chapes et axes, fil étiré et barres d'accouplement; barres, tuyaux, pièces refoulées ou forgées d'aluminium, d'alliages d'aluminium ou de magnésium; tuyaux en acier; tous les articles qui précèdent étant d'un genre ou de dimensions non fabriqués au Canada, lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers d'avions pour servir exclusivement à la fabrication dans leurs propres établisse-			

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
440n	<p>ments des articles énumérés au numéro 440l du tarif, conformément aux règlements que le Ministre peut prescrire et à condition qu'au moins soixante pour cent de ce que coûte, à l'usine, la production de ces avions ait été subi dans l'empire britannique</p> <p>Moteurs, importés pour servir uniquement au montage des aéronefs.....</p>	En franchise	En franchise	27½ p. 100
440o	(i) Carburateurs, magnétos, distributeurs, bobines et bougies d'allumage et leurs pièces achevées; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada et importé pour servir à la fabrication des moteurs d'aéronefs.....	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.
	(ii) Pièces, achevées ou non, n.d., de moteurs d'aéronefs.....	En franchise	En franchise	27½ p.c.
445o	<p>Tissu et papier de condensateur, non acide, gommé ou non; boîtes métalliques, refoulées, revêtues de plaques ou non; déplaceurs automatiques de disques; parties d'amorçage; cellules de polarisation et supports; châssis, culasses, consoles, morceaux de pôles, garnitures et couvercles de champ, séparément ou assemblés pour usage dans des haut-parleurs d'un diamètre d'armature ne dépassant pas 6 pouces et ¾; cônes, lanternes, supports de lanternes, bobines de syntonisation, étuis destinés à protéger ces bobines contre la poussière, séparément ou assemblés; structures magnétiques et leurs parties pour haut-parleurs magnétiques permanents; cristaux et échelles de cadrans en verre, et cadrans ou échelles métalliques fabriquées d'après le procédé de l'écran de soie; écussons de coffrets métalliques sans cristaux, ouverts ou non; interrupteurs de circuits à haute fréquence et leurs parties essentielles; noyaux en fer à haute fréquence avec ou sans garnitures moulées à l'intérieur; moteurs et engrenages pour la captation automatique; céramique de radiofréquence; mica brut à basse perte; feuilles et découpures de mica à basse perte; capots de lampes et leurs parties; vibreurs; fibre vulcanisée dans les feuilles, tiges, bandes ou tubes; mandrins et tubes de bobines à haute fréquence d'un diamètre extérieur ne dépassant pas un pouce; servant à la fabrication ou à la réparation d'articles énumérés aux numéros 445d et 597a du tarif, et d'autres appareils fonctionnant au moyen de lampes de radio, ou servant à la fabrication de leurs parties.....</p>	En franchise	7½ p.c.	27½ p.c.
445p	<p>Pièces de céramique; alliage de cuivre servant à souder; pousse-vides et assemblages de pousse-vides; parties de verre; ampoules et coquilles en métal et coulées de métal; pièces de mica; assemblages de mica; amortisseurs, pinces et liens en fil de métal; fil de molybdène ou d'alliage de molybdène; cylindres, fils, rubans, écrans et bandes en nickel ou alliage de nickel, enduits ou non, carbonisés ou non; cathodes en métal; nickel, alliage de nickel et pièces nickelées, enduits ou non, carbonisés ou non; tungstène, alliage de tungstène et fil de zinc; fils connecteurs, piquets et soudures; pièces de fer destinées à être collées à du verre; crochets et supports; chevilles; fils ou bandes de cuivre argenté, de cuivre chromé, de fer chromé ou de fer plaqué; assemblages de chapeaux; anodes en graphite; éléments de chauffe et filaments; tous les articles susmentionnés, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de lampes de radio ou de parties d'icelles, et qu'ils doivent servir uniquement à la fabrication de ces objets, dans leurs propres manufactures.....</p>	En franchise	En franchise	30 p. 100
505	<p>Planches, madriers et autres bois d'œuvre, non autrement ouverts qu'aplanis, rabotés, assemblés, languetés ou bouvetés, n.d.....</p>	En franchise	En franchise	30 p.c.
		10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
616	(i) Caoutchouc, brut, non ouvré, n.d.....	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(ii) Caoutchouc en poudre ou déchets ou rebuts de caoutchouc ou de jutte; caoutchouc refait ou substitut de caoutchouc.....	En franchise	En franchise	En franchise
	(iii) Latex, ou caoutchouc brut naturel sous sa forme liquide, non combiné à un préservatif.....	En franchise	En franchise	En franchise
791	Articles de toute sorte servant exclusivement à la production ou à la fabrication de préparations énumérés dans les numéros du tarif 209b et 219a, sous l'empire des règlements établis par le ministre du Revenu national.....	En franchise	En franchise	En franchise
825	Tissu-corde pour pneus en caoutchouc, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de soie artificielle ou de fibres synthétiques, ne contenant pas de soie ni de laine, enduit d'une composition de caoutchouc, lorsqu'il est importé par des manufacturiers de caoutchouc, antérieurement au 1er juillet 1941, pour servir à la fabrication de bandages pneumatiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	15 p. 100	25 p. 100

2. Que l'Annexe A du Tarif des douanes modifié soit modifié de nouveau, par la radiation de la loi de 1939 modifiant le Tarif des douanes, chapitre deux du statut de 1939 (seconde session), les énumérations suivantes de marchandises et de taux de droits de douane additionnels:

“Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 5c. la livre.

Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$1.00 le mille.

Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

(a) est de moins de 35c. la livre, 5c. la livre.

(b) est de 35c. ou plus, mais de moins de 45c. la livre, 7½c. la livre.

(c) est le 45c. ou plus la livre, 10c. la livre”.

et leur remplacement par les énumérations suivantes de marchandises et de taux de droits de douane additionnels:

“Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 15c. la livre.

Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$2.00 le mille.

Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

(a) est de moins de 22½c. la livre, 5c. la livre.

(b) est de 22½c. ou plus, mai de moins de 30c. la livre, 7½c. la livre.

(c) est de 30c. ou plus la livre, 10c. la livre.”

3. Que l'Annexe B du Tarif des douanes soit modifié par le retranchement des numéros 1042, 1044 et 1063.

4. Que toute disposition législative reposant sur les résolutions précitées pour modifier le Tarif des douanes ou ses annexes sera censée entrer en vigueur le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées, importées ou sorties

d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont lus respectivement la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 101, Loi modifiant le tarif des douanes.

Bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité)*

Les résolutions suivantes sont adoptées:

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## AGRICULTURE

### SERVICE DE LA PRODUCTION

20	Protection des plantes.. . . . .	\$ 257,928 00
21	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences . . . . .	518,487 00
22	Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services . . . . .	65,000 00
23	Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services.. . . . .	35,500 00

### SERVICES DES MARCHÉS

24	Administration . . . . .	94,262 00
25	Economie agricole.. . . . .	97,895 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 46

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 19 JUILLET, 1940

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté les amendements apportés par les Communes au bill No 35 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", sans autre amendement.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a étudié les crédits suivants du Budget des dépenses, qui lui ont été déferés le 28 juin, et les a approuvés, à savoir:

445	Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, National-Canadien, lignes de l'Est.. . . . .	\$2,000,000 00
446	Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, lignes autres que le National-Canadien.. . . . .	800,000 00
458	<i>Canadian National (West Indies) Steamships, Limited</i> , avances sur le capital.. . . . .	21,000 00
459	Chemins de fer nationaux du Canada.. . . . .	15,000,000 00
460	Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard..	327,000 00

## DECISION DE M. L'ORATEUR

La Chambre a déferé au comité des chemins de fer et de la marine de l'Etat, le 28 juin, les résolutions numéros 445, 446, 458, 459 et 460 du budget des dépenses de l'année financière 1940-41. Le comité a soumis à la Chambre un rapport qui approuve ces résolutions.

Si ce rapport est approuvé, les résolutions le sont aussi et le besoin n'existe plus de les soumettre au comité des subsides. La portée de cette procédure serait qu'une partie des crédits a été approuvée par la Chambre sans avoir été

soumise au comité des subsides. Ceci est contraire au principe énoncé à l'article 60 du Règlement qui prévoit qu'aucune motion portant affectation de deniers publics ou imposition de charges sur le peuple ne peut être adoptée par la Chambre avant d'avoir été renvoyée à un comité plénier. Non seulement le rapport du comité des chemins de fer et de la marine de l'Etat ne peut pas être agréé, mais il ne peut pas être non plus renvoyé à un comité plénier parce qu'il renferme une indication d'ordonnance; comme May et Bourinot le mentionnent (pages 524 et 418 respectivement), on ne peut donner des instructions au comité des subsides parce que sa fonction est d'examiner les seuls crédits recommandés par la Couronne. Et de plus, si l'on permettait qu'une motion fût présentée, soit pour l'adoption du rapport, soit pour le renvoi des résolutions, aucun débat ou amendement ne serait autorisé sur cette motion qui ne tomberait pas sous l'empire de l'article 38 du Règlement.

Je crois donc qu'il est de mon devoir de décider que le rapport du comité permanent qui ne consiste qu'à approuver certaines dépenses ne peut pas être discuté à cette phase des procédures, alors que l'Orateur est au fauteuil. Il faudrait donc présenter une motion pour renvoyer ces résolutions, comme faisant partie des crédits généraux, au comité des subsides qui aura la liberté de les étudier et aussi de discuter, si nécessaire, le rapport du comité permanent.

---

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Revue des activités de la commission de contrôle du change étranger depuis sa fondation le 15 septembre, 1939.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3207, approuvé le 16 juillet, 1940: renouvellement d'un prêt au montant de \$4,645,000.00 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance sur le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, ladite discussion est suspendue, et la Chambre retourne aux "motions".

Sur motion de M. Mackenzie King il est alors résolu,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à 6 heures ce soir.

Et le débat se poursuit sur la deuxième lecture du bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que ledit bill soit renvoyé pour étude à un comité spécial de la Chambre composé de MM. Cardin, Chevrier, Graydon, Hansell, Homuth, Jackman, Jean, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), McLarty, McNiven (Ville de Regina), Picard, Pottier, Reid et Roebuck avec autorisation d'assigner des personnes, demander la production d'écrits et de dossiers, interroger des témoins et faire rapport à l'occasion.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—(a) Copie de toute la correspondance que le Président de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre durant les années 1935 et 1936, et copie des réponses à ces lettres, et (b) copie de toute la correspondance que tout membre de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre ou au ministre du Travail durant les années 1937, 1938, 1939 et 1940, et copie des réponses à ces lettres.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Armand Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de John Bernard Hughes, Annie Block Smilovitch, Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré, Albert Lennox Brown, Talitha Emily Findlay, Joseph Armand Odilon Boucher et de Doris Bertha Schwartz, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 15 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 47

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 22 JUILLET, 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Mabel Aubut Brault, de Montréal, Québec, épouse d'Aimé Brault.

De Liliás Augusta Shepherd Harris, de Westmount, Québec, épouse de Roland Fraser Harris.

M. McLarty, du comité spécial de l'assurance-chômage, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité de plus recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant que la Chambre siège.

Sur motion de M. McLarty, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que les Votes Nos 445, 446, 458, 459 et 460 du budget des dépenses de l'année 1940-41 soient renvoyés au comité des subsides.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 juin, 1940:—Copie de toute la correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Godbout, ou tout autre ministre provincial et le premier ministre du Canada, ou tout autre ministre fédéral ou fonctionnaire du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, relative à la demande qui aurait été faite par le premier ministre de Québec pour que les autorités fédérales ne fassent pas de recrutement de volontaires parmi les fils de cultivateurs de la province de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quel montant les divers ministères de l'Etat ont-ils dépensé pour annonces ou publicité?
2. De quelle façon cette somme est-elle divisée entre les ministères?
3. Quelle partie de ces divers montants a-t-on dépensée particulièrement dans le cours ordinaire de l'administration de ces ministères, en temps de paix, et quelle partie pour la poursuite de la guerre?
4. A quelles agences ou compagnies de publicité a-t-on confié ces annonces, et pour quelles sommes a-t-on confié des annonces à chacune?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien d'aubains ont été naturalisés au Canada de 1936 à date?
2. Combien d'aubains naturalisés au Canada depuis 1936 ont été internés depuis le début de la guerre?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".—M. *Bercovitch*.

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".—M. *Bercovitch*.

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".—M. *Abbott*.

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".—M. *Bercovitch*.

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".—M. *Graydon*.

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".—M. *Factor*.

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".—M. *Cleaver*.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker,—Jusqu'aujourd'hui, quel est le total des enrôlements pour tous les services (a) dans tout le Canada, (b) dans chaque province?

Par M. Roy,—1. Le ministère de la Défense nationale ou celui concerné a-t-il l'intention de faire construire des vaisseaux en bois par des armateurs Gaspésiens tels que la suggestion et l'offre lui en ont été faites?

2. Si oui, quand les soumissions seront-elles demandées?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency),—1. Quel est le nombre des officiers (a) Canadiens français, (b) Canadiens anglais qui, dans les services suivants, sont chargés de l'administration de l'armée: (1) Service G (Etat-major); (2) Service A (Adjudant-général); (3) Service du Q.M.G. (Quartier-maître-général); (4) Service M.G.O. (Général-major de l'Artillerie)?

2. Dans les divers services mentionnés plus haut, combien de promotions a-t-on faites depuis le 1er septembre (a) parmi les officiers Canadiens français, (b) parmi les officiers Canadiens anglais?

Par M. McGregor,—1. Combien de fonctionnaires, soit temporaires, soit permanents, étaient à l'emploi de l'Etat durant chacune des années 1938, 1939, et combien au 1er juillet 1940?

2. Quelle somme ces fonctionnaires ont-ils touchée durant chacune des périodes mentionnées plus haut?

M. MacKinnon (Edmonton-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stokes,—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés le ministère de la Défense nationale, ou la Commission des approvisionnements de guerre, ou le Bureau d'achat de la Défense, ont-ils adjugés pour fournir le pain à l'aéroport de Trenton?

2. A qui a-t-on adjugé ces marchés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel est le prix mentionné dans le contrat pour chacun de ces marchés?

5. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant de chacune des autres soumissions?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Hatfield,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les contrats arrêtant des subventions spéciales d'un montant fixe et passés entre la province du Nouveau-Brunswick, et tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral et tout ministère fédéral, durant les années financières 1936-37, 1937-38, 1938-39 et 1939-40.

Par M. Hatfield,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous câblogrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés de l'année 1935 jusqu'à ce jour entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien, ou tout ministère canadien, au sujet de la levée de l'interdit contre les pommes de terre canadiennes entrant dans le Royaume-Uni.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre:—1. Compte par articles, des dépenses de S. T. Shabbitts, un fonctionnaire de l'Office du prêt agricole, pour la période écoulée du 1er janvier 1940.

2. Le nombre mensuel des inspections conduites par S. T. Shabbitts, durant la période écoulée du 1er janvier au 31 mai 1940.

En conformité de l'ordre adopté le 27 juin, 1940, la Chambre passe à l'étude des bills privés.

M. McNiven (Ville de Regina) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*" (tel que modifié par le comité permanent de la Banque et du Commerce), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre amendement, lu la troisième fois (avec le titre changé au suivant: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*"), et passé, tel que modifié.

Le bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion reste au feuilleton.

A l'appel de l'ordre pour l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934:

M. Ilsley propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'approuve pas leur amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et cela pour les raisons suivantes:

1) Parce que les décisions de la commission de revision sont fondées sur des questions de fait déterminées après l'examen de la situation dans laquelle se trouve le cultivateur et de sa capacité présente et future de remplir les obligations prescrites par la commission ainsi que de la valeur, au point de vue production de la ferme.

2) Parce que les commissions de revision dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, telles que maintenant constituées, comprennent un juge de la Cour Suprême de ces provinces, qui en est le commissaire en chef, un commissaire représentant le débiteur et un commissaire représentant le créancier, et sont censées, après avoir entendu toutes les dépositions, être mieux en mesure de rendre une décision finale qu'un tribunal d'appel qui n'a sous les yeux que le dossier de la cause.

3) Parce que les tribunaux à l'heure actuelle ont la compétence voulue pour entendre les appels des causes dans lesquelles on allègue que des erreurs légales ont été commises par les commissions de revision.

4) Parce qu'il est peu sage, à cette phase avancée de l'application de la loi, d'autoriser l'appel au sujet des propositions qui ont pu ou seront peut-être confirmées par les commissions de revision.

5) Parce que les dispositions relatives aux appels augmenteraient les frais d'application de la loi et retarderaient le règlement définitif de la demande d'un cultivateur.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix, et elle est agréée.

Le bill No 101, Loi modifiant le tarif des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU MARDI 23 JUILLET, 1940

Présence

M. Duggan propose.—Que le premier rapport du comité des deux Chambres sur les Incendies de l'Estrie soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion est agréée.

M. Cameron, secrétaire du Conseil privé du Roi, dépose.—Rapport à un ordre de la Chambre en date de 15 juillet, 1940.—Etat militaire.—

1. Monsieur George Ross, de Québec, est-il à l'emploi du Gouvernement?

2. Si oui, quel est son titre exact?

3. A-t-il des allocations pour dépenses?

4. Quels montants lui ont été payés mensuellement depuis qu'il est au service?

Et puis.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940.—Etat militaire.—

1. Quelles classes d'habitants au Canada sont exemptés de toute forme de service militaire (a) en vertu de la Loi de la Milice, (b) du service volontaire, (c) du service de la défense du pays?

2. Quel pourcentage de la population du Canada est exempté du service militaire (a) (b) (c) mentionnés plus haut?

M. O'Connell, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Copie d'un avis en conseil adressé au ministre des Finances de la Loi de modification des services nationaux de guerre, 1940, comme suit.

Arrêté en conseil C.P. 2341, approuvé le 24 juillet, 1940 pour autoriser le ministre des services nationaux de guerre et lui permettre d'assigner les fonctions d'officier qui ne ont été confiées par le paragraphe (d) de l'article 4 de ladite Loi, et qui ont été en son pouvoir immédiatement en charge de l'administration de la direction de l'Institut et des divers centres de formation pour les officiers de réserve qui ont été en service.



No 48

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 23 JUILLET, 1940

---

PRIÈRES.

M. Dupuis propose,—Que le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion est réservée.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Monsieur Gordon Ross, de Québec, est-il à l'emploi du Gouvernement?
2. Si oui, quel est son traitement?
3. A-t-il des allocations pour dépenses?
4. Quels montants lui ont été payés mensuellement depuis qu'il est en fonction?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Quelles classes d'hommes au Canada sont exemptées de toute forme de service militaire (a) en vertu de la Loi de la Milice, (b) du service outre-mer, (c) des devoirs de la défense du pays?

2. Quel pourcentage de la population du Canada est exempté du service militaire dans les catégories (a), (b) et (c) mentionnées plus haut?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi du ministère des services nationaux de guerre, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3333, approuvé le 19 juillet, 1940: pour autoriser le ministre des services nationaux de guerre et lui permettre d'exercer les devoirs d'office qui lui ont été conférés par le paragraphe (d) de l'article 5 de ladite Loi, et qu'à ces fins il soit mis immédiatement en charge de l'administration et de la direction du Directeur et des directeurs conjoints de l'Information publique, et du personnel qui en relève.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi daté du 28 juin 1940, votre Comité a étudié et approuvé les rapports suivants pour l'année terminée le 31 décembre 1939, à savoir:

Rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada;  
 Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*;  
 Rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada;  
 Rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada;

Rapport annuel de MM. George A. Touche & Co., vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux du Canada; et le

Budget des chemins de fer Nationaux du Canada (avec le poste "Déficit net" diminué, conformément à l'article No 459 du Budget, de \$20,000,000 à \$15,000,000).

#### *Réseau des chemins de fer Nationaux du Canada:*

Les recettes d'exploitation pour 1939 s'élèvent à \$203,820,186, soit une augmentation de \$21,578,463 sur l'année précédente. Cela est dû au plus grand volume de marchandises dont le transport a augmenté progressivement au cours de l'année. Les recettes des messageries indiquent une amélioration de 13.4 p. 100 et celles des postes de 1.4 p. 100, mais les recettes du service des voyageurs et des télégraphes ont légèrement diminué. Les frais d'exploitation ont augmenté de \$6,790,456, ce qui, étant donné les améliorations de trafic et de recettes, est considéré satisfaisant. Le coefficient d'exploitation est le meilleur depuis 1929. Le déficit de caisse des chemins de fer Nationaux du Canada est de \$40,095,518 pour l'exercice, en diminution de \$14,788,007 sur l'exercice précédent.

On annonce que le terminus de Montréal, qui réunira sous le même toit trois des quatre stations du réseau à Montréal, est en bonne voie de construction.

L'industrie du charbon au Canada bénéficiera sensiblement de l'impôt sur les importations et du taux défavorable du change, ce qui déterminera certainement les chemins de fer Nationaux du Canada à acheter de plus grandes quantités de charbon canadien.

Votre Comité est d'avis que tous les remboursements d'obligations devraient être effectués en vue de conserver le change canadien autant que possible.

#### *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited:*

Cette compagnie a éprouvé une diminution de \$273,049 dans ses recettes d'exploitation, soit 5.56 p. 100, au cours de l'exercice 1939, quoique son bénéfice d'exploitation s'élève à \$623,859. La raison de cette diminution est qu'elle a fait moins de voyages et que son tonnage d'importation a été moins fort. Un boni de guerre s'élevant à 25 p. 100 des salaires a été payé aux équipages.

Les frais d'exploitation ont subi une diminution de \$150,669; par suite également du plus petit nombre de voyages.

#### *Lignes aériennes Trans-Canada:*

L'exploitation de cette compagnie au cours de l'exercice 1939 accuse un déficit de \$411,656 qui a été payé par l'Etat. Les recettes d'exploitation s'élèvent à \$2,350,473, dont \$1,632,873, soit environ 70 p. 100, ont été contribués par le ministère des Postes pour le transport du courrier. De nombreuses critiques ont été exprimées à ce sujet, car cela a donné l'impression que les lignes aériennes Trans-Canada étaient subventionnées par le ministère des Postes. La direction a fait remarquer, toutefois, que l'augmentation très sensible qui est en train de se produire dans le volume du courrier et des voyageurs fera diminuer considérablement les frais de transport du courrier.

Un grand motif de contentement résulte du fait que la compagnie a accompli 98.1 p. 100 de voyages réguliers, sur un parcours de 3,125,000 milles, sans accident de voyageurs ou d'employés.

Le service a été considérablement augmenté pendant l'année et le sera encore davantage quand les négociations en cours auront abouti.

La compagnie a établi des écoles d'aviation dans lesquelles elle entraîne le personnel nécessaire à son exploitation présente et future.

*Budget des chemins de fer Nationaux du Canada:*

Le poste de \$20,000,000, déficit net pour l'année courante, a été critiqué par suite du fait qu'en réalité les recettes des six premiers mois accusent une augmentation qui, si elle continue jusqu'à la fin de l'année, sera dans les environs de \$15,000,000.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est annexé au présent rapport.

*(Pour copie de la preuve, consulter l'Appendice No 1 des Journaux)*

Le bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à 8 heures p.m.

*8 heures du soir.*

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord commercial conclu entre le Canada et la République de St-Domingue, et signé à Ciudad Trujillo, le 8 mars, 1940.

*(En vertu de l'ordre spécial adopté le 27 juin, 1940, la Chambre passe à l'ordre des bills privés qui sont alors appelés en conformité de l'article 15 du Règlement)*

*(Bills privés)*

Le bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke", est lu la troisième fois et passé.

M. Lapointe (Lotbinière) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier les bills privés (En conformité de l'article 110 du Règlement); adopté.

Le bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée", est alors étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés;

La Chambre reprend, en comité plénier, l'étude du bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfiques, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la couronne, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi de 1939 sur les pénitenciers, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de la gendarmerie royale à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada afin de prescrire, par autorité statutaire, les tarifs des indemnités aux constables de la Gendarmerie blessés par accident, le paiement, à même toutes sommes non affectées du Fonds du Revenu consolidé, des déboursés faits en vertu de la Loi, et afin de régler le statut des constables retraités qui peuvent être embauchés de nouveau par suite de l'existence d'une situation nationale critique.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 31, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU MARDI 23 JUILLET, 1940

Président.

M. Carlin, membre du Conseil privé du Roi, dépose. — Répond à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940. — Cours de toutes correspondances entre A. J. Lapointe ou toute autre personne et le département des Travaux publics concernant l'entreprise de quai de la Baie des Saules en 1939.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose. — Cours l'un après l'autre des articles adoptés en vertu des dispositions de la loi du ministère des services nationaux de guerre, 1940, à savoir :

Article en conseil C.P. 3301, adopté le 20 juillet, 1940, autorisation d'un prêt d'honoraires, frais, allocations et dépenses, qui doivent être versés et autorisés pour les officiers d'entraînement à cette fin.

La question suivante inscrite au feuillet a été changée en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 34 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir :

Par M. Haxby. — 1. Le cas échéant, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise au sujet des nombreuses demandes que lui ont adressées les sociétés agricoles et comités de conseil des provinces maritimes qui veulent accéder aux cultivateurs de ces provinces, afin d'alléger le poids de la production du porc et des produits laitiers, des tarifs ferroviaires d'expédition sur les grains et les dérivés des grains?

2. Quel est le nombre de tonnes de minium (recours et plus) qui a été exporté aux Etats-Unis d'Amérique durant les dernières vingt semaines, et quel est le prix moyen de vente moyen en dollars du Canada?

3. Les exportateurs d'œufs de minium bénéficient-elles de tarifs d'exemption ferroviaires semblables à ceux dont jouissent les exportations par des ports de l'Atlantique?



No 49

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 24 JUILLET, 1940

---

PRIÈRES.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940,—Copie de toutes correspondances entre A. J. Lapointe ou toute autre personne, et le département des Travaux publics concernant l'entreprise du quai de la Baie des Sables en 1939.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi du ministère des services nationaux de guerre 1940, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3301, adopté le 20 juillet, 1940: autorisation d'un tarif d'honoraires, frais, allocations et dépenses, qui doivent être versés et autorisés pour les officiers d'enregistrement à cette fin.

La question suivante inscrite au feuilleton a été changée en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hatfield,—1. Le cas échéant, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise au sujet des nombreuses demandes que lui ont adressées divers sociétés agricoles et conseils de comté des provinces maritimes qui veulent accorder aux cultivateurs de ces provinces, afin d'atténuer le coût élevé de la production du porc et des produits laitiers, des tarifs ferroviaires d'exportation sur les grains et les dérivés des grains?

2. Combien de tonnes d'issues de mouture, (recoupe et petit son) a-t-on exportées aux Etats-Unis d'Amérique durant les derniers neuf mois, et quel en a été, par tonne, le prix de vente moyen, en dollars du Canada?

3. Ces exportations d'issues de mouture bénéficient-elles de tarifs d'exportation ferroviaires canadiens semblables à ceux dont jouissent les exportateurs par des ports de l'Atlantique?

M. Mackenzie King propose,—Que le jeudi, le 25 juillet, et subséquemment, jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera, et qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner, propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin d'instituer un Bureau de révision qui déterminera le rendement moyen dans les cantons et l'éligibilité à l'assistance, et afin d'édicter le paiement des dépenses administratives encourues en vertu de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi de la commission canadienne du blé.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

Et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'étudier de nouveau cette résolution à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), propose,—

Résolu,—Qu'il est expédient que les Chambres du Parlement approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la république de Saint-Domingue et signée le 8 mars 1940, et

Que cette Chambre l'approuve.

Et un débat s'élevant sur cette motion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Hanson (York-Sunbury).

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi de la Commission du tarif.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif afin de diminuer le traitement du président de la Commission et d'édicter des dispositions pour la mise à la retraite de tout fonctionnaire qui peut être nommé membre de la Commission.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi sur les pénitenciers de 1939, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 50

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 25 JUILLET, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 27. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

2. Page 1, lignes 30 et 31. Aux mots "demander une patente à cette fin", substituer "s'adresser".

3. Page 1, ligne 32. Après le mot "situé", ajouter "afin d'obtenir une patente pour ce faire".

4. Page 2, ligne 1. Aux mots "en faveur de", substituer "à".

5. Page 2, ligne 13. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

6. Page 2, ligne 21. Aux mots "doit être saisi comme confisqué au profit de la Couronne", substituer "sera confisqué au profit de la Couronne et saisi".

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le troisième rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a reçu et considéré des représentations concernant la possession d'armes à feu et il est convaincu de l'opportunité d'en assurer un contrôle plus rigoureux dans le plus bref délai possible.

Votre Comité, en conséquence, recommande unanimement que les Règlements concernant la défense du Canada soient immédiatement modifiés par l'addition des nouveaux articles 37B et 37C qui suivent:

37B. (1) L'expression "arme à feu", pour les fins du présent règlement, signifie un fusil rayé ou fusil de chasse.

(2) Nonobstant toute disposition du Code criminel concernant l'émission de permis de port d'armes, ou du paragraphe 7 du règlement 37A des présents Règlements, est coupable d'une infraction au présent règlement et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende n'excédant pas cinquante dollars ou de l'emprisonnement pour une durée n'excédant pas trente jours ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement, quiconque, le ou après le quinzième jour de septembre 1940, a en sa possession toute arme à feu sans l'avoir déclarée tel que prévu ci-après.

(3) (a) Le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ou tout membre de la gendarmerie autorisé par lui ou toute personne autorisée par le Procureur général d'une province, doit déclarer toute arme à feu pour laquelle une demande de déclaration est faite et doit alors inscrire le nom, l'adresse et la profession de la personne qui fait la demande, le nom du propriétaire, l'usage, s'il y a lieu, auquel cette arme est destinée et une description complète de ladite arme; toutefois, la déclaration d'une arme peut être refusée ou annulée si le Commissaire ou le Procureur général susmentionnés est convaincu que la possession de ladite arme à feu par son propriétaire n'est pas dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la sûreté de l'État;

(b) Dès qu'une arme à feu sera déclarée, un certificat contenant les renseignements mentionnés à l'alinéa (a) du présent paragraphe sera préparé en triplicata. L'original sera remis au propriétaire de l'arme à feu; le duplicata conservé par le préposé à la déclaration et le triplicata expédié au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, à Ottawa;

(c) Au cas où la déclaration d'une arme à feu serait refusée ou annulée, son propriétaire devra, dans les dix jours qui suivent ce refus ou cette annulation, délivrer ou faire délivrer ladite arme à feu à un juge de paix, à un officier ou agent de police et les dispositions des paragraphes (2) et (3) de l'article 37A des présents Règlements s'appliqueront *mutatis mutandis* audit propriétaire et à ladite arme à feu.

(4) Si une personne est raisonnablement soupçonnée d'avoir en sa possession ou sur sa propriété, contrairement aux dispositions du présent règlement, une arme à feu non déclarée ou dont la déclaration a été annulée, en conformité du présent règlement, elle peut être fouillée ou sa maison peut être perquisitionnée de même que tout endroit occupé ou censé être occupé par elle, par un officier de paix, sans mandat, et si une arme à feu est trouvée sur cette personne ou sur sa propriété ou dans tout endroit comme susdit, cette arme à feu sera saisie et confisquée au profit de la Couronne, qui en disposera de la façon indiquée par le procureur général de la province où la saisie aura été exécutée.

(5) Dans toute poursuite intentée à la suite d'une infraction au présent règlement la preuve que l'accusé a déclaré une arme à feu ou obtenu un permis à son égard incombe à ce dernier.

(6) Aucune personne (désignée sous le nom de "vendeur" dans le présent paragraphe) ne doit vendre, donner, prêter, échanger ou céder une arme à feu à une personne non munie d'un permis d'achat. Dans le cas d'une telle transaction entre un vendeur et le possesseur d'un permis d'achat, le vendeur doit prendre possession du permis et le garder.

(7) Aucune personne ne doit vendre ou offrir en vente une arme à feu sans posséder un permis à cette fin.

(8) Aucune personne ne doit acheter une arme à feu pour la revendre sans détenir un permis à cette fin, ou, si elle détient un tel permis, négliger d'inscrire l'achat, la date de ce dernier, et toute description suffisante de l'arme à feu achetée nécessaire pour son identification, ou négliger d'envoyer un duplicata de ladite description, par lettre recommandée, à la personne qui a émis le permis.

(9) Les dispositions des paragraphes deux et trois de l'article cent vingt du Code criminel, concernant l'émission de permis d'après les formules 76C, 76D et 76E, pour la vente de pistolets et de revolvers, s'appliquent *mutatis mutandis* à la vente d'armes à feu en vertu du présent règlement.

(10) Quiconque contrevient aux dispositions des paragraphes (6), (7), (8) ou (9) du présent règlement se rend coupable d'une infraction au présent règlement et devient passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende ne dépassant pas cent dollars et des frais, ou d'un emprisonnement de trois mois, ou à la fois de l'amende et des frais et de l'emprisonnement.

37C. (a) Nonobstant toute disposition du Code criminel à l'égard de la déclaration des pistolets ou revolvers, le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ou le procureur général d'une province peut révoquer la déclaration de tout pistolet ou revolver faite en conformité des dispositions du Code criminel si le Commissaire ou le procureur général susmentionnés est convaincu que la possession de ce pistolet ou revolver par son propriétaire n'est pas dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la sécurité de l'Etat.

(b) Advenant la révocation de ladite déclaration, le propriétaire du pistolet ou revolver doit, dans les dix jours de la date de ladite révocation, délivrer ou faire délivrer ce pistolet ou revolver à un juge de paix ou un officier ou agent de police, et les dispositions des paragraphes (2) et (3) de l'article 37A des présents Règlements s'appliqueront *mutatis mutandis* auxdits propriétaire et pistolet ou revolver.

(c) Si le propriétaire dudit pistolet ou revolver manque de se conformer aux prescriptions de l'alinéa (b) du présent règlement, les dispositions du paragraphe (4) du règlement 37B des présents Règlements s'appliqueront *mutatis mutandis* auxdits propriétaire et pistolet ou revolver, et pour les fins de l'article cent vingt et un A du Code criminel, ledit pistolet ou revolver sera censé ne pas avoir été déclaré."

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le ministère des services nationaux de guerre, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 3406, approuvé le 23 juillet, 1940: pour nommer l'honorable juge Thomas C. Davis, juge puiné de la cour d'appel de la Saskatchewan, comme adjoint du sous-ministre des services nationaux de guerre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy—1. Le gouvernement a-t-il exécuté au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1939 des travaux dans la colonie de Val d'Espoir, cantons Rameau, Percé et Malbaie, comté de Gaspé?

2. Par quel ministère et à même quel crédit ces travaux ont-ils été payés?

3. Quel montant a été dépensé de ce chef dans le comté de Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine?

Par M. Hazen—1. Le cas échéant, combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins, le gouvernement a-t-il achetés de particuliers ou de compagnies depuis le 1er septembre dernier?

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?

3. Quel était le prix d'achat de chacun?

4. A quelle catégorie appartient chacun de ces navires?

5. Combien d'entre eux étaient des yachts ou des navires de plaisance?

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour lui procurer les deniers nécessaires à l'acquittement des dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1940;

fournir les fonds pour le rachat du capital de certaines dettes durant ladite année civile et émettre de nouvelles valeurs qui les remplaceront pour fins de rachat; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement de ces valeurs; autoriser aussi, en faveur de la Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$15,-104,000, pour permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill No 73, Loi concernant la trahison;

M. Cardin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs insistent sur leur amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, que la Chambre n'a pas agréé.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans modifications:

Bill No 101, Loi modifiant la Loi des douanes.

Bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a accepté les amendements apportés par la Chambre des communes au bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*", sans autre amendement.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre la preuve déposée devant le comité de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions, toutes en instance de divorce, de Lilius Augusta Shepherd Harris, Forest Wentworth Hughes, et de Margaret Florence Stewart Corley, respectivement, avec prière de renvoyer au Sénat les documents et la preuve qui s'y rapportent.

Le bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de la Commission canadienne du blé, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty, du comité spécial sur l'assurance-chômage, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément aux termes d'un ordre de renvoi du vendredi, dix-neuvième jour de juillet, 1940, votre Comité a tenu onze séances au cours desquelles il a étudié les diverses représentations faites par certaines associations de l'Industrie, du Travail et autres.

Votre Comité désire informer la Chambre qu'il a reçu l'entière collaboration des fonctionnaires des divers ministères qui ont été appelés à l'aider dans ses travaux relatifs au bill No 98.

Votre Comité a entendu des représentants des associations suivantes:

L'Association Canadienne des manufacturiers,  
Le Congrès des métiers et du Travail du Canada,  
*The Canadian Hospital Council*,  
L'Association des marchands-détaillants du Canada, Inc.,  
La Chambre canadienne du Commerce,  
*The All-Canadian Congress of Labour*,  
*The Canadian Committee for Industrial Organization*,  
L'Association des chemins de fer du Canada,  
L'Association canadienne des banquiers,  
*The Canadian Transit Association*,  
*The Canadian Life Insurance Officers Association*,  
L'Industrie forestière de la Colombie-britannique,  
La Fédération des Travailleurs catholiques du Canada,  
*The Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen*.

Votre Comité a aussi entendu M. Hugh H. Wolfenden, actuaire, de Toronto, et W. A. D. Watson, actuaire au ministère de l'assurance à Ottawa, relativement à l'aspect actuariel du bill à l'étude.

Votre Comité, après avoir pris en soigneuse considération tous les témoignages recueillis, ainsi que les pièces qui lui ont été soumises, a l'honneur de rapporter ledit Bill (98) avec des modifications.

Un exemplaire des Procès-Verbaux et Témoignages du Comité est déposé en même temps que ce rapport.

De plus, votre Comité recommande que le rapport annuel du Comité Consultatif de l'assurance-chômage soit déposé devant un comité permanent de la Chambre pour être étudié et afin d'entendre les représentations.

*(Pour copie de la preuve imprimée, consulter l'Appendice No 2 des Journaux)*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 103, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, avec les amendements suivants:

1. Page 5, ligne 42. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Page 5, lignes 37 et 38. Supprimer les mots "de la personne et des marchandises susdites" et substituer "d'une pareille personne et de pareilles marchandises".

3. Page 5, ligne 39. Au mot "lesdits", substituer "ces".

4. Page 5, ligne 42. Au mot "auxdits", substituer "à ces".

5. Page 5, ligne 43. Au mot "auxdits", substituer "à ces".
6. Page 5, lignes 43 et 44. Aux mots "s'y étendent et s'y appliquent", substituer "s'étendent et s'appliquent à une telle infraction".
7. Page 6, ligne 23. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
8. Page 7, ligne 7. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.
9. Page 7, ligne 9. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
10. Page 8, ligne 12. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent article".

La Chambre reprend alors l'examen en comité plénier d'un projet de résolution destinée à modifier la loi de la Commission canadienne du blé.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de parer à la situation critique provenant de la perte de marchés d'outre-mer pour le blé, des gros stocks actuels de blé en Canada, et du problème de la manutention de la récolte de blé en 1940.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), présente alors le bill No 118, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé de 1935, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Gendarmerie royale canadienne à cheval, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 51

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 26 JUILLET, 1940

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi des pénitenciers de 1939.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juillet, 1940.—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise au sujet des nombreuses demandes que lui ont adressées divers sociétés agricoles et conseils de comté des provinces maritimes qui veulent accorder aux cultivateurs de ces provinces, afin d'atténuer le coût élevé de la production du porc et des produits laitiers, des tarifs ferroviaires d'exportation sur les grains et les dérivés des grains?

2. Combien de tonnes d'issues de mouture (recoupe et petit son) a-t-on exportées aux Etats-Unis d'Amérique durant les derniers neuf mois, et quel en a été, par tonne, le prix de vente moyen, en dollars du Canada?

3. Ces exportations d'issues de mouture bénéficient-elles de tarifs d'exportation ferroviaires canadiens semblables à ceux dont jouissent les exportateurs par des ports de l'Atlantique?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des officiers (a) Canadiens français, (b) Canadiens anglais qui, dans les services suivants, sont chargés de l'administration de l'armée: (1) Service G (Etat-major); (2) Service A (Adjutant-général); (3) Service du Q.M.G. (Quartier-maître-général); (4) Service M.G.O. (Général-major de l'Artillerie)?

2. Dans les divers services mentionnés plus haut, combien de promotions a-t-on faites depuis le 1er septembre (a) parmi les officiers Canadiens français, (b) parmi les officiers Canadiens anglais?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".—M. *Bercovitch*.

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".—M. *Factor*.

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Le bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., lundi prochain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 52

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI, 29 JUILLET, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—

Jusqu'aujourd'hui, quel est le total des enrôlements pour tous les services (a) dans tout le Canada, (b) dans chaque province?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin, 1940,—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, plaintes et autres écrits et documents que le Ministère des Postes a en sa possession, qui ont trait à Mabel Mitchell, autrefois maître de poste à Birch Hill, Saskatchewan, et qui ont été datés durant les deux années qui ont précédé sa démission et la nomination de son successeur.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Coldwell,—1. Les *St. Lawrence Sugar Refineries* ont-elles obtenu leur charte du fédéral?

2. Qui sont leurs administrateurs?

3. Quels ont été leurs bénéfices disponibles pour dividendes durant la dernière année financière?

4. Quel est le montant de leur capital-actions et de leur surplus gagné?

5. Quels dividendes ont-elles versés durant leur dernière année financière?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. Les *Atlantic Sugar Refineries* ont-elles obtenu leur charte du fédéral?

2. Qui sont leurs administrateurs?

3. Quels ont été leurs bénéfices disponibles pour dividendes durant la dernière année financière?

4. Quel est le montant de leur capital-actions et de leur surplus gagné?

5. Quels dividendes ont-elles versés durant leur dernière année financière?

6. Chaque mois à partir du 1er août 1939 jusqu'à l'heure actuelle, quel prix les raffineries canadiennes ont-elles versé pour le sucre de canne brut et quel prix avaient-elles versé durant les mois correspondants de l'année précédente?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Le 1er juillet 1940, combien de personnes recevaient des pensions de vieillesse dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. (a) Combien recevaient le montant maximum de \$20 par mois, (b) combien recevaient \$17.50 ou plus, par mois, mais moins de \$20, (c) combien recevaient \$15 ou plus, par mois, mais moins de \$17.50, (d) combien recevaient \$12 ou plus par mois, mais moins de \$15, (e) combien recevaient \$10 ou plus, par mois, mais moins de \$12, (f) combien recevaient \$5 ou plus, par mois, mais moins de \$10, (g) combien recevaient \$2.50 ou plus, par mois, mais moins de \$5, (h) combien recevaient moins de \$2.50 par mois?

3. Dans quelles provinces du Dominion sont les exécuteurs de la Loi des pensions de vieillesse qui, agissant d'après la Loi, demandent ou acceptent un transfert à la province d'un titre à un immeuble ou à une autre propriété du pensionnaire, au temps où la pension doit être accordée ou subséquemment?

4. Quelle est la moyenne mensuelle des pensions payées dans chaque province?

Par M. Bruce,—1. Qui sont les membres du Bureau des examinateurs de la Commission du service civil qui ont des entrevues avec les candidats pour des emplois aussi spécialisés qu'examineurs d'armements, de véhicules moteurs, d'affûts de canons, de munitions et d'instruments?

2. Tous ces fonctionnaires, ou quelques-uns d'entre eux, possèdent-ils les connaissances requises pour s'enquérir complètement de l'habileté et de la science des candidats, et l'ont-ils fait?

3. Quel pourcentage des candidats formaient les anciens combattants de 1914-18? (a) Combien d'entre eux ont passé l'examen avec succès? (b) Combien ont reçu un avis à cet effet? (c) Combien d'entre eux ont obtenu un emploi?

4. A-t-on refusé d'anciens combattants pourvus de bonnes recommandations quant à l'habileté et à l'intégrité, et pour quels motifs?

5. A-t-on procédé à des enquêtes sur ces recommandations, quand les anciens combattants étaient, apparemment, en bonne santé et qu'il n'existait aucune preuve d'inaptitude pour l'emploi demandé?

6. A-t-on refusé des candidats qui pouvaient prouver que, dans l'armée, ils avaient obtenu une expérience satisfaisante du travail même demandé par les annonces de quelques services?

7. A-t-on considéré comme un obstacle à une nomination comme inspecteur l'âge de quelques anciens combattants qui sollicitaient l'emploi?

8. Quels ont été les candidats heureux, et chacun d'entre eux possède-t-il, d'après son dossier, l'éducation technique, l'habileté et une ample expérience?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 31 courant, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances de la Chambre soient régies, à tous égards, par les articles du Règlement qui s'appliquent les autres jours, réunion à 11 heures a.m., lever pour les suspensions de 1 à 3 heures p.m. et de 6 à 8 heures p.m.

M. Cardin, pour M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à la fixation et au paiement d'une indemnité pour la réquisition de navires ou d'avions, ou pour la réquisition d'espace ou de logement dans les navires réquisitionnés, achetés ou requis par Sa Majesté, ou en son nom, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi du Parlement du Canada.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage, ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, et la troisième lecture en est remise à plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McLarty, la Chambre adopte la recommandation contenue dans le rapport du comité spécial sur l'assurance-chômage, à l'effet que le rapport annuel du comité consultatif de l'assurance-chômage soit soumis à un comité permanent de la Chambre pour y être discuté et pour y entendre des représentations.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant à ce sujet, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Howe.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement, à savoir:

Bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 35 p.m., jusqu'à demain matin à 11 heures.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 53

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 30 JUILLET, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juillet, 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la demande d'un congé, de la démission et de la réinstallation durant l'année 1940, de S. T. Shabbitts, de Canora, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Compte, par articles, des dépenses de S. T. Shabbitts, un fonctionnaire de l'Office du prêt agricole, pour la période écoulée du 1er janvier 1940.

2. Le nombre mensuel des inspections conduites par S. T. Shabbitts, durant la période écoulée du 1er janvier au 31 mai 1940.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsidés.

Après plus ample délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc en comité des Subsidés de nouveau, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 119 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Et aussi,—Une message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel a été communiquée la pétition en instance de divorce de Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager; ainsi que les documents soumis comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Du consentement de la Chambre, on revient aux questions de routine.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le quatrième rapport dudit comité comme suit:—

Par un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, l'objet du bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*, a été référé à votre Comité pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

Votre Comité a consacré à ce renvoi neuf séances, au cours desquelles il a entendu des représentations de la part du gouvernement de l'Alberta, par l'entremise de son trésorier provincial, assisté de son avocat.

Le promoteur du bill a déclaré qu'il appréciait la manière sérieuse et sincère avec laquelle votre Comité avait examiné la preuve et il a remercié le Comité de l'excellente occasion qu'il avait fournie aux promoteurs du bill d'exposer leur cause.

La question de juridiction ayant été soulevée quant au pouvoir constitutionnel du Parlement du Canada d'édicter une loi de cette sorte, votre Comité a demandé l'opinion d'un des légistes du ministère de la Justice.

Le Comité a également entendu les représentations de l'inspecteur général des banques.

Nous joignons au présent rapport le compte rendu des témoignages rendus devant ledit Comité.

Pour les raisons qui figurent dans la preuve, votre Comité est d'avis que l'objet du bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*, est de telle nature que le bill en question ne devrait pas être adopté.

(Pour les témoignages, consulter l'Appendice No 3 des Journaux)

Sur motion de M. Fournier (Hull), il est résolu,—Que l'ordre adopté le 21 mai, 1940, fixant le programme des affaires de la Chambre pour la durée de la présente session, soit suspendu en tant qu'il s'agit des bills privés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934;

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus une deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération du message du Sénat qui insiste sur son amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Ilsley propose,—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement à Leurs Honneurs une conférence libre pour considérer certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre les cultivateurs et leurs créanciers, 1934, auxquels amendements la Chambre n'a pas acquiescé et sur lesquels insiste le Sénat, et tout amendement qu'à cette conférence il sera jugé bon d'apporter audit bill ou à ses amendements;

Que MM. Ilsley, Crerar et Tucker soient nommés délégués de la Chambre pour participer à ladite Conférence, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre;

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest):—Résolu:—Qu'il est expédient que les Chambres du Parlement approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la république de Saint-Domingue et signée le 8 mars 1940, et

Que cette Chambre l'approuve.

Et après plus ample délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution relatif aux dispositions financières de la compagnie du chemin de fer National-Canadien.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour lui procurer les deniers nécessaires à l'acquittement des dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1940; fournir les fonds pour le rachat du capital de certaines dettes durant ladite année civile et émettre de nouvelles valeurs qui les remplaceront pour fins de rachat; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement de ces valeurs; autoriser aussi, en faveur de la Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et renvoyé à la prochaine séance de la Chambre pour une troisième lecture.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval, avec l'amendement suivant:

1. Page 1, lignes 7 à 29 inclusivement. Retrancher l'article cinq dont la substitution est proposée et substituer ce qui suit:

“5. (1) Le gouverneur en conseil peut conclure des arrangements avec le gouvernement de toute province du Canada ou, si le Lieutenant-Gouverneur en conseil de toute pareille province y consent au préalable, avec toute municipalité de cette province, pour l'utilisation ou l'emploi de l'ensemble ou d'une partie de la gendarmerie, afin d'aider à l'administration de la justice dans cette province ou municipalité, et pour faire exécuter les lois respectives de la législature ou de la municipalité de cette province et il peut, dans tout pareil arrangement, régler par convention et déterminer la somme d'argent que la province ou le municipalité, selon le cas, aura à payer pour ces services de la gendarmerie.

(2) Tout pareil arrangement pourra contenir des dispositions pour permettre à la Royale gendarmerie à cheval du Canada d'assumer la direction des officiers et des membres d'une force policière provinciale ou municipale, respectivement, qui pourront être requis, et pour étendre à ces officiers et membres d'une force policière provinciale, mais non aux officiers et aux membres d'une force policière municipale, les bénéfices de pension prévus pour les officiers et gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, aux termes et conditions, y compris la reconnaissance de services antérieurs, que le gouverneur en conseil peut approuver et qui peuvent être convenus entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement d'une province.”

Le bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur monte au fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 12 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1939 et 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Alberta, ou tout fonctionnaire de cette province, au sujet de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

*Huit heures du soir.*

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Sénat un message transmettant la nouvelle que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à son approbation, à savoir:

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon”.

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée dans le comité permanent de divorce du Sénat auquel a été transmise la pétition, en instance de divorce, de Robert Tester Gordon, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:

Bill No 73, Loi concernant la trahison.

Bill No 104, Loi concernant la taxation du surplus des bénéfices, 1940.

*(Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre procède à l'étude des bills privés qui sont alors appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement)*

*(Bills privés)*

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Du consentement de la Chambre, M. Reid propose,—Que les bills suivants, reçus du Sénat aujourd'hui, soient maintenant lus la première et la deuxième fois, et qu'ils soient renvoyés au comité permanent des bills privés, avec la preuve, etc., soumis au comité permanent de divorce du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills suivants, à savoir:

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits bills sont lus la première et deuxième fois, sur division, puis transmis pour étude au comité permanent des bills privés, en même temps que les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions qui ont servi de base aux présents bills.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

### BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas \$20,727,533.23, constituant un douzième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget principal pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1940, déposé en Chambre

à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1941.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, la dite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et cette motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1941, la somme de \$20,727,533.23, soit octroyée à même le fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 54

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 31 JUILLET, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juillet, 1940,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et des autres documents relatifs, depuis janvier 1940, à la nomination d'un maître de poste à Rosthern, Saskatchewan.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des ordres généraux promulgués pour la milice canadienne, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C. 1927, du 15 avril au 16 juillet, 1940.

Et aussi,—Copie des ordres généraux navals promulgués pour les forces navales canadiennes, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927, du 16 mars au 6 juillet, 1940.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de la réorganisation du service public et du transfert des fonctions, ainsi que de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3435, approuvé le 25 juillet, 1940: modification de l'arrêté en conseil C.P. 3076, approuvé le 8 juillet, 1940, pour transférer au ministre des Approvisionnements et des munitions des devoirs, des pouvoirs et des fonctions appartenant jusqu'ici au ministre des Transports, d'après la Loi de radio, 1938.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents postérieurs au 31 mars 1937 et qui ont trait à la charge de maître de poste à Tignish, île du Prince-Edouard.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1 A-t-on affecté au service des allocations de guerre un personnel d'environ 400 comptables et commis?

2. Si oui, qui a fait ces nominations?

3. Qui est le chef de ce service, et quelle position occupait-il avant sa nomination comme tel?

4. Combien de membres de ce personnel sont bilingues?

5. Quel traitement reçoivent ces fonctionnaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Combien d'automobiles le ministère de la Défense nationale a-t-il achetées?

2. (a) De quelles marques étaient les automobiles achetées, et (b) combien de chaque marque?

3. Quel prix a-t-on versé pour les automobiles de chaque marque?

Le bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

## DEFENSE NATIONALE

(Autres que les crédits de guerre)

### SERVICES ORDINAIRES

199	Service des cadets . . . . .	\$ 145,500 00
200	Subventions aux associations et instituts militaires selon des montants mentionnés aux Détails des services . . . . .	11,700 00
201	Règlement des réclamations de guerre . . . . .	20,480 00
202	Monuments des champs de bataille . . . . .	30,280 00
203	Livre du Souvenir . . . . .	6,500 00
204	Indemnité à Mme Alice Smuck . . . . .	480 00
205	Pourvoyant que les déboursés du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1940, imputables sur le compte de capital par la loi des subsides n° 3, 1939, soient imputés sur les comptes ordinaires des Comptes publics du Canada pour l'année financière ter-	

minée le 31 mars 1940, et qu'aucune somme ne soit votée ou versée au Fonds du revenu consolidé pourvoyant au remboursement desdits déboursés imputables sur le compte de capital. . . . .

#### PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

##### Pensions civiles—

206 Robert Allen. . . . .	269 52
207 Walter Pettipas. . . . .	515 90
208 Florence Walker. . . . .	360 60
209 Arnold Truman Townsend. . . . .	420 00
210 Michael Mountain. . . . .	420 00

#### CRÉDIT SPÉCIAL

211 Pour pourvoir au règlement de réclamations d'indemnités en rapport avec un incendie au Projet d'assistance-chômage n° 65, Nelway, C.-B. . . . .	47,551 47
---	-----------

#### AGRICULTURE

##### SERVICE DES MARCHÉS

26 Produits laitiers . . . . .	355,452 00
27 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services . . . . .	188,987 87
28 Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris des subventions de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture et \$500 au conseil consultatif sur les exportations. . . . .	532,150 00
29 Bétail et produits du bétail. . . . .	513,843 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat accepte la conférence libre proposée par la Chambre dans le but de considérer certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", que la Chambre des communes ne veut pas agréer et sur lesquels le Sénat insiste.

Et que le Sénat a nommé les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Calder et Haig comme ses délégués à ladite conférence, et

Aussi,—Que les délégués de la part du Sénat à ladite conférence se rendront à la salle de comité du Sénat No 258, aujourd'hui, à 9 heures p.m.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*



No 55

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 1<sup>ER</sup> AOUT, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Fournier (Hull), du comité permanent des bills privés, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit: Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le quatrième rapport final de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a été nommé par une résolution de la Chambre en date du 13 juin 1940. Il a tenu 25 séances, entendu plusieurs témoins et étudié leurs dépositions; il a reçu et étudié un grand nombre de mémoires écrits; il a fait citer des représentants des ministères intéressés à l'application des Règlements ou à des questions connexes et entendu leurs témoignages. Afin de conserver aux renseignements fournis leur caractère confidentiel, votre Comité a décidé, dès le début, que ses séances seraient tenues à huis clos et que ses délibérations ne seraient ni consignées ni imprimées.

Dans son premier rapport présenté à la Chambre le 19 juin, votre Comité a demandé la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Dans son deuxième rapport, du 2 juillet, votre Comité a recommandé l'adoption d'un projet de loi concernant la trahison, dont le texte était annexé à son rapport. Ce projet de loi fut présenté à la Chambre par le ministre de la Justice le 8 juillet et adopté le 25 juillet.

Dans son troisième rapport, présenté le 25 juillet, votre Comité recommandait la modification immédiate des Règlements de façon à assumer un contrôle plus rigoureux des armes à feu. Les Règlements furent modifiés par un arrêté en conseil adopté le 29 juillet.

On a fait remarquer au Comité que les défenses contenues dans le Règlement 37A relativement à la possession d'armes à feu par des étrangers avaient pour effet d'empêcher les résidents d'autres pays, particulièrement des États-Unis, de venir faire la chasse au Canada. Le Comité a donc approuvé une modification qui fut apportée aux Règlements par l'arrêté en conseil du 18 juillet 1940. Par cette modification, les paragraphes suivants furent ajoutés au Règlement 37A:

(7) Le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada aura le pouvoir de rendre des ordonnances soustrayant certains résidents à l'application du présent règlement et de prendre, à l'égard de l'émission des permis, les mesures qui peuvent paraître opportunes.

(8) Le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada aura le pouvoir de rendre des ordonnances soustrayant à l'application du présent règlement certains touristes et visiteurs de bonne foi venus de pays alliés ou neutres et de prendre, à l'égard de l'émission de permis temporaires à ces personnes, les mesures qui peuvent paraître opportunes.

Votre Comité a étudié les Règlements concernant la défense du Canada et il fait les recommandations suivantes:

1. Pour assurer que le Parlement reçoive des rapports plus réguliers sur le nombre de personnes internées en vertu du règlement 21, votre Comité recommande que le paragraphe 3 de ce règlement soit modifié en remplaçant les mots "fera périodiquement au Parlement" par les mots "au commencement de chaque session du Parlement, et, par la suite, toutes les quatre semaines de la durée de la session, fera". Ce paragraphe sera donc conçu comme suit:

(3) Le ministre de la Justice, au commencement de chaque session du Parlement, et, par la suite, toutes les quatre semaines de la durée de la session, fera un rapport au Parlement sur les mesures prises en vertu du présent règlement, et ce rapport devra indiquer:

(a) le nombre de personnes détenues en vertu des ordonnances édictées en exécution du présent règlement; et

(b) le nombre de fois, s'il y a lieu, que le ministre de la Justice a refusé de suivre l'avis d'un comité consultatif institué en vertu du règlement suivant.

2. Votre Comité considère opportun que certaines règles établies par le ministre de la Justice en vertu du règlement 22 (3) concernant les objections aux ordonnances de détention soient incluses dans ce règlement et, en conséquence, recommande que les dispositions suivantes soient ajoutées comme paragraphe (3A) au règlement 22:

(3A) (a) Toute personne qui a été internée en vertu d'une ordonnance rendue sous l'autorité de l'article précédent peut en appeler de ladite ordonnance en s'adressant à un comité consultatif;

(b) Un avis d'objection signé par l'appelant doit être signifié et remis à la personne qui a la garde dudit appelant dans les trente jours de la date de ladite ordonnance ou dans tel délai additionnel que le ministre de la Justice peut fixer à sa discrétion et une copie certifiée dudit avis doit être immédiatement transmise par la personne susdite au ministre de la Justice pour que celui-ci la soumette à un comité;

(c) Le Comité, dès la réception de ladite copie de l'avis, doit donner les instructions nécessaires au règlement prompt et juste de l'appel;

(d) Il incombera audit comité de faire connaître à l'appelant, dans un délai raisonnable avant l'audience, les motifs pour lesquels l'ordonnance a été rendue contre lui et de lui fournir les détails qui, de l'avis du Comité, lui permettront de plaider sa cause.

3. Etant donné que l'Italie est entrée en guerre le 10 juin 1939, votre Comité recommande que l'article 26A soit modifié de façon à s'appliquer aux Italiens, et, en conséquence, que cet article soit abrogé et remplacé par le suivant:

26A. Les dispositions des articles 24, 25 et 26 des présents Règlements s'appliquent *mutatis mutandis* à toute personne qui, n'étant pas naturalisée sujet britannique, est née dans un territoire qui était sous la domination ou le contrôle du Reich allemand le 3 septembre 1939, ou à toute personne qui, n'étant pas naturalisée sujet britannique, est née dans un territoire qui était sous la domination ou le contrôle de l'Italie le 10 juin 1940. Toutefois, le registraire général peut délivrer aux personnes susdites, un certificat les soustrayant à l'application des dispositions concernant les sujets d'un pays ennemi.

4. Votre Comité juge qu'il est opportun de modifier l'article 26B de manière à le rendre applicable aux sujets britanniques d'origine allemande ou italienne naturalisés depuis le premier jour de septembre 1922, de façon à ce qu'il définisse avec plus de précision les personnes auxquelles s'appliquera le présent règlement, et, aussi, à ce qu'il donne auxdits sujets naturalisés le droit d'en appeler d'une ordonnance d'internement. Votre Comité recommande donc que le règlement 26B soit abrogé et remplacé par l'article suivant:

26B. (1) Les dispositions des règlements 24, 25 et 26 s'appliqueront *mutatis mutandis* à toutes les personnes qui sont devenues sujets britanniques par naturalisation depuis le 1er jour de septembre 1922 et qui,

(a) à l'époque de leur naturalisation ou auparavant, étaient des nationaux du Reich allemand ou de tout pays ou territoire qui, le troisième jour de septembre 1939, étaient sous la souveraineté ou le contrôle du Reich allemand; ou

(b) à l'époque de leur naturalisation ou auparavant, étaient des nationaux de l'Italie ou de tout pays ou territoire qui, le dixième jour de juin 1940, étaient sous la souveraineté ou le contrôle de l'Italie; ou

(c) dans leur demande de naturalisation, se sont déclarées de nationalité allemande ou italienne.

Toutefois, dans le cas de chacune de ces personnes, le Registraire général pourra émettre un certificat soustrayant une telle personne à l'application de l'une ou l'autre desdites dispositions.

(2) Si une personne mentionnée au paragraphe 1 du présent règlement est arrêtée ou détenue en vertu des dispositions des règlements 24, 25 ou 26, elle aura le droit de formuler une objection contre l'ordonnance en vertu de laquelle elle est arrêtée ou détenue, et les dispositions du règlement 22 s'appliqueront *mutatis mutandis* aux objections.

5. Afin de protéger les droits de ceux qui prennent part à une grève légale, votre Comité recommande l'insertion d'une clause conditionnelle après les mots "services essentiels" dans la sixième ligne du règlement 27, rédigée dans des termes similaires à ceux de la clause conditionnelle que l'on trouve déjà dans le règlement 29. L'addition recommandée est ainsi conçue:

Toutefois, une personne ne sera pas coupable d'une infraction au présent règlement pour avoir simplement pris part, ou conseillé paisiblement à toute autre personne de prendre part, à une grève.

6. Pour des raisons similaires à celles que l'on a données ci-dessus relativement au règlement 26B, votre Comité recommande que les paragraphes (1) et (6) de l'article 37A soient abrogés et remplacés par ce qui suit:

37A. (1) Nonobstant toute disposition contraire, du Code criminel, la possession d'armes à feu, ou de munitions pour ces dernières, ou de dynamite, de poudre à canon ou autre explosif dangereux, dans les limites du Canada, est prohibée pour toute personne qui (a) est de nationalité étrangère, ou (b) est devenue sujet britannique par naturalisation depuis le 1er jour de septembre 1922 et qui, à l'époque de sa naturalisation ou auparavant, était un national du Reich allemand ou de tout pays ou territoire qui, le troisième jour de septembre 1939, était sous la souveraineté ou le contrôle du Reich allemand, ou qui, dans sa demande de naturalisation, s'est déclarée de nationalité allemande; ou qui, (c) à l'époque de sa naturalisation ou auparavant, était un national de l'Italie ou de tout pays ou territoire qui, le dixième jour de juin 1940, était sous la souveraineté ou le contrôle de l'Italie, ou qui, dans sa demande de naturalisation s'est déclarée de nationalité italienne.

(6) Si, sous le régime du présent règlement, ou dans toute action instituée sous son régime, ou dans toute mesure prise ou que l'on se propose de prendre sous son régime, il existe un doute quant à savoir si une personne est de nationalité étrangère ou est sujet britannique naturalisé tombant dans les catégories décrites à 37A (1), la preuve qu'une personne ainsi soupçonnée ou accusée n'est pas de nationalité étrangère ou n'est pas un sujet britannique naturalisé des catégories décrites dans 37A (1), comme dit plus haut, incombera à l'accusé en question.

7. Afin d'empêcher la fabrication non autorisée, l'étalage ou la reproduction d'uniformes des forces de Sa Majesté ou de tout insigne, etc., votre Comité recommande l'adoption du nouveau règlement 38A qui suit:

38A. Aucune personne ne pourra, sauf avec la permission écrite du ministre de la Défense nationale ou donnée en son nom, manufacturer, imprimer, exposer, peindre, employer ou reproduire d'une façon ou d'une autre pour une fin commerciale quelconque, de quelque genre ou nature que ce soit, tout uniforme de l'une ou l'autre des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté, ou toute partie dudit uniforme ou de tout insigne, signe distinctif, décoration, médaille, récompense, honneur militaire, emblème ou devise employés ou adoptés pour les fins de l'une ou l'autre desdites forces, ou tout uniforme ou partie d'uniforme, insigne, signe distinctif, décoration, médaille, récompense, honneur militaire, emblème ou devise ressemblant tellement à ceux qui sont ainsi employés ou adoptés pour les fins de l'une ou l'autre desdites forces qu'il pourrait y avoir confusion; toutefois, les dispositions du présent règlement ne s'appliqueront pas à une personne qui se livre à la fabrication ou à la vente de l'un ou l'autre desdits uniformes ou partie de ces derniers, ou des insignes, signes distinctifs, décorations, médailles, récompenses, honneurs militaires, emblèmes ou devises uniquement pour les fins de l'une ou l'autre des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté.

8. Un amendement a été proposé au règlement 39A défendant à une personne "d'avoir sciemment en sa possession un certain nombre" de publications visant à

causer ou susceptible de causer du mécontentement, etc., et votre Comité recommande que le règlement soit abrogé et remplacé par le suivant:

39A. Nul ne doit imprimer, faire, publier, émettre, avoir sciemment en sa possession en quantité, faire circuler ou distribuer tout livre, journal, périodique, pamphlet, dessin, papier, circulaire, carte, lettre, écrit, imprimé, publication ou document quelconque contenant aucune matière, nouvelle ou déclaration,

- (a) destinée ou propre à causer de la désaffection à l'endroit de Sa Majesté ou à nuire au succès des forces de Sa Majesté ou des armées de Sa Majesté ou de toute Puissance alliée ou associée, ou à porter atteinte aux relations de Sa Majesté avec des Puissances étrangères;
- (b) destinée ou propre à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline ou à la gouverne des armées de Sa Majesté; ou
- (c) destinée ou propre à porter atteinte à la sécurité de l'Etat ou à la poursuite efficace de la guerre.

9. Le règlement 39B (1) porte que toute poursuite pour infraction aux règlements 39 ou 39A ne pourra être intentée que sur le consentement de l'avocat représentant le Procureur général du Canada ou de la province. L'intention est d'appliquer cette mesure aux violations du règlement 39C et aussi d'établir clairement que dans les cas de nécessité ou d'urgence l'arrestation pourra précéder l'obtention de ce consentement. En conséquence, votre Comité recommande la révocation du paragraphe (1) du règlement 39B et la substitution du paragraphe suivant:

39B. (1) Toute poursuite pour infraction aux règlements 39, 39A ou 39C des présents Règlements ne sera intentée que par ou sur consentement de l'avocat représentant le Procureur général du Canada ou de la province; toutefois, le présent paragraphe n'empêchera en aucune façon l'arrestation, ni l'émission ou l'exécution d'un mandat pour l'arrestation, de toute personne relativement à une telle infraction, ni la détention préventive ou le renvoi sous caution, de toute personne accusée d'une telle infraction, nonobstant que le consentement requis par les présentes pour intenter les poursuites n'a pas été obtenu au préalable.

10. Pour éviter toute interprétation des présents règlements susceptible d'entrer en conflit avec les dispositions analogues du Code criminel, votre Comité recommande la révocation du paragraphe (1) du règlement 61 et la substitution du paragraphe suivant:

61. (1) Sans préjudice de l'application des articles soixante-neuf et soixante-douze du Code criminel, toute personne qui tente de violer, ou fait quelque acte préparatoire à la violation de l'un des présents règlements, sera considérée coupable d'une infraction à ce règlement.

11. Vu les dispositions du règlement 39C, les paragraphes (5) et (6) du règlement 62 qui autorisent les tribunaux à déclarer une association illégale sont maintenant inutiles et votre Comité en recommande la révocation.

12. On estimait dans l'intérêt de la sécurité nationale qu'une personne déclarée coupable d'une infraction sous l'empire des Règlements ne devait pas obtenir de caution et votre Comité recommande d'ajouter au règlement 63 le paragraphe suivant:

(3) Nul, ayant été déclaré coupable d'un délit contre les présents Règlements et condamné à la prison, et ayant donné avis d'appel ou demandé la permission d'en appeler de ladite déclaration de culpabilité, ne pourra, nonobstant toute disposition statutaire ou autre loi contraires, obtenir de caution en attendant la disposition dudit appel.

Le Comité a été unanimement d'avis, en recommandant les modifications précitées aux Règlements et en étudiant les modifications projetées, mais non mentionnées ci-dessus, qu'il faudrait prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour la sécurité du Canada, tout en laissant la plus grande liberté possible compatible avec cette sécurité.

Outre les changements recommandés au présent rapport, on a déjà apporté plusieurs modifications aux Règlements. Il est de la plus grande importance qu'ils soient facilement accessibles et faciles à comprendre. Votre Comité recommande donc que les Règlements soient réimprimés le plus tôt possible dans leur forme modifiée.

Votre Comité recommande en outre que tous les ordres et règlements d'application générale adoptés sous l'empire des Règlements concernant la défense du Canada soient publiés dans la *Gazette du Canada*.

L'étude des Règlements concernant la défense du Canada visant les aubains ennemis a soulevé certaines questions qui intéressent le fonctionnement de la Loi de la naturalisation et de la Loi de l'immigration, ayant trait à la naturalisation et à l'expulsion des aubains.

A ce sujet, votre Comité a remarqué la ligne de conduite actuellement suivie par le secrétariat d'Etat, qui suspend, pour le moment, la délivrance de certificats de naturalisation aux étrangers d'origine ennemie et aux étrangers dont le pays d'origine est contigu à la zone de guerre. Il est d'avis qu'un grave malentendu résulte de ce fait que, si depuis quelques mois le secrétaire d'Etat n'a pas délivré de certificats de naturalisation aux étrangers d'origine ennemie, par contre, aucune disposition n'empêche les tribunaux d'examiner leurs demandes. Votre Comité recommande, en conséquence:

- (a) Que des mesures soient prises pour conférer au secrétaire d'Etat le pouvoir de notifier aux greffiers des tribunaux et aux juges que les demandes présentées par des aubains ennemis ne doivent pas être examinées par les tribunaux, jusqu'à nouvel avis, sauf dans les cas spéciaux où le secrétaire d'Etat recommanderait l'audition d'une demande particulière;
- (b) Que dans ces cas spéciaux le secrétaire d'Etat ait le pouvoir d'imposer des conditions comportant l'annonce de la demande dans les journaux du district où le candidat réside;
- (c) Que pour les fins de cette recommandation "aubains ennemis" désigne les personnes qui, au moment de leur demande ou à une époque antérieure, ont été sujets du Reich allemand ou d'un pays ou territoire qui se trouvait sous la souveraineté ou le contrôle du Reich allemand le trois septembre 1939, ou qui, au moment de leur demande ou à une époque antérieure, ont été sujets de l'Italie ou d'un pays ou territoire qui se trouvait sous la souveraineté ou le contrôle de l'Italie le dix juin 1940.

Votre Comité est d'avis que des mesures devraient être prises pour conférer plus de solennité à l'acte important de la naturalisation, et pour faire comprendre aux candidats à ce privilège l'importance des obligations qu'ils assument à titre de sujets britanniques. Votre Comité recommande, en conséquence, qu'à la prochaine session du Parlement, un Comité spécial de la Chambre soit institué pour étudier et reviser la Loi relative à la naturalisation. Votre Comité est aussi d'avis que ce comité spécial pourrait aussi bien reviser la Loi relative à l'expulsion, et examiner de nouveau et reviser les Règlements concernant la défense du Canada.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il exécuté au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1939 des travaux dans la colonie de Val d'Espoir, cantons Rameau, Percé et Malbaie, comté de Gaspé?

2. Par quel ministère et à même quel crédit ces travaux ont-ils été payés?

3. Quel montant a été dépensé de ce chef dans le comté de Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Jackman,—1. Quel est au Canada le nombre des enfants de moins de vingt et un ans qui sont à la charge de personnes autres que leurs parents propres?

2. Lorsqu'ils paient leur impôt sur le revenu, les parents nourriciers de ces enfants ont-ils droit à l'exemption de \$400 par enfant?

3. Combien de ces enfants ont un lien de parenté avec leurs parents nourriciers, soit par mariage, soit par le sang?

4. Combien d'enfants adoptés donnent-ils lieu à l'exemption de l'impôt sur le revenu en Canada?

5. Du début de la guerre jusqu'à la date la plus récente pour laquelle les statistiques sont complètes, combien d'enfants réfugiés a-t-on admis en Canada?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Le ministre intéressé produira-t-il une copie du contrat passé le 17 janvier 1936 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou la Commission des pensions de vieillesse de cette province?

2. Si l'on a apporté plus tard des amendements à ce contrat, le ministre produira-t-il aussi des copies de toutes les modifications à ce contrat?

Par M. Church,—Quelle mesure a-t-on prise au sujet des demandes de pension faites en 1938, 1939 et 1940 pour d'anciens combattants de la Rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que samedi, le 3 août 1940, et chaque samedi ensuite jusqu'à la fin de la session actuelle, la Chambre s'assemble à 11 heures a.m., et que l'ordre des travaux et des délibérations soit le même que le mercredi.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada;

M. Cardin propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution relatif au paiement d'une indemnité pour les navires, avions, espace ou logements requis par Sa Majesté, sous l'empire des mesures de guerre;

M. Cardin propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier sur ladite résolution.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à la fixation et au paiement d'une indemnité pour la réquisition de navires ou d'avions, ou pour la réquisition d'espace ou de logements dans les navires réquisitionnés, achetés ou requis par Sa Majesté, ou en son nom, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi du Parlement du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin, présente alors le bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 118, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Crerar, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures du soir, aujourd'hui.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest),—Que le bill No 118, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, soit lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

*Vendredi, 2 août 1940.*

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Coldwell.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le rem-

boursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 98, Loi établissant une Commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 29. Retrancher le mot "deux" après "cent" et y substituer "trois".
2. Page 16, ligne 6. Retrancher les mots "du premier paragraphe".
3. Page 26, ligne 27. Aux mots "député au Parlement", substituer "membre de la Chambre des communes".
4. Page 34, Partie II. Entre les alinéas (f) et (g), insérer ce qui suit comme alinéa (f-1):  
(f-1) Emploi dans un hôpital ou dans une institution de charité, lorsque, de l'avis de la Commission, cet hôpital ou cette institution de charité n'est pas conduite pour réaliser des bénéfices.
5. Page 34, alinéa (m). Retrancher le mot "cet" à la fin de la deuxième ligne, et substituer "l'".
6. Page 33, ligne 6. Ajouter au Bill la clause suivante:  
103. Est abrogée la *Loi sur le placement et les assurances sociales*, chapitre trente-huit des Statuts de 1935.

La Chambre s'ajourne alors à minuit et demi jusqu'à onze heures de l'avant-midi aujourd'hui.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 56

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU VENDREDI, 2 AOUT, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er août, 1940,—Etat montrant:—

1. Le ministre intéressé produira-t-il une copie du contrat passé le 17 janvier 1936 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou la Commission des pensions de vieillesse de cette province?

2. Si l'on a apporté plus tard des amendements à ce contrat, le ministre produira-t-il aussi des copies de toutes les modifications à ce contrat?

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement et visant d'autres fins connexes, sont étudiés et agréés.

Le bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1941, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 2 août, 1940.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget sont référés au comité des Subsidés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest) : Que le bill No 118, Loi modifiant la Loi de la commission canadienne du blé, 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite question, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur monte au fauteuil, puis le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

#### *Huit heures du soir*

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Sénat un message à l'effet que Leurs Honneurs ont passé le bill No 113, Loi modifiant la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, 1939, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 à 5. Retrancher la clause un du Bill.

2. Page 1, ligne 6. Renumeroter la clause deux du Bill pour qu'elle en devienne la clause un.

3. Page 1, lignes 9 et 10. Retrancher les mots "l'alinéa suivant: 'm)'"

et y substituer "ce qui suit, comme alinéa aa), après l'alinéa a):— 'aa)'"

4. Page 1, ligne 12. Renumeroter la clause trois du Bill pour qu'elle en devienne la clause deux.

5. Page 1, lignes 22 à 25. Retrancher la clause quatre du Bill et y substituer la suivante:

"3. Sont abrogés les alinéas (i), (ii) et (iii) du paragraphe deux de l'article trois de ladite Loi, et les suivants y sont substitués:

(i) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township excède huit et ne dépasse pas douze boisseaux à l'acre, l'allocation sera de dix cents par acre de la terre cultivée de l'agriculteur pour chaque cent, ou fraction de cent, n'excédant pas dix, qui manque au prix moyen pour atteindre à quatre-vingts cents le boisseau;

(ii) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township excède quatre et ne dépasse pas huit boisseaux à l'acre, l'allocation sera de un dollar et cinquante cents par acre;

(iii) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township est inférieur à quatre boisseaux à l'acre, l'allocation sera de deux dollars l'acre."

6. Page 2, ligne 1. Renumeroter la clause cinq du Bill pour qu'elle en devienne la clause quatre.

7. Page 2, lignes 22 et 23. Retrancher les lignes vingt-deux et vingt-trois du Bill, et y substituer les suivantes:

"5. Est abrogé l'article cinq de ladite Loi, et ladite Loi est modifiée par la substitution du nouvel article cinq suivant:—"

8. Page 2, ligne 40. Insérer dans le Bill ce qui suit comme clause six:

“6. L'article six de ladite Loi est renuméroté et remplacé comme article treize dans ladite Loi; les paragraphes un, quatre et cinq dudit article sont abrogés, et les suivants y sont substitués:

13. (1) Nonobstant les dispositions de la *Loi des grains du Canada*, une contribution de un pour cent doit être déduite du prix d'achat de tout le grain acheté par les gérants des élévateurs régionaux autorisés, les commerçants de grain autorisés, les acheteurs sur voie autorisés ou les marchands commissionnaires autorisés, ou par leur entremise, et, à moins que ces titulaires de permis ne l'aient antérieurement déduite, une contribution de un pour cent du prix d'achat doit être déduite de tout le grain acheté par les gérants des élévateurs de minoterie autorisés et des élévateurs terminus autorisés, et transportée à la Commission des grains du Canada, ainsi que ci-après prescrit.

(4) Tous les titulaires de permis doivent verser à la Commission des grains du Canada, pour être mensuellement créditées au Receveur général, ainsi que des règlements le prescriront, toutes les sommes perçues en application du présent article; et tout titulaire de permis qui manquera de se conformer au règlement sera passible d'une amende de un-trentième de un pour cent du montant dû pour chaque jour de défaut d'un tel paiement.

(5) Chaque titulaire de permis spécifié au premier paragraphe du présent article doit tenir ou faire tenir les registres, et doit faire ou faire faire les rapports périodiques concernant la perception de la contribution prévue ci-dessus, que la Commission des grains du Canada peut prescrire ou requérir; tous ces registres et rapports doivent représenter exactement et fidèlement les faits des opérations auxquelles ils paraissent respectivement avoir trait, et être ouverts à tout moment à l'examen d'un fonctionnaire de la Commission des grains du Canada. Toute violation des dispositions du présent paragraphe sera punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'un emprisonnement d'un an au maximum ou d'une amende n'excédant pas cinq mille dollars.

9. Page 2, lignes 41 et 42. Retrancher les lignes quarante et un et quarante-deux, et y substituer les suivantes:

7. Ce qui suit est substitué, sous le titre “Règles”, comme article six de ladite Loi, à l'article cinq de ladite Loi qui a été abrogé par l'article six de la présente Loi:—

10. Page 3, lignes 25 à 27. Retrancher les lignes vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept du bill, et y substituer les suivantes:

8. Ladite Loi est en outre modifiée par l'abrogation de l'article neuf, par la renumérotation des articles sept et huit pour qu'ils en deviennent les articles neuf et dix, respectivement, et par l'insertion de ce qui suit comme nouveaux articles sept et huit de ladite Loi:—

11. Page 4, lignes 25 à 31. Retrancher les clauses neuf, dix et onze du bill, et substituer ce qui suit comme nouvelle clause neuf dudit bill:

9. Les articles dix, onze et douze de ladite Loi sont renumérotés pour en devenir les articles onze, douze et quatorze, respectivement.

12. Page 4, ligne 32. Renommer la clause douze du bill pour qu'elle en devienne la clause dix.

13. Page 4, lignes 38 à 45. Retrancher les clauses treize et quatorze du bill.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 24. Ajouter ce qui suit à l'article deux proposé:

Toutefois, le ministre des Finances ne pourra pas ainsi retenir, dans le cours d'un même mois, sur pareille somme ou pareilles sommes d'argent ainsi dues ou payables par Sa Majesté du droit du Canada, un montant plus élevé que celui qui est saisissable au cours d'un mois en vertu de la loi de la province où réside le fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada.

2. Ajouter à la fin du bill, comme paragraphe deux de l'article deux proposé, ce qui suit:

(2) Le présent article entrera en vigueur sur proclamation du Gouverneur en conseil.

3. Ajouter au bill ce qui suit comme clause deux:

"2. Est en outre modifiée ladite Loi par l'addition de ce qui suit comme article trois:

3. (1) Dans chaque cas où un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada doit à une province, à une municipalité ou à une personne, une somme d'argent déterminée par un jugement rendu à l'égard

(a) d'un impôt sur le revenu, d'un impôt spécial ou d'un impôt sur les salaires (y compris les intérêts et peines); ou

(b) de toute autre dette quelconque ne consistant pas en dommages-intérêts,

soit que cette dette soit ou ne soit pas du genre d'une dette pour impôt, le créancier par jugement pourra exercer contre le ministre des Finances comme tierce partie à une saisie, mais subordonnément aux dispositions subséquents du présent article, le même recours que le créancier par jugement peut exercer contre des tiers par voie de saisie-arrêt de dettes établies par jugement, de la même manière que ce recours s'exerce d'une façon générale contre des tiers-saisis, en vertu des lois de la province où le jugement a été obtenu.

(2) Le ministre des Finances ne sera pas susceptible ou requis de répondre à des procédures de saisie-arrêt, ni d'y assister; il ne sera responsable comme tierce partie dans une saisie qu'à son titre officiel, et, dans les affaires auxquelles s'étend la présente loi, il sera assujéti aux ordonnances et directions, spéciales ou générales, du Gouverneur en conseil.

(3) Le créancier par jugement doit produire au ministre des Finances un certificat du jugement, l'ordonnance de saisie-arrêt, ainsi qu'une déclaration sous serment de quelque personne ayant connaissance des faits et indiquant la somme due d'après le jugement, et pourquoi ce jugement a été obtenu, et établissant l'identité du débiteur par jugement comme étant un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada.

(4) Le Gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances à retenir, par voie de déduction sur toute somme ou toutes sommes d'argent qui de temps à autre peuvent être dues ou payables par Sa Majesté du droit du Canada à un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté de ce droit (pareille déduction devant être opérée par versements ou autrement, selon que le ministre peut le prescrire en vue de l'efficacité du service public), le montant de toute dette établie par jugement et due et payable à la suite de procédures de saisie-arrêt intentées en conformité et

sous l'autorité de la présente loi, et à remettre cette somme ou ces sommes d'argent ainsi déduites aux provinces, municipalités et personnes qui, conformément à leurs ordonnances respectives de saisie-arrêt et à la présente loi, ont droit de se faire payer cette somme ou ces sommes.

*(Conformément à l'ordre spécial adopté le 30 juillet 1940, la Chambre procède à l'étude des bills privés qui sont alors appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement)*

*(Bills privés)*

M. MacDonald (ville de Brantford) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

Sur motion de M. MacDonald (Ville de Brantford), il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Ayant disposé de l'ordre pour l'étude des bills privés;

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du bill No 118, Loi modifiant la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre poursuit alors en comité plénier l'étude du bill No 118, Loi modifiant la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit jusqu'à onze heures de l'avant-midi demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 57

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU SAMEDI, 3 AOUT, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Mackenzie King propose,—Qu'après avoir terminé le travail pour lequel elle a été convoquée, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi, 5 novembre, 1940, à trois heures de l'après-midi, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public rend nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur puisse donner un avis signifiant son intention, que la Chambre se réunisse au temps fixé dans ledit avis, et qu'elle fasse son travail comme si l'ajournement avait été véritablement fixé à cette date.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 juillet, 1940:—Copie de tous les contrats arrêtant des subventions spéciales d'un montant fixe et passés entre la province du Nouveau-Brunswick, et tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral et tout ministère fédéral, durant les années financières 1936-37, 1937-38, 1938-39 et 1939-40.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Qui sont les membres du Bureau des examinateurs de la Commission du service civil qui ont des entrevues avec les candidats pour des emplois aussi spécialisés qu'examineurs d'armements, de véhicules moteurs, d'affûts de canons, de munitions et d'instruments?

2. Tous ces fonctionnaires, ou quelques-uns d'entre eux, possèdent-ils les connaissances requises pour s'enquérir complètement de l'habileté et de la science des candidats, et l'ont-ils fait?

3. Quel pourcentage des candidats formaient les anciens combattants de 1914-18? (a) Combien d'entre eux ont passé l'examen avec succès? (b) Combien ont reçu un avis à cet effet? (c) Combien d'entre eux ont obtenu un emploi?

4. A-t-on refusé d'anciens combattants pourvus de bonnes recommandations quant à l'habileté et à l'intégrité, et pour quels motifs?

5. A-t-on procédé à des enquêtes sur ces recommandations, quand les anciens combattants étaient, apparemment, en bonne santé et qu'il n'existait aucune preuve d'inaptitude pour l'emploi demandé?

6. A-t-on refusé des candidats qui pouvaient prouver que, dans l'armée, ils avaient obtenu une expérience satisfaisante du travail même demandée par les annonces de quelques services?

7. A-t-on considéré comme un obstacle à une nomination comme inspecteur, l'âge de quelques anciens combattants qui sollicitaient l'emploi?

8. Quels ont été les candidats heureux, et chacun d'entre eux possède-t-il, d'après son dossier, l'éducation technique, l'habileté et une ample expérience?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien d'automobiles le ministère de la Défense nationale a-t-il achetées?

2. (a) De quelles marques étaient les automobiles achetées, et (b) combien de chaque marque?

3. Quel prix a-t-on versé pour les automobiles de chaque marque?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des Proclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, Volume II, (Editions anglaise et française), couvrant la période du 1er janvier, 1940 au 30 juin, 1940.

Et aussi,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, du 10 mai, 1940 au 20 juillet, 1940, sous forme dactylographiée anglaise et française, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 32/1905, approuvé le 10 mai 1940: Règlement concernant les employés permanents et les employés temporaires durant la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1963, approuvé le 15 mai 1940: B. J. Roberts nommé au poste de contrôleur financier (service de l'Air).

Arrêté en conseil C.P. 1971, approuvé le 21 mai 1940: Règlements concernant l'application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes—abrogeant C.P. 2491 (1939).

Arrêté en conseil C.P. 1983, approuvé le 15 mai 1940: Règlements concernant les pouvoirs et attributions du régisseur du sucre.

Arrêté en conseil C.P. 73/1985, approuvé le 16 mai 1940: Définition des emplois d'occasion. C.P. 1/1569.

Arrêté en conseil C.P. 2129, approuvé le 23 mai 1940: Adjudication des contrats, sans demander de soumissions, en cas de pressante nécessité.

Arrêté en conseil C.P. 2138, approuvé le 23 mai 1940: Règlements régissant la vente et l'exportation des produits laitiers.

Arrêté en conseil C.P. 2139, approuvé le 23 mai 1940: Personnel attaché à l'Office des produits laitiers.

Arrêté en conseil C.P. 2169, approuvé le 24 mai 1940: Interdisant l'exportation de la caillette de veau.

Arrêté en conseil C.P. 2170, approuvé le 28 mai 1940: Disposition du surplus des pommes traitées.

Arrêté en conseil C.P. 2184, approuvé le 24 mai 1940: Comité institué pour stimuler la vente des certificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2185, approuvé le 24 mai 1940: Règlements concernant les certificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2189, approuvé le 24 mai 1940: Autorisation au ministre des Munitions et des Approvisionnements d'acquérir des matériaux pour la production de munitions de guerre—la somme globale ne devant pas dépasser \$5,000,000.

Arrêté en conseil C.P. 2192, approuvé le 27 mai 1940: Navigation interdite dans le canal maritime Welland au nord du pont No 20.

Arrêté en conseil C.P. 2194, approuvé le 27 mai 1940: Nomination du ministre des Munitions et des Approvisionnements et du ministre de la Défense nationale pour l'Air, au Comité de guerre du Cabinet.

Arrêté en conseil C.P. 2195, approuvé le 27 mai 1940: Maintien des mesures prises à l'égard des personnes nécessiteuses à la charge de sujets de pays ennemis internés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2197, approuvé le 27 mai 1940: Obligations bilingues (anglais et français) du premier emprunt de guerre, autorisées.

Arrêté en conseil C.P. 2218, approuvé le 28 mai 1940: Etablissement du statut des Forces canadiennes aux Bermudes et aux Antilles.

Arrêté en conseil C.P. 2219, approuvé le 28 mai 1940: Mesures pour la convocation de conseils de guerre généraux et de district aux Bermudes et aux Antilles, relativement aux Forces militaires canadiennes.

Arrêté en conseil C.P. 2225, approuvé le 28 mai 1940: Disposition des navires danois amenés dans les ports canadiens par les gouvernements alliés ou associés.

Arrêté en conseil C.P. 2279, approuvé le 30 mai 1940: Navigation dans la rivière Welland—modifiant C.P. 3060 du 11 octobre 1939, modifié par l'arrêté en conseil C.P. 92 du 10 janvier 1940.

Arrêté en conseil C.P. 2302, approuvé le 30 mai 1940: Pour préciser davantage le statut des membres du Corps d'aviation royal détachés pour les fins du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2303, approuvé le 30 mai 1940: Usines de l'Imperial Oil Limited, de la John Goodison Thresher Co. Ltd., et le Mueller Ltd., situées dans la ville de Sarnia, Ontario, déclarées "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 2322, approuvé le 31 mai 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Sujets de pays ennemis et leurs biens.

Arrêté en conseil C.P. 2343, approuvé le 3 juin 1940: Suppression du danger des billes flottantes dans la rivière Ottawa dans le voisinage de la station du C.A.R.C. à Rockliffe.

Arrêté en conseil C.P. 2363, approuvé le 4 juin 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Nombre de sociétés de caractère subversif déclarées illégales.

Arrêté en conseil C.P. 2367, approuvé le 4 juin 1940: Revision No 4 de la liste des personnes signalées publiée dans la *Gazette du Canada*.

Arrêté en conseil C.P. 2371, approuvé le 4 juin 1940: Interdiction aux femmes et aux enfants de pénétrer dans la zone de guerre européenne, à l'exception des femmes engagées ou employées dans les forces armées ou dans le service public du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2451, approuvé le 7 juin 1940: Autorisant l'émission et la vente au pair de certificats ne portant pas intérêt.

Arrêté en conseil C.P. 2505, approuvé le 10 juin 1940: Tous les sujets étrangers de race germanique ou italienne obligés de s'inscrire en conformité des règlements 24, 25 et 26 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2506, approuvé le 10 juin 1940: Proclamation émise déclarant que l'état de guerre avec l'Italie existe au Canada à compter du 10 juin 1940.

Arrêté en conseil C.P. 2521, approuvé le 12 juin 1940: Modifications et changements du projet de vente du homard en conserve autorisés par l'arrêté en conseil C.P. 1702 du 1er mai 1940.

Arrêté en conseil C.P. 2522, approuvé le 12 juin 1940: Permis d'exportation du homard en conserve sujets à l'approbation du contrôleur.

Arrêté en conseil C.P. 2527, approuvé le 12 juin 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Certaines sociétés italiennes déclarées illégales.

Arrêté en conseil C.P. 2579, approuvé le 14 juin 1940: Autorisant la convocation de conseils de guerre relativement aux forces militaires et aériennes du Canada servant sur le continent européen.

Arrêté en conseil C.P. 2580, approuvé le 14 juin 1940: Autorisant la convocation de conseils de guerre relativement aux forces militaires aériennes du Canada servant en Islande.

Arrêté en conseil C.P. 2581, approuvé le 14 juin 1940: Etablissant le statut des forces militaires et aériennes du Canada servant en Islande.

Arrêté en conseil C.P. 2597, approuvé le 17 juin 1940: Marque de commerce "Canada Brand" s'appliquant au homard en conserve, enregistrée au nom du ministre des Pêcheries.

Arrêté en conseil C.P. 2618, approuvé le 17 juin 1940: Articles spécifiés traités comme contrebande de guerre pour la durée de la guerre avec l'Italie.

Arrêté en conseil, C.P. 2637, approuvé le 18 juin 1940: Proclamation restreignant le commerce avec l'Italie de la même manière que le commerce avec l'Allemagne.

Arrêté en conseil C.P. 2666, approuvé le 20 juin 1940: Permis d'exportation de foies de poisson, d'huiles de poisson, d'huiles de foie de poisson et d'huiles de viscère de poisson, ne sont pas émis.

Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin 1940: Mesures prises pour le contrôle et la gestion, par le séquestre, de tous les biens des sociétés illégales.

Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin 1940: "Technocracy Inc." déclarée société illégale.

Arrêté en conseil C.P. 2685, approuvé le 19 juin 1940: Réglementation des conditions ouvrières pour la durée de la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2686, approuvé le 19 juin 1940: Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre établi.

Arrêté en conseil C.P. 2715, approuvé le 24 juin 1940: Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2716, approuvé le 24 juin 1940: Harvey Reginald MacMillan, Vancouver, nommé au poste de régisseur du bois—Règlements concernant le bois.

Arrêté en conseil C.P. 2742, approuvé le 24 juin 1940: Hugh Day Scully, Ottawa, nommé au poste de régisseur de l'acier—Règlements concernant l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 2753, approuvé le 25 juin 1940: Modification des Règlements concernant les capitaines et seconds par suite de l'état de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2763, approuvé le 25 juin 1940: Modification des Règlements concernant la défense du Canada—Comité autorisé à faire prêter le serment et à citer des témoins.

Arrêté en conseil C.P. 2764, approuvé le 25 juin 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Locaux de la Pacific Salvage Co., Ltd., et de la North Vancouver Ship Repairs Ltd., de Vancouver, déclarés "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 2767, approuvé le 24 juin 1940: Etablissement du Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre—M. Arthur J. Hills nommé président.

Arrêté en conseil C.P. 2785, approuvé le 25 juin 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Usine et locaux de la Ford Motor Co. of Canada, Ltd., de Windsor, déclarés "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 2818, approuvé le 28 juin 1940: George Richardson Cottrelle, de Toronto, nommé régisseur des huiles—Règlements concernant les huiles.

Arrêté en conseil C.P. 2833, approuvé le 27 juin 1940: Permis exigé pour l'exportation en France, aux colonies et protectorats français et aux territoires sous mandat français.

Arrêté en conseil C.P. 2866, approuvé le 28 juin 1940: Membres et substituts nommés au Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre.

Arrêté en conseil C.P. 2899, approuvé le 2 juillet 1940: Règlements établis par l'arrêté en conseil C.P. 4121, du 13 décembre 1939, étendus aux prisonniers de guerre et aux personnes internées amenés au Canada en vertu d'un arrangement avec le gouvernement du Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 2903, approuvé le 4 juillet 1940: Règlements concernant le contrôle des explosifs.

Arrêté en conseil C.P. 2932, approuvé le 4 juillet 1940: Règlements concernant les conseils de guerre au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 2941, approuvé le 4 juillet 1940: Frederic William Riddell, Ottawa, nommé membre du Conseil des ports nationaux.

Arrêté en conseil C.P. 2943, approuvé le 4 juillet 1940: "Témoins de Jéhovah" déclarés société illégale.

Arrêté en conseil C.P. 2992, approuvé le 5 juillet 1940: C.P. 2451 annulé (émission de certificats ne portant pas intérêt).

Arrêté en conseil C.P. 2993, approuvé le 5 juillet 1940: Conditions régissant l'émission et la vente de certificats ne portant pas intérêt.

Arrêté en conseil C.P. 2997, approuvé le 5 juillet 1940: Certificats d'épargne de guerre—autorisant l'émission aux organismes ou associations déclarés avoir droit à l'achat par le Comité d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3027, approuvé le 9 juillet 1940: Commission consultative nationale pour les enfants évacués—Gouvernement canadien responsable du placement, du soin et du bien-être.

Arrêté en conseil C.P. 3028, approuvé le 8 juillet 1940: Permis exigé pour l'exportation du cuir.

Arrêté en conseil C.P. 3076, approuvé le 8 juillet 1940: Certains pouvoirs, attributions et fonctions du ministre des Transports transférés au ministre des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 3132, approuvé le 20 juillet 1940: Inspecteurs d'assurance requis d'obtenir une carte d'identification du Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3187, approuvé le 15 juillet 1940: George C. Bateman nommé régisseur des métaux—Règlements concernant les métaux.

Arrêté en conseil C.P. 3209, approuvé le 16 juillet 1940: Le ministre de la Défense nationale pour l'Air nommé président du Conseil de surveillance—Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3264, approuvé le 20 juillet 1940: Diverses usines jugées "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 3272, approuvé le 18 juillet 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Permis temporaires ou permis relatifs à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil C.P. 3292, approuvé le 18 juillet 1940: Comité de guerre du Cabinet agrandi de façon à comprendre le ministre des Services nationaux de guerre et le ministre de la Défense nationale pour le service naval.

Arrêté en conseil C.P. 3294, approuvé le 20 juillet 1940: Serment d'allégeance non exigé des candidats qui s'enrôlent dans le C.A.R.C. s'il entraîne la perte de la citoyenneté.

Arrêté en conseil C.P. 3298, approuvé le 20 juillet 1940: Modification des Règlements concernant le charbon.

Arrêté en conseil C.P. 3333, approuvé le 19 juillet 1940: Comité de l'information publique sous la surveillance du ministère des Services nationaux de guerre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Le 1er juillet 1940, combien de personnes recevaient des pensions de vieillesse dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. (a) Combien recevaient le montant maximum de \$20 par mois, (b) combien recevaient \$17.50 ou plus, par mois, mais moins de \$20, (c) combien recevaient \$15 ou plus, par mois, mais moins de \$17.50, (d) combien recevaient \$12 ou plus, par mois, mais moins de \$15, (e) combien recevaient \$10 ou plus, par mois, mais moins de \$12, (f) combien recevaient \$5 ou plus, par mois, mais moins de \$10, (g) combien recevaient \$2.50 ou plus, par mois, mais moins de \$5, (h) combien recevaient moins de \$2.50 par mois?

3. Dans quelles provinces du Dominion sont les exécuteurs de la Loi des pensions de vieillesse qui, agissant d'après la Loi, demandent ou acceptent un transfert à la province d'un titre à un immeuble ou à une autre propriété du pensionnaire, au temps où la pension doit être accordée ou subséquemment?

4. Quelle est la moyenne mensuelle des pensions payées dans chaque province?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés le ministère de la Défense nationale, ou la Commission des approvisionnements de guerre, ou le Bureau d'achat de la Défense ont-ils adjugés pour fournir le pain à l'aéroport de Trenton?

2. A qui a-t-on adjugé ces marchés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel est le prix mentionné dans le contrat pour chacun de ces marchés?

5. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant de chacune des autres soumissions?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 juillet, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, contrats et autres documents échangés durant l'année 1939 et jusqu'aujourd'hui en 1940, entre le ministère du Travail et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province, au sujet de la formation des jeunes dans les écoles techniques, les écoles publiques, les classes spéciales et/ou les fabriques industrielles, afin d'enseigner aux jeunes gens les arts mécaniques en les spécialisant dans la fabrication, la rectification et la réparation des aéronefs.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940:—Copie des documents suivants relatifs à l'abatage d'animaux au parc national de Wainwright, Alberta.

1. Rapport à l'effet que les animaux ainsi abattus étaient infectés par la tuberculose, en indiquant quand, par qui et à qui ce rapport a été fait.

2. Etat indiquant le nombre de chaque espèce desdits animaux qui étaient infectés de tuberculose d'après le rapport.

3. L'ordre d'abatage desdits animaux, indiquant la date, la personne qui l'a donné et celle à qui il était adressé.

4. En vertu de quel ordre la vente de la viande desdits animaux pour alimentation a eu lieu, indiquant quand, par qui et à qui il a été donné.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Combien a coûté à date la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson et l'aménagement du port Churchill?

2. Depuis combien de temps ce chemin de fer est-il en opération?

3. Quelles ont été pour chaque année les recettes et les dépenses ainsi que le déficit annuel?

4. Quel fut le volume annuel, pendant les cinq dernières années, des exportations par le port de Churchill?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations assermentées, et autres documents, datés entre le 1er août 1939 et le 31 mars 1940, et que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la demande d'une allocation par acre dans le canton 13-16-O. 2ème.

Il dépose aussi,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 957, adopté le 13 août 1873: concernant le service militaire de certains colons mennonites dans la province du Manitoba.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2622, adopté le 25 octobre, 1918: concernant le service militaire des Mennonites (Doukhobors); avec un extrait du rapport du comité du Conseil privé adopté le 6 décembre, 1898, sur le même sujet.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Purdy,—Dans l'intention de conserver les devises étrangères et d'augmenter le nombre des emplois, le gouvernement fera-t-il des arrangements (a) pour utiliser le plus complètement possible, dans tous les édifices de l'Etat des combustibles produits entièrement en Canada, et (b) pour préparer en conséquence les plans et devis de tous les édifices en voie de construction, y compris les logements militaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Le bill No 118, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant:

M. Douglas (Weyburn), appuyé par M. Coldwell, propose l'amendement suivant: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec une instruction à l'effet qu'il a le pouvoir de le modifier en ajoutant une disposition portant que la Commission du blé versera un montant d'avance au cultivateur pour cette partie de sa récolte de blé que celui-ci doit entreposer sur sa ferme.

M. l'Orateur déclare l'amendement inacceptable parce qu'il aurait comme effet de changer le principe adopté lors de la deuxième lecture du bill.

Et la motion principale était mise aux voix dans la forme suivante: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois; elle est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 99, Loi modifiant la Loi sur les dettes dues à la Couronne;

M. Ilsley propose, Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre

- (a) accepte le premier amendement au bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes dues à la Couronne;
- (b) n'accepte pas le deuxième amendement pour le motif qu'il est désirable que le bill No 99 entre en vigueur aussitôt qu'il recevra la sanction royale; et
- (c) n'accepte pas le troisième amendement pour les raisons suivantes:

1. Parce que l'amendement proposé est d'une validité constitutionnelle douteuse. La province possède une autorité exclusive sur la juridiction et la procédure en matières civiles dans les cours provinciales. D'après les statuts provinciaux le tiers-saisi doit appartenir "à la juridiction de la cour", ou "à la province" ou "résider" dans le comté. Il est douteux que le Parlement puisse réellement inclure le ministre des Finances comme tierce partie à une saisie dans la juridiction des cours provinciales.

2. Parce que d'après la rédaction actuelle de la loi on ne peut traduire la Couronne devant les cours sans un fiat. Ce principe constitue le principal obstacle aux procédures de saisie arrêt. L'amendement projeté équivaldrait en réalité à l'abandon par la Couronne de cette prérogative dans une catégorie limitée de cas. Il est de suprême importance que le statut de la Couronne devant les cours ne soit pas modifié à ce sujet sans un examen sérieux de toute la question des procédures contre la Couronne.

3. Parce que la question de la reconnaissance par la Couronne des déclarations volontaires de dettes dues de la part de la Couronne est liée à l'objet de cet amendement et on ne voit pas bien pourquoi cedit objet ne serait pas aussi étudié.

4. Parce que l'amendement projeté n'autorise des procédures de saisie arrêt que dans le cas des jugements rendus à l'égard d'un impôt quelconque ou de toute autre dette ne consistant pas en dommages-intérêts. On ne voit pas bien pourquoi on exclurait les autres jugements.

5. Pour que les motifs pour établir une distinction entre les fonctionnaires, serviteurs ou employés de Sa Majesté du droit du Canada, d'une part, et d'autres personnes à qui des montants doivent être versés par la Couronne de temps à autre, d'autre part, ne figurent pas dans la loi projetée, ne sont pas clairs aux yeux du public, et exigent considération. Il n'est pas clair, en particulier, pourquoi des personnes comme les sénateurs, les membres de la Chambre des communes, les juges et les personnes qui signent des contrats avec Sa Majesté du droit du Canada sont exclus des dispositions de l'amendement.

6. Parce que, en vertu du projet d'amendement, un créancier doit encourir des déboursés pour obtenir un jugement et une ordonnance de saisie-arrêt et pour les expédier au ministre des Finances, mais le ministre des Finances n'est pas obligé de faire des déductions sur les sommes payables au débiteur de cette personne.

7. Parce que la forme du projet d'amendement donne lieu aux objections suivantes:—

(a) L'expression "tierce partie" signifie pour tous une personne appelée comme partie par un défendeur qui prétend avoir droit à des contributions ou à une indemnité de cette personne. Un tiers-saisi n'est pas une tierce partie.

(b) Cette proposition couvrira aussi les réclamations des provinces pour taxes. Lorsque la Couronne tente de recouvrer ses taxes de tierces parties, elle emploie ordinairement des moyens comme l'Ordonnance d'Expertise plutôt que les procédures de saisie. Il est même douteux que la Couronne ait droit de procéder par voie de saisie, puisque les expressions comme "personne" et "jugement créancier" employés dans les lois provinciales au sujet des procédures de saisie, ne sont pas de nature à décrire Sa Majesté. De même, la municipalité possède des moyens spéciaux pour contraindre le paiement des taxes.

(c) L'expression "saisie" implique coercition et n'est pas un terme convenable à employer au sujet de Sa Majesté bien que le statut prévoit simplement des versements volontaires et non forcés.

(d) La loi de la Cour de l'Échiquier réserve à ce tribunal une juridiction exclusive sur les réclamations contre la Couronne fédérale, et il devrait être indiqué clairement que la proposition du Sénat s'appliquera nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi de la Cour de l'Échiquier.

(e) Le ministre des Finances ne possède qu'une "qualité représentative" pour représenter Sa Majesté devant les tribunaux; cette qualité représentative est dévolue au Solliciteur-général du Canada.

8. Le public n'a pas demandé cette législation et la phase actuelle de la session n'est pas appropriée pour poser une question de cette importance et de cette envergure.

Et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Après délibération, ladite question, mise aux voix, est agréée, sur division.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à six heures de l'après-midi.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, sont lus séparément la deuxième fois et agréés.

Par consentement, la Chambre revient aux questions de routine.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940.—Etat montrant:—1. Quel a été, par article, le total des frais de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces?

2. Quels traitements, frais de déplacement ou allocations a-t-on versés à chacun des quatre Commissaires?

3. Quels honoraires et autres rémunérations a-t-on versés à l'avocat de la Commission?

4. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux membres du personnel de la Commission en donnant leurs noms dans chaque cas?

5. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux spécialistes—donner leur nom—dont la Commission a retenu les services afin de rédiger des études particulières pour se renseigner?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Quels étaient les membres du personnel du Secrétariat de la Commission des relations fédérales-provinciales?

2. Quel a été le traitement d'un chacun?

3. Ont-ils reçu des allocations de subsistance et des allocations de voyage?

4. Si oui, quel a été le montant touché par chaque membre du personnel du Secrétariat sous chacun de ces chefs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er août, 1940,—Etat montrant:—Quelle mesure a-t-on prise au sujet des demandes de pension faites en 1938, 1939 et 1940 pour d'anciens combattants de la Rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest?

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 57 p.m. jusqu'à lundi prochain à onze heures du matin.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 58

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 5 AOUT, 1940

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité)*

Les résolutions suivantes sont adoptées:

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## PÊCHERIES

77 Administration.. . . . .	\$ 129,300 00
78 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries.. . . . .	767,000 00
79 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.. . .	2,000 00
80 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson .. . . . .	60,000 00
81 Office du poisson de conserve.. . . . .	28,000 00
82 Pisciculture .. . . . .	195,000 00
83 Ostréiculture.. . . . .	24,000 00
84 Commission de recherches sur les pêcheries.. . . . .	243,700 00
85 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord.. . . . .	25,000 00

86	Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité du 26 mai 1930, intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser . . . .	40,000 00
87	Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses d'une commission d'enquête sur les pêcheries des Grands Lacs nommée en vertu d'une entente arrêtée au moyen d'un échange de notes le 29 février 1940, entre le Canada et les Etats-Unis . . . . .	3,000 00
88	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrures, 1911 . . . .	135,000 00
89	Subvention à la United Maritime Fishermen's Association . .	3,000 00

## CRÉDITS SPÉCIAUX

90	Pour pourvoir à l'extension de la campagne d'éducation dans la production et la vente par les coopératives de pêcheurs	50,000 00
91	Pour pourvoir à l'aide à la division du poisson salé de l'industrie de la pêche . . . . .	400,000 00

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

## SERVICE DE LA SANTÉ

248	Traitements des marins malades . . . . .	178,970 00
249	Hygiène industrielle . . . . .	11,185 00
250	Enquêtes médicales . . . . .	36,520 00
251	Maladies vénériennes . . . . .	50,000 00
252	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés aux Détails des services . . . .	2,600 00

## SUBVENTIONS DIVERSES

253	Subvention au Conseil canadien du bien-être . . . . .	8,100 00
254	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
255	Subvention à la Ligue de la Santé du Canada . . . . .	5,000 00
256	Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles . .	18,000 00
257	L'Association canadienne-française des Aveugles . . . . .	4,050 00
258	L'Institut Nazareth de Montréal . . . . .	4,050 00
259	Montreal Association for the Blind . . . . .	4,050 00
260	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
261	Subvention au V.O.N. . . . .	13,100 00
262	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean . .	4,050 00
263	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge . . . .	10,000 00

## PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

264	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales	18,000 00
-----	--	-----------

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

221	Administration . . . . .	119,590 00
-----	--------------------------	------------

## DIVISION DES PENSIONS

222 Administration .....	887,602 00
Commission canadienne des pensions—	
223 Dépenses d'administration .....	459,630 00
224 Conseil des allocations aux anciens combattants .....	192,760 00
<i>Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge</i>	
225 Pensions de la guerre européenne .....	40,650,000 00
226 Allocations aux anciens combattants .....	8,000,000 00
227 Secours de chômage .....	2,000,000 00
228 Allocations d'hospitalisation et autres .....	775,000 00
229 Allocations pour probation professionnelle .....	40,000 00

*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

230 Soin des malades .....	2,853,931 00
231 Bureau des anciens combattants .....	172,725 00
232 Emplois protégés .....	71,905 00
233 Réparation des accidents du travail .....	50,000 00
234 Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'application de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants .....	70,000 00
235 Subvention au fonds d'inhumation des soldats .....	85,000 00
236 Subvention à la Légion canadienne .....	9,000 00

## AGRICULTURE

## SERVICE DES MARCHÉS

30 Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000 .....	100,000 00
---	------------

## CRÉDITS SPÉCIAUX

31 Loi sur le Rétablissement agricole des Prairies et l'Emmagasinage de l'eau .....	2,500,000 00
---	--------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs n'insistent pas sur leurs deuxième et troisième amendements au bill No 99, Loi modifiant la Loi sur les dettes dues à la Couronne, que la Chambre des communes n'a pas voulu accepter.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans modification:

Bill No 118, Loi modifiant la Loi de la commission canadienne du blé, 1935.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité)*

Les résolutions suivantes sont adoptées:

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## AGRICULTURE

### SPÉCIAUX

32 Loi de 1939 sur l'Agriculture des Prairies.. . . .	\$ 250,000 00
33 Service technique, Edifices—pour terminer des contrats ..	44,437 00
34 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries .. . . .	1,000,000 00
35 Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable .. . . .	300,000 00
36 Subventions aux provinces pour le rétablissement des colons	200,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quarante-cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 59

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 6 AOUT, 1940

---

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRES.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 juillet, 1940,— Copie de tous câblogrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés de l'année 1935 jusqu'à ce jour entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien, ou tout ministère canadien, au sujet de la levée de l'interdit contre les pommes de terre canadiennes entrant dans le Royaume-Uni.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, jusqu'au 31 décembre, 1939, et sur la Loi de garantie des prêts sur l'amélioration des habitations, jusqu'au 31 mars, 1940.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3513, approuvé le 31 juillet, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$6,136,268.48 au gouvernement de la Colombie britannique acceptant comme garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 juin, 1940:— Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'assistance aux chômeurs et de l'assistance agricole durant l'année financière commencée le 1er avril 1940.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public, ou des officiers de liaison ou d'autres fonctionnaires dont les fonctions consistent à informer les autres départements de l'Etat ou le public, des œuvres du gouvernement ou de ministères particuliers?

2. Qui sont ces fonctionnaires?

3. Quel est le traitement de chacun?

4. Quelle sera la durée de leur occupation?

5. Quelles étaient leurs relations d'affaires antérieures?

Il dépose aussi devant la Chambre, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le trente et unième rapport de la Commission du service civil du Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1939.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

#### AFFAIRES EXTERIEURES

41 Administration . . . . .	\$ 181,760 00
42 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications . . . . .	626,575 00
43 Pour la réception des visiteurs étrangers . . . . .	5,000 00
44 Dépenses relatives à la négociation des traités . . . . .	10,000 00
45 Dépenses des délégués canadiens à l'assemblée, à la conférence et aux commissions de la Société des Nations . .	7,000 00
46 Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subventions à l'Union canadienne pour la Société des Nations . . . . .	3,000 00
47 Somme requise pour combler la perte sur le change . . . . .	115,000 00

#### CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

48 Aux dépenses de la Société des Nations pour 1940, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale . . . . .	150,410 00
49 Aux dépenses de la Commission internationale de Navigation aérienne pour 1940 . . . . .	1,650 00
50 A une partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation . . . . .	9,345 00
51 Aux dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1940, quote-part du Canada . . . . .	1,955 00

## CABINET DU PREMIER MINISTRE

272	Traitement du personnel.. . . . .	51,395 00
-----	-----------------------------------	-----------

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1940-41

## AFFAIRES EXTERIEURES

465	Dépenses afférentes à l'arbitrage de la fonderie de Trail.. . .	8,000 00
-----	---	----------

## BUDGET PRINCIPAL

## GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS GOUVERNEURS

92	Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de \$2,500 au secrétaire du Gouverneur général..	104,650 00
----	---	------------

## BUREAU DU CONSEIL PRIVE

273	Traitements et dépenses du bureau.. . . . .	55,870 00
-----	---	-----------

## MINES ET RESSOURCES

134	Administration du ministère.. . . . .	160,045 00
-----	---------------------------------------	------------

## DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

135	Administration.. . . . .	28,925 00
-----	--------------------------	-----------

## Bureau des mines—

136	Administration.. . . . .	26,060 00
-----	--------------------------	-----------

137	Etude des ressources minérales.. . . . .	392,740 00
-----	--	------------

138	Loi des explosifs.. . . . .	24,970 00
-----	-----------------------------	-----------

## Bureau de géologie et de topographie—

139	Administration et services divers.. . . . .	119,350 00
-----	---	------------

140	Levés géologiques.. . . . .	254,842 00
-----	-----------------------------	------------

141	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada.. . . . .	187,980 00
-----	---	------------

142	Dessin et reproduction de cartes.. . . . .	112,403 00
-----	--	------------

143	Musée national du Canada.. . . . .	56,590 00
-----	------------------------------------	-----------

## Commission fédérale du combustible—

144	Administration et investigations.. . . . .	27,100 00
-----	--	-----------

145	Paiements relatifs au transport de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil	4,000,000 00
-----	---	--------------

## DIVISIONS DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

146	Administration.. . . . .	20,920 00
-----	--------------------------	-----------

## Gouvernement des territoires du Nord-Ouest:—

147	Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois.. . . . .	268,334 00
-----	--	------------

148	Expédition dans l'arctique oriental.. . . . .	26,000 00
-----	---	-----------

## Gouvernement du territoire du Yukon:—

149	Administration.. . . . .	43,995 00
-----	--------------------------	-----------

150	Subvention au Conseil du Yukon.. . . . .	50,000 00
-----	--	-----------

## Service fédéral de sylviculture:—

151	Services scientifiques, économiques et administratifs généraux . . . . .	118,440 00
-----	--	------------

152	Stations d'expérimentation sylvicole.. . . . .	50,090 00
-----	--	-----------

153	Laboratoires des produits forestiers.. . . . .	139,894 00
154	Subvention à l'Association forestière du Canada.. . . .	1,620 00
	Enregistrement des terres:	
155	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires, et de l'amirauté et des terres publiques.. . . . .	57,263 00
	Bureau des parcs nationaux—	
156	Service des parcs nationaux et des sites historiques.. . .	1,144,215 00
157	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.. . . . .	49,580 00
158	Allocation à John Thomas (Jack) Miner.. . . . .	2,500 00

## DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

159	Administration.. . . . .	21,620 00
160	Observatoire fédéral d'Ottawa.. . . . .	104,853 00
161	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.. . .	30,610 00
162	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres et une subvention de \$250 au conseil exécutif international, Conférence mondiale des forces hydrauliques. . . . .	204,600 00
163	Commission de contrôle du lac des Bois.. . . . .	7,685 00
164	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1938, ces dépenses devant être remboursées en grande partie.. . . . .	18,000 00
165	Pour acquérir les servitudes d'inondation et régler les réclamations auprès des propriétaires riverains d'Ontario en aval des décharges du lac des Bois que vise les règlements de la Loi pour le contrôle du lac des Bois.. . . .	8,000 00
166	Pour payer les dommages causés par les inondations du lac Seul conformément à l'accord confirmé par la Loi de la conservation du lac Seul, 1928.. . . . .	5,500 00
167	Service du génie et de la construction.. . . . .	97,487 00
168	Service géodésique.. . . . .	139,300 00
169	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin.. . . . .	240 00
170	Commission des frontières internationales.. . . . .	28,600 00
	Service hydrographique et cartographique—	
171	Service hydrographique.. . . . .	316,248 00
172	Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de \$350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs.. . . . .	169,150 00
173	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examineurs ainsi que tous les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme).. . . . .	850 00

## DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

174	Administration.. . . . .	56,572 00
175	Agences indiennes.. . . . .	656,620 00
	Réserves et fiducies—	
176	Administration.. . . . .	51,294 00
	Service médical—	
177	Hospitalisation et soin général des Indiens.. . . . .	1,404,612 00
178	Subventions aux hôpitaux.. . . . .	4,320 00
	Bien-être et enseignement—	
179	Bien-être des Indiens.. . . . .	993,240 00
180	Education des Indiens.. . . . .	531,565 00
181	Subvention aux pensionnats.. . . . .	1,410,094 00
182	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les montants mentionnés aux Détails des services.. . . . .	6,870 00
183	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique.. . . . .	100,000 00

## DIVISION DE L'IMMIGRATION

184	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise.. . . . .	166,440 00
185	Service ambulant et d'inspection, Canada.. . . . .	1,183,682 00
186	Service ambulant et d'inspection à l'étranger.. . . . .	126,350 00
187	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger.. . . . .	10,000 00

## PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

188	Mme Alice Morson Smith.. . . . .	600 00
189	Mme Elizabeth Swinford.. . . . .	600 00

## CRÉDIT SPÉCIAL

## DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

190	Pour subvenir aux facilités de transport dans les régions minières et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la continuation de l'emploi, jusqu'au 30 juin 1940, de hauts fonctionnaires, commis et fonctionnaires temporaires surnuméraires aux termes des item du Budget supplémentaire spécial de ce ministère, à l'exception de l'item concernant la conservation des fourrures.. . . . .	58,000 00
-----	--	-----------

## DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

	Bureau des parcs nationaux—	
191	Parcs nationaux.. . . . .	171,125 00
192	Sites historiques.. . . . .	500 00
193	Conservation des forêts.. . . . .	40,000 00

## DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

194	Développement des routes touristiques.. . . . .	590,533 00
195	Routes—Améliorer et réparer la route Golden-Revelstoke, y compris les sommes requises pour le paiement de réclamations impayées et l'amélioration des principales routes touristiques, de la frontière internationale aux parcs Banff, Yoho et Kootenay. . . . .	180,000 00

## DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

196	Pour compléter l'érection et pour l'équipement et l'ameublement d'internats et d'externats indiens en voie de construction.. . . . .	146,210 00
197	Réparation et amélioration des édifices du gouvernement concernant l'administration médicale des Indiens .. . .	52,000 00
198	Pour la conservation des animaux à fourrure et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires requis aux fins de ce crédit.. . . . .	100,000 00

## ETABLISSEMENT DES SOLDATS

375	Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques.. . .	615,625 00
376	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924 et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935.. . . . .	30,000 00

## PRETS ET PLACEMENTS

## ETABLISSEMENT DES SOLDATS

464	Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement des soldats et de familles britanniques sur des terres.. . . . .	123,000 00
-----	---	------------

## JUSTICE

95	Administration.. . . . .	152,505 00
96	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser \$1,600) pour aide au service, et une somme de \$10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service.. . . . .	49,160 00
97	Administration de la justice—Dépenses diverses.. . . . .	6,000 00
98	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses.. . . . .	25,000 00
99	Contribution annuelle à la <i>Canadian Law Library</i> , de Londres, Angleterre.. . . . .	500 00
	Cours Suprême du Canada—	
100	Administration.. . . . .	69,350 00
	Cours de l'Echiquier du Canada—	
101	Administration.. . . . .	34,265 00
	Cours Territoriale du Yukon—	
102	Administration.. . . . .	5,040 00
103	Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions.. . .	15,000 00



266 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..	14,779,320 00
267 Inspection et investigations..	929,820 00
268 Courrier ambulant..	10,421,906 50
269 Courriers aérien et terrestre..	10,863,876 00
270 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil..	1,281,905 00

#### PENSION ET AUTRES INDEMNITÉS

271 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil..	5,000 00
---	----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsidés intérimaires; et moins la somme de \$2,081.97 pour réduire la rente annuelle mentionnée dans la résolution No 38 à \$1.00 par année*)

#### BUDGET PRINCIPAL

##### TRAVAUX PUBLICS

281 Administration..	190,415 00
----------------------	------------

##### DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

282 Administration..	224,490 00
283 Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage etc..	2,683,989 00

284	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameurement, chauffage, etc. . . . .	3,492,969 00
285	Service de téléphone à Ottawa. . . . .	97,000 00
286	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa. . . . .	8,000 00
Construction, réparation et améliorations d'édifices publics—		
<i>Provinces Maritimes en général</i>		
287	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	50,000 00
<i>Québec</i>		
288	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	100,000 00
<i>Ontario</i>		
289	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	125,000 00
<i>Manitoba</i>		
290	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	40,000 00
<i>Saskatchewan</i>		
291	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	40,000 00
<i>Alberta</i>		
292	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	40,000 00
<i>Colombie-Britannique</i>		
293	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations. . . . .	50,000 00
<i>Généralités</i>		
294	Edifices fédéraux de l'immigration—Réparations, améliorations, etc. . . . .	35,000 00
295	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation. . . . .	17,000 00
296	Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales—Remplacement, réparation et améliorations d'édifices. . . . .	100,000 00
297	Drapeaux pour les édifices publics. . . . .	2,500 00
298	Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations. . . . .	200,000 00
299	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications. . . . .	80,000 00
DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF		
300	Administration. . . . .	203,820 00
301	Génie, y compris, les traitements des ingénieurs, commis, etc. . . . .	514,450 00
<i>Dragage</i>		
302	Surveillance générale. . . . .	9,020 00
303	Provinces Maritimes. . . . .	360,000 00
304	Ontario et Québec. . . . .	200,000 00

305	Manitoba, Saskatchewan et Alberta.. . . . .	52,424 00
306	Colombie-Britannique.. . . . .	195,000 00
	Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.	
307	Bassin de radoub de Champlain.. . . . .	53,985 00
308	Bassin de radoub d'Esquimalt.. . . . .	70,500 00
309	Bassin de radoub de Lorne.. . . . .	31,740 00
310	Selkirk—Cale de réparations.. . . . .	3,800 00
311	Entretien et service d'écluses et digues.. . . . .	53,900 00
312	Entretien et service de bateaux déblayeurs.. . . . .	41,600 00
313	Pont du chenal de Burlington.. . . . .	13,000 00
314	Kingston, chaussée La Salle.. . . . .	15,564 00
315	Pont de New-Westminster.. . . . .	45,300 00
316	Ottawa—Ponts et abords (à voter de nouveau \$2,800.00).. . . . .	4,200 00
317	Généralités.. . . . .	19,500 00

Construction, réparations et améliorations—

PORTS ET RIVIÈRES

*Nouvelle-Ecosse*

318	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	225,000 00
-----	--	------------

*Ile-du-Prince-Edouard*

319	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	55,000 00
-----	--	-----------

*Nouveau-Brunswick*

320	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	80,000 00
-----	--	-----------

*Québec*

321	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	250,000 00
-----	--	------------

*Ontario*

322	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	130,000 00
-----	--	------------

*Manitoba*

323	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	20,000 00
-----	--	-----------

*Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest*

324	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	10,000 00
-----	--	-----------

*Colombie-Britannique et Yukon*

325	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux.. . . . .	90,000 00
-----	--	-----------

## DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

326 Administration.. . . . . 26,940 00

## SERVICES DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICES ET ENTRETIEN

327 Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles.. . . . . 133,420 00  
 328 Alberta et Saskatchewan.. . . . . 88,000 00  
 329 Division du surintendant du district de Vancouver.. . . . . 11,560 00  
 330 Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon .. . . . . 129,540 00  
 331 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver .. . . . . 94,480 00  
 332 Services télégraphiques et téléphoniques en général.. . . . . 6,000 00

## RECONSTRUCTION, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS

333 Provinces Maritimes et Bas St-Laurent.. . . . . 12,000 00  
 334 Saskatchewan et Alberta.. . . . . 16,500 00  
 335 Colombie-Britannique—districts du Nord et du Yukon.. . . . . 17,000 00  
 336 Colombie-Britannique—district de l'île de Vancouver.. . . . . 9,000 00

## GÉNÉRALITÉS

337 Galerie nationale du Canada.. . . . . 45,000 00  
 338 Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à \$3,000.. . . . . 50,000 00  
 339 Crédits supplémentaires sur autorisation du conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à \$200.. . . . . 100,000 00

## CRÉDITS SPÉCIAUX

## DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

*Nouvelle-Ecosse*

340 Pour terminer les contrats.. . . . . 20,000 00

*Québec*

341 Pour terminer les contrats.. . . . . 235,000 00

*Ontario*

342 Pour terminer les contrats.. . . . . 1,930,000 00

*Saskatchewan*

343 Pour terminer les contrats.. . . . . 24,000 00

*Alberta*

344 Pour terminer les contrats.. . . . . 15 500 00

*Colombie-Britannique*

345 Pour terminer les contrats.. . . . . 78,500 00

## DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparation et amélioration de ports et rivières

*Nouvelle-Ecosse*

346 Pour terminer les contrats.. . . . . 200,000 00

*Ile du Prince-Edouard*

347 Pour terminer les contrats.. . . . . 75,000 00

*Nouveau-Brunswick*

348 Pour terminer les contrats.. . . . . 85,000 00

*Québec*

349 Pour terminer les contrats.. . . . . 275,000 00

*Ontario*

350 Pour terminer les contrats.. . . . . 275,000 00

*Alberta*

351 Pour terminer les contrats.. . . . . 15,000 00

*Colombie-Britannique*

352 Pour terminer les contrats.. . . . . 100,000 00

## DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

## SERVICES DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE

*Ontario*

353 Pour terminer les contrats.. . . . . 6,200 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRES 1940-41

## TRAVAUX PUBLICS

## DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

*Ontario*

473	{	Ottawa—Système de chauffage central: améliorations et réparations.. . . . .	27,000 00
		Toronto—Hôpital de la rue Christie—Matériel électrique..	15,000 00

## DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

*Québec*

474 Saint-Irénée—En règlement complet et définitif de la créance de MM. Trudel et Fils relativement à leur contrat pour réparation au quai.. . . . . 3,184 80

*Ontario*

475	{	Goderich—En règlement complet et définitif de la créance de W. L. Forrest relativement à son contrat de dragage..	16,308 20
		Grande-Rivière—Contribution convenue pour améliorations—Part du gouvernement fédéral au coût de la continuation des travaux seulement dans la mesure nécessaire pour sauvegarder les très fortes sommes déjà engagées (A voter de nouveau \$156,916) . . . . .	338,436 00

## SPÉCIAL

## DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

## Construction, réparations et améliorations d'édifices publics

*Québec*

476	Pour clôture de contrats—Crédit supplémentaire.. . . .	27,200 00
-----	--	-----------

*Saskatchewan*

477	Pour clôture de contrats—Crédit supplémentaire.. . . .	9,800 00
-----	--	----------

## GÉNÉRALITÉS

478	Pour pourvoir les balances requises pour terminer tous projets entrepris dans des années financières antérieures et concernant lesquels aucune somme spéciale n'a été prévue dans l'année financière 1940-41.. . . .	30,000 00
479	Ouvrages de protection en général.. . . .	200,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## SERVICE LEGISLATIF

## SÉNAT

123	Indemnité de logement.. . . .	3,000 00
124	Administration générale.. . . .	201,965 00

## CHAMBRES DES COMMUNES

125	Indemnité de logement.. . . .	3,000 00
	Vice-président de la Chambre des communes—	
126	Indemnité de logement.. . . .	1,500 00
127	Administration générale—Crédits du greffier.. . . .	472,327 50
128	Crédits du sergent d'armes.. . . .	211,083 00
129	Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés.. . . .	2,000 00
130	Pour approuver le paiement des versements de l'indemnité annuelle au chef de l'opposition entre le 26 janvier 1940 et le 15 mai 1940.. . . .	3,677 50

## GÉNÉRALITÉS

131 Impressions du Parlement, y compris traitements du personnel du service de la distribution... 75,000 00

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

132 Administration générale... 78,145 00

## PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

133 Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député... 700 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRES 1940-41

## SERVICE LEGISLATIF

## SÉNAT

468 Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1940 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor... 10,000 00

## CHAMBRE DES COMMUNES

469 Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire au chapitre 147 des Statuts révisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor... 15,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## TRANSPORT

403 Administration... 385,070 00

## APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

404 Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement... 277,560 00

## SERVICE AÉRIEN

405 Administration... 10,770 00

*Division de l'aviation civile*

406 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire... 275,910 00

407 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)... 1,224,969 00

408 Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques... 1,724,556 00

409	Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux Cercles d'aviation, y compris une allocation de \$5,000 à l'Association canadienne des cercles d'aviateurs.. . . .	25,000 00
410	Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports et pour la construction directe d'ouvrages dans les aéroports municipaux ou fédéraux desservant les municipalités, dont les emplacements ont été fournis par les dites municipalités.. . . .	500,000 00

*Division météorologique*

411	Service météorologique, y compris une allocation de \$400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.. . . .	391,000 00
412	Subvention à l'observatoire de Kingston.. . . .	500 00

*Division de la radio*

413	Application de la loi et des règlements de radio-télégraphie	127,145 00
414	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radio-télégraphie—Service et entretien.. . . .	623,044 75
415	Élimination du brouillage provenant d'appareils électriques	150,000 00
416	Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement).. . . . .	150,826 00

## SERVICE DES CANAUX

417	Administration.. . . .	30,790 00
418	Canaux—Service et entretien.. . . .	2,191,059 65
419	Canaux—Améliorations (à voter de nouveaux, \$58,800.00)..	183,450 00
420	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.. . . .	3,000 00
421	Pour procéder aux mesurages de débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la <i>Beauharnois Light, Heat and power Company Limited</i> .. . . .	3,000 00

## SERVICE DE LA MARINE

422	Administration.. . . .	17,920 00
423	Administration du matériel flottant.. . . .	26,405 00
424	Services nautiques—Administration.. . . .	28,305 00
425	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations.. . . .	1,225,000 00
426	Construction, entretien et surveillance du balisage, y compris salaires et allocations des gardiens de phares.. . . .	1,842,380 00
427	Agences, traitements et dépenses de bureau.. . . .	261,360 00
428	Entretien et réparation des quais.. . . .	5,000 00
429	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige.. . . .	30,000 00
430	Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord.. . . .	8,000 00
431	Pour l'enlèvement des épaves dans les eaux canadiennes..	3,000 00
432	Administration du pilotage.. . . .	129,600 00
433	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes.. . . .	47,790 00
434	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique.. . . .	45,000 00

435	Subventions de \$200 chacun aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs. . . . .	600 00
436	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de \$600 à l'école de navigation de Lunenburg, N.-E., de \$500 à l'école de navigation de l'Université Queen, et de \$1,200 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations du Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apporté aux marins nécessiteux de navires britanniques d'immatriculation canadienne. . . . .	44,550 00
437	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge. . . . .	199,025 00
438	Service des signaux maritimes. . . . .	93,200 00
439	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital . . . . .	1,978,093 00
440	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien—(A voter de nouveau \$100,000). . . . .	173,985 00

## SERVICE DES CHEMINS DE FER

441	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère. . . . .	39,414 69
442	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital. . . . .	15,000 00
443	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1941, sans l'excéder. . . . .	350,000 00
444	Intérêt sur les rails fabriqués pour les chemins de fer Nationaux du Canada: pour le paiement de l'intérêt aux conditions des arrêtés du conseil C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935 relativement aux commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada. . . . .	10,000 00
	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—	
445	Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pendant l'année financière 1940-41, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1940, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (définies à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada. . . . .	2,000,000 00

- 446 — Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1940-41, la différence, évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier, occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1940 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway, Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway, Chemin de fer de Témiscouata... . . . . . 800,000 00

## BUREAU CANADIEN DU TOURISME

- 447 Pour encourager le tourisme au Canada... . . . . . 500,000 00

## INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

- 448 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat... . . . . . 20,370 00

## PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

- 449 Allocation de commisération à John Davidson, ancien garde-phare au cap Mudge, Colombie-Britannique... . . . . . 500 00
- 450 Allocation de commisération pour compenser la Workmen's Compensation Board de la Colombie-Britannique qui doit maintenir et payer une pension de \$40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1941 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions... . . . . . 480 00
- 451 Somme requise pour verser des pensions de \$300 chacun aux anciens pilotes: Alphonse Asselin, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina, J.-B. Pouliot, Arthur Paquet... . . . . . 2,700 00
- 452 Caisse de prévoyance des Cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés de chemin de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période du 1er janvier 1940 au 31 mars 1941, à raison de \$30 par mois au lieu de \$20, tel que prévu dans ladite loi... . . . . . 24,000 00

*Spéciaux*

## SERVICE DES CANAUX

- 453 Canaux—Améliorations (A voter de nouveau, \$34,000.00)... . . . . . 35,000 00

## SERVICE DE LA MARINE

- 454 Pour assurer le parachèvement d'un navire à la fois brise-glace et bateau de transport—Capital (A voter de nouveau, \$64,000 00)... . . . . . 176,000 00

- 455 Canal à eau profonde du St-Laurent—Pour assurer le prolongement et l'amélioration des déversoirs régulateurs—  
Capital (A voter de nouveau) . . . . . 61,500 00

## SERVICE DES CHEMINS DE FER

- 456 Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1940, en vertu des crédits 584 et 585, Annexe B à la Loi des subsides no 3, 1939, concernant les passages à niveau (A voter de nouveau) . . . . . 952,646 47

## ENTREPRISES DE L'ETAT

## COMPTES NON PRODUCTIFS

## CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

- 457 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour défrayer les dépenses de l'année civile 1940 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—
- (a) Remboursement des débentures échues—  
St-Jean . . . . . 48,156 00
- (b) Reconstruction et dépenses, compte de capital (A voter de nouveau \$127,000)—  
Halifax . . . . . \$ 176,000  
Dépense générales imprévues . . . . . 200,000
- 
- Moins les sommes à payer à même la  
caisse de remplacement . . . . . 46,000
- 
- 330,000 00

## CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LIMITED

- 458 Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en conseil peut établir, et applicables au paiement de dépenses de capital à l'égard des vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1940. (A voter de nouveau, \$6,000) . . . . . 21,000 00

## CRÉDITS SPÉCIAUX

## DEFICITS

## COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

- 459 Somme requise pour le paiement, durant l'année financière 1940-41, à la compagnie de Chemin de fer National du Canada (ci-après appelée "la Compagnie du National") sur les demandes approuvées par le ministre des Transports, faites de temps à autre par la Compagnie du National au ministre des Finances, et devant être appliqués au paiement par la Compagnie du National du déficit (certi-

fié par les vérificateurs de la Compagnie du National) accusé pour l'année civile 1940, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, s'il est nécessaire pour effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nonobstant la restriction contenue à l'article quatre de ladite loi et y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaire pour permettre le paiement d'allocations mensuelles sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant la restriction contenue à l'article treize, chapitre soixante et cinq des Statuts du Canada, 1874, mais à l'exclusion des montants imputés sur la part de propriétaire revenant au réseau des Chemins de fer Nationaux, définie au chapitre 22 des Statuts du Canada, 1937.

Chemins de fer Nationaux du Canada, à	
l'exclusion des lignes de l'Est..	\$12,975,000 00
Lignes de l'Est.. . . . .	2,025,000 00
	15,000,000 00

BAC TRANSBORDEUR ET TERMINI DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

460 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1940-1941 à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1940.. . . . . 327,000 00

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

461 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après désigné et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1940 dans l'exploitation du port de Churchill.. . . . . 96,867 00

462 Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier.. . . . . 448,150 00

## PRETS ET PLACEMENTS

## CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

463	Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1940 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:		
	Dépenses au compte de capital et de reconstruction—		
	Montréal.. . . . .	\$242,800	00
	Vancouver.. . . . .	150,000	00
		<hr/>	
		\$392,800	00
	Moins le montant devant être dépensé à même la caisse de remplacement..	59,612	00
		<hr/>	
			333,188 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

## TRANSPORTS

## SERVICES AÉRIENS

480	Lignes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris services d'éclairage et de radio—Capital—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau \$60,000)..	100,000	00
-----	---	---------	----

## SERVICE DE LA MARINE

481	Divers services concernant la navigation et les expéditions—Crédit supplémentaire.. . . . .	12,000	00
-----	---	--------	----

## BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

## COMMERCE

377	Administration.. . . . .	106,080	00
	Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée—		
378	Administration.. . . . .	600	00
379	Service des renseignements commerciaux.. . . . .	762,980	00
380	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides.. . . . .	266,275	00
381	Bureau des tarifs étrangers.. . . . .	37,580	00
382	Bureau de cinématographie.. . . . .	110,000	00
383	Loi du poinçonnage des métaux précieux.. . . . .	12,500	00
384	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe.. . . . .	105,000	00
385	Service d'inspection des poids et mesures.. . . . .	445,715	00
386	Commission nationale du cinématographe.. . . . .	60,000	00
387	Contribution au Bureau international des expositions.....	1,000	00
388	Contribution au Bureau international des tarifs douaniers.	2,700	00

Loi de grains du Canada—		
389	Administration.. . . . .	107,818 00
390	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection et le pesage.. . . . .	1,584,884 00
391	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage.. . . . .	366,377 00
Bureau fédéral de la statistique—		
392	Administration.. . . . .	84,410 00
393	Statistiques.. . . . .	904,655 00
394	Recensement démographique.. . . . .	211,435 00
Expositions et publicité—		
395	Expositions.. . . . .	237,960 00
396	Publicité et annonces au Royaume-Uni et en Europe..	85,000 00

## SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

397	Administration.. . . . .	9,860 00
-----	--------------------------	----------

*Océan Atlantique*

398	Service entre le Canada et l'Afrique du Sud.. . . . .	100,000 00
-----	---	------------

*Océan Pacifique*

399	Service entre la Colombie-Britannique et la Chine et/ou l'Australie.. . . . .	118,800 00
	Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud..	80,000 00
	Service entre le Canada, la Chine et le Japon.. . . . .	600,000 00
	Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique.. . . . .	300,000 00
	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte.. . . . .	12,000 00
	Service entre Vancouver et les Antilles Anglaises.. . . . .	25,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique.. . . . .	15,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway.. . . . .	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	10,000 00

*Services locaux*

399	Service entre Baddeck et Iona.. . . . .	8,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Iancook.. . . . .	1,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme.. . . . .	33,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro.. . . . .	9,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have.. . . . .	1,750 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay.. . . . .	2,900 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la Baie St-Laurent.. . . . .	3,000 00
	Service entre l'île aux Coudres et Les Eboulements.. . . . .	1,900 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Canso.. . . . .	37,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires.. . . . .	9,500 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord.. . . . .	40,000 00
	Service entre Parrsboro, Kingston et Wolfville.. . . . .	4,500 00
	Service entre l'île Pelée et la terre ferme.. . . . .	7,000 00

	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp.. . . . .	11,500 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine.. . .	37,500 00
400	Service entre l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse..	30,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington.. . . . .	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'es- cale.. . . . .	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du St-Laurent.. . . . .	50,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord.. . . . .	14,000 00
	Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale.. . . . .	1,500 00
	Service entre St-Jean et Bridgetown.. . . . .	800 00
	Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la la baie de Fundy.. . . . .	2,500 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines.. . . .	5,000 00
	Service entre St-Jean et St-André.. . . . .	3,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale.. . . . .	10,000 00
	Service entre St-Jean et Weymouth.. . . . .	1,000 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires.. . . . .	22,500 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du litto- ral occidental du Cap-Breton et l'île du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycomagh.. . . . .	16,000 00

#### CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES

401	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recher- ches.. . . . .	814,164 00
-----	---	------------

#### CRÉDIT SPÉCIAL

##### Conseil national de Recherches

402	Nouveaux locaux pour laboratoire—annexe (A voter de nou- veau \$391,925.32).. . . . .	837,575 32
-----	--	------------

#### TRAVAIL

108	Administration.. . . . .	\$ 119,976 00
109	Loi des rentes viagères.. . . . .	251,185 00
110	Loi des enquêtes sur les coalitions.. . . . .	35,240 00
111	Justes salaires et conciliation.. . . . .	48,825 00
112	Loi de coordination des bureaux de placement—Administration	61,995 00
113	Loi d'enquête en matière de différends industriels.. . . . .	40,000 00
114	<i>Gazette du Travail</i> et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail.. . . . .	51,770 00
115	Loi d'enseignement technique—Application.. . . . .	2,300 00

#### CRÉDITS SPÉCIAUX

116	Pour remplir des engagements contractés en vertu des accords avec les provinces en vue du soulagement du chômage par la colonisation, y compris \$350,000.00 pour engage- ments non remplis.. . . . .	500,000 00
117	Contribution au projet de placement des travailleurs sur des fermes et projets supplémentaires. (A voter de nouveau pour engagements contractés \$81,650.00).. . . . .	306,650 00

118	Contribution aux projets de conservation des forêts du Dominion. (A voter de nouveau pour engagements contractés en vertu de l'accord de l'année dernière avec les provinces \$140,000.00) . . . . .	500,000 00
119	Contribution aux projets de rétablissement des chômeurs âgés. (A voter de nouveau pour engagements contractés \$45,200.00) . . . . .	295,000 00
120	Pour défrayer les projets de secours directs, et autres projets de secours. (A voter de nouveau \$4,814,000 pour engagements non remplis et pour l'achèvement de projets déjà autorisés) . . . . .	20,266,700 00
121	Imprévus . . . . .	50,000 00
122	Montant requis pour frais généraux d'administration, y compris salaires et frais de déplacement:—	
	Secours aux chômeurs . . . . . \$	155,000 00
	Enregistrement national . . . . .	99,000 00
	Formation de la jeunesse . . . . .	21,500 00
	Contrôleur du Trésor . . . . .	25,000 00
		<hr/> 300,500 00

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

## TRAVAIL

466	Loi d'enquête sur les coalitions—Crédit supplémentaire . . . . .	10,000 00
467	Pour pourvoir à l'administration de la Loi d'assurance-chômage, 1940 . . . . .	2,000,000 00

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

## REVENU NATIONAL

## DOUANE ET ACCISE

212	Administration générale . . . . .	979,625 00
214	Inspection, investigations et vérification . . . . .	1,113,350 00
215	Section de mésestimation du service de surveillance . . . . .	66,645 00
216	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer . . . . .	7,513,935 00

## DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

217	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi . . . . .	343,895 00
218	Inspection et vérification internes . . . . .	166,255 00
219	Bureaux de district . . . . .	2,211,198 00

## GÉNÉRALITÉS

220	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte . . . . .	15,000 00
-----	--	-----------



## BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

## DEFENSE NATIONALE

470 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou de toute autre loi, au paiement à même le fonds du revenus consolidé à la veuve de feu l'honorable Norman McLeod Rogers, d'une rente viagère à raison de \$2,500 à partir du 11 juin 1940.. . . . .	2,014 00
--	----------

## BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires; et moins la somme de \$2,081.97 pour réduire la rente annuelle mentionnée dans la résolution No 38 à \$1.00 par année)

## BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

37 Traitements et dépense de bureau.. . . . .	467,605 00
38 Pour autoriser le paiement, à même le Revenu consolidé, à Georges Gonthier, ex-Auditeur général, d'une rente annuelle au taux de \$1,500, à compter de sa retraite du poste d'Auditeur général et pour se continuer sa vie durant ..	2,083 33

## FINANCE

52 Administration .. . . . .	286,590 00
53 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques) .. . . . .	26,000 00
54 Bureau du commissaire du tarif .. . . . .	19,850 00
55 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais .. . . . .	299,782 86

## SERVICE DU LOGEMENT

56 Loi fédérale sur le logement, application .. . . . .	100,405 00
---	------------

## PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)

57 Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration.. . . . .	41,090 00
--	-----------

## PENSIONS ET ALLOCATIONS, INDEMNITÉS DE RETRAITE ET PENSIONS DIVERSES

*Pensions et allocations de retraite*

58 Application des lois de pension et de retraite .. . . . .	25,900 00
59 Contribution de l'Etat au fonds de pension .. . . . .	2,340,000 00
60 Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques .. . . . .	3,000 00

*Pensions*

61 Banting, sir Frederick G... . . . . .	7,500 00
--	----------

## CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE

## Service de la dette publique—

62 Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, l'achat de fonds d'amortissement, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc... . . . . .	200,000 00
--	------------

## SUBSIDES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES AUX PROVINCES

*Subventions spéciales*

63	{	Nouveau-Brunswick.. . . . .	900,000 00
		Nouvelle-Ecosse.. . . . .	1,300,000 00
		Ile du Prince-Edouard .. . . . .	275,000 00
		Manitoba.. . . . .	750,000 00
		Saskatchewan.. . . . .	1,500,000 00
		Colombie-Britannique.. . . . .	750,000 00

## DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

64	Conseil général canadien des Scouts.. . . . .	9,000 00
65	Conseil fédéral des Guides.. . . . .	4,860 00
66	Société royale d'astronomie.. . . . .	1,620 00
67	Académie royale canadienne des arts.. . . . .	2,025 00
68	Société royale du Canada.. . . . .	4,500 00
69	Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturelles au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.).. . . . .	2,500 00
	Commission du district fédéral—	
70	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral. . . . .	140,000 00
71	Pour l'acquisition de terrains et arpentages relatifs à la promenade nationale dans la vallée de la Gatineau avoisinant Ottawa (A voter de nouveau).. . . . .	31,500 00

## GÉNÉRALITÉS

72	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiements à faire nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil.. . . . .	107,000 00
73	Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du trésor	1,904,777 50
74	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938. . . . .	363,752 00
75	Pour pourvoir, subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et augmentations.. . . . .	100,000 00
76	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session .. . . . .	80,000 00

## ASSURANCES

93	Administration.. . . . .	165,250 00
94	Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies.. . . . .	10,400 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et adoptées.

## CONCOURS

M. Ilsley propose,—Que les rapports présentés par le Comité des Subsidés les 3, 7, 24, 25, 26 juin, 15, 18, 31, juillet, 5 août, (moins les montants votés dans le budget intérimaire), soient maintenant reçus, lus la deuxième fois et adoptés.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

LUNDI, 3 juin, 1940.

## REVENU NATIONAL

## DOUANE ET ACCISE

213 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise.. . . .	42,145 00
---	-----------

VENDREDI, 7 juin, 1940.

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

## DIVISION DE LA SANTÉ

237 Administration .....	43,000 00
238 Aliments et drogues .....	174,565 00
239 Opium et narcotiques.. . . .	46,005 00

LUNDI, 24 juin, 1940.

## AGRICULTURE

## SERVICES DE L'ADMINISTRATION

1 Administration générale.. . . .	120,005 00
2 Division de la publicité et de la propagande .. . . .	109,650 00
3 Comité consultatif sur les services agricoles .. . . .	3,000 00
4 Contribution aux <i>Empire Bureaux</i> .. . . .	33,823 34
5 Institut international d'agriculture .. . . .	12,000 00

## SERVICES TECHNIQUES

6 Administration des services techniques .. . . .	25,467 00
7 Pathologie animale et avicole .. . . .	146,615 00
8 Bactériologie et recherches en industrie laitière.. . . .	38,637 00
9 Botanique et phytopathologie .. . . .	283,193 00
10 Chimie agricole .. . . .	93,951 00
11 Entomologie .. . . .	430,509 00

MARDI, 25 juin, 1940.

## AGRICULTURE

## FERMES EXPÉRIMENTALES

12 Administration des fermes expérimentales .. . . .	60,305 00
13 Ferme expérimentale centrale .. . . .	589,435 00





LUNDI, 5 août, 1940.

## PECHERIES

77 Administration.. . . . .	129,300 00
78 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries.. . . . .	767,000 00
79 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.. . .	2,000 00
80 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson.. . . . .	60,000 00
81 Office du poisson de conserve.. . . . .	28,000 00
82 Pisciculture.. . . . .	195,000 00
83 Ostréiculture.. . . . .	24,000 00
84 Commission de recherches sur les pêcheries.. . . . .	243,700 00
85 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord.. . . . .	25,000 00
86 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité du 26 mai 1930, intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser.. . .	40,000 00
87 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses d'une commission d'enquête sur les pêcheries des Grands Lacs nommée en vertu d'une entente arrêtée au moyen d'un échange de notes le 29 février 1940, entre le Canada et les Etats-Unis.. . . . .	3,000 00
88 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoques obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrures, 1911.. . .	135,000 00
89 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association..	3,000 00

## CRÉDITS SPÉCIAUX

90 Pour pourvoir à l'extension de la campagne d'éducation dans la production et la vente par les coopératives de pêcheurs	50,000 00
91 Pour pourvoir à l'aide à la division du poisson salé de l'industrie de la pêche.. . . . .	400,000 00

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

## SERVICE DE LA SANTÉ

248 Traitements des marins malades.. . . . .	178,970 00
249 Hygiène industrielle.. . . . .	11,185 00
250 Enquêtes médicales.. . . . .	36,520 00
251 Maladies vénériennes.. . . . .	50,000 00
252 Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés aux Détails des services.. . .	2,600 00

## SUBVENTIONS DIVERSES

253 Subvention au Conseil canadien du bien-être.. . . . .	8,100 00
254 Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale..	10,000 00
255 Subvention à la Ligue de la Santé du Canada.. . . . .	5,000 00
256 Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles.. . .	18,000 00
257 L'Association canadienne-française des Aveugles.. . . . .	4,050 00

258	L'Institut Nazareth de Montréal.. . . . .	\$ 4,050 00
259	Montreal Association for the Blind.. . . . .	4,050 00
260	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose.	20,250 00
261	Subvention au V.O.N... . . . . .	13,100 00
262	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean.. . .	4,050 00
263	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge.. . .	10,000 00

## PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

264	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales.	18,000 00
-----	---	-----------

## PENSIONS ET SANTE NATIONALE

221	Administration.. . . . .	119,590 00
-----	--------------------------	------------

## DIVISION DES PENSIONS

222	Administration.. . . . .	887,602 00
-----	--------------------------	------------

Commission canadienne des pensions—

223	Dépenses d'administration.. . . . .	459,630 00
-----	-------------------------------------	------------

224	Conseil des allocations aux anciens combattants.. . . . .	192,760 00
-----	---	------------

*Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

225	Pension de la guerre européenne.. . . . .	40,650,000 00
-----	---	---------------

226	Allocations aux anciens combattants.. . . . .	8,000,000 00
-----	---	--------------

227	Secours de chômage.. . . . .	2,000,000 00
-----	------------------------------	--------------

228	Allocations d'hospitalisation et autres.. . . . .	775,000 00
-----	---	------------

229	Allocations pour probation professionnelle.. . . . .	40,000 00
-----	--	-----------

*Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

230	Soin des malades.. . . . .	2,853,931 00
-----	----------------------------	--------------

231	Bureau des anciens combattants.. . . . .	172,725 00
-----	--	------------

232	Emplois protégés.. . . . .	71,905 00
-----	----------------------------	-----------

233	Réparation des accidents du travail.. . . . .	50,000 00
-----	---	-----------

234	Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'application de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants.. . . . .	70,000 00
-----	--	-----------

235	Subvention au fonds d'inhumation des soldats.. . . . .	85,000 00
-----	--	-----------

236	Subvention à la Légion canadienne.. . . . .	9,000 00
-----	---	----------

## AGRICULTURE

## SERVICE DES MARCHÉS

30	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000.. . . . .	100,000 00
----	---	------------

## CRÉDITS SPÉCIAUX

31	Loi sur le Rétablissement agricole des Prairies et l'Emmagasinage de l'eau.. . . . .	2,500,000 00
----	--	--------------

## AGRICULTURE

## SPÉCIAUX

32	Loi de 1939 sur l'Agriculture des Prairies.. . . . .	250,000 00
----	--	------------

33	Service technique, Edifices—pour terminer des contrats.. . .	44,437 00
----	--	-----------

34 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.. . . . .	\$1,000,000 00
35 Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable.. . . . .	300,000 00
36 Subventions aux provinces pour le rétablissement des colons..	200,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1941, les sommes de \$178,176,682.65, et \$3,197,488.00, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un bill No 124, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

## HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

7 août 1940.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, à midi et demi, pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

*Assistant secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des communes,  
Ottawa, Ontario.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à midi et quart aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 1 heure 38 a.m. jusqu'à midi et quart aujourd'hui.

J. ALLISON GLEN,

*Orateur.*

No 60

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI, 7 AOUT, 1940.

---

*Midi et 15 minutes.*

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 124, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1941.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, et de la Loi des Mesures de guerre, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3603, approuvé le 1er août, 1940: modifiant les règlements de l'enregistrement national, 1940, au sujet de l'affranchissement des fournitures de papeterie, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3681, approuvé le 5 août, 1940: modifiant les règlements de l'enregistrement national, 1940, (tels que définis par l'arrêté en conseil C.P. 3156, approuvé le 12 juillet, 1940).

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des traitements.

Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*.

Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*.

- Loi modifiant la Loi du Yukon.  
Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.  
Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*.  
Loi modifiant la Loi du service naval.  
Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.  
Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.  
Loi constituant en corporation *Pool Insurance*.  
Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.  
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.  
Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke.  
Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*.  
Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée.  
Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.  
Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi de 1939 sur les pénitenciers.  
Loi modifiant le Tarif des douanes.  
Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices.  
Loi concernant la trahison.  
Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.  
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.  
Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.  
Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.  
Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes.  
Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre.  
Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.  
Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne.  
Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.  
Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd.  
Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat.  
Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew.  
Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson.  
Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson.  
Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell.  
Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet.  
Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker.  
Loi pour faire droit à Eugène Bélanger.  
Loi pour faire droit à Rebecca Cohen.  
Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse.  
Loi pour faire droit à John Roy Fumerton.  
Loi pour faire droit à Paul-Edouard Tardif.  
Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Norris.  
Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg.  
Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech.  
Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller.  
Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg.  
Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique.  
Loi pour faire droit à Anna Shepherd.  
Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger.  
Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau.  
Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin.

- Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott.  
Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro.  
Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey.  
Loi pour faire droit à Dorothy Frances Poyser MacDermid.  
Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge.  
Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell.  
Loi pour faire droit à Edward James Holt.  
Loi pour faire droit à Peter Logush.  
Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg.  
Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers.  
Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine.  
Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz.  
Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend.  
Loi pour faire droit à Isabel Margaret Bill Bacon.  
Loi pour faire droit à Michele Fiorilli.  
Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak.  
Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard.  
Loi pour faire droit à René Gaudry.  
Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch.  
Loi pour faire droit à William Gerald Dickie.  
Loi pour faire droit à Agnes Dorothy Smith Bruneau.  
Loi pour faire droit à John Eric Pitt.  
Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby.  
Loi pour faire droit à Camille Perks.  
Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell.  
Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis.  
Loi pour faire droit à Joseph Philius Hector Sauvageau.  
Loi pour faire droit à John Bernard Hughes.  
Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch.  
Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré.  
Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown.  
Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay.  
Loi pour faire droit à Joseph Armand Odilon Boucher.  
Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz.  
Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris.  
Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes.  
Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley.  
Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager.  
Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 1 heure 10 de l'après-midi, jusqu'au mardi, 5 novembre, 1940, à trois heures de l'après-midi, en vertu de l'ordre spécial adopté le 3 août, 1940.

**J. ALLISON GLEN,**

*Orateur.*

No 61

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MARDI, 5 NOVEMBRE 1940

---

## PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

## RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 28 octobre, 1940.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très Honorable Sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la Chambre du Sénat mardi le 5 novembre, à trois heures dix p.m., en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

*Secrétaire adjoint du Gouverneur Général.*

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

M. l'Orateur annonce à la Chambre que le Greffier a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection et les brefs des députés suivants, à savoir:

De l'honorable Angus Lewis Macdonald, député du district électoral de la ville de Kingston.

De Louis O. Breithaupt, écuyer, député du district électoral de Waterloo-nord.

De George Russell Boucher, écuyer, député du district électoral de Carleton.

D'Alfred Henry Bence, écuyer, député du district électoral de la ville de Saskatoon.

---

## CANADA

### BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf juillet, 1940, et adressé à T. Douglas Slater, de Kingston, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de la ville de Kingston, aux lieu et place de l'honorable Norman McLeod Rogers, décédé, l'honorable Angus Lewis Macdonald, Ottawa, Ontario, ministre de la défense nationale pour les services de la marine, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce quatorzième jour d'août, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

---

## CANADA

### BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf juillet, 1940, et adressé à John E. Wagner, de Kitchener, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Waterloo-nord, aux lieu et place de l'honorable William Daum Euler, nommé au Sénat, Louis O. Breithaupt, 2-est rue Lancaster, Kitchener, Ont., manufacturier, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce trentième jour d'août 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

---

## CANADA

### BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuvième jour de juillet, 1940, et adressé à Stewart McKercher, de Saskatoon, dans la province de Saskatchewan, pour l'élection d'un député devant représenter à la Cham-

bre des Communes du Canada le district électoral de la ville de Saskatoon, aux lieu et place de Walter George Brown, décédé, Alfred Henry Bence, 136 rue Main, Saskatoon, Saskatchewan, avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce cinquième jour de septembre, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

---

## CANADA

### BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*Au Greffier de la Chambre des Communes:*

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf juillet, 1940, et adressé à John M. Hoey, de Westboro, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Carleton, aux lieu et place d'Alonzo Bowen Hyndman, décédé, George Russell Boucher, 598 Driveway, Ottawa, avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce cinquième jour de septembre, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

*Directeur général des élections.*

---

Les députés suivants, après avoir prêté le serment prescrit par la loi et signé le rôle y afférant, prennent leur siège en Chambre:

L'honorable Angus Lewis Macdonald, député du district électoral de la ville de Kingston.

Louis O. Breithaupt, écuyer, député du district électoral de Waterloo-nord.

George Russell Boucher, écuyer, député du district électoral de Carleton.

Alfred Henry Bence, écuyer, député du district électoral de la ville de Saskatoon.

Un message est reçu du très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur Général, qui demande la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, où le très Honorable député du Gouverneur Général proroge la première session du dix-neuvième parlement du Dominion du Canada dans les termes suivants:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Quand la présente session s'est ouverte en mai, l'un après l'autre, en une rapide succession, plusieurs pays libres avaient subi l'agression nazie. Avant l'ajournement du 7 août, l'Italie s'était jointe à sa partenaire de l'Axe en qualité d'ennemie déclarée; la résistance de la France s'était écroulée et le gouvernement français avait capitulé. La Grande-Bretagne elle-même était menacée d'invasion. Le théâtre du conflit avait commencé de s'étendre à des territoires extra-européens. La guerre continuait entre la Chine et le Japon. Seuls parmi les

nations de l'univers, le Royaume-Uni et les dominions britanniques se tenaient sous les armes, pour défendre la liberté du monde.

Le Canada s'est volontiers chargé des responsabilités grandissantes que lui imposaient les événements. Les mesures que vous avez prises tendaient à l'exécution de la tâche immédiate de participer plus complètement à la défense de la Grande-Bretagne et de protéger notre pays plus efficacement contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur. Elles avaient aussi pour objet la tâche à longue échéance d'assurer la défaite ultime de l'ennemi.

A ces fins, la structure des services administratifs a subi des modifications et fait l'objet d'expansions. Un département de la Défense nationale pour l'air et un département de la Défense nationale pour le service naval ont été créés. On a accru les attributions du ministère des Munitions et Approvisionnements et on en a renforcé les cadres. On a établi un ministère des Services nationaux de guerre. La loi sur la mobilisation des ressources nationales a conféré au Gouvernement le pouvoir d'appliquer à la défense du Canada et de la cause commune toutes les ressources du pays, humaines aussi bien que matérielles. Dans les divers domaines de l'activité de guerre, il y a eu expansion et accélération constantes de l'entraînement, du transport, de la fabrication et de la production.

Par l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage, vous avez contribué puissamment à la stabilité industrielle et financière en temps de guerre, comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix. C'est une source de profonde satisfaction que toutes les provinces aient approuvé le projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord nécessaire pour permettre au Parlement du Canada d'instituer l'assurance-chômage.

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie des crédits que vous avez votés. La détermination du peuple canadien d'appuyer et de défendre la cause pour laquelle nous avons pris les armes s'est manifestée dans la généreuse acceptation par tous de ses lourds fardeaux financiers.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Il est devenu bien évident que la soif de conquête continuera d'étendre le théâtre des hostilités. La lutte en faveur de la liberté sera longue et pénible. Puisse Dieu tout-puissant guider et soutenir ses braves défenseurs.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

C'est le bon plaisir du très honorable député du Gouverneur Général que ce Parlement soit prorogé jusqu'au jeudi, 7 novembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au 7 novembre (jeudi prochain).

**J. ALLISON GLEN,**  
*Orateur.*

INDEX  
DU  
QUATRE-VINGTIÈME VOLUME

4 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des Communes

*(Première session du dix-neuvième parlement)*

A

**Accise:**

Bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'—, 1934; 1<sup>re</sup> lecture, 263; 2<sup>ème</sup> lecture, comité plénier et 3<sup>ème</sup> lecture, 272; adopté au Sénat avec des amendements, 285; amendements du Sénat adoptés, 298; S.R. 372.

**Acte de l'Amérique britannique du Nord:**

Rapport de la Commission royale chargée d'étudier les rapports entre le fédéral et les provinces, 11.

M. Senn demande quel a été, par article, le total des frais de la Commission sur les relations entre le fédéral et les provinces, 37; dépôt, 333.

Adresse à Sa Majesté pour la prier de faire modifier l'— de façon à inclure l'assurance-chômage parmi les sujets qui sont de la compétence du fédéral; adoptée, 150.

M. Roy demande quels étaient les membres de la Commission des relations fédérales-provinciales et quel traitement chacun a reçu, 254; dépôt, 333.

M. Roy demande quels étaient les membres du Secrétariat de la Commission des relations fédérales-provinciales, etc., 254; dépôt, 334.

**Administrateur, Son Excellence l':**

— annonce que l'honorable O. S. Crocket, ouvrira la première session du dix-neuvième parlement le 16 mai à midi, 7.

— convoque la Chambre au Sénat, 7.

— annonce qu'il ne communiquera pas le discours du Trône avant l'élection d'un Orateur des Communes, 7.

— convoque de nouveau les Communes au Sénat, 8.

— lit le discours du Trône, 9.

— nomme les membres de la Commission de régie intérieure, 11.

— annonce qu'il se rendra au Sénat le 22 mai à 5 heures, pour sanctionner certains bills, 40.

— transmet le budget des sommes requises pour l'année expirant le 31 mars 1941, 45.

— annonce qu'il se rendra au Sénat le 29 mai, à 5 heures, pour sanctionner certains bills, 59.

— accuse réception de l'Adresse en réponse à son discours à l'ouverture du Parlement, 65.

— annonce que le comte d'Athlone se rendra au Sénat pour être installé comme Gouverneur et sanctionner certains bills, 140.

**Adresse:**

Motion portant adoption d'une— à Son Excellence en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, 10; débat, 24; adoptée, 26.  
 Motion portant que l'— sera grossoyée, 26.  
 Son Excellence l'administrateur accuse réception de l'Adresse, 65.

**Affaires extérieures:**

Rapport du Secrétaire d'état aux—, année terminée le 31 décembre 1939, 25.

**Agriculture:**

Rapport du ministère de l'—, année terminée le 31 mars 1939, 22.  
 Résolution portant modification de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles afin d'autoriser des conventions avec des associations et des conditionneurs, édicter un mode de calcul, etc.; 1ère lecture, 51; 2ème lecture, 67.  
 Bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, 1ère lecture, 67; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements, 111; 3ème lecture, 118; adopté au Sénat avec des amendements, 131; amendements du Sénat, 150; S.R. 214.  
 Résumé des accords conclus en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 78.  
 M. Rowe demande documents *re* vente dans les Iles britanniques de porcs, produits laitiers, fruits, etc., 103.  
 M. Hatfield demande documents *re* demandes de tarifs ferroviaires d'exportation sur les porcs, les grains, les produits laitiers, 281; dépôt, 291.

**Aircraft Supply:**

(*Voir* Aviation).

**Alberta Provincial Bank:**

Bill No 26, Loi pour constituer en corporation The—; 1ère lecture, 69; motion pour la 1ère lecture, 171; amendement de M. Ralston, 172; amendement est adopté, le bill n'est pas lu la deuxième fois, et la matière du bill est transmise au comité de la banque pour étude et rapport, 191; rapport du comité qui conseille de ne pas adopter le bill, 298.

**Allemagne:**

(*Voir* Guerre).

**Allemands, Enregistrement des:**

(*Voir* Guerre, Loi des mesures de).

**Amherst:**

(*Voir* Guerre).

**Amirauté, Cour de l':**

Copie des règlements de la—, 17.

**Annuités, Loi sur les:**

Rapport relatif à la—, 23.

M. Marshall demande quand le gouvernement a établi les annuités, etc., 51; dépôt, 121.

**Archives:**

Rapport des—, 1939, 22.

**Arkell, H. S.:**

(Voir Lait).

**Associations illégales:**

Arrêté du conseil plaçant les propriétés des— sous l'administration du Séquestre des biens des ennemis, 141.

**Assurance:**

Rapport du Surintendant de l'—, année terminée le 31 décembre 1938, Vol. I, 19.

Rapport du Surintendant de l'—, Vol. II, compagnies d'assurance-vie, année terminée le 31 décembre 1938, 19.

Rapport du Surintendant de l'—, compagnies de petits prêts, 19.

Etat relatif à l'— des anciens combattants, année terminée le 31 mars 1939, 19.

Etat relatif à l'assurance du service civil, année terminée le 31 mars 1939, 19.

M. Hansell demande quel a été, depuis 1914, le montant des polices d'— canadiennes qui sont tombées en déchéance, etc., 60; dépôt, 70.

**Assurance-chômage:**

Adresse à Sa Majesté pour la prier de faire modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon à inclure l'— parmi les sujets qui sont de la compétence du fédéral; adresse adoptée, 150.

M. Black (Cumberland) demande la copie de la correspondance entre les membres de l'ancienne Commission de placement et des assurances sociales et le premier ministre ou le ministre du Travail, 189; dépôt, 267.

Résolution portant qu'il y a lieu d'instituer un régime national d'assurance-chômage administré par une Commission, de créer une caisse pour payer les allocations, d'organiser un Service de placement, de conclure des conventions avec les autres pays, de nommer des hauts fonctionnaires; 1ère lecture, 221, 226; 2ème lecture, 227.

Bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes; 1ère lecture, 227; 2ème lecture et renvoi à un comité spécial; motion portant institution d'un comité spécial, 266; rapporté avec des amendements, 289; en comité plénier et progrès, 292; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 295; adopté au Sénat avec des amendements, 318; amendements du Sénat adoptés, 319; S.R. 372.

La Chambre adopte la proposition du rapport sur l'— à l'effet que le rapport du Comité consultatif soit soumis chaque année à un comité permanent de la Chambre, 295.

**Athlone, Comte d':**

L'Administrateur du Canada informe la Chambre que le— se rendra au Sénat pour la cérémonie de son installation comme Gouverneur, 139.

**Atlantic Sugar Refineries:**

(Voir Sucre).

**Aubains:**

Arrêté du conseil C.P. 2195 relatif aux familles nécessiteuses des— des pays ennemis, 69.

**Auditeur-général:**

Rapport de l'—, année terminée le 31 mars 1939, Vol. I et II, 18.

Rapports de l'— relatif au prêt agricole canadien et au prêt pour les pêcheurs, 19.

**Aveugles:**

Rapport relatif aux pensions aux— pour l'année terminée le 31 mars 1940, 20.

M. Fleming demande combien de personnes ont été examinées en 1939-40 dans la Saskatchewan pour la pension aux—, 45; dépôt, 54.

**Aviation:**

Copie des ordres promulgués pour l'— canadienne, 17.

Règlements du 9 décembre 1939 relatifs à l'— civile au Canada, 18.

Arrêté du conseil C.P. 3867 relatif aux zones d'aéroports, 18.

Résumé d'une convention entre le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande au sujet de l'entraînement au Canada des aviateurs du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, 27.

Bill No 5, Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 61; adopté au Sénat, 85; S.R. 140.

Résolution portant qu'il y a lieu de prescrire la nomination d'un ministre de la défense nationale pour l'Air, au même traitement que le ministre de la défense nationale, de même que la nomination de sous-ministres additionnels; 1ère et 2ème lectures, 32.

Bill No 15, Loi modifiant la Loi du ministère de la—; 1ère lecture, 33; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 39; adopté au Sénat, et sanction royale, 40.

M. Senn demande renseignements *re* aéroports de Rockcliffe et d'Uplands, 38; dépôt, 63.

M. Adamson demande copie des documents échangés entre la Curtiss-Wright Aeroplane and Motor Corporation, la Aircraft Supply et l'Etat au sujet de la fabrication au Canada d'avions et de parties d'avions, 39.

M. Adamson demande documents échangés entre la United Aircraft Corporation, la Canadian Pratt and Whitney et l'Etat au sujet de la fabrication au Canada d'avions et de moteurs d'avions, 39.

M. Black (Cumberland) demande le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction au Canada, 50; dépôt, 170.

M. Bruce demande si l'on fabrique des avions à Longueuil, Québec, etc., 71; dépôt, 78.

M. Diefenbaker demande si on a fait des appels de soumissions pour la fabrication de fournitures pour l'aéroport de Regina, 79; dépôt, 154.

M. Brooks demande combien de clubs d'— ont offert leur outillage à l'Etat, etc., 83; dépôt, 178.

M. White demande combien de marchés ont été adjugés pour fournir de la viande à l'aéroport de Trenton, 101; dépôt, 253.

M. White demande combien de marchés ont été adjugés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton, 102; dépôt, 128.

M. Perley demande si le gouvernement a décidé d'établir un aéroport à Moose-Jaw, 116; dépôt, 339.

M. Perley demande de quelle superficie on agrandira l'aéroport de Regina, 116; dépôt, 148.

**Aviation—Fin**

- M. Perley demande quels emplacements d'aéroports l'Etat a acquis en Saskatchewan, 116; dépôt, 148.
- M. Perley demande documents *re* établissement d'un aéroport ou station d'entraînement à Moose-Jaw, 117.
- M. Diefenbaker demande si la Prairie Airways Limited s'est engagée par contrat à entraîner des aviateurs; dépôt, 161.
- M. Black (Cumberland) demande documents échangés entre le ministère du Travail et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse *re* spécialisation des jeunes dans la fabrication et la rectification des aéronefs, 175; dépôt, 330.
- M. Diefenbaker demande si l'Etat a adjugé une entreprise d'entraînement d'aviateurs à la Northern Saskatchewan Flying Training School Limited, 229; dépôt, 229.
- M. Stokes demande combien de marchés l'Etat a adjugés pour fournir le pain à l'aéroport de Trenton, 271; dépôt, 330.

**B****Bacon:**

- M. McGregor demande copie du décret du conseil instituant une Commission canadienne du—, 39; dépôt, 65.
- M. McGregor demande qui sont les membres de la Commission du—, quel est l'état de chacun, etc., 43; dépôt, 63.
- M. Senn demande si on a servi du— américain dans les camps militaires du Canada; dépôt, 155.

**Baie des Sables:**

(Voir Travaux publics).

**Banques:**

- Rapports relatifs aux prêts et dépôts des— à chartre, 19.
- Liste des soldes de comptes des— à chartre au 31 décembre 1939, 19.
- Liste des actionnaires des— à chartre au 31 décembre 1939, 20.
- Liste des soldes de comptes dans les— d'épargne de Québec au 31 décembre 1939, 20.
- Liste des actionnaires des— d'épargne de Québec au 31 décembre 1939, 20.

**Banque du Canada:**

Rapport annuel de la— et bilan de l'année 1939, 20.

**Banque hypothécaire centrale:**

Rapport et comptes de la— pour l'année terminée le 31 décembre 1939, 20.

**Beauchesne, Arthur:**

- dépose la liste des députés élus en 1940, 1.
- administre aux députés le serment d'office, 6.
- communique lettre de l'Administrateur annonçant l'ouverture de la prochaine session le 16 mai 1940, 7.
- annonce l'élection au poste d'Orateur de J. Allison Glen, 7.
- communique une nouvelle lettre de l'Administrateur convoquant les Communes au Sénat, 8.

**Beauharnois Light, Heat and Power Co.:**

Bill No 9, Loi concernant la—; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et rapporté sans amendement, 66; motion pour la 3ème lecture; amendement de M. Coldwell; déclaré hors d'ordre par l'Orateur;; amendement de M. Douglas (Weyburn); rejeté sur division; motion adoptée et 3ème lecture, 72; adopté au Sénat avec un amendement, 136; amendement du Sénat adopté, 155; S.R. 214.

Rapport relatif à la demande faite par la— de dériver 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde sur le fleuve St-Laurent, 66.

Plan illustrant le travail du creusage du canal de la—, 66.

Plan illustrant l'aspect navigation du futur canal de la—, 66.

**Bence, Alfred Henry:**

M.— est élu député de Saskatoon, 376.

Occupe son fauteuil en Chambre, 377.

**Birch Hill:**

(Voir Postes).

**Bisons:**

M. McGregor demande quel nombre de— originaux, caribous ont été abattus durant la dernière année; dépôt, 173.

**Blé:**

Rapport de la Commission du—, année 1938-39, 23.

Résolution portant modification de la Loi de 1939 sur la vente coopérative du— établissant un mode de calcul initial, autorisant le paiement des obligations contractées par le ministre; 1ère lecture, 32; 2ème lecture, 55.

Bill No 20, Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du—; 1ère lecture, 55; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 73; adopté au Sénat avec des amendements, 110; amendements du Sénat adoptés, 118; S.R. 140.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi sur la Commission canadienne du— afin de parer aux problèmes de la perte de marchés d'outre-mer, des gros stocks actuels de— et de la manutention de la récolte de 1940; 1ère lecture; en comité, progrès, 282, 289; 2ème lecture, 290.

Bill No 118, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935; 1ère lecture, 290; motion pour la 2ème lecture, 317; 2ème lecture, 320; en comité; débat, 320, 324; rapporté avec des amendements; motion pour la 3ème lecture; amendement de M. Douglas (Weyburn), rejeté par M. l'Orateur; 3me lecture, 331; adopté au Sénat, 338; S.R. 372.

**Bois de pulpe:**

Règlements relatifs à l'exportation du—, 22.

**Bonsecours:**

(Voir Guerre).

**Bon Voyage:**

(Voir Guerre).

**Boucher, George Russell:**

M.— est élu député de Carleton, 377.  
Occupe son fauteuil en Chambre, 377.

**Breithaupt, Louis O.:**

M.— est élu député de Waterloo-Nord, 376.  
Occupe son fauteuil en Chambre, 377.

**Bren, mitrailleuses:**

M. Homuth demande si on a donné des commandes de fourquines pour les—, etc.; dépôt, 70.

**Brevets:**

Rapport du Commissaire des— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 22.  
Arrêté du conseil relatif aux—, marques de commerce, etc., 22.

**Brown, Walter George:**

Décès de—, député de Saskatoon, 15.

**Budget:**

L'Administrateur du Canada transmet le budget des sommes nécessaires pour l'année se terminant le 31 mars 1941, 45.  
Le budget est transmis au comité des subsides, 45.  
Discours du—, 146.  
Le Gouverneur-général transmet le budget des sommes supplémentaires requises pour l'année expirant le 31 mars 1941, 319.  
Ce budget est transmis au comité des subsides, 320.

**C****Camm, Walter:**

M. Gillis demande documents échangés avec le ministère du Travail re destitution de— à la John Inglis Co., 145; dépôt, 171.

**Campbell, Wallace R.:**

M. Bruce demande copie de la correspondance entre tout ministre et—, 129; dépôt, 206.

**Canada Life Assurance Company:**

93ème rapport annuel de la—, année 1939, 20.

**Canadian National (West Indies) Steamship Ltd.:**

Rapport de la—, 1939, 18.

**Canadian Pratt and Whitney:**

(Voir Aviation).

**Cantine, Fonds de:**

(Voir Guerre).

**Cap-Breton:**

(Voir Guerre).

**Carleton:**

Décès d'Alonzo Bowen Hyndman, député de—, 15.

Emission du bref pour les élections complémentaires de—, 15.

M. George Russell Boucher est élu député de—, 377.

**Castonguay, Jules:**

Arrêté du Conseil nommant— directeur de l'Inscription nationale, 197.

**Cedars Rapids Manufacturing and Power Co.:**

Bill No 44 (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—"; message du Sénat, 134; 1ère lecture, 141; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 226; S.R. 371.

**Censure:**

M. Church demande quelles ont été les mesures prises pour prohiber le transport par les postes et la circulation de publications américaines subversives; dépôt, 174.

**Chambre des Communes:**

Election de l'Orateur, 7.

L'Orateur réclame la reconnaissance des privilèges de la—, 8.

Motion portant que la—n'ajournera pas à 11 heures, le lundi, 20 mai, 27.

M. Thomas Vien est nommé président des Comités pléniers de la Chambre, 30.

Motion portant qu'à partir du mercredi 22 mai 1940 jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du Gouvernement et les ordres du Gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, 30.

Motion portant institution d'un Comité chargé d'étudier une expédition plus rapide des affaires publiques en ce qui a trait à la procédure de la Chambre; retirée après débat, 30.

Recommandation de la Commission du service civil relative à la permanence de trois fonctionnaires de la—: Mlle Kearns, MM. J. A. Boyce et L. C. Hill, 143; adoptée par la Chambre, 153.

Rapport de la Commission du service civil recommandant de nommer Mlle G. Northcott au poste de commis, grade IV; adopté, 153.

Motion rescindant quant aux bills privés la priorité donnée aux affaires du Gouvernement, 160.

Motion portant ajournement de la Chambre, le 1er juillet, fête du Dominion, 161.

Motion portant que jeudi, le 25 juillet, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre siègera à 11 heures le matin, 282.

Motion portant que, mercredi, le 31 juillet, et tous les mercredis subséquents, la Chambre siègera le matin et le soir, 294.

Seconde motion rescindant quant aux bills privés la priorité donnée aux affaires du Gouvernement, 298.

Motion portant que la Chambre siègera samedi, le 3 août, 316.

Motion portant que la Chambre s'ajournera après son travail jusqu'au mardi, 5 novembre 1940, mais qu'elle pourra être rappelée dans l'interval, 325.

**Chambre des Communes—Suite**

## COMITÉS PERMANENTS

Comité spécial chargé de dresser les listes des députés qui composeront les— de la Chambre, 10; rapport de ce comité, 86; motion portant autorisation pour les comités d'étudier les questions soumises par la Chambre, de faire rapport, etc., 92.

*Agriculture et colonisation*: Noms des membres du comité de l'—, 88; M. Cloutier remplace M. Dupuis comme membre du comité de l'—, 110.

*Banque et commerce*: Noms des membres du comité de la—, 87; M. Jaques remplace M. Quelch comme membre du comité de la—, 110; 1er rapport, 206; 2ème rapport, adopté, 212; M. McIlraith remplace M. Ross (Calgary-Est) comme membre du comité de la—, 216; 3ème rapport, 231; 4ème rapport, 298.

*Bibliothèque*: Message du Sénat indiquant les Sénateurs qui feront partie du comité mixte de la—, 46; noms des députés qui feront partie du comité mixte de la—, 91; message au Sénat indiquant les députés qui feront partie du comité mixte de la—, 106.

*Bills privés*: Noms des membres du comité des—, 87; M. Gingues remplace M. Pottier comme membre du comité des—, 110; M. Fournier (Hull) remplace M. Lalonde comme membre du comité des—, 110; 1er rapport, 204; 2ème rapport, adopté, 205; 3ème rapport, 309.

*Chemins de fer, canaux et télégraphes*: Noms des membres du comité des—, 86; 1er rapport, 211; adopté, 211; 2ème rapport, 215.

*Chemins de fer et marine de l'Etat*: Motion portant institution d'un comité permanent des— pour étudier les comptes et les prévisions budgétaires; crédits des— pour 1940-41 déferés au comité des—, 135; 1er rapport; adopté, 160; motion portant renvoi au Comité des— du budget annuel des—, 164; M. Emmerson remplace M. Hill comme membre du comité des—, 181; M. Jackman remplace M. Diefenbaker comme membre du comité des—, 181; 2ème rapport, 265; décision de M. l'Orateur relative à ce rapport, 265; motion portant renvoi au comité des Subsidés du budget des chemins de fer, 269; 3ème rapport, 276.

*Comptes publics*: Noms des membres du comité des—, 88.

*Débats*: Noms des membres du comité des—, 90.

*Impressions*: Message du Sénat indiquant les Sénateurs qui feront partie du comité mixte des—, 46; noms des députés qui feront partie du comité mixte des—, 91; message au Sénat indiquant les députés qui feront partie du comité mixte des—, 106; M. Dupuis remplace M. Cloutier comme membre du comité des—, 110; message envoyé au Sénat pour l'aviser du remplacement de M. Cloutier par M. Dupuis, 115; 1er rapport contenant la liste des documents à ne pas être imprimés, 231; motion portant adoption du rapport; la motion est réservée après débat, 275.

*Marine et pêcheries*: Noms des membres du comité de la—, 89.

*Mines, forêts et cours d'eau*: Noms des membres du comité des—, 89.

*Privilèges et élections*: Noms des membres du comité des—, 86; M. Lalonde remplace M. Fournier (Hull) comme membre du comité des—, 110.

*Règlement*: Noms des membres du comité du—, 89; 1er rapport, 127; adopté, 128.

**Chambre des Communes—Fin**

*Relations industrielles et internationales:* Noms des membres du comité des—, 90; M. Pottier remplace M. Gingues comme membre du comité des—, 110.

*Restaurant:* Message du Sénat indiquant les Sénateurs qui feront partie du comité mixte du—, 46; message au Sénat pour indiquer les députés qui feront partie du comité mixte du—, 122.

## COMITÉS SPÉCIAUX

*Assurance-chômage:* Motion instituant un comité spécial pour étudier le bill No 98, établissant une Commission d'—, 266; 1er rapport, adopté, 269; 2ème rapport, 289; la Chambre adopte partie du rapport précédent à l'effet qu'un Comité permanent de la Chambre étudie chaque année le rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage, 295.

*Démobilisation:* L'avis de motion instituant un comité spécial de—, est retiré, 122.

*Elections:* L'avis de motion instituant un comité spécial des— est retiré, 123.

*Règlements de la Défense du Canada:* Motion portant institution d'un Comité spécial chargé d'étudier les— adoptés en vertu de la Loi des mesures de guerre; débat, 97, 103; amendement de M. Lapointe (Québec Est); amendement adopté et motion adoptée telle que modifiée, 108; 1er rapport, 127; adoptée, 128; 2ème rapport, 165; 3ème rapport, 285; 4ème rapport, 310.

**Champs de bataille nationaux:**

Etat des recettes et des dépenses de la Commission des—, année terminée le 31 mars 1939, 19.

**Change:**

Sommaire des activités de la Commission de contrôle du— étranger, 266.

**Chemins de fer:**

Bill No 51 (X du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Montmorency"; message du Sénat, 139; 1ère lecture, 144.

M. Roy demande combien a coûté la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson et l'aménagement du port de Churchill, etc., 254; dépôt, 330.

## NATIONAL-CANADIEN

Copie du décret du conseil confiant au— l'administration de terres entre le Pont Victoria et la rivière St-Pierre, 18.

Rapport annuel du—, 1939, 18.

Rapport annuel du fonds de garantie du—, 1939, 18.

Rapport de la maison George A. Touche et Cie, sur les comptes du—, 1939, 18.

Rapport relatif à l'embranchement du— de Senneterre à Rouyn, 18.

Bill No 8, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier, 3ème lecture, 64; adopté au Sénat, 77; S.R. 140.

**Chemins de fer—Fin**

Bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite "The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company", à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique"; 1ère lecture, 26; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 64; 3ème lecture, 65; adopté au Sénat, 81; S.R. 140.

Rapport relatif aux ouvrages exécutés et aux dépenses faites au 31 décembre 1939 *re* l'aménagement d'un terminus du— à Montréal, 30.

M. Bruce demande le total des dépenses faites pour le terminus de Montréal en vertu du crédit de \$4,200,000, 44; dépôt, 82.

Dépôt du budget des dépenses du— et de la marine de l'Etat, 164.

Motion portant renvoi du budget du— au comité des Chemins de fer et de la marine de l'Etat, 164.

Résolution portant qu'il y a lieu d'autoriser la Compagnie du— à émettre des valeurs d'un total de \$15,104,000 pour acquitter des dépenses en immobilisations, racheter le capital de certaines dettes, garantir le principal, l'intérêt et la caisse d'amortissement des valeurs émises; 1ère lecture, 288; 2ème lecture, 299.

Bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada; 1ère et 2ème lectures, comité plénier et rapporté sans amendement, 299; 3ème lecture, 306; adopté au Sénat, 317; S.R. 372.

## PACIFIQUE-CANADIEN

Relevé des terres vendues par le— durant l'année terminée le 30 septembre 1939, 18.

**Chômage:**

Rapport relatif aux lois remédiant au—, 23.

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, compléter les mesures prises par les provinces, donner aux provinces l'assistance requise sous forme de prêts, d'avances ou de garanties; 1ère lecture, 30; en comité, et progrès, 66; 76; 79; 83; 92; 97; 108; 2ème lecture, 118.

Bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole; 1ère lecture, 118; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 123; 137; 141; rapporté sans amendement, 145; 3ème lecture, 150; adopté au Sénat, 163; S.R. 214.

Rapport du Commissaire au sujet de l'exécution de la Loi relative au chômage durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, 69.

M. Esling demande documents *re* dommages résultant d'un feu à l'entreprise de Nelway pour les chômeurs, 71; dépôt, 107.

Arrêté du conseil C.P. 2346 adopté en vertu de la Loi de 1939 ayant pour objet de remédier au chômage et à la crise agricole, 78.

M. Shaw demande le nombre des citoyens âgés de soixante à soixante-dix ans qui reçoivent des allocations de—, 102; dépôt, 178.

M. Wright demande documents *re* assistance aux chômeurs en Saskatchewan, 117; dépôt, 339.

**Chômage—Fin**

- Copie de correspondance entre le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux *re* assurance-chômage, 148.
- Arrêté du conseil rendu en vertu de la Loi de 1939 ayant pour objet de remédier au—, 148.
- Adresse à Sa Majesté pour la prier de faire modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon à inclure l'assurance-chômage parmi les sujets qui sont de la compétence du fédéral; adresse adoptée, 150.
- Résolution portant qu'il y a lieu d'instituer un régime national d'assurance-chômage administré par une Commission, de créer une Caisse pour payer les allocations, d'organiser un Service de placement, de conclure des conventions avec les autres pays, de nommer les hauts fonctionnaires; 1ère lecture, 221; 226; 2ème lecture, 227.
- Bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes; 1ère lecture, 227; 2ème lecture et renvoi à un comité spécial; motion pour instituer ce comité spécial, 266; rapporté avec des amendements, 289; en comité plénier et progrès, 292; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 295; adopté au Sénat avec des amendements, 318; amendements du Sénat adoptés, 319; S.R. 372.
- M. Roy demande quelle somme l'Etat a versée pour l'assistance aux chômeurs et les victimes de la sécheresse, chaque année, de 1935 à 1940; dépôt, 230.
- M. Roy demande documents échangés entre le fédéral et Québec *re* application de la Loi relative au— et montant de la contribution du fédéral, 230.
- Arrêté du conseil rendu en vertu de la Loi de 1940 sur les remèdes au— et l'aide à l'agriculture, 266.
- M. Hatfield demande documents *re* subventions à la province du Nouveau-Brunswick en 1937-8-9-40, 271; dépôt, 325.
- Copie d'un arrêté du conseil en vertu de la Loi de 1940 sur l'assistance aux chômeurs, 339.

**Chrysler Motors of Canada:**

(*Voir* Guerre).

**Coalitions:**

Rapport relatif à la Loi des enquêtes sur les—, 23.

**Code criminel:**

Bill No 17, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 47.

**Combustibles:**

M. Purdy demande si, pour conserver nos devises étrangères, le Gouvernement fera des arrangements pour brûler des— canadiens dans les édifices de l'Etat et construire ceux-ci en conséquence; dépôt, 331.

**Commerce:**

47ème rapport du ministère du—, année terminée le 31 mars 1939, 23.

**Comptes publics:**

Dépôt des—, année terminée le 31 mars 1939, 18.

**Corps d'aviation royal canadien :**

Bill No 5, Loi concernant le—; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 61; adopté au Sénat, 85; S.R. 140.

**Crocket, O. S. :**

L'honorable juge— sanctionne certains bills au nom de Son Excellence l'Administrateur, 40.

**Cultivateurs :**

4ème rapport relatif à l'exécution de la Loi d'arrangement entre— et créanciers, année terminée le 31 mars 1939, 19.

Résolution portant modification de la Loi d'arrangement entre— et créanciers afin de permettre aux— du Manitoba d'en tirer parti; 1ère lecture, 27; 2ème lecture, 67.

Bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934; 1ère lecture, 67; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 73; adoptée au Sénat avec un amendement, 208; message envoyé au Sénat pour l'informer que la Chambre n'approuve pas son amendement pour un certain nombre de raisons, 272; message indiquant que le Sénat insiste sur ses amendements, 288; message de la Chambre des Communes pour demander une conférence avec le Sénat, 298.

**Curtiss-Wright Aeroplane and Motor Corporation :**

(Voir Aviation).

**D****Défense Nationale :**

Rapport du ministère de la— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 17.

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la—; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 61; adopté au Sénat, 85; S.R. 140.

Résolution portant qu'il y a lieu de prescrire la nomination d'un ministre de la— pour l'Air, au même traitement que le ministre de la—, de même que la nomination de sous-ministres additionnels pour les affaires militaires, navales et aériennes; 1ère et 2ème lectures, 32.

Bill No 15, Loi modifiant la Loi du ministère de la—; 1ère lecture, 33; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 39; adopté au Sénat et 3ème lecture, 40; S.R. 40.

M. Cardiff demande s'il existait un contrat entre le ministère de la— et les compagnies de salaison canadiennes *re* prix des matières alimentaires à être livrées à la—, 82; dépôt, 253.

M. Hatfield demande si le ministère de la— s'est saisi des édifices de l'exposition, à Island Park; dépôt, 128.

M. Aylesworth demande de combien d'édifices appartenant à des particuliers le ministère de la— se sert dans Kingston; dépôt, 155.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi de la— afin de nommer un ministre pour les Affaires navales, au même traitement que le ministre de la— et de prescrire le traitement de sous-ministres; 1ère et 2ème lectures, 188.

Bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la—; 1ère lecture, 188; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 197; adopté au Sénat, 208; S.R. 214.

M. Church demande quels sont les règlements de la— pour la nomination des chapelains, etc., 219.

**Défense Nationale—Fin**

M. Roy demande si le ministère de la— a l'intention de faire construire des navires en bois par des constructeurs gaspésiens, etc.; dépôt, 270.

M. Douglas (Weyburn) demande combien d'autos le ministère de la— a achetées, etc., 306; dépôt, 326.

**Dépenses imprévues:**

Etat des— jusqu'au 30 avril 1940, 18.

**Députés:**

Liste des— élus en 1940, 2.

**Detroit and Windsor Subway Co.:**

Bill No 35 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant The—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 114; 2ème lecture et renvoi au comité des Chemins de fer, canaux et télégraphes, 190; rapporté avec des amendements, 215; comité plénier, rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 226; le Sénat accepte les amendements apportés par les Communes, 265; S.R. 372.

**Dettes:**

Bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les— à la Couronne; 1ère lecture, 253; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 278; adopté au Sénat avec des amendements, 322; message transmis au Sénat pour indiquer que la Chambre accepte le 1er amendement, et n'accepte ni le 2ème, ni le 3ème amendement, 332; le Sénat indique, par message, qu'il n'insiste ni sur son 2ème, ni sur son 3ème amendement, 337; S.R. 372.

**Différends industriels, Loi des enquêtes sur les:**

Rapport relatif à la—, 23.

**Discours du Trône:**

Texte du— ouvrant la session, 9.

Texte du— prorogeant la session, 377.

**District fédéral:**

Rapport de la Commission du—, année terminée le 31 mars 1939, 19.

**Divorces:**

ANDRIQUE, CHRISTINA S. D.: Bill No 60 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 150; 1ère lecture, 155; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

ASPELL, ELMA JANE H.: Bill No 45 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 134; 1ère lecture, 141; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

BACON, ISABEL M. GILL: Bill No 82 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**Divorces—Suite**

- BAKER, DOROTHY L. W.: Bill No 47 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 134; 1ère lecture, 141; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- BEAUPRÉ, CHARLES A. A. LIONEL: Bill No 107 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.
- BEECH, MURIEL A. M.: Bill No 57 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 150; 1ère lecture, 155; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- BÉLANGER, EUGÈNE: Bill No 48 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 134; 1ère lecture, 141; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- BONET, EDITH L. H.: Bill No 46 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 134; 1ère lecture, 141; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- BOUCHER, JOSEPH ARMAND ODILON: Bill No 110 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.
- BROWN, ALBERT LENNOX: Bill No 108 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.
- BRUNEAU, AGNÈS D.: Bill No 91 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 221; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 370; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- COHEN, REBECCA: Bill No 49 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 134; 1ère lecture, 141; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- CONSTANTINE, TILLY FISHMAN: Bill No 79 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- COPELOVITCH, FANNY C.: Bill No 87 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- CORLEY, MARGARET F. S.: Bill No 117 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 288; 1ère lecture, 292; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.

**Divorces—Suite**

**DICKIE, WILLIAM GERALD:** Bill No 88 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**DODGE, SHEILA A. D. Y.:** Bill No 70 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 163; 1ère lecture, 171; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 221; S.R. 373.

**FINDLAY, TALITHA EMILY:** Bill No 109 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.

**FIORILLI MICHELE:** Bill No 83 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**FUMERTON, JOHN ROY:** Bill No 53 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 145; 1ère lecture, 149; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

**GAUDRY, RENÉ:** Bill No 86 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**GOLDBERG, GOLDIE W.:** Bill No 77 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**GOLDBERG, MOLLY GOLDFARB:** Bill No 56 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 146; 1ère lecture, 149; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

**GORDON, ROBERT TESTER:** Bill No 121 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 300; 1ère et 2ème lectures et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.

**HARRIS, LILIAS A. S.:** Bill No 115 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 288; 1ère lecture, 292; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.

**HOLT, EDWARD JAMES:** Bill No 72 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 163; 1ère lecture, 171; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 221; S.R. 373.

**HUGHES, FOREST W.:** Bill No 116 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 288; 1ère lecture, 292; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.

**Divorces—Suite**

HUGHES, JOHN BERNARD: Bill No 105 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

KERBY, DENNIS CALVERT: Bill No 93 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 222; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

KIDD, ELIZABETH PAULINE T.: Bill No 36 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 115; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

LEWIS, LEMUEL ATHELTON: Bill No 96 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 222; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

LOGUSH, PETER: Bill No 76 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

MACDERMID, DOROTHEA F. P.: Bill No 69 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 163; 1ère lecture, 171; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 373.

MARTIN, DOROTHY F. D.: Bill No 65 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 161; 1ère lecture, 164; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

MAYHEW, HENRY C.: Bill No 38 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 115; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

MOREAU, ROMAIN CLÉOPHAS: Bill No 64 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 161; 1ère lecture, 164; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

MORRIS, PEARL AIZANMAN: Bill No 55 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 146; 1ère lecture, 149; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

MORRISSEY, KATHLEEN I. M. S.: Bill No 68 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 163; 1ère lecture, 171; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 373.

MYERS, ETHEL W.: Bill No 78 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**Divorces—Suite**

- NAIHOUSE, ETHEL CAHAN:** Bill No 52 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 145; 1ère lecture, 149; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- PERKS, CAMILLE:** Bill No 94 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 222; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- PICARD, GENEVA C. H.:** Bill No 85 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- PITT, JOHN ERIC:** Bill No 92 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 221; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- POTT, PHOEBE D. E.:** Bill No 66 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 161; 1ère lecture, 164; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 373.
- ROLLER, ALFRED R.:** Bill No 58 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 150; 1ère lecture, 155; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- ROWAT, NANCY P. L.:** Bill No 37 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 115; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.
- ROWELL, MARIA C. P. G.:** Bill No 95 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 222; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.
- RUSSELL, MARGARET LOUISE M.:** Bill No 71 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 163; 1ère lecture, 171; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 221; S.R. 373.
- SAGERMACHER, MOORA LIPSIN:** Bill No 119 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager"; message du Sénat, 297; 1ère et 2ème lectures et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.
- SAURA, FILOMENA GREGO:** Bill No 67 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 161; 1ère lecture, 164; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 373.
- SAUVAGEAU, JOSEPH PHILIAS H.:** Bill No 97 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 222; 1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**Divorces—Fin**

SCHWARTZ, DORIS BERTHA: Bill No 111 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 302; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 324; S.R. 373.

SCHWARTZ, RACHEL R.: Bill No 80 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

SHEPHERD, ANNA: Bill No 61 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 150; 1ère lecture, 155; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

SICKINGER, M.: Bill No 63 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 161; 1ère lecture, 164; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

SIMAK, GERTIE S.: Bill No 84 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

SIMPSON, IRENE NELLIE H.: Bill No 40 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 115; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

SMILOVITCH, ANNIE BLOCK: Bill No 106 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 267; 1ère lecture, 270; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 310; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

SPILBERG, SARAH K.: Bill No 59 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 150; 1ère lecture, 155; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

STINSON, LAURA L.: Bill No 39 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 115; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 220; S.R. 372.

TARDIF, PAUL EDOUARD: Bill No 54 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 146; 1ère lecture, 149; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 320; S.R. 372.

TOWNSEND, ELEANOR M. C.: Bill No 81 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 203; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 309; comité plénier et 3ème lecture, 323; S.R. 373.

**Douanes, Tarif des:**

Bill No 101, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 263; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 272; adopté au Sénat, 288; S.R. 372.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Commission du Tarif pour diminuer le traitement du président et édicter des dispositions pour tout fonctionnaire qui peut devenir commissaire; 1ère et 2ème lectures, 283.

Bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif; 1ère lecture, 283; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 288; adopté au Sénat, 295; S.R. 372.

**Doukhobors:**

(Voir Mennonites).

**Duff, Lyman P.:**

(Voir Administrateur).

Sanctionne certains bills en qualité de représentant du Gouverneur-général, 214.

Sanctionne certains bills en qualité de représentant du Gouverneur-général, 371.

Proroge la session, 377.

**Duncan, Lewis:**

M. Tustin demande si M.— est à l'emploi de l'Etat, etc., 116; dépôt, 144.

**E****Edifices publics:**

M. Church demande quels loyers annuels l'Etat verse à Toronto pour des bureaux, 116; dépôt, 163.

**Education technique:**

Rapport relatif à la Loi sur l'—, 23.

**Elections:**

Rapport de l'élection générale de 1940 et liste des députés, 1.

Emission du bref pour les— complémentaires de Saskatoon et de Carleton, 15.

Arrêté du conseil fixant le tarif des honoraires des fonctionnaires d'—, 22.

Rapport du directeur général des— sur les élections partielles de 1939, 36.

Rapport du directeur général des— sur l'élection de 1940, 36.

Bill No 16, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938; 1ère lecture, 47.

Le directeur des élections annonce l'élection de MM. Angus Lewis Macdonald, Louis O. Breithaupt, G. R. Boucher, A. H. Bence, 376.

M. Roy demande où était localisé le bureau de votation avancée lors des— du 26 mars dernier, à Hull, 174; dépôt, 178.

**Electricité:**

Arrêté du conseil C.P. 1285 gouvernant l'exportation de l'— et des fluides, 23.

**Endeavour:**

(Voir Postes).

**Enfants adoptés:**

M. Jackman demande quel est au Canada le nombre des—, etc., 316; dépôt, 316.

**Enregistrement national:**

Décret du conseil arrêtant le tarif des honoraires, allocations et dépenses des fonctionnaires de l'—, 281.

Arrêté du conseil modifiant les règlements de l'— au sujet des tarifs postaux, 371.

Arrêté du conseil modifiant les règlements de l'—, 371.

**Entrepôts frigorifiques:**

Arrêté du conseil modifiant des règlements édictés en vertu de la Loi sur les—, 22.

**Euler, L'honorable William Daum:**

— est élevé au Sénat et le siège de Waterloo-nord devient vacant, 53.

**F****Faillites:**

6ème rapport annuel du Surintendant des—, année 1938, 22.

Version française du 6ème rapport, 149.

**Finances:**

Résolution autorisant le Gouvernement à emprunter 750 millions pour racheter tout ou partie des obligations du Canada, des titres non échus, et pour des ouvrages publics; 1ère lecture, 27; en comité, progrès, 56; 61; 62; 2ème lecture, 64.

Bill No 22, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public; 1ère lecture, 64; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 65; adopté au Sénat, 81; S.R. 140.

**Ford Motor Company of Canada:**

M. Coldwell demande si la— est une compagnie constituée en corporation en Canada, etc.; dépôt, 174.

M. Coldwell demande copie de la correspondance échangée entre tout fonctionnaire de la— et le Sous-Secrétaire d'Etat, 188; dépôt, 206.

M. Cruickshank demande combien de véhicules l'Etat a commandés depuis le début de la guerre à la—; dépôt, 174.

**Fraser, Thomas Munro:**

— administre aux députés le serment d'office, 1.

**Fromage:**

Bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du— et des fromageries; 1ère lecture, 212; 2ème lecture et rapporté sans amendement, 254; motion pour la 3ème lecture, 272; 3ème lecture, 277; adopté au Sénat, 288; S.R. 372.

**Fruits et légumes:**

M. Graydon demande la quantité et la valeur des— importés de janvier à mai 1940; dépôt, 102.

**G****Galerie nationale:**

Rapport des administrateurs de la—, année terminée le 31 mars 1939, 196.

**Gaspésie:**

(Voir Huile lourde).

**Gazoline:**

(Voir Huile lourde).

**General Motors of Canada:**

(Voir Guerre).

**George VI:**

Motion portant adoption d'une Adresse à Sa Majesté le Roi— à l'occasion de son anniversaire de naissance; motion adoptée, 105.

Message de Sa Majesté— remerciant la Chambre de son Adresse, 113.

**Georgie, Golfe de:**

(Voir Pêcheries).

**Girard, Hervé:**

(Voir Postes).

**Glen, James Allison:**

— est élu Orateur des Communes, 7.

**Gouverneur-Général, Son Excellence:**

L'Administrateur informe la Chambre que le Comte d'Athlone se rendra au Sénat pour la cérémonie de son installation comme Gouverneur, 139.

Sanctionne certains bills, 139.

Annonce que son délégué, le juge Duff, se rendra au Sénat, pour sanctionner certains bills, 211.

Transmet le budget des sommes supplémentaires requises pour l'exercice se terminant le 31 mars 1941, 319.

Informe la Chambre que le juge Duff se rendra au Sénat le 7 août pour donner la sanction royale à certains bills, 370.

Annonce que le juge Duff se rendra au Sénat mardi le 5 novembre pour proroger la session, 375.

**Grains:**

Rapport annuel de la Commission des—, année 1939, 23.

Bill No 7, Loi modifiant la Loi des— du Canada; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 54; adopté au Sénat, 77; S.R. 140.

**Grenville, Port:**

(Voir Travaux publics).

**Guerre:**

- Résolution portant que \$700,000,000 soient accordés pour la conduite des opérations navales, militaires, aériennes au dehors et au dedans du Canada, avec une disposition autorisant le Gouverneur à emprunter cette somme, 26; 1ère lecture, 26; motion pour que la Chambre se forme en comité; débat; amendement de M. MacInnis rejeté par l'Orateur, 33; 39; 45; 46; en comité, 48; 2ème lecture, 52.
- Bill No 18, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales; 1ère et 2ème lectures; comité plénier et progrès, 52; rapporté sans amendement, 57; motion pour la troisième lecture; amendement de M. Hanson (York-Sunbury) rejeté sur division; 3ème lecture, 61; adopté au Sénat, 61; S.R. 62.
- Registre des marchés adjugés du 14 juillet 1939 au 31 mars 1940 par le Conseil d'achat de la Défense et par la Commission des approvisionnements de guerre, 36.
- M. McGregor demande s'il y a eu entente entre tout ministère et les compagnies de salaison au sujet des éléments qui détermineront les prix du bœuf, du porc, etc., fournis aux troupes, 37.
- M. Church demande copie des ordres donnés au sujet du recrutement, etc., 38.
- M. Church demande documents échangés entre le Canada et la Russie et la Sincennes-McNaughton Tugs Ltd., de Montréal, re vente des brise-glaces *Bonsecours* et *Bon Voyage*, pour fins de— ou autres, 38.
- M. Esling demande relevé de toutes les commandes de vêtements données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, pour l'armée canadienne, 39; dépôt, 100.
- M. Bruce demande combien de recrues et d'officiers de la 1ère division sont revenus au Canada, 43; dépôt, 49.
- M. Harris (Danforth) demande si le gouvernement utilise tout le capital humain du Canada pour la—, 45; dépôt, 54.
- M. McGregor demande le nombre des fonctionnaires embauchés à Ottawa depuis le début de la—, etc., 49; dépôt, 195.
- M. McGregor demande quelle superficie additionnelle de bureaux le gouvernement a louée à Ottawa depuis le début de la—, 50; dépôt, 77.
- M. Church demande combien de tonnes de fer, de cuivre, le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon, à l'Italie de 1935 à 1939; dépôt, 78.
- M. Cockeram demande si on a mobilisé en 1939 deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisée; dépôt, 78.
- M. Coldwell demande documents re création, par la province de Saskatchewan, d'un Fonds de cantine, 102; dépôt, 135.
- M. Black (Cumberland) demande quelle somme l'Etat a dépensée pour les casernes à Amherst, 115; dépôt, 154.
- M. Cockeram demande quel est le montant de l'allocation mensuelle versée à la femme d'un membre de la C.A.S.F.; dépôt, 121.
- M. Bruce demande copie de la correspondance échangée entre tout ministre et Wallace R. Campbell, ex-président de la Commission des approvisionnements de—, 129; dépôt, 206.
- Arrêté du conseil édictant des règlements de nature à éviter les difficultés industrielles pendant la—, 135.
- M. Church demande le nombre de chapelains, par province, et à quelle religion ils appartiennent, 135; dépôt, 171.
- M. Roy demande documents échangés entre Québec et le Dominion re demande de ne pas recruter de volontaires parmi les fils de cultivateurs du Québec, 144; dépôt, 270.

**Guerre—Fin**

- M. Ross (St. Paul's) demande si on fournit à l'armée du saindoux d'huile végétale au lieu de saindoux ordinaire; dépôt, 155.
- M. Jackman demande combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public ou des officiers de liaison, etc., 173; dépôt, 340.
- M. Cruickshank demande combien de véhicules l'Etat a commandés depuis le début de la guerre aux General Motors of Canada, aux Chrysler Motors of Canada, à la Ford Motor Company of Canada, 174; dépôt, 252.
- Etat de tous les marchés adjugés pendant le mois d'avril 1940, 187.
- M. Church demande quelles mesures sont prises pour défendre les populations urbaines contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi, 188; dépôt, 195.
- M. Gillis demande quelles entreprises de— on exécute au Cap-Breton, etc., 188; dépôt, 216.
- M. Roy demande quelles sociétés ou associations ont été déclarées hors la loi depuis le début de la—, 253.
- M. Diefenbaker demande quel est le total des enrôlements au Canada, 270; dépôt, 293.
- M. LaCroix (Québec-Montmorency) demande le nombre des officiers anglais et des officiers français dans les divers services administratifs de l'armée, etc., 271; dépôt, 291.
- M. Hazen demande combien de navires de 1,000 tonnes l'Etat a achetés depuis le 1er septembre dernier, 287.
- M. Roy demande si l'on a affecté au Service des allocations de— un personnel de 400 comptables et commis; dépôt, 306.

**Guerre, Loi des mesures de:**

- Liste d'arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi des—, 11-15.
- Arrêté du conseil relatif aux soins à accorder aux armées du Canada en activité de service contre le Reich allemand, 23.
- Copie des arrêtés du conseil et proclamations adoptés en vertu de la Loi des mesures de— du 25 août 1939 au 27 décembre 1939, 11.
- Copie des proclamations et arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi des mesures de—, du 8 décembre 1939 au 11 mai 1940, 11.
- Série d'arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi des—, 11.
- Arrêté du conseil prohibant plusieurs sociétés subversives en vertu de la—, 78.
- Arrêté du conseil C.P. 2505 *re* enregistrement des aubains allemands ou italiens, 95.
- Arrêté du conseil déclarant illégales certaines organisations italiennes au Canada, 108.
- Arrêté du conseil qui déclare illégale la Technocracy Inc., 140.
- Arrêté du conseil relatif aux propriétés des associations illégales que l'on place sous la juridiction du Séquestre des biens des ennemis, 141.
- Arrêté du conseil déclarant illégale l'Association des témoins de Jehovah, 178.
- Liste d'arrêtés du conseil rendus en vertu de la Loi des—, 326-9.

**H****Highclere Dairy:**

(Voir Lait).

**Highland, Parc:**

(Voir Parcs nationaux).

**Huile lourde:**

Règlements relatifs à l'exportation de l'—, 22.

M. Blackmore demande quelle quantité d'— et de gasoline le Canada a importée des Etats-Unis durant le mois de mai, 115; dépôt, 170.

M. Roy demande si le gouvernement a pris une initiative *re* possibilités du champ pétrolier de la Gaspésie, 219; dépôt, 229.

**Huile végétale:**

M. Hatfield demande quelle quantité d'— le Canada a importée durant les derniers seize mois, etc.; dépôt, 70.

**Hull:**

(*Voir* Elections).

**Hyndman, Alonzo Bowen:**

Décès de—, député de Carleton, 15.

**I****Immigration:**

Relevé des permis de séjour au Canada, pour l'année 1939, 20.

**Impôt sur le revenu:**

Bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu; 1ère lecture, 263; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 273; adopté au Sénat, 288; S.R. 372.

**Imprimerie publique et papeterie:**

Rapport annuel du département de l'—, 22.

**Indiens:**

Relevé des prêts consentis aux— durant l'année 1939, 20.

Règlements édictés en vertu de la Loi des—, 20.

Relevé des affranchissements en vertu de la Loi des—, 21.

Etat relatif à la vente et à la location de terrains des—, année 1939, 21.

M. MacNicol demande si on a vendu des terres appartenant aux réserves des—, etc.; dépôt, 37.

**Industrie laitière:**

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'—; 1ère lecture, 26; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 54; adopté au Sénat, 77; S.R. 140.

M. Brooks demande combien de bovins pur-sang les Fermes expérimentales ont vendus à des cultivateurs, 254.

**Industries de Guerre:**

M. Diefenbaker demande documents *re* Office des—, 189; dépôt, 216.

**Insectes:**

Arrêté du conseil relatif à la destruction des— nuisibles, 22.

**Internement:**

M. MacInnis demande s'il existe des provisions pour l'entretien des personnes à charge des internés, 196; dépôt, 206.

**Island Park:**

(Voir Défense nationale).

**Italie:**

Motion portant approbation de la déclaration d'un état de guerre entre le Canada et l'—; adoptée, 94.

Arrêté du conseil déclarant illégales certaines organisations italiennes au Canada, 108.

Arrêté du conseil relatif à l'enregistrement des aubains italiens, 95.

**Italiens, Enregistrement des:**

(Voir Guerre, Loi des mesures de).

**J****Japon:**

(Voir Guerre).

**Jehovah, Témoins de:**

Arrêté du conseil déclarant illégale l'Association des—, 178.

**John Inglis Company Limited:**

M. Ross (Souris) demande combien de mitrailleuses Bren, la— a livrées, etc., 60; dépôt, 100.

**Juifs:**

M. Hatfield demande quelles mesures seront prises pour empêcher la distribution d'un pamphlet intitulé: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux—"; dépôt, 107.

**K****Kingston:**

Avis de la vacance parlementaire pour le comté de— par suite du décès de l'honorable N. M. Rogers, 137.

L'honorable Angus L. Macdonald est élu député de—, 376.

**L****Lait:**

M. Tustin demande quels marchés sont adjugés à H. S. Arkell ou à la Highclere Dairy pour la fourniture de— et de produits laitiers, etc., 129; dépôt, 144.

**Laundy, J.:**

— nommé pour agir comme assistant intérimaire du Sergent d'armes, 15.

**Légations:**

M. Church demande le nombre des— du Canada à l'étranger, les frais de chaque—, etc., 36; dépôt, 96.

**Liaison, Officiers de:**

M. Jackman demande combien de ministères de l'Etat occupent des— ou d'autres fonctionnaires qui informent le public des œuvres du gouvernement, 173; dépôt, 340.

**Lignes aériennes Trans-Canada:**

Rapport des directeurs des—, année 1939, 18.

Résolution portant modification de la Loi sur les— afin de proroger d'une année la période initiale décrite dans la Loi; 1ère lecture, 27; 2ème lecture, 66.

Bill No 23, Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937; 1ère lecture, 66; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 75; adopté au Sénat, 85; S.R. 140.

**Longueuil:**

(Voir Aviation).

**M****Macdonald, L'honorable Angus L.:**

L'honorable— est élu député de Kingston, 376.

— occupe son fauteuil en Chambre, 377.

**Madeleines, Iles de la:**

(Voir Pêcheries).

**Maisons:**

Rapport relatif à l'exécution de la Loi nationale sur le logement, 1939, et de la Loi de garantie des prêts pour l'amélioration des maisons, 339.

**Marine:**

Copie des ordres promulgués pour la— militaire du 1er avril 1939 au 16 mars 1940, 17.

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 61; adopté au Sénat avec des amendements, 156; amendements du Sénat adoptés, 254; S.R. 372.

M. Diefenbaker demande si l'on a apporté des modifications aux tarifs de solde et d'allocation des services de la marine du Canada, 71; dépôt, 92.

M. Ross (St. Paul's) demande combien d'officiers et de marins de tous rangs seront recrutés en vertu du projet d'expansion de la— du Canada; dépôt, 101.

M. Ross (St. Paul's) demande quel âge il faut avoir pour entrer dans les divers grades de la—; dépôt, 101.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Défense nationale afin de nommer un Ministre pour les Affaires navales, au même traitement que le Ministre de la Défense nationale et de prescrire les traitements des sous-ministres; 1ère et 2ème lectures, 188.

Bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale; 1ère lecture, 188; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 197; adopté au Sénat, 208; S.R. 214.

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour fixer et payer une indemnité pour les navires requisitionnés, etc.; 1ère lecture, 295; 2ème lecture, 317.

**Marine—Fin**

Bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du requi-  
sitionnement de certains biens pour fins de guerre; 1ère lecture, 317;  
2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème  
lecture, 319; adopté au Sénat, 332; S.R. 372.

Copie des ordres généraux promulgués pour la— canadienne du 16 mars  
au 6 juillet 1940, 305.

**Marins malades:**

Etat des recettes et des dépenses pour les— durant les années terminées le  
31 mars 1939 et le 31 mars 1940, 23.

**Mennonites:**

Arrêté du conseil, C.P. 957 concernant le service militaire de certains  
colons— du Manitoba, 331.

Arrêté du conseil, C.P. 2622 contenant des extraits d'un rapport sur le  
service militaire des— ou Doukhobors, 331.

**Metropolitan Electric Co.:**

(Voir Munitions et Approvisionnements).

**Milice:**

Copie des ordres promulgués pour la— du 15 avril 1939 au 15 avril 1940, 17.

Bill No 3, Loi modifiant la Loi des pensions de la—; 1ère lecture, 25;  
2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 61; adopté au Sénat avec  
un amendement, 76; amendements du Sénat adoptés, 118; S.R. 140.

M. Church demande quelles classes d'hommes au Canada sont exemptés  
du service militaire en vertu de la Loi de la—, du service outre-mer,  
etc., 254; dépôt, 275.

Ordres promulgués pour la— du 15 avril au 16 juillet 1940, 305.

**Mines et Ressources:**

Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1939, 20.

**Mitchell, Mabel:**

(Voir Postes).

**Mobilisation:**

Résolution portant qu'il y a lieu d'autoriser le Gouverneur en conseil à  
mobiliser toutes les ressources de la nation, en hommes et en biens,  
pour la défense et la sécurité du Canada; 1ère et 2ème lectures, 122.

Bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour  
la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre; 1ère  
lecture, 122; motion pour la 2ème lecture; amendement de M. Lacombe;  
déclaré inacceptable par M. l'Orateur; amendement de M. MacInnis;  
déclaré inacceptable par M. l'Orateur; M. MacInnis en appelle de la  
décision de l'Orateur—; décision confirmée par la Chambre, 124; 2ème  
lecture, comité plénier et progrès, 125; amendement de M. Lacombe;  
déclaré inacceptable par le président du comité; appel de la décision  
du président; décision confirmée par la Chambre; progrès, 130; rap-  
porté avec des amendements; motion pour la 3ème lecture; amende-  
ment de M. MacInnis; déclaré inacceptable par M. l'Orateur; 3ème  
lecture, 136; adopté sans amendement, 139; S.R. 140.

**Mobilisation—Fin**

Arrêté du conseil adopté en vertu de la Loi de la—, et nommant Jules Castonguay, directeur de l'Inscription nationale, 197.

Copie de règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi de la— *re* inscription de toutes personnes âgées de 16 ans et de plus, 216.

Liste des registraires nommés pour l'inscription nationale, 216.

Copie de l'arrêté du conseil nommant les registraires précédents, 216.

**Montmorency:**

(*Voir* Chemins de fer).

**Montréal:**

(*Voir* Chemins de fer).

**Montreal Construction Co.:**

(*Voir* Munitions et approvisionnements).

**Moose-Jaw:**

(*Voir* Aviation).

**Municipalités:**

Deuxième rapport relatif à la Loi favorisant les améliorations municipales, 20.

**Munitions et approvisionnements:**

Résolution portant modification de la Loi sur le ministère des— pour clarifier les attributions du Ministre, augmenter son pouvoir d'acquérir des munitions et l'autoriser à construire des ouvrages de défense; 1ère lecture, 103; 2ème lecture, 111.

Bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le Ministère des—; 1ère lecture, 111; 2ème lecture, comité plénier et rapporté sans amendement, 119; 3ème lecture, 123; adopté au Sénat avec des amendements, 161; amendements du Sénat adoptés, 254; S.R. 372.

M. Homuth demande combien d'obus de chaque calibre la Montreal Construction Co., a fabriqués, etc., 43; dépôt, 154.

Liste des principaux fonctionnaires du Ministère des—, 135.

M. Roy demande si le Ministère des— a adjugé un marché de \$90,000 à la Metropolitan Electric Co., de Québec, 174; dépôt, 178.

M. Diefenbaker demande documents *re* nomination et fonctions des Commissaires du ministère des— et du Bureau de direction des industries de guerre, 189; dépôt, 216.

Arrêté du conseil transportant au ministre des— certains pouvoirs accordés au ministre des Transports, relativement à l'aviation, à la radio, aux Lignes Trans-Canada, 225.

Arrêté du conseil transférant la radio du ministère des Transports au ministère des—, 305.

**N****Naturalisation:**

M. Roy demande combien d'aubains ont été naturalisés de 1936 à aujourd'hui, etc., 253; dépôt, 270.

**Nelway:**

(*Voir* Chômage).

**Northern Saskatchewan Flying Training School Limited:**

(*Voir* Aviation).

## O

**Oiseaux migrateurs:**

Règlements édictés sous la Convention des—, 21.

**Orateur, Monsieur l':**

— remercie les Communes de l'avoir élu, 7.

— réclame la reconnaissance des privilèges et droits des Communes, 8.

— donne lecture aux Communes du discours du Trône, 9.

— déclare hors d'ordre un amendement de M. MacInnis à une résolution portant que \$700,000,000 seront alloués pour la guerre, 33.

— déclare qu'il a ordonné au Directeur des élections d'émettre un bref pour le comté de Waterloo-Nord, 53.

— annonce que le Substitut de Son Excellence l'Administrateur se rendra au Sénat pour sanctionner certains bills, 59.

Décision de— sur les questions posées à l'appel de l'ordre du jour, 216.

Décision de— relative à un rapport du Comité des Chemins de fer de l'Etat qui a étudié les crédits du C.N.R., etc., 265.

**Ottawa:**

Résolution autorisant le ministre des Travaux publics à verser la somme de \$100,000 à la ville d'— pour l'année se terminant le 1er juillet 1940; 1ère lecture, 31; 2ème lecture, 73.

Bill No 29, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté et la ville d'Ottawa; 1ère lecture, 73; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 79; adopté au Sénat, 103; S.R. 140.

**Ottawa Light, Heat & Power Co.:**

Bill No 34 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant The Ottawa Electric Company, et The Ottawa Gas Company"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 114; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés; 189; rapporté sans amendement, 204; comité plénier et 3ème lecture, 221; S.R. 371.

## P

**Parcs nationaux:**

M. Black (Cumberland) demande tous les contrats et tous les marchés relatifs au parc national Highland, 117; dépôt, 143.

M. Hazen demande documents *re* tuberculose parmi les animaux abattus au parc Wainwright, 218; dépôt, 330.

**Pêcheries:**

Rapport relatif aux prêts pour les pêcheurs, 19.

Rapport du ministère des— pour l'année 1938-9, 21.

Copie d'un arrêté du conseil autorisant la distribution de primes de pêche, 21.

Décret du conseil autorisant des navires de pêche américains à acheter dans nos ports, 21.

M. Black (Cumberland) demande les noms des gardes-pêches des comtés de Shelburne et Cumberland, 50; dépôt, 95.

M. Roy demande à qui et quelle somme a été versée en primes pour les pêcheurs de certaines localités des îles de la Madeleine et du comté de Gaspé, 71; dépôt, 128.

**Pêcheries—Fin**

Rapport du commissaire Gordon M. Sloan sur l'usage des pièges à rets dans la région de Sooke et des seines à bourse dans le golfe de Georgie, 141.

M. Roy demande si l'on a distribué des primes de pêche en Gaspésie, en septembre, octobre et novembre 1939, 219.

**Pénitenciers:**

Rapport des pénitenciers pour l'année terminée le 31 mars 1939, 17.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi des— 1939, afin de pourvoir à la translation aux— des provinces des détenus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et afin d'indemniser les provinces; 1ère lecture, 31; 2ème lecture, 75.

Bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi de 1939 sur les pénitenciers; 1ère lecture, 75; 2ème lecture et comité plénier, 278; 3ème lecture, 283; adopté au Sénat, 291; S.R. 372.

**Pensions de la milice:**

(Voir Milice).

**Pensions et Santé publique:**

Rapport annuel du ministère des—, année terminée le 31 mars 1939, 23.

**Pensions de vieillesse:**

Arrêté du conseil modifiant les règlements relatifs aux—, 20.

Rapport relatif aux pensions de vieillesse, pour l'année terminée le 31 mars 1940, 20.

M. Hatfield demande combien de personnes recevaient des— au Nouveau-Brunswick, en 1940, 294; dépôt, 330.

M. Hatfield demande copie du contrat passé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, *re—*, 316; dépôt, 319.

**Petits prêts:**

(Voir Assurance).

**Pétrole:**

(Voir Huile lourde).

**Placement, Bureaux de:**

Rapport relatif à la Loi sur les—, 23.

**Placement et Assurances sociales:**

M. Black (Cumberland) demande copie de la correspondance entre les membres de la Commission de— et le premier-ministre ou le ministre du travail, 189; dépôt, 267.

**Pommes:**

M. McGregor demande copie des contrats passés entre le ministre de l'agriculture, le gouvernement et toute conserverie canadienne *re* mise en conserves ou transformation des—, 38; dépôt, 96.

M. McGregor demande copie des contrats passés entre le ministère de l'Agriculture, et les conserveries, *re* mise en conserve ou évaporation, ou séchage des—, 39; dépôt, 96.

**Pommes de terre:**

- M. Hatfield demande quelle quantité de— de table le Canada a importée des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois, 70; dépôt, 101.
- M. Hatfield demande documents échangés entre l'Angleterre et le Canada *re* levée de l'interdit contre les pommes de terre canadiennes, 271; dépôt, 339.

**Pool Insurance:**

- Bill No 32 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 114; 2ème lecture et renvoi au comité de la Banque, 189; rapporté avec des amendements, 231; 3ème lecture avec le titre suivant: "Pool Insurance Company", 272; le Sénat accepte les amendements des Communes, 288; S.R. 372.

**Porcs:**

- M. McGregor demande documents *re* prix à être versé pour nos exportations à la Grande-Bretagne de— et de dérivés du—, 38; dépôt, 100.
- M. McGregor demande documents *re* prix à être versé au cultivateur canadien pour— vivants ou préparés, 38; dépôt, 100.
- M. Hatfield demande quelle quantité de— et de dérivés du— le Canada a importés des Etats-Unis durant les derniers six mois, etc., 71; dépôt, 229.

**Ports:**

- Sommaire des droits de— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 18.
- Rapport de la Commission des— nationaux pour l'année 1939, 70.

**Postes:**

- Rapport du ministre des—, année terminée le 31 mars 1939, 23.
- M. Roy demande documents *re* annulation du contrat de M. Hervé Girard, 117; dépôt, 140.
- M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande documents *re* maître de poste à Tignish, 118; dépôt, 305.
- M. Nicholson demande documents *re* changement du courrier entre Endeavour et Rockford, etc., 129; dépôt, 160.
- M. Diefenbaker demande documents *re* Mabel Mitchell, ancien maître de— de Birch Hill, 144; dépôt, 293.
- M. Diefenbaker demande copie des documents relatifs à la nomination d'un maître de— à Rosthern, 196; dépôt, 305.

**Prairie Airways Limited:**

(Voir Aviation).

**Prairies:**

- Rapport relatif au rétablissement agricole des— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 22.
- M. Perley demande quelle somme l'Etat a versée au compte des allocations par acre, etc., 37; dépôt, 96.
- M. Perley demande quelle somme l'Etat a dépensée en Saskatchewan pour étangs, communaux de pâturage, digue de conservation des eaux, etc., 37; dépôt, 106.
- M. Ross (Souris) demande quelle somme l'Etat a dépensée au compte de l'administration des allocations par acre, 49; dépôt, 106.

**Prairies—Fin**

- M. Perley demande combien de personnes on a embauchées en 1939 pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des—, 50; dépôt, 96.
- M. Perley demande de combien d'inspecteurs on a retenu les services pour la Loi sur l'assistance à l'agriculture des—, 50; dépôt, 96.
- M. Douglas (Weyburn) demande les noms des personnes embauchées pour le Service de l'assistance à l'agriculture des—, 50; dépôt, 101.
- M. Douglas (Weyburn) demande documents *re* demande d'une allocation par acre dans le canton 13-16-O, 2ème, 102.
- M. Hansell demande documents échangés entre le fédéral et l'Alberta *re* Loi sur l'assistance à l'agriculture des—, 102; dépôt, 300.
- M. Douglas (Weyburn) demande combien d'ouvrages ont été approuvés en vertu de la Loi sur la restauration agricole des—, 117; dépôt, 225.
- M. Castleden demande une liste des districts de la Saskatchewan où il y a eu récolte déficitaire ou manque de récolte, 117; dépôt, 225.
- M. Hansell demande les affidavits demandant de l'assistance et envoyés par les cultivateurs des cantons 10 et 11, 117; dépôt, 331.
- M. MacKenzie (Lambton-Kent) demande quelle somme le cultivateur de l'Ouest a touchée en vertu des Lois sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, 178; dépôt, 215.
- Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi sur l'assistance à l'agriculture des— afin d'instituer un bureau de revision pour fixer le rendement moyen par acre, etc.; 1ère lecture, 282; 2ème lecture, 282.
- Bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; 1ère lecture, 282; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 290; 300; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 302; adopté au Sénat avec des amendements, 320; amendements du Sénat adoptés par la Chambre, 333; S.R. 372.

**Prêt agricole canadien:**

- Rapport de la Commission du—, année terminée le 31 mars 1939, 19.
- M. Fleming demande combien de demandes de prêts ont été soumises en 1939-40 dans la province de Saskatchewan; dépôt, 45.
- M. Nicholson demande état relatif au personnel, aux prêts de la Commission du— en Saskatchewan, 189; dépôt, 212.
- Rapport relatif au—, 19.

**Preuve:**

- Bill No 6, Loi modifiant la Loi de la— en Canada; 1ère lecture, 25; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 75; adopté au Sénat, 85; S.R. 140.

**Prince-Henry:**

- M. Diefenbaker demande à quelle date l'Etat a vendu le navire Prince-Henry; dépôt, 253.

**Prises, Cour des:**

- Copie des règlements de la—, 17.

**Prisons:**

- M. Church demande quand on a institué une Commission relative aux—, quels frais chaque membre du personnel a occasionnés, etc., 37.

**Produits agricoles, Vente coopérative des:**

(Voir Agriculture).

**Publicité:**

M. Jackman demande quels montants les ministères de l'Etat ont dépensés pour annonces et—, etc., 173; dépôt, 270.

**Q****Quais:**

Relevé des baux des—, etc., 18.

Etat des recettes de quayage, 18.

**R****Radio:**

Rapport de la Commission canadienne de— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 18.

**Recherches, Conseil national de:**

Rapport annuel du—, année 1938-39, 23.

**Recrutement:**

(Voir Guerre).

**Régie intérieure:**

Noms des membres de la Commission de—, 11.

**Regina:**

(Voir Aviation).

**Requisitionnement de navires:**

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour fixer et payer une indemnité pour les navires requisitionnés, etc.; 1ère lecture, 295; 2ème lecture, 317.

Bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du requisitionnement de certains biens pour fins de guerre; 1ère lecture, 317; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 319; adopté au Sénat, 332; S.R. 372.

**Revenu consolidé et vérification:**

Rapport relatif aux aides engagés en vertu de la Loi du—, 19.

**Revenus de guerre:**

Bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des—; 1ère lecture, 263; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 277; adopté au Sénat avec des amendements, 289; amendements du Sénat adoptés, 299; S.R. 372.

**Revenu national:**

Rapport du ministère du— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 22.

Relevé des nominations faites en 1939 en vertu de la Loi du—, 22.

Règlements de l'exportation de l'huile lourde et du bois de pulpe, 22.

Bill No 27, Loi modifiant la Loi du ministère du—; 1ère lecture, 70; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 76; adopté au Sénat, 85; S.R. 140.

**Révolte du Nord-Ouest:**

M. Church demande quelle mesure a été prise au sujet des demandes de pensions par d'anciens combattants de la—, 316; dépôt, 334.

**Rockford:**

(Voir Postes).

**Rockcliffe:**

(Voir Aviation).

**Rogers, L'hon. Norman McLeod:**

Avis du décès de—, député de Kingston, 136.

**Ross, Gordon:**

M. Roy demande si M.— est à l'emploi de l'Etat, etc., 218; dépôt, 275.

**Rosthern:**

(Voir Postes).

**Rouyn:**

(Voir Chemins de fer).

**Royale gendarmerie à cheval du Canada:**

Rapport de la— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 17.

Rapport relatif aux pensions des familles de la—, jusqu'au 31 mars 1939, 20.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi de la— pour prescrire les tarifs des indemnités aux constables blessés, régler le statut des constables retraités qui peuvent être embauchés de nouveau, etc.; 1ère lecture, 213; 2ème lecture, 278.

Bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada; 1ère lecture, 278; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 290; adopté au Sénat avec un amendement, 300; amendement du Sénat est adopté, 316; S.R. 372.

**Russie:**

(Voir Guerre).

**S****Saguenay Terminals Limited:**

Bill No 50 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de—"; message du Sénat, 139; 1ère lecture, 144; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 278; S.R. 372.

**Saint-Domingue:**

Copie d'un accord commercial entre le Canada et la république de—, 277.

Résolution portant qu'il est expédient que les Chambres approuvent une convention de commerce signée le 8 mars 1940 par le Canada et Saint-Domingue; débat, 283; adoptée, 299.

**Saint-Laurent:**

M. Nicholson demande quelle somme le gouvernement fédéral a dépensée pour draguer le—, exploiter le chenal, etc., 129; dépôt, 148.

**St. Lawrence Sugar Refineries:***(Voir Sucre).***Sainte-Marthe:***(Voir Travaux publics).***Salaires et heures de travail, Loi des justes:**

Rapport relatif à la—, 23.

**Salaison, Compagnies de:***(Voir Guerre).***Sanction royale:**

Le 22 mai, 40.

Le 29 mai, 62

Le 21 juin, 141.

Le 12 juillet, 214.

Le 7 août, 371.

**Santé:**

Etat relatif à la Loi de la— sur les chantiers de construction, 23.

**Saskatoon:**

Décès de Walter George Brown, député de—, 15.

Emission du bref pour les élections complémentaires de—, 15.

M. Alfred Henry Bence est élu député de—, 376.

**Sawyer-Massey:**M. Aylesworth demande si l'Etat a acheté la propriété— à Hamilton, 115;  
dépôt, 178.**Sécheresse, Zones de:**M. Roy demande quelle somme le fédéral a contribué pour les victimes  
des— dans chacune des provinces de 1935 à 1940; dépôt, 230.**Secrétariat d'Etat:**

Rapport du— pour l'année terminée le 31 mars 1939, 22.

**Semences:**

Rapport relatif aux grains de— et aux dettes pour assistance, 21.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi des— afin d'autoriser  
le ministre à imposer des droits pour le contrôle des—; 1ère lecture, 31;  
2ème lecture, 54.Bill No 19, Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937; 1ère lecture, 55;  
2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 66; adopté au Sénat, 81;  
S.R. 140.**Sénat, Président du:**— annonce aux Communes que l'Administrateur respectera les privilèges  
des députés, 9.**Senneterre:***(Voir Chemins de fer).*

**Sergent d'armes intérimaire:**

M. J. Laundry est nommé—, 15.

**Serments d'office:**

Bill No 1, Loi concernant la prestation des—; 1ère lecture, 9.

**Service civil:**

Etat des allocations accordées à des fonctionnaires, durant l'année terminée le 31 mars 1939, 19.

Etat des allocations accordées aux personnes à charge des fonctionnaires pour l'année terminée le 31 mars 1939, 19.

Etat des contributions en vertu de la loi de la pension du—, 19.

Rapport relatif aux emplois qui ne tombent pas sous la Loi du—, 22.

Résolution portant qu'il y a lieu de ratifier par une Loi un décret du conseil relatif à la pension du—; 1ère lecture, 32; 2ème lecture, 73.

Bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924; 1ère lecture, 73; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 76; rapporté sans amendement, 79; 3ème lecture, 83; adopté au Sénat avec un amendement, 156; amendement du Sénat adopté, 254; S.R. 372.

M. Hatfield demande combien d'hommes à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères, 83; dépôt, 170.

Recommandation de la Commission du— re trois fonctionnaires de la Chambre des Communes: Mlle Kearns, U. A. Boyce et M. L. C. Hill, 143.

M. Jackman demande combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public ou des officiers de liaison, etc., 173; dépôt, 340.

M. Adamson demande liste des fonctionnaires récemment nommés, qui ne sont pas entrés dans le service à la suite d'un concours de la Commission du—, ou en vertu d'un règlement de la Commission du—, et qui gagnent moins de \$100 par mois, 175.

Arrêtés du conseil autorisant certaines mutations de fonctionnaires, 225.

M. McGregor demande le nombre de fonctionnaires temporaires ou permanents, en 1938, 1939, etc.; dépôt, 271.

M. Bruce demande les noms des examinateurs qui questionnent les candidats pour des emplois d'inspecteurs d'armements, de véhicules-moteurs, d'affûts de canons, etc., 294; dépôt, 325.

31ème rapport de la Commission du— du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1939, 340.

**Services nationaux de guerre:**

Résolution portant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un ministère des—, autoriser le ministre à faire un enregistrement national, à coordonner les services d'assistance volontaire et de renseignements, à collaborer à la mobilisation, à établir des comités pour le seconder, prescrire des sanctions contre les infractions à la Loi, nommer des fonctionnaires, etc.; 1ère lecture, 193; 2ème lecture, 196.

Bill No 75, Loi concernant l'établissement d'un ministère des—; 1ère lecture, 197; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 214; adopté au Sénat; S.R. 214.

Arrêté du Conseil autorisant le ministre des— à prendre charge de l'administration du Service de l'Information publique, 275.

Arrêté du conseil fixant le tarif des honoraires, allocations et dépenses des fonctionnaires de l'enregistrement, 281.

Arrêté du conseil nommant le juge Thomas C. Davis, adjoint du sous-ministre des—, 287.

**Service naval:**

(Voir Marine).

**Shabbitts, S. T.:**

M. Nicholson demande documents *re* demande d'un congé, démission et réinstallation de— en 1940, 230; dépôt, 297.

M. Nicholson demande compte, par article, des dépenses de— alors qu'il était à l'emploi du prêt agricole canadien, 271; dépôt, 297.

**Sincennes-McNaughton Tugs Ltd:**

(Voir Guerre).

**Sloan, Gordon M.:**

(Voir Pêcheries).

**Société des Nations:**

Rapport des délégués du Canada à la 20ème Assemblée de la—, 25.

**Société Royale:**

Rapport financier au 30 avril 1940, de la— du Canada, 43.

**Sœurs Servantes de Marie-Immaculée:**

Bill No 62 (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les—"; message du Sénat, 160; 1ère lecture, 164; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 190; rapporté sans amendement, 205; comité plénier et 3ème lecture, 278; S.R. 372.

**Soldats:**

Rapport relatif au rétablissement des anciens combattants, année terminée le 31 mars 1939, 20.

Résolution portant modification de la Loi d'établissement de soldats pour accorder au premier colon-soldat d'une concession les mines et minéraux du sous-sol; 1ère lecture, 31; 2ème lecture, 76.

Bill No 31, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats; 1ère lecture, 76; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 278; (le bill est rejeté par le Sénat).

M. Hansell demande quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des—, etc., 61; dépôt, 70.

**Spécialités pharmaceutiques:**

Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des— ou médicaments brevetés, 23.

**Stanstead & Sherbrooke:**

Bill No 33 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance—"; message du Sénat, 110; 1ère lecture, 114; 2ème lecture et renvoi au comité de la banque, 189; comité plénier et rapporté sans amendement, 226; 3ème lecture, 277; S.R. 372.

**Subsides:**

Motion portant que la Chambre se formera en Comité des— le mercredi 21 mai, 30; budget référé au comité des—, 46.

La Chambre en comité des—, 55.

**Subsides—Fin**

Résolution tendant à accorder à Sa Majesté les sommes de \$49,824,700.94 pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941; 1ère et 2ème lectures, 56.

Bill No 21, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941; 1ère, 2ème lectures, comité plénier et 3ème lecture, 56; adopté au Sénat, 57; S.R. 62.

La Chambre en comité des—; résolutions adoptées, 74; 76; 92; 97; 145; 150; 156; 222; 263; 278.

Motion pour que la Chambre se forme en comité des—; débat, 295; en comité, 297.

Résolution portant qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté la somme de \$20,727,533 pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941; 1ère et 2ème lectures, 303.

Bill No 122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941; 1ère, 2ème lectures, comité plénier et 3ème lecture, 303; S.R. 374.

La Chambre en comité des—; résolutions adoptées, 306; 333; 335; 338; 340.

Les résolutions des Subsides sont lues une 1ère et 2ème fois, 364; concours pour les résolutions adoptées antérieurement, 365.

Bill No 124, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941; 1ère, 2ème lectures, comité plénier et 3ème lecture, 370; adopté au Sénat, 371; S.R. 374.

**Sucre:**

M. Coldwell demande les noms des administrateurs, etc., des "St. Lawrence Sugar Refineries", etc.; dépôt, 293.

M. Coldwell demande documents *re* "Atlantic Sugar Refineries"; dépôt, 294.

**Surplus de bénéfices:**

Bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des—; 1ère lecture, 263; 2ème lecture, comité plénier, 277; progrès, 278; rapporté avec des amendements; 3ème lecture, 283; adopté au Sénat, 301; S.R. 372.

**Sydney and Louisbourg Railway:**

M. Gillis demande documents *re* demande d'un bureau de conciliation pour les cheminots de la—, 51; dépôt, 114.

**T****Tarif, Commission du:**

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Commission du Tarif pour diminuer le traitement du président, et d'édicter des dispositions pour tout fonctionnaire qui peut devenir commissaire; 1ère et 2ème lectures, 283.

Bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif; 1ère lecture, 283; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 288; adopté au Sénat, 295; S.R. 372.

**Tarif douanier:**

Rapport, procès-verbaux et appendices de la Commission du— sur quatre questions soumises, 144.

Rapport de la Commission du— sur l'industrie de la Radio, le cyanure de potassium et de soude, les briques réfractaires, les pièces de moteurs d'avions, etc., 144.

Bill No 101, Loi modifiant le tarif des douanes; 1ère lecture, 263; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 272; adopté au Sénat, 288; S.R. 372.

**Technocracy, Inc.:**

Arrêté du conseil déclarant illégale la—, 140.

**Terres fédérales:**

Arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi des—, 21.

Rapport relatif à l'assainissement des—, 21.

Liste des baux, permis des—, 21.

**Territoires du Nord-Ouest:**

Relevé des permis pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les—, année 1939, 21.

Copie des ordonnances adoptées en vertu de la Loi des—, 21.

Bill No 12, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 26; 2ème lecture, comité plénier et rapporté sans amendement, 54; 3ème lecture, 61; adopté au Sénat avec des amendements, 204; amendements du Sénat adoptés, 222; S.R. 372.

**Tignish:**

(Voir Postes).

**Toronto:**

(Voir Edifices publics).

**Touche & Cie, George:**

(Voir Chemins de fer).

**Tourisme:**

M. Hatfield demande le total des dépenses de l'Office de— de 1935 à 1939, etc., 188; dépôt, 216.

**Trahison, Loi sur la:**

Projet d'une— soumis par le Comité spécial des Règlements de la Défense du Canada, 167.

Bill No 73, Loi concernant la trahison; 1ère lecture, 187; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 288; adopté au Sénat, 301; S.R. 372.

**Traitements, Loi des:**

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la— pour prescrire un salaire de dix mille dollars au nouveau ministre des Services nationaux du Canada; 1ère et 2ème lectures, 213.

Bill No 90, Loi modifiant la—; 1ère et 2ème lectures, comité plénier et 3ème lectures, 213; adopté au Sénat, 215; S.R. 371.

**Transports:**

Rapport annuel du ministère des—, pour l'année terminée le 31 mars 1939, 17.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des—, 1938; 1ère lecture, 26; le bill est retiré, 123.

Arrêté du conseil transférant la radio du ministère des— au ministère des Munitions, 305.

**Transports, Commission des:**

35ème rapport de la—, année 1939, 18.

**Travail:**

Rapport annuel du ministère du— année terminée le 31 mars 1939, 23.

M. Gillis demande documents échangés avec le ministre du Travail *re* destitution de Walter Camm, à la John Inglis Co., 145; dépôt, 171.

**Travaux publics:**

Rapport du ministère des—, pour l'année terminée le 31 mars 1939, 21.

M. Black (Cumberland) demande documents *re* ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, 102; dépôt, 196.

M. Black (Cumberland) demande relevé des dépenses au brise-lames de Western Head, 117; dépôt, 135.

M. Roy demande documents *re* améliorations au quai de Ste-Marthe, 118; dépôt, 196.

M. Roy demande documents *re* entreprise du quai de la Baie des Sables, 218; dépôt, 281.

**Trenton:**

(*Voir* Aviation).

**U****United Aircraft Corporation:**

(*Voir* Aviation).

**Uplands:**

(*Voir* Aviation).

**V****Val d'Espoir:**

M. Roy demande si l'Etat a exécuté des travaux dans la colonie de— en novembre et décembre 1939, 287; dépôt, 316.

**Vancouver, Victoria and Eastern Railway:**

(*Voir* Chemins de fer).

**Vente coopérative des produits agricoles:**

(*Voir* Agriculture).

**Vente coopérative du blé:**

(*Voir* Blé).

**Vermillon:**

M. Fair demande de combien de terrains l'Etat est propriétaire à—, Alberta, 50; dépôt, 95.

**Victoria, Pont:**

(Voir Chemins de fer).

**Vieillesse, Pensions de:**

(Voir Pensions de vieillesse).

**Vien, Thomas:**

Motion portant que M.— sera président des Comités de la Chambre, 30.

**Voies et Moyens:**

Motion portant que la Chambre se formera en Comité des— mercredi, le 22 mai, 30.

La Chambre en comité des—; adoption d'une résolution tendant à octroyer à Sa Majesté la somme de \$49,824,100.94 pour les dépenses du service public durant l'année 1940-41, 56.

Motion pour que la Chambre se forme en comité des—; discours du budget, 145; débat, 161, 162; amendement de M. Coldwell; débat, 164; 171; sous-amendement de M. Quelch, 172; 175; 179; le sous-amendement est rejeté sur division, 182; l'amendement est rejeté sur division; la motion principale est adoptée sur division, 184.

La Chambre en comité des— (étude des résolutions budgétaires), 185; 191; 193; la résolution de l'impôt sur le revenu est adoptée, 197; la résolution relative à la Loi de taxation sur les surplus de bénéfiques, est adoptée, 206; 221; 227; 230; les résolutions relatives à la Loi spéciale des revenus de guerre, à la Loi de l'Accise, au Tarif des douanes, sont adoptées, 263.

La Chambre en comité des—; adoption d'une résolution tendant à octroyer à Sa Majesté la somme de \$20,727,533.23 pour les dépenses du service public durant l'année 1940-41, 303.

Résolution portant octroi à Sa Majesté des sommes de \$178,176,682.65 et de \$3,197,488 pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1941; 1ère et 2ème lectures, 370.

**Votes:**

Sur un amendement à la motion pour la troisième lecture du bill No 9, concernant la Beauharnois, 72; sur une décision de M. l'Orateur déclarant inacceptable un amendement à la deuxième lecture du Bill No 43, relatif à la mobilisation des ressources nationales, 124; sur une décision du président des comités de la Chambre au sujet du Bill No 43, relatif à la mobilisation des ressources nationales, 130; sur le sous-amendement au budget, 182; sur l'amendement au budget, 183; sur le budget, 184.

**W****Wainwright, Parc:**

(Voir Parcs nationaux).

**Waterloo-Nord:**

Le comté de— devient vacant par suite de la nomination au Sénat de l'honorable William Euler, 53.

M. Louis O. Breithaupt est élu député de—, 376.

**Western Head:**

(*Voir* Travaux publics).

**Y****Yukon:**

Ordonnances affectant le territoire du— passées en 1939, 22.

Bill No 11, Loi modifiant la Loi du—; 1ère lecture, 26; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 54; rapporté avec un amendement, et 3ème lecture, 66; adopté au Sénat avec des amendements, 147; amendements du Sénat adoptés, 222; S.R. 372.

M. Black (Yukon) demande documents échangés entre tous fonctionnaires *re* présence d'un chiropracteur dans le— et poursuite contre ledit chiropracteur, 39; dépôt, 92.



## LISTE DES APPENDICES—DEUXIÈME SESSION 1940

- No 1—Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle. *Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 277 des Journaux.
- No 2—Comité spécial du bill No 98, loi pour l'établissement d'une commission d'assurance chômage, une assurance contre le chômage, ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes. *Non imprimé en appendice aux Journaux, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 289 des Journaux.
- No 3—Comité permanent de la Banque et du Commerce. Pour étudier la matière qui fait l'objet du bill No 26, loi pour constituer en corporation l'*Alberta Provincial Bank*. *Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 298 des Journaux.

